

 Editions  
Duculot  
AUPELF UREF

Champs linguistiques

RECUEILS

MICHEL FRANCARD  
DANIÈLE LATIN

# Le régionalisme lexical



Michel Francard  
Danièle Latin

LE RÉGIONALISME  
LEXICAL

ds

actualité scientifique



# **LE RÉGIONALISME LEXICAL**

Autres ouvrages de linguistique parus dans la collection *Universités francophones*

- *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* (Equipe IFA), 1988.
- *Visages du français, variétés de l'espace francophone* (André Clas, Benoît Ouaba), 1990.
- *L'environnement traductionnel. La station de travail du traducteur de l'an 2000* (André Clas et Hayssam Safar), 1992.
- *Inventaire des usages de la francophonie: nomenclatures et méthodologies* (Danièle Latin, Ambroise Queffelec, Jean Tabi-Manga), 1993.
- *La traductique* (Pierrette Bouillon et André Clas), 1993.
- *Contribution à un inventaire des particularités lexicales du français de l'île Maurice* (Didier de Robillard), 1993.

### **Membres du Comité du Réseau « Étude du français en francophonie »**

Michel Francard, Professeur, Université catholique de Louvain, Faculté de Philosophie et Lettres, Collège Erasme, Louvain-la-Neuve, Belgique.

Danièle Latin, Coordinatrice scientifique du Réseau, Bureau Afrique de l'AUFELF et de l'UREF, Dakar, Sénégal.

Claude Poirier, Directeur du Trésor de la langue française au Québec, Université de Laval, Faculté des Lettres, Sainte-Foy (Qué), Canada.

Jean Tabi-Manga, Université de Yaoundé, Yaoundé, Cameroun, Directeur de l'École internationale de Bordeaux.

Albert Valdman, Professeur, Indiana University, Creole Institute, Ballantine Hall, 602, Bloomington, Indiana 47405, USA.

La collection *Universités francophones*, créée en 1988 à l'initiative de l'UREF, propose des ouvrages modernes répondant aux besoins des étudiants de deuxième et troisième cycle universitaire ainsi qu'aux chercheurs francophones, et se compose de titres originaux paraissant régulièrement.

Leurs auteurs appartiennent conjointement aux pays du Sud et du Nord et rendent compte des résultats de recherches et des études entreprises en français à travers le monde. Ils permettent à cette collection pluridisciplinaire de couvrir progressivement l'ensemble des enseignements universitaires en français.

Enfin, la vente des ouvrages à un prix préférentiel destinés aux pays du Sud tient compte des exigences économiques nationales et assure une diffusion adaptée aux pays francophones.

Ainsi, la collection *Universités francophones* constitue une bibliothèque de référence comprenant des ouvrages universitaires répondant aux besoins des étudiants et des chercheurs en langue française.

*Cet ouvrage a été publié avec l'aide de la Communauté française de Belgique, Service de la langue française.*

© Duculot s.a. 1995  
Fond Jean-Pâques, 4 B - 1348 Louvain-la-Neuve

Toute reproduction d'un extrait quelconque de ce livre, par quelque procédé que ce soit, et notamment par photocopie ou microfilm, est strictement interdite.

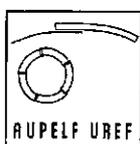
*Printed in Belgium*

**Michel Francard  
Danièle Latin**

**LE RÉGIONALISME  
LEXICAL**

**AS**

**actualité scientifique**



## Collection dirigée par

Dominique Willems (Université de l'État à Gand)  
et Marc Wilmet (Université libre de Bruxelles)

## Champs Linguistiques

### *Recherches*

Bal W., Germain J., Klein J., Swiggers P., *Bibliographie sélective de linguistique romane et française.*

Bres J., *La narrativité.*

Cervoni J., *La préposition. Étude sémantique et pragmatique.*

Hadermann P., *Étude morphosyntaxique du mot Où.*

Jonasson K., *Le nom propre.*

Kleiber G., *Anaphores et pronoms.*

Léard J.-M., *Les gallicismes.*

Mélis L., *La voie pronominale. La systématique des tours pronominaux en français moderne.*

### *Manuels*

Klinkenberg J.-M., *Des langues romanes.*

### *Recueils*

Francard M., Latin D., *Le régionalisme lexical.*

# PRÉFACE

La diffusion de l'information scientifique et technique est un facteur essentiel du développement. Aussi dès 1988, l'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche (AUPELF-UREF), mandatée par les Sommets francophones pour produire et diffuser revues et livres scientifiques, a créé la collection « Universités francophones ».

Lieu d'expression de la communauté scientifique de langue française, *Universités francophones* vise à instaurer une collaboration entre enseignants et chercheurs francophones en publiant les ouvrages, coédités avec des éditeurs francophones, et largement diffusés dans les pays du Sud grâce à une politique tarifaire préférentielle.

Quatre séries composent la collection :

- Les manuels : cette série didactique est le cœur de la collection. Elle s'adresse à un public de deuxième et troisième cycles universitaires et vise à constituer une bibliothèque de référence couvrant les principales disciplines enseignées à l'université.
- Sciences en marche : cette série se compose de monographies qui font la synthèse des travaux de recherche en cours.
- Actualité scientifique : dans cette série sont publiés les actes de colloques organisés par les réseaux thématiques de recherche de l'UREF.
- Prospectives francophones : s'inscrivent dans cette série des ouvrages de réflexion donnant l'éclairage de la Francophonie sur les grandes questions contemporaines.

Notre collection, en proposant une approche plurielle et singulière de la science, adaptée aux réalités multiples de la Francophonie, contribue efficacement à promouvoir la recherche dans l'espace francophone et le plurilinguisme dans la recherche internationale.

Professeur Michel GUILLOU  
Directeur général de l'AUPELF  
Recteur de l'UREF



# INTRODUCTION

Cette publication rassemble la plupart des communications et exposés présentés dans le cadre des deuxièmes Journées scientifiques du réseau de l'UREF « Langues et français en francophonie », aujourd'hui rebaptisé « Étude du français en francophonie » conformément à son libellé initial, plus explicite quant à son objet : l'étude descriptive des particularités ou variantes lexicales du français dans une perspective lexicographique et (pré)dictionnaire.

Étroit et minutieux dans sa compréhension, cet objet d'étude est cependant vaste, complexe et pluriel dans son extension et ses applications de recherche : le réseau, qui vise à inventorier les usages lexicaux des différents pays et zones de la francophonie du Sud, entend en effet favoriser par le fait même un décloisonnement progressif de ces connaissances et, par l'organisation de telles Journées scientifiques, provoquer une concertation spécialisée de haut niveau sur les questions d'instrumentalisation et d'harmonisation de la recherche francophone dans ce domaine.

Faisant écho aux premières Journées scientifiques de Nice (1991), qui avaient balisé les préalables à la constitution des nomenclatures d'un Inventaire des usages de la francophonie, les deuxièmes Journées scientifiques de Louvain-la-Neuve auront permis d'aborder le fait lexical en tant que tel sous l'angle de sa variation intrinsèquement francophone, dans sa microstructure et sa typologie.

S'esquissent ainsi, d'une rencontre scientifique à l'autre, les principes d'un discours de la méthode de l'étude du français en francophonie, taillés à vif dans le chaos contrôlé des discours théoriques qui s'entrechoquent à la croisée des langues et des idéologies, des technologies et des cultures.

Le succès des Journées scientifiques de Louvain-la-Neuve est dû à la collaboration et au soutien de nombreuses personnes et institutions, dont l'intervention a été soulignée dans le discours de clôture de ces journées. L'édition des *Actes* doit beaucoup au Comité scientifique des journées, qui a sélectionné les communications en vue de leur publication, ainsi qu'à Geneviève Geron et Régine Wilmet qui en ont assuré la mise en forme. Que chacune et chacun trouvent ici l'expression de notre sincère gratitude.

Michel FRANCARD  
*Responsable du Comité  
d'organisation des deuxièmes  
Journées scientifiques*

Danièle LATIN  
*Coordonnatrice du Réseau  
« Étude du français en francophonie »*



# AVANT-PROPOS

## La banlieue et les arpenteurs

Jean-Marie KLINKENBERG

Permettez-moi, autant pour gagner du temps que pour exprimer un sentiment qui me lie à beaucoup d'entre vous, de vous dire : « Chers amis ».

Ce n'est pas sans un certain embarras que j'ai accepté de vous saluer, au nom des organismes linguistiques de la Communauté francophone de Belgique. Certains pourraient, en effet, s'étonner qu'un colloque dont le titre est certes « Le régionalisme lexical », mais qui se consacrera surtout à des phénomènes localisés dans ce qui est pour nous le Sud, se tienne ici, au cap le plus septentrional de la francophonie.

Goût de paradoxe ? Séquelle du colonialisme ?

Les raisons ne manquaient pas, pourtant, de fixer chez nous le lieu de ces deuxièmes journées scientifiques. Et j'en vois au moins trois.

La première raison est notre statut de banlieue. Qu'est-ce que la banlieue ? Ce n'est pas la ville, mais c'est une promesse de ville. Ce n'est pas la nature, mais c'est déjà sa première senteur. La banlieue est donc le lieu idéal pour l'observation. Tout près mais pas dedans, le banlieusard est traditionnellement un scrutateur. Dans ses déplacements pendulaires, il aiguise ses dons d'anthropologue. Portier, il voit ce qui entre et ce qui sort, sait ce qui se passe. Mais cette position médiatrice, qui affûte sa sensibilité, est aussi la source de sa fragilité. D'un côté, le banlieusard n'a pas l'assurance du citadin. De l'autre, il n'a pas les certitudes du rural.

Eh bien, nous sommes les banlieusards de la francophonie. Européens, issus pour la plupart d'entre nous de cette vieille terre romane qu'est la Wallonie, nous avons participé, de toute mémoire, à la lente constitution de la culture française. Le premier acte officiel jamais rédigé en langue vulgaire ne l'a-t-il pas été à Chièvres, non loin d'ici ? De tout temps, nous avons participé au grand jeu, tantôt donnant, tantôt prenant, tantôt offrant, tantôt recevant. Et aujourd'hui plus que jamais, la synthèse s'offre à qui veut la voir. Une pression de doigts, et notre réseau de câbles nous fait entendre la voix de Paris; un petit effort de la part de nos décideurs, et le T.G.V. nous y emmènera, le temps d'une lecture du *Monde*, ou d'un *Harlequin*.

Mais banlieusards nous sommes. La structure du champ culturel francophone secrète des exclusions, aussi sûrement que les réseaux urbains et suburbains; exclusions parfois brutales, parfois subtiles. Être de la banlieue linguistique, dans un univers où il n'est bon bec que de la ville, est bien de nature à susciter ce qu'il faut bien nommer l'aliénation.

De là nos fragilités, que l'on attribue peut-être un peu vite à la proximité d'autres cultures; cultures que le banlieusard, singeant en cela le citadin, a parfois tôt fait de nommer barbares; fragilités que l'on attribue peut-être un peu vite à ces parlers nés chez nous et proches du français, mais moins légitimes que lui, parlers qui se grommellent à chaque instant en nos oreilles.

Voilà pourquoi il était bon qu'une telle rencontre se fût ici. La complicité des excentriques n'est pas un vain mot. Et, nous les banlieusards le savons comme ceux qui viennent de loin, on circule plus vite et mieux sur les boulevards périphériques que dans les rues de traverse.

Et ceci m'amène à la seconde bonne raison qu'il y a d'être ici.

La fragilité développe la conscience de soi : c'est bien connu. Voilà pourquoi a fleuri ici une tradition d'études du régionalisme, lexical ou autre. Par exemple, il n'est pas de dialectes néo-latins qui aient aussi bien été étudiés que ceux qui se pratiquent encore ici. Et très tôt, la Belgique romane a été sacrée terre de grammairiens. Ne vient-on pas de saluer la parution de la treizième édition du *Bon Usage* de Maurice Grevisse dont le co-auteur est parmi nous ? Au cours de nos travaux, vous n'aurez pas à fréquenter nos policiers du langage, ni nos garde-champêtres, ni ceux qui viennent braconner ou marauder jusque dans les potagers de la banlieue. Mais vous aurez l'occasion de rencontrer les nombreux observateurs de ces jeux, nos jardiniers, nos botanistes et nos experts en bio-technologie.

La troisième raison s'enchaîne aux deux autres, et nous amène directement à nos travaux.

C'est ici, en effet, que se sont créées les complicités qui ont rendu possibles, sinon nécessaires, les études du régionalisme lexical dans la francophonie Sud. Je me souviens du temps où Danièle Latin, banlieusarde venue d'une ville banlieue qui m'est chère, a commencé à explorer une voie que lui avait montrée notre maître Maurice Piron. Je me souviens de la première ébauche de l'inventaire des particularités du français d'Afrique subsaharienne, mise en forme par le Laboratoire d'Analyse statistique des langues anciennes de l'Université de Liège. C'est ainsi que progressivement, à l'initiative de l'AUPELF, se sont noués des contacts entre le Nord et le Sud; que s'est établie une solidarité de terrain; que se sont élaborées des méthodes; que se sont formulées des problématiques; qu'un réseau serré, mais où chacun reste soi, a pu être mis en place en Afrique; que l'expérience, primitivement limitée à ce continent, s'est étendue à l'Océan indien, où elle s'est adaptée. Sans doute est-ce dans ces lenteurs, dans ces opiniâtrés, ces contacts vrais, que se construit la francophonie, et non dans les discours thaumaturgiques. Il était bon de fêter ici ces quinze années de confiance agissante et de fidélité.

Chers amis, vous êtes conviés ici à une aventure lexicographique qui a peu de précédents.

Chacun d'entre nous sait peu ou prou comment se font nos dictionnaires. L'image que leurs utilisateurs se font de la langue est en général stable, et les

techniques qui président à leur fabrication, quoique d'application toujours très délicate, sont bien établies. Certes, chaque maison a sa griffe. Mais sa personnalité s'exprime toujours à l'intérieur des limites très strictes que lui assignent les attentes du public. On ne peut être très audacieux en matière dictionnaire. Le Dictionnaire est une institution, à l'instar de la monarchie ou de l'université. Et les institutions, on les brocarde, mais on n'y touche pas. L'innovation se paie très cher en monnaie symbolique, comme le savent ceux qui ont lancé le récent *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*.

Mais votre objet même vous condamne à l'audace, à mettre pour tout de bon le bonnet rouge, voire le drapeau noir, au vieux dictionnaire.

La chose est évidente, tant sur le plan de la microstructure que sur celui de la macrostructure. D'une part, nous avons à rendre compte de spécificités linguistiques. Rien de plus dangereux à cet égard que le mythe d'une francophonie unanimiste, qui, loin de stimuler les interactions, nivelle et écrase.

Par ailleurs, les usages océaniques de la langue n'étant pas les mêmes que les usages européens, les dictionnaires africains, ou antillais ou indo-français, n'ont pas à être nécessairement taillés sur le même patron que les européens. Ceux-ci par exemple sont, qu'ils le veuillent ou non, marqués par l'idéologie du génie individuel : d'où les nombreux exemples d'écrivains qui semblent si nécessaires au dictionnaire que ceux qui ont voulu s'en débarrasser ont voué leur entreprise à l'échec.

Mais il y a plus. Si votre travail doit améliorer la connaissance de la variété régionale, il mènera surtout à créer les instruments aptes à rendre visible cette dernière. En la rendant visible, il la légitime. Et ici nos responsabilités sont grandes. Si le texte lexicographique capte la variété, l'essentiel est ici qu'il ne la fige pas. Vous aurez donc à vous tenir sur la ligne de faîte qui sépare la normalisation et le foisonnement.

Plutôt que de normalisation, on devrait d'ailleurs plutôt parler de mise en forme des représentations que l'on se fait de la langue. Nos dictionnaires ne pourront donc être que des socio-dictionnaires.

Il n'est pas jusqu'à la méthode de travail jusqu'ici adoptée par les équipes coordonnées par l'UREF, et que les présentes journées vont mettre en perspective, qui ne constituent une leçon. La description de la variété lexicale telle qu'elle se profile dans les travaux suscités par l'UREF ne suit pas un mouvement descendant, des modèles généraux aux équipes de terrain. On a plutôt vu se développer des descriptions autonomes, appelées à se confronter et à s'harmoniser dans un puissant mouvement confédérateur.

Je me réjouis de cette perspective, car j'y vois l'emblème de ce que doit être le rapport entre le travail scientifique, qui est le nôtre, et le travail politique, qui est notre horizon; l'emblème aussi de ce que doit être le procès général d'aménagement du français en francophonie.



# LES VARIANTES TOPOLECTALES DU LEXIQUE FRANÇAIS

## Propositions de classement à partir d'exemples québécois

Claude POIRIER

### 1 PRÉSENTATION

L'étude des variétés géographiques (topolectales) du français a connu un essor considérable depuis le début des années 1970, notamment sur le plan de la réflexion méthodologique. C'est que le travail d'inventaire et d'analyse des particularités lexicales des français hors de France ne pouvait manquer de faire surgir une foule de problèmes liés à la définition de ces variétés, à la nature des différences qu'elles présentent par rapport au français des dictionnaires, pris comme base de comparaison, et à l'évaluation de ces différences. Les formules qui ont été retenues pour régler ces questions varient selon les groupes de chercheurs, mais elles se rejoignent en ce qu'elles visent à résoudre les mêmes difficultés.

La réflexion dont il sera fait état ici représente le cheminement d'un groupe de recherche (Trésor de la langue française au Québec, ou TLFQ) qui a entrepris, il y a près de vingt ans, le repérage et la description des particularités lexicales du français québécois dans le but d'en faire un inventaire systématique dans le cadre d'un projet de dictionnaire différentiel et historique. Un volume de présentation de l'ouvrage (*Dictionnaire du français québécois*, dorénavant DFQ) a été publié en 1985 et a fait l'objet d'un grand nombre de comptes rendus qui ont permis d'affiner la méthode et d'améliorer la présentation des articles.

La période couverte par le dictionnaire s'étend du début de la colonie (XVII<sup>e</sup> s.) jusqu'à nos jours. Le choix de ne retenir que les emplois caractéristiques plutôt que tout le lexique s'expliquait à la fois par l'urgence d'étudier les mots qui posaient le plus de problèmes dans l'évaluation du français du Québec, par l'absence de consensus sur le plan de la norme et par la situation particulière du français québécois au sein de la francophonie. La dimension historique a paru essentielle également compte tenu du fait que la plupart des jugements (favorables et défavorables) qui ont été portés sur ce français reposent sur des arguments d'ordre historique (provenance des emplois, liens avec l'anglais, etc.); or, ces arguments, qui ne pouvaient s'appuyer sur aucune étude scientifique, étaient souvent mal fondés (pour une présentation plus étoffée de l'entreprise du TLFQ, voir Poirier 1990).

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des problèmes qui se posaient, l'équipe s'est rendu compte qu'elle devait absolument s'assurer que la description des unités à l'étude ne soit pas conditionnée par des considérations d'ordre normatif : la description devait précéder l'évaluation pour éviter les jugements hâtifs et la confusion des objectifs. Par description, il faut entendre ici : identification des emplois caractéristiques, étude de leur comportement fonctionnel dans le discours, de la provenance de ces emplois et de l'utilisation qu'en font spontanément les locuteurs selon les divers registres de la langue. Ce n'est qu'après cette étape de description qu'il convient de faire intervenir l'évaluation par des organismes appropriés selon la politique linguistique que se donne une communauté, un État. En somme, la norme n'est pas définie au départ de l'activité lexicographique : elle émerge au terme de la démarche.

La présente contribution s'inscrit donc dans le courant des recherches sur les particularités lexicales du français, notamment en vue d'applications dictionnaires. La question de la variation topolectale du français a été examinée par de nombreux spécialistes, représentant des aires linguistiques diverses. Leurs travaux, qui sont largement représentés dans la bibliographie de cet article, sont bien connus, de sorte qu'on évitera de reprendre ici toute la discussion des divers aspects de cette question. Même si les principes qui seront énoncés ne font pas nécessairement l'unanimité, du moins tels que pratiqués, et peuvent connaître des variations selon les chercheurs et les situations, ils sont suffisamment bien connus pour qu'on puisse les présenter de façon succincte; ce sera le rôle des commentateurs d'apporter les nuances qui s'imposent et de revenir au besoin sur certains points qui auraient mérité un examen plus approfondi. Ce qu'on visera ici en priorité, c'est de proposer un cadre d'analyse global pour l'étude de la variation sur le plan spatial et une grille de classement des particularités lexicales.

Le texte qui suit, comme d'ailleurs l'entreprise elle-même du TLFQ, doit beaucoup aux apports successifs des chercheurs dans le domaine. On me permettra de remercier en premier lieu les étudiants qui ont suivi mon séminaire de recherche à l'Université Laval au cours des quinze dernières années; leurs questions et leurs objections ont permis d'améliorer la formulation de nombreux points de méthode. Je remercie en outre mes collègues et collaborateurs du TLFQ dont les avis et les critiques ont constamment nourri ma réflexion. Il me fait plaisir enfin d'évoquer l'accueil amical que m'a réservé ici même, à Louvain-la-Neuve, un groupe de professeurs et de chercheurs de diverses universités belges qui m'avaient invité à venir présenter mon point de vue à l'occasion d'un séminaire, à l'automne 1989. J'ai tiré grand profit de cette rencontre comme d'ailleurs des nombreux textes écrits par des universitaires de Belgique dont l'apport à la réflexion méthodologique sur la variation géographique du français mérite d'être souligné à l'occasion de ce colloque international sur le régionalisme lexical<sup>1</sup>.

---

1. Je tiens à signaler de façon plus particulière l'aide que m'ont apportée des collaborateurs et amis dans la révision de ce texte, soit Lionel Boisvert, Pierre Rézeau, Claude Verreault et mes collègues du Comité du réseau « Étude du français en francophonie » de l'UREF, Danièle Latif, Michel Francard et Albert Valdman.

## 1.1 Les objectifs

Le but de cet article est de proposer une grille de classement des variantes lexicales qui soit simple d'application, qui puisse être développée pour s'adapter à diverses situations, ou encore pour répondre aux exigences d'une description plus approfondie, et qui puisse servir à des applications académiques, dictionnairiques ou sociolinguistiques. La grille, une fois complétée, représente un premier stade de l'analyse et permet déjà de répondre à un bon nombre de questions, mais elle doit être complétée par un **traitement** nuancé de chaque emploi si l'on veut en donner une description complète.

La plupart des communications présentées au Colloque de Nice (voir Latin *et alii* 1993) ont insisté à juste titre sur les aspects sociolinguistiques : ce sont ces aspects qui importent en définitive, puisqu'ils ont trait à la réalité de la communication au sein des communautés francophones. Cependant, on a également souligné, mais de façon insuffisante à mes yeux, la nécessité absolue d'asseoir ces considérations sur une observation neutre et sûre et sur une bonne description des faits. Cette étape est primordiale si l'on veut construire sur du solide. J'ai eu l'occasion, pour ma part, de signaler à diverses reprises que les jugements normatifs, par exemple, risquent de tomber dans le ridicule si l'on a mal établi la nature des faits dont on traite (voir Poirier 1993). L'établissement d'une grille d'analyse objective des faits lexicaux est la première étape du processus de description des variantes topolectales du français.

## 1.2 Les limites

L'aspect lexical sera le seul pris en compte ici. On pourrait évidemment imaginer une grille plus large, incorporant les faits de phonétique, de morphologie, de syntaxe, et même de simple graphie (orthographe, habitudes typographiques), mais cet élargissement dépasserait le cadre de la présente rencontre, centrée sur le lexique. De même, on ne s'occupera pas, sauf exception, des vocabulaires spécialisés afin de restreindre l'exposé à des exemples simples, qui n'exigent pas trop d'explication.

Le classement auquel conduit l'application de la grille relève de l'inventaire pré-dictionnaire; c'est donc dire que l'explication qu'il donne de la réalité lexicale (parce qu'un bon classement est déjà un début d'explication) est encore frustrante, sans nuances. Comme l'a rappelé Latin (1992 : 405), une « grille typologique est un schéma abstrait » puisque la frontière entre deux catégories du classement peut être floue. Une explication complète nécessite l'examen ponctuel de chaque fait à l'aide d'une documentation appropriée.

Précisons encore que, des trois axes de réflexion de ces Journées, seul le premier est vraiment pris en compte, celui concernant la typologie et le classement des particularités lexicales. La question de l'application de la méthodologie à la

récolte des données et à leur organisation (axe 2) ne sera abordée que de façon incidente et en rapport avec les seuls travaux de l'équipe du TLFQ (notamment à l'Annexe 2 où l'on trouvera une illustration de la méthodologie au moyen d'articles tirés du DFQ). De même, on ne traitera pas de celle de l'instrumentalisation de la recherche et des critères d'acceptabilité de ces particularités (axe 3). En somme, on ne posera pas ici le problème de la distinction à faire entre une particularité « digne de ce nom » et une faute « plus ou moins généralisée » (Latin 1992 : 399); ce problème, qui est d'une grande importance, ne peut être pris en compte que par la suite, après l'étape de la description, et en tenant compte des sensibilités de chacune des communautés francophones (sur ce point, voir encore Frey 1993 : 420, et surtout Manessy 1993, qui traite de la question à l'échelle du continent africain).

## 2 ASPECTS GÉNÉRAUX

### 2.1 La nature de la variété à l'étude

La définition de la variété de langue prise en compte est un préalable si l'on veut s'assurer une démarche cohérente et rendre possible une interprétation adéquate des faits relevés, non seulement au terme de la démarche, au moment de l'évaluation sociolinguistique des particularités, mais dès le départ déjà, pour bien identifier les phénomènes en vue du classement dans la grille.

Définir la variété à l'étude signifie en premier lieu la situer par rapport aux autres variétés. De ce point de vue, le terme de *francophonie* est parfois un peu trop commode; dans le but louable d'assurer un traitement égal aux diverses variétés de français, sans en discréditer aucune, et sans doute aussi parfois sous l'influence du discours politique, on a eu tendance à classer pêle-mêle sous cette appellation des variétés qui présentent des différences capitales. Chaudenson (1988) a livré sur le sujet des réflexions tout à fait pertinentes et proposé une grille d'analyse des situations francophones qui met l'accent sur des aspects fondamentaux.

Il convient en premier lieu de distinguer les situations où le français est langue maternelle et celles où il est langue seconde. Les variétés de français langue maternelle se rencontrent, grosso modo, dans une première grande aire que Rey (1986 : 31) désigne par ensemble d'Europe (France, Suisse, Belgique), et dans une seconde qu'il dénomme ensemble d'Amérique du Nord (dont le Québec, l'Acadie et la Louisiane sont les foyers d'origine d'où est issue une diaspora, au Canada et aux États-Unis). À l'intérieur de ces deux grands ensembles, on peut pratiquer des regroupements par régions. Les situations de français langue seconde sont plus complexes et se retrouvent principalement sur le continent africain, au Moyen Orient, dans l'océan Indien, dans les Antilles et dans le

Pacifique. Ce type de classement est basé sur l'affinité plus ou moins grande que les variétés de français ont entre elles, sur une parenté naturelle (critère interne).

On peut aussi pratiquer un classement d'après les frontières des pays (critère externe), d'où les appellations *français de France*, *français de Belgique*, *français du Québec*, etc. Ce classement rend compte d'une réalité différente et permet de mettre en évidence des aspects que le premier type de classement gomme nécessairement, notamment l'incidence des politiques linguistiques sur la pratique de la langue, les caractéristiques nationales (même si elles ne coïncident pas parfaitement avec les frontières politiques), le statut juridique du français par rapport à d'autres langues, etc. Ce deuxième type de classement a été expliqué surtout par Hausmann (1986) et a été repris dans diverses contributions (par ex. Massion 1987 : 59; Poirier 1987 : 153-156). On soulignera plus loin l'incidence de ces façons de regrouper les variétés de français sur la terminologie.

Que l'on envisage les situations francophones selon le premier ou le second des points de vue qui viennent d'être exposés, on adopte une façon de voir qui permet d'éviter certaines formulations traditionnelles qui déforment la réalité. Ainsi, on a l'habitude de désigner par *français régionaux* l'ensemble des variétés géographiques qui ne sont pas celles de Paris, situant ainsi dans un même axe des français qui entretiennent des rapports très différents avec la variété parisienne. Quand, par exemple, on coiffe par une même appellation de *français régional* le français parlé dans l'ouest de la France et celui du Québec, on affirme que ces deux variétés sont dans un même rapport avec le français de Paris, pris implicitement comme référence; on conviendra que cette généralisation est excessive.

Les locuteurs de français dans l'ouest de la France ont de leur usage une perception qui est naturellement conditionnée par une influence nationale qui rayonne depuis Paris, qui les rejoint par l'école, l'administration, la presse, la radio, la télévision, etc. Au Québec, l'influence du français de Paris joue également, mais à distance et de façon moins contraignante : le Québécois n'a pas à devenir un Parisien pour fonctionner dans la société à laquelle il appartient; il évitera même de le faire en raison de la conscience qu'il a de son identité de Québécois. Si l'on adopte le premier classement proposé plus haut, on distinguera tout de suite les deux situations et on reconnaîtra que le français du Québec et le français de l'ouest de la France appartiennent à deux ensembles différents; si l'on adopte le second, on sera conduit à reconnaître que le français du Québec est une variété nationale, comportant divers registres comme le français de France, alors que celui de l'ouest de la France est une variété régionale, qui se situe donc dans un rapport de dépendance quant à la variété nationale.

Ces distinctions trouvent une justification dans l'évaluation que font les locuteurs des caractéristiques de leur français; cette évaluation est fondamentalement différente dans les deux aires, en raison de la perception globale qu'on a de la langue. Rézeau (1984 : 20) affirme que, pour un locuteur de l'ouest de la France, « le plus souvent, le régionalisme, notamment le régionalisme lexical, est conscient »; la chose se comprend puisque ce locuteur est confronté

régulièrement à un usage plus général, celui de la nation. Mais le locuteur québécois n'a pas du tout la même perception puisque le québécoisme qu'il emploie peut être d'usage à travers tout le Québec (par ex. le mot *trâlée*, désignant « une longue suite ou un grand nombre (de personnes, d'animaux, de choses) » : *une trâlée d'enfants*). Par ailleurs, pour un Français de l'ouest, il est possible qu'une particularité lexicale soit perçue comme un dialectalisme alors que ce même fait, au Québec ou en Acadie, sera considéré comme appartenant au français courant de niveau familier puisqu'il n'y a pas eu, sur le territoire nord-américain, concurrence entre français et dialectes, bien que de nombreux traits dialectaux aient été importés de France (sur la distinction entre français régional et dialecte, voir Walter 1984, et Rézeau 1986 : 45-46; voir en outre la discussion de Verreault (1985 : 505-506) à propos du mot *zire* signalé par Rézeau (1984) dans le parler de l'ouest de la France).

Définir la variété de langue, cela signifie aussi bien en marquer les contours, en établissant les frontières avec les langues voisines et en portant un jugement sur le statut des mots issus de ces langues. Dans le cas du français du Québec, il est évident que les anglicismes, par exemple, font partie, à part entière, de la langue; la plupart, notamment les anglicismes lexématiques, relèvent du registre familier ou très familier (par ex. *bean* « haricot »; *braker* « freiner », de l'anglais *to brake*), d'autres appartiennent à l'usage le plus neutre (par ex. *cheddar* désignant une sorte de fromage; *vacant*, dans *terrain vacant* « terrain vague, en friche », anglicisme sémantique d'après l'anglais *vacant lot*, *vacant land*). Il est donc indispensable qu'on intègre ces unités à la description de l'ensemble. Massignon (1962) a commis l'erreur d'écarter complètement de son étude, par ailleurs excellente, sur les français d'Acadie cette composante essentielle, ce qui nous prive d'éléments de première importance pour bien comprendre le fonctionnement du lexique acadien et le poids relatif des unités répertoriées.

Pour l'Afrique, diverses contributions au colloque de Nice (Latin *et alii* 1993) donnent à penser que la situation n'est pas aussi claire. Des chercheurs ont en effet posé la question de savoir si les emprunts font vraiment partie de la variété de français de tel ou tel pays. Il ne fait pas de doute qu'il faut prendre position sur ce point avant de se lancer dans un classement. De façon plus générale, on peut se demander si des appellations comme *français du Burundi*, *français de Côte-d'Ivoire* représentent des ensembles qu'on peut bien circonscrire. La discussion de cette question est un préalable nécessaire à toute description lexicale.

Pour me conformer moi-même aux exigences concernant la définition de la variété prise en compte, je préciserai ici que *la variété qui sera examinée dans ce texte est le français du Québec, qui est la principale variété de l'ensemble « français langue maternelle » d'Amérique du Nord*. Le français du Québec a statut de variété nationale de français, c'est-à-dire que c'est une langue reconnue officiellement par l'État, qu'elle est ancrée dans les institutions (école, administration, etc.), qu'elle est la langue du travail et des communications (industrie, commerce, médias, etc.) et qu'elle a ainsi une reconnaissance qui se

traduit dans les faits, comme c'est le cas pour le français de France, le français de Belgique et le français de Suisse. Le français du Québec a rayonné en Ontario et dans l'ouest du Canada de même qu'en Nouvelle-Angleterre. C'est une variété qui présente beaucoup de ressemblances avec le français acadien; lequel couvre diverses aires dans les Provinces maritimes, mais, du point de vue d'un francophone nord-américain, elle s'en distingue de façon sensible, surtout pour ce qui est de la prononciation et du lexique. Le français québécois et le français acadien peuvent être regroupés sous l'appellation plus large de *français canadien*<sup>2</sup> laquelle englobe aussi le français ontarien et le français de l'Ouest canadien. Ces deux derniers possèdent des traits caractéristiques qui leur sont propres aujourd'hui dans l'ensemble canadien et qui s'expliquent surtout par un phénomène de conservatisme, mais il s'agit de variétés qui sont historiquement des prolongements du français québécois.

## 2.2 La terminologie

Les aspects terminologiques ont déjà été abordés plus haut, mais il convient de les évoquer de façon distincte afin d'éviter tout malentendu dans la lecture de ce texte. En premier lieu, le terme de *français régional* ne sera utilisé ici qu'en référence à la dimension topolectale (sans aucune connotation normative et sans lien avec un registre de langue) et que pour désigner une variété de français parlée sur un territoire à l'intérieur d'un pays (par ex. le français régional du Poitou, par rapport au français de France; le français régional du Saguenay, par rapport au français du Québec) ou sur une aire couvrant des portions de pays à l'intérieur d'un ensemble cohérent (le français régional de la région franco-provençale, par rapport à l'ensemble européen). Le français régional n'est donc pas une variété diatopique (ce qu'évoque une formulation comme *le français régional de France*, qu'on devrait remplacer par : *les traits régionaux du français de France*); il consiste dans l'ensemble des usages linguistiques d'une communauté francophone bien localisée sur le plan géographique.

En conséquence, *régionalisme* ne s'emploiera que pour parler d'une particularité d'une telle variété de français. Ainsi, le mot *barrer* signifiant « fermer à clef » est un régionalisme en France (Ouest et Sud, voir Rézeau 1984 : 54), mais non au Québec : c'est un mot d'utilisation générale. Par rapport à la France, le québécois *barrer* ne mérite pas l'appellation de *régionalisme* puisque le Québec n'est pas une région de la France : c'est un *québécoïsme*, c'est-à-dire une particularité du français national du Québec par rapport au français

2. Il faut noter ici que le terme de *français canadien* avait autrefois un sens plus restreint, désignant le français du Québec et les variétés qui s'y rattachent directement; d'où l'emploi à cette époque de *canadianisme* pour parler d'un trait caractéristique du français du Québec.

national de France. Cette façon de voir les choses permet de redonner à *régional* et à *régionalisme* leur sens premier et de faire disparaître toute ambiguïté (pour une explication plus détaillée, voir Poirier 1987 : 140-142 et 151-158; voir aussi Rey 1986 : 29-30).

On notera en outre que, pour la clarté de l'exposé, on distinguera entre *variété* et *variante*, le premier s'appliquant à un ensemble d'usages (la variété québécoise, la variété belge, etc.), le second à une particularité (un trait d'une variété X), ce qui permettra d'éviter l'emploi de *régionalisme* dans des contextes où il ne conviendrait pas à la définition donnée ci-dessus. J'emploierai donc le terme de *variante topocentrale* (on pourrait dire aussi *topocentrisme*) là où d'autres utilisent plutôt le terme de *régionalisme*. Je comprends cependant que ce dernier est d'utilisation courante et que d'aucuns préfèrent le conserver; c'est d'ailleurs celui que le Comité scientifique de nos Journées a retenu pour coiffer notre rencontre. Je ne demanderai donc pas aux autres de l'abandonner, mais on comprendra que je n'emploie pas le terme de *régionalisme* avec cette valeur dans ma contribution pour assurer à mon exposé toute la rigueur nécessaire. En pratique, le terme de *variante topocentrale* sera souvent remplacé par un terme plus précis, soit *québécoisisme*, *belgicisme*, etc., auquel il ne faut accorder, à l'instar de Goosse (1977), qu'une valeur purement géographique, sans connotation normative.

### 2.3 L'approche globale et l'approche différentielle

Les linguistes qui travaillent sur les particularités lexicales des variétés de français éprouvent régulièrement le besoin de défendre l'approche différentielle qu'ils pratiquent dans le relevé des unités lexicales. Un « vrai » linguiste étudie en effet les unités lexicales dans un ensemble, de sorte que faire un dictionnaire de particularités peut paraître, à première vue, contraire aux visées de la linguistique contemporaine.

Il faut, à cet égard, rappeler qu'aucun dictionnaire ne prend en compte tout le lexique d'une langue; les nomenclatures des ouvrages usuels varient de 15 000 à plus de 60 000 entrées, ce qui montre bien que le nombre de mots traités a une importance relative. Ce qui importe, c'est le traitement qui est pratiqué, ce sont les liens qui sont établis entre les mots. Or, il est facile de démontrer que, dans des dictionnaires différentiels, donc qui n'accueillent qu'une partie du lexique usuel, les relations paradigmatiques et syntagmatiques peuvent être aussi bien traitées que dans bien des dictionnaires dits « complets ». Un dictionnaire différentiel, réalisé selon les méthodes de la lexicologie scientifique, constitue, pour cette raison, une base solide pour un projet ultérieur de description lexicographique globale.

Il faut d'ailleurs bien voir que le dictionnaire complet ne répond pas non plus aux exigences de la linguistique structurale; par exemple, il n'est généralement

pas homogène puisqu'il peut enregistrer des mots appartenant à des synchronies différentes (des archaïsmes de diverses époques) et même à des systèmes fonctionnels différents (le *Petit Robert* comprend des belgicisms, des helvétismes, des québécoïsmes et des africanismes). Sur le plan de la cohérence linguistique, ce n'est donc pas nécessairement un modèle. Ce type de dictionnaire a cependant l'avantage de définir l'ensemble des mots usuels, de sorte que celui qui le consulte a l'assurance (en principe !) d'y trouver tous les mots qui seront employés dans les définitions. Le dictionnaire différentiel doit donc, en théorie, être complété par un autre dictionnaire pour répondre à toutes les interrogations possibles, mais, en pratique, ce type d'ouvrage est destiné à un public qui le consulte dans un but précis.

On pourrait même soutenir que le dictionnaire différentiel a certains avantages sur le dictionnaire complet pour ce qui est de la description; comme le fait remarquer Hausmann (1982 : 198) à propos du traitement du mot *dispendieux* dans le DFQ, le dictionnaire différentiel est susceptible de préciser certains aspects de l'emploi des mots dans la variété de référence et peut contribuer ainsi à améliorer les dictionnaires qui la décrivent.

L'approche différentielle pour l'étude du lexique se marie très bien à la pratique dictionnaire en raison du type d'unités à l'étude; dans un dictionnaire, la plupart des emplois sont présentés de façon isolée, les liens étant établis pour les emplois principaux ou plus courants. Celui qui le consulte s'intéresse à une ou à des unités précises et ne cherche pas à découvrir le système. Si on a le souci de replacer les unités dans leur contexte au moment du traitement, au moyen des adjuvants définitoires, de la syntagmatique, des exemples, etc., on tempère grandement les inconvénients de l'approche différentielle qui concerne essentiellement la sélection des unités. L'équipe de l'océan Indien en arrive à une position semblable à celle qui est exprimée ici (voir Baggioni 1993 : 108, qui conclut son texte en soulignant le fait que la description différentielle peut être « fonctionnelle du point de vue lexicographique »).

*L'approche différentielle est inévitable si l'on veut aboutir à une image globale du français parlé dans le monde.* En effet, il est impossible de compter sur une description complète de chacune des variétés, même en se limitant aux plus grandes; hormis le français de France, seul le français du Québec a fait jusqu'à présent l'objet de descriptions d'ensemble qui sont, du reste, encore grandement perfectibles (voir le *Dictionnaire du français Plus*, 1988, et le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, 1992). Il est beaucoup plus réaliste, dans l'état actuel des choses, d'envisager la mise en commun de relevés différentiels effectués dans les diverses communautés francophones dans le but de dégager une première image globale du français dans le monde (voir Poirier 1987 : 162); le projet de Trésor des vocabulaires francophones poursuit justement cette visée en cherchant à « établir un fonds lexicographique international informatisé » (Quemada 1990). Pour ce faire, il est nécessaire, comme le rappelle de Robillard (1993 : 115), de s'entendre sur « l'économie globale d'une description de la

variation du français ». L'adoption d'une grille de classement commune pour les variantes lexicales serait un premier pas dans cette direction.

## 2.4 La variété prise en compte

On ne s'étonnera pas que la variété prise en compte ici soit le français du Québec. La principale raison est que c'est la variété que pratique et qu'étudie l'auteur de ce texte; les risques d'une mauvaise interprétation des exemples sont donc de ce fait réduits. De plus, on reconnaîtra que la variété québécoise en est une dont l'identité est plus facile à définir que celle des autres variétés géographiques du français : le problème du substrat ne se pose pas puisque le français est la langue maternelle de la communauté depuis les origines, non plus que celui du continuum avec une autre langue. Enfin, c'est une variété qui présente des différences souvent très nettes avec le français qui servira de terme de comparaison (voir sous 3.2), différences qui sont largement représentées non seulement à l'oral, mais aussi à l'écrit. Si l'on compare avec une autre grande variété géographique, celle de Belgique par exemple, il est évident, à lire le tableau que brosse Francard (1990 : 117-118), que la réalité à laquelle renvoie l'appellation français du Québec est plus facile à cerner que celle du français dans le pays qui nous accueille aujourd'hui.

Dans la mesure où l'on cherche ici à poser des principes généraux concernant la typologie des variantes topolectales, il est sans doute plus simple de puiser les exemples dans une variété homogène, dont les contours sont relativement nets, une variété bien contrastée avec le français de France. Une fois établie la méthodologie, on pourra s'attaquer plus librement aux problèmes difficiles de la distinction entre français et dialecte, qui se pose un peu partout en Europe, à celui de la diversité régionale, qui est particulièrement aigu en Belgique, ou encore à celui du « continuum linguistique allant des langues africaines au français, où le seuil de délimitation du français est souvent indécidable » (Latin 1992 : 400).

## 2.5 Les autres situations francophones

Les autres variétés géographiques du français ne seront pas pour autant laissées pour compte. Mais plutôt que d'intégrer leurs particularités à cet exposé de départ, on a jugé préférable de confier à des spécialistes de trois aires géographiques distinctes le soin de commenter les principes et la grille présentés ici à la lumière des recherches qu'ils font sur les variétés de français de Belgique, de l'océan Indien et du Sénégal. Les exposés qui suivront celui-ci, qui est en somme une proposition à discuter, permettront donc d'éprouver la pertinence de la méthodologie, en la corrigeant, en la complétant et en l'adaptant à d'autres situations francophones afin d'en arriver à un modèle utilisable par tous.

### 3 LA NOTION DE « VARIANTE TOPOLECTALE »

L'article que Wolf a fait paraître dans les *Travaux de linguistique et de littérature* en 1972 marque le début d'une réflexion méthodologique systématique sur la variation géographique du français. Depuis lors, de nombreux chercheurs ont apporté leur contribution à la discussion du concept de « variante toponectale » (quel que soit le terme servant à l'exprimer). Certains ont consacré des développements substantiels à la question, par ex. Goosse (1977), Tuailon (1977), Vinay (1981), Boulanger (1985), Pohl (1985), Lafage (1985-1986), Massion (1987), de Robillard (1993), etc. On lira aussi avec profit l'article tout à fait pertinent d'Algeo (1989) qui s'est interrogé sur les divers aspects de cette notion de variation géographique en prenant en compte les variétés d'anglais.

Malgré ces contributions, le concept de « variante toponectale » continue d'être abordé souvent d'un point de vue normatif, ce qui est la cause de lacunes dans la définition qu'on en donne, d'un certain flou dans les paramètres guidant les relevés, d'un manque de rigueur dans l'identification du terme de comparaison, etc. La prise en compte trop hâtive de la dimension normative dessert tout le monde, y compris celui qui veut mettre l'accent sur cet aspect (voir à ce sujet les réflexions tout à fait pertinentes de Valdman (1994) à propos d'un inventaire du français « commun » de Louisiane).

Afin d'éviter cet écueil et de faire bien comprendre les bases sur lesquelles est fondée la typologie proposée plus loin, il est indispensable de fournir des précisions sur le terme de comparaison, puisque c'est par rapport à cette référence que sont effectués les relevés des variantes, ainsi que sur le degré de spécificité auquel celles-ci doivent satisfaire pour qu'on les prenne en compte. Mais avant de mettre les particularités lexicales des variétés géographiques du français sous le microscope, il n'est sans doute pas inutile de les situer d'abord dans la langue, là où nous allons les prélever de façon artificielle pour fins d'analyse.

#### 3.1 Les québécois dans la langue

Le locuteur québécois moyen a une certaine connaissance des différences que présente sa variété de français par rapport au français de France. Il identifie comme québécois *banc de neige*, *avoir du fun*, *patate* « pomme de terre », *traversier* et peut-être même *sacoche* et *s'enfarger*. Il ne soupçonne cependant pas à quel point sa langue est originale dans son lexique. Même le Québécois instruit, même celui qui voyage régulièrement en France n'a qu'une perception limitée des emplois lexicaux qui le caractérisent comme francophone du Québec.

La chose s'explique d'abord par le fait que le lexique se compose d'une multitude d'unités dont on ne peut faire la synthèse soi-même, à plus forte raison une synthèse comparée. De plus, chacune de ces unités comporte, outre sa signification première (dénotation), une valeur contextuelle ou affective

(connotation) qui vient en compliquer encore l'évaluation. La perception des différences lexicales devrait pourtant être possible pour le vocabulaire usuel, pour les quelques milliers d'emplois qui sont récurrents. Or l'originalité de ce vocabulaire échappe, pour l'essentiel, à la conscience du locuteur, à moins qu'il n'apporte à la comparaison des usages québécois et français<sup>3</sup> une attention constante et qu'il n'en fasse un exercice méthodique. De retour au Canada, il aura peut-être remarqué plus de francismes chez ses interlocuteurs que de québécismes dans sa propre langue, et encore ces francismes relèveront-ils surtout du vocabulaire des *realia* du pays visité : *carte grise, PTT, SNCF*, etc.

Il faut bien se rendre compte en effet que, pour le locuteur ordinaire, la langue est un moyen de communication et non un objet d'analyse; si le message qu'il formule est compris, il ne sera pas amené à revenir sur son énoncé pour l'analyser. Or, la plupart des québécismes lexicaux, même s'ils peuvent être perçus comme tels par les Français, ne provoqueront aucune réaction de leur part et, partant, n'attireront pas l'attention des Québécois en raison du fait que le sens en est clair.

En effet, ces québécismes sont compréhensibles pour un étranger, a) soit parce que les mots appartiennent à des familles connues ou obéissent à une morphologie qui en explique le sémantisme (*aiguiser un crayon*, cp. FF *tailler*; *pommette*, cp. FF *petite pomme*; *magasiner*, cp. FF *faire des courses*); b) soit parce que la façon de dire ne constitue qu'une variante d'une unité française, ce qui est un cas très fréquent (*n'être pas sorti du bois*, cp. FF *n'être pas sorti de l'auberge*; *avoir les deux pieds dans la même bottine*, cp. FF *avoir les deux pieds dans le même sabot*; *payer en-dessous de la table*, cp. FF *verser des dessous de table*); c) soit parce que les images évoquées sont évidentes ou que le contexte éclaire le sens des mots (*crayon de plomb*, cp. FF *crayon de papier / de bois*; *poche d'air*, cp. FF *trou d'air*; *peser sur un piton*, cp. FF *appuyer sur un bouton*); d) soit encore parce que les particularités ne sont identifiables que par l'étude de grands ensembles, que par la comparaison de nombreux énoncés; par exemple, ce n'est qu'après de nombreuses expériences que le Québécois peut se rendre compte que le mot *pardon* a chez lui un contenu plus fort que pour le Français qui l'emploie comme équivalent non marqué de *excusez-moi*; de même la fréquence plus grande de *petit sac* comparativement à *sachet*, la préférence pour *plancher* dans certains contextes où le Français emploie *sol* (par ex. dans *laver les sols*) ne sont pas immédiatement perceptibles<sup>4</sup>.

---

3. Dans le présent article, *français* est employé avec le sens de « qui existe en France, qui est relatif à la France et à ses habitants » quand il s'oppose à *québécois*; ce dernier est employé de la même façon, *mutatis mutandis*, en relation avec le Québec. Mais le mot *français* est aussi utilisé pour désigner la langue commune, partagée par les Québécois et les Français. L'anglais offre, pour une discussion de même nature, une terminologie plus souple puisque le mot *anglais* peut être réservé à la désignation de la langue commune, le mot *britannique* servant alors de spécifique en parlant de la variété parlée en Angleterre (par opposition à *américain*). On notera en outre ici l'abréviation FF (pour français de France), qui permet d'alléger le texte.

4. Il ne faut pas conclure de ce qui précède que le français du Québec est toujours parfaitement compréhensible pour un étranger. Ce qui a été dit, c'est que le lexique, contrairement à une opinion répandue, n'est pas la

En somme, dans une conversation entre un Québécois et un Français, les interlocuteurs ne s'interrompent pas à tout moment pour souligner les traits caractéristiques de leurs discours. À plus forte raison les québécismes passent-ils inaperçus dans les conversations entre Québécois. Pour reprendre la formulation d'un collègue, *les québécismes et les francismes « n'existent que pour ceux qui réfléchissent sur la langue »* (Bureau 1985 : 148).

Le lexique québécois comporte, par rapport au français de France, mille et une caractéristiques qui tiennent aux mots, à leur sens, à la combinaison des unités, aux valeurs affectives et sociales qui leur sont attribuées, etc., de sorte qu'il est pour ainsi dire impossible de faire un relevé complet de la réalité complexe que l'on désigne par le terme de *québécismes*. Ces caractéristiques ne sont pas les mêmes d'ailleurs selon que l'on compare le français du Québec avec le français de France ou avec le français de Belgique ou de Suisse. La notion de « québécisme » est une abstraction qui n'a de fondement que dans la comparaison de la variété québécoise avec une autre variété. En soi, le français du Québec ne compte aucun québécisme; c'est un ensemble cohérent, une langue normale formée, pour ce qui est de son lexique, d'unités relevant de divers registres et permettant l'ensemble des discours d'une société. C'est pour des raisons historiques et démographiques d'ailleurs qu'on a jusqu'à aujourd'hui mis l'accent sur les québécismes plutôt que sur les francismes dans l'étude des rapports entre le français du Québec et le français de France.

### 3.2 Le terme de comparaison

On observe que les chercheurs qui se sont intéressés au relevé des variantes topolectales du français ont pris naturellement pour base de comparaison les données des dictionnaires usuels du français, lesquels sont réalisés à Paris. La chose se comprend aisément : c'était la seule façon de situer ces variantes par rapport à un usage réputé commun. En effet, le corpus que constitue l'ensemble des emplois décrits dans ces ouvrages est le seul disponible, le seul connu à travers

---

(suite note 4)

cause principale des situations où le message n'est pas clair. La raison doit en être cherchée principalement dans les caractéristiques de la prononciation québécoise familière ou traditionnelle (variantes de phonèmes, diphtongaison, articulation, rythme et prosodie). Cet aspect a déjà été souligné par d'autres, par ex. D'Anjou 1966 qui reprochait au Comité de linguistique de Radio-Canada et à l'Office de la langue française de faire passer le vocabulaire avant la prononciation dans leurs campagnes; il ajoutait : « Que les propagandistes du français international réclament de nous l'usage d'un vocabulaire et d'une syntaxe accessibles aux francophones des autres pays, je les approuve. Mais on ne me fera pas croire qu'il faille d'abord dire *matinée* plutôt qu'*avant-midi*. » Dans les rapports entre Québécois et Français, la prononciation elle-même ne fait obstacle que dans les cas où le locuteur a une compétence linguistique limitée; malgré certains traits de prononciation qui trahissent de façon inévitable le Québécois et le Français, la communication est assurée quand chacun domine une variété un peu plus large que celle de sa famille ou de son coin de pays.

toute la francophonie; c'est celui dont se servent les professeurs de français du monde entier, celui auquel on se réfère spontanément pour vérifier l'appartenance à la langue française contemporaine d'un mot, d'une expression, d'une prononciation, d'un tour syntaxique, etc.

Cette façon de faire pose un certain nombre de problèmes que les chercheurs ont régulièrement rappelés. Il est évident, par exemple, qu'il serait préférable de pouvoir mettre en rapport les relevés concernant une variété particulière avec des inventaires comparables en France (Morsly 1993 : 182), mais cette stratégie est pratiquement impossible en raison de la diversité des vocabulaires et des situations. On peut malgré tout aboutir à des résultats relativement satisfaisants dans le repérage et le traitement des particularités lexicales si l'on prend quelques précautions.

Il faut d'abord prendre conscience que le français des dictionnaires n'est pas le français standard; le dictionnaire, nous l'avons souligné plus haut, relève de nombreux emplois qui ne sont plus en usage aujourd'hui ou encore qui appartiennent à des communautés restreintes : ces emplois n'appartiennent certes pas à un usage qu'on pourrait qualifier de standard. L'appellation *français standard* ne convient donc pas à la totalité des emplois décrits dans les dictionnaires; elle ne peut s'appliquer qu'aux emplois qui sont enregistrés sans mention restrictive sur les plans historique (*ancien, vieux*, etc.), géographique (*régional, Belgique*, etc.) et diastratique (*argot*). Cette appellation a de plus le désavantage d'évoquer déjà, plus ou moins clairement, la dimension normative. C'est pourquoi on lui préférera celle de **français de référence** (FrR) qui est plus neutre et, surtout, beaucoup moins ambiguë : seront considérés appartenir à ce français tous les emplois répertoriés dans les dictionnaires du français et autres sources (par ex. les grammaires) décrivant la variété de prestige prise en compte par les lexicographes parisiens.

Se pose alors le problème de l'utilisation des données du dictionnaire : d'après quels critères identifier les emplois à traiter dans un dictionnaire portant sur une variété géographique de français ? Pour les auteurs du DFQ, *toute unité lexicale du corpus québécois qui n'existe pas dans le FrR ou dont l'emploi ou le fonctionnement présente une différence par rapport à ce français est considérée comme étant un québécisme*. Le verbe *achaler* (dont le sens principal est « importuner ») est évidemment retenu puisqu'il ne figure pas dans la nomenclature des dictionnaires de France (sauf dans le *Trésor de la langue française* (Nancy-Paris) qui le relève comme particularité québécoise, ce qui n'enlève évidemment rien à la nécessité d'en traiter<sup>5</sup>). De même, le DFQ enregistre *volier* « bande

---

5. Non seulement faut-il en traiter pour donner une idée complète de la nomenclature de la variété à l'étude, même si des dictionnaires de France ont pu signaler le mot, mais il importe d'en revoir le traitement en raison des approximations et des erreurs qu'on trouve dans ces ouvrages à propos des mots que les lexicographes français ne connaissent pas (ce n'est heureusement pas le cas pour ce qui est de l'article *achaler* dans le TLF). Voir à ce propos la critique de Tabi-Manga (1993:41-42) concernant le traitement de certains mots africains dans le *Petit Robert*; voir en outre Poirier (1989:43-45) pour des exemples québécois.

d'oiseaux qui volent ensemble », que le *Grand Larousse de la langue française* donne comme régional en France, et *gruger* « briser avec les dents », déclaré vieux, parce que ces emplois sont usuels au Québec, tout comme *présentement* que le *Petit Robert* qualifie à la fois de vieux et de régional.

La liste des ouvrages constituant le FrR n'est pas une liste fermée. Les dictionnaires se renouvellent constamment et chaque maison d'édition produit maintenant plusieurs ouvrages différents selon les publics visés. Pour un relevé sommaire, le recours à un seul dictionnaire peut suffire, mais, pour l'identification précise de la différence, on doit forcément recourir à plusieurs dictionnaires et en comparer les données. On peut même compléter cette recherche documentaire par l'interrogation de témoins français, ce qui est presque nécessaire parfois pour bien interpréter une définition. La limite de la recherche est celle qu'une équipe veut bien se donner, mais on peut s'entendre, dans un projet global, sur un certain nombre d'ouvrages qui s'imposent : le *Petit Robert*, le *Grand Robert*, le *Trésor de la langue française*, le *Lexis*, le *Grand Larousse de la langue française*, le *Grand Dictionnaire encyclopédique Larousse*, quelques dictionnaires spécialisés (par ex. le *Dictionnaire des expressions et locutions*, de Rey et Chantreau, qu'on aura avantage à compléter avec le *Dictionnaire du français parlé*, de Bernet et Rézeau), etc.

Malgré tout, il restera des zones d'ombre et on ne repérera pas de cette façon tous les « trous de compétence » auxquels fait allusion de Robillard (1993 : 135); c'est là une limite qu'on doit accepter, si l'on veut être réaliste. On trouvera à l'Annexe 2 des exemples d'articles du DFQ (à paraître) qui ont été rédigés à la lumière des données des dictionnaires dont on vient de parler; on pourra ainsi juger de la pertinence du traitement et du degré de précision que peut atteindre une équipe qui ne compte aucun locuteur pratiquant la variété de français que cherchent à décrire les lexicographes de France.

### 3.3 Spécificité et exclusivité

En raison de l'évolution différente de chacune des variétés géographiques de français et des rapports historiques complexes qui les lient, il est pratiquement impossible de bien cerner la notion de « québécoisisme » (ou de « belgicisme », etc.) si l'on tient absolument à l'envisager sous l'angle de l'exclusivité des usages. D'une part, *le caractère spécifique d'un emploi est suffisant pour qu'on le considère comme une variante topolectale* (comme dit Bureau 1985 : 147 : « c'est là une condition nécessaire et suffisante »); d'autre part, comme le rappelle de Robillard (1993 : 135), il est impossible actuellement de juger de l'exclusivité d'un emploi puisqu'il « n'existe pas de descriptions de toutes les variétés de français au monde ». Comme on l'a mentionné plus haut, c'est par la comparaison des divers inventaires différentiels, à mesure qu'ils seront disponibles, qu'on pourra déterminer l'extension géographique réelle d'un emploi et son caractère exclusif ou non.

Ce point de vue pratique s'est imposé également pour la comparaison de l'anglais américain et de l'anglais britannique. Algeo (1989 : 156) le justifie par diverses raisons dont la plupart valent aussi pour le français et ses variétés.

#### 4 LE CLASSEMENT DES VARIANTES TOPOLECTALES

La question du classement des variantes s'impose de façon inévitable à tout chercheur dès qu'il commence à faire des relevés. C'est pourquoi on trouve de nombreux textes portant sur cette question, notamment dans la présentation des inventaires, glossaires, dictionnaires ou autres (par ex. IFA 1983 : XLIII-XLIV; Rézeau 1984 : 11-13; Lafage 1985-1986 : XXIV-XXVIII, Massion 1987 : 64-71). Dans certaines contributions, la question est abordée surtout d'un point de vue méthodologique (Goosse 1977, Boulanger 1985). Les nombreuses propositions de classement qui ont été soumises ont chacune leur mérite; elles rendent compte de la diversité des points de vue et des préoccupations particulières de leurs auteurs.

Plusieurs classements sont possibles en effet, selon l'aspect que l'on veut mettre en lumière, et il ne faut pas se priver d'en développer de nouveaux pour mieux cerner la réalité linguistique. Cependant, certains classements paraissent ne viser aucun objectif pratique; or, un classement étant une première étape dans l'explication d'un phénomène, il devrait fournir une base pour la suite de la démarche et permettre d'entrevoir des applications. D'autre part, les classements font souvent problème du fait qu'on cherche à traiter de tous les aspects en même temps, c'est-à-dire qu'on fait intervenir dans une même grille trop de paramètres, de sorte que la valeur des catégories qui sont créées devient ambiguë et que les variantes peuvent figurer simultanément à deux endroits (et parfois plus); il y aurait intérêt, dans ces cas, à prévoir plusieurs classements séparés, qui seraient complémentaires.

Le classement le mieux connu est sans doute celui qui procède par concepts (de type onomasiologique). Le modèle proposé par Hallig et Wartburg (1963) a été largement exploité dans les études de vocabulaire issues d'enquêtes linguistiques. Le classement onomasiologique peut être utile dans les travaux de type différentiel, mais il faut disposer d'un nombre suffisant de données pour que la grille devienne significative. Ce classement donne lieu à des résultats plus probants quand on prend en compte l'ensemble du lexique.

Le classement fondé sur le signe linguistique est plus complexe du point de vue théorique; c'est celui qui retiendra notre attention ici. Mais avant d'en traiter, il est important de le distinguer d'un autre type de classement auquel il est souvent intégré (ou vice versa) et qui doit, à mon avis, être considéré séparément. Il s'agit du classement faisant intervenir le référent; dans ce cas, les unités lexicales sont considérées en fonction de réalités extérieures au langage (dans la mesure, bien

entendu, où il ne s'agit pas de termes de nature métalinguistique, auquel cas on demeurerait forcément à l'intérieur), alors que, dans le classement fondé sur le signe linguistique, on répartit ces unités en fonction des signes eux-mêmes (signifiant et signifié). Ces deux classements ont une incidence directe sur le repérage et le traitement des particularités lexicales des variétés de français.

#### 4.1 Classement fondé sur le référent

Dans la foulée des travaux de Jacques Pohl, on a donné beaucoup d'importance à la question de l'originalité du référent. Straka (1983 : 42-43) a bien établi la distinction entre les variantes toplectales qui servent à rendre compte de « réalités seulement régionales » et les autres, qui renvoient à des réalités qui sont « communes à tout le domaine du français », qui sont en fait internationales. Dans le second cas, Rézeau (1986 : 43-44) parle de « régionalisme au sens strict »; dans le premier, il estime qu'on ne peut parler de « régionalisme » qu'en un sens élargi : « l'écart renvoie ici d'abord au référent avant de se répercuter dans la langue ». C'est là, exprimé clairement, le fondement d'un classement qui ne repose pas sur une distinction de signes mais sur une distinction de référents.

On réunira donc, dans une première catégorie, les mots servant à désigner les *realia* locales (ou régionales, ou nationales); ces *realia* sont relatives à la faune, à la flore, à l'environnement physique, à l'alimentation, à l'habitat, à l'administration, au système politique, à la culture, etc. La seconde catégorie comprendra tous les autres mots, exprimant des concepts communs à tout le monde. Pour les premiers, on pourrait pour l'instant retenir, à l'instar de Rézeau, l'appellation de *statalisme*, en dépit du fait que Pohl lui-même donne à ce terme un sens plus large<sup>6</sup>; on pourrait aussi se servir d'une appellation explicite comme *québécoïsme* (*belgicisme*, *helvétisme*, *africanisme*, etc.) de référence. Les unités lexicales qu'on classera dans cette catégorie auront donc comme caractéristique commune de renvoyer à des référents originaux (par comparaison avec la variété servant à la comparaison), bien que les signes utilisés puissent ne pas l'être. *Gendarme* se dit au Canada et en France mais renvoie à des réalités administratives différentes; ce mot fait partie de la catégorie des *statalismes* à la fois au Canada et en France même si le signe est le même dans les deux pays.

Il ne me paraît pas souhaitable de réserver les termes *québécoïsme*, *belgicisme*, *helvétisme*, etc. pour rendre la notion de « *statalisme* », comme l'ont suggéré Dulong (cité dans Vinay 1973 : 373) ainsi que Rubattel et Knecht (1984 : 142, n. 9), surtout parce que le contenu qu'on voudra donner à ce terme ne sera jamais

6. « Nous appellerons 'statalisme' tout fait de signification ou de comportement, observable dans un pays, quand il est arrêté ou nettement raréfié au passage d'une frontière. » D'après cette définition, qui ne paraît pas correspondre tout à fait à celle que les chercheurs ont retenue des premiers travaux de Pohl, la notion de « *statalisme* » recouvrirait celle de « *québécoïsme* », de « *belgicisme* », etc. (Pohl 1985 : 10).

évident : ces termes s'emploient couramment avec une valeur plus large, qui est celle que nous avons retenue dans ce texte (voir sous 3.2). D'une certaine façon, on pourrait même dire que les statalismes sont les variantes qui méritent le moins l'appellation de *québécoismes*, ou de *belgicismes*, etc.; en effet, ces mots appartiennent à tout le monde, on n'a pas le choix de les employer quand on veut parler de telle ou telle réalité nationale ou régionale de son pays ou d'un autre pays. Par exemple, au Québec, le mot *polyvalente* désigne une école secondaire où sont dispensés à la fois l'enseignement général et l'enseignement professionnel d'après une structure de programme et des normes nationales; ce mot n'est pas vraiment l'équivalent de *lycée* qui désigne une organisation scolaire différente, propre à un autre pays, la France. En parlant de la réalité québécoise, le Français n'a pas le choix du mot : c'est *polyvalente* qui s'impose, comme il n'a pas le choix d'employer le mot *Québécois* en parlant des habitants du Québec. On comprend mieux, à la lumière de ces exemples, pourquoi Rézeau ne considère les statalismes comme des « régionalismes » qu'en un sens élargi.

Le classement fondé sur le référent a une utilité indéniable dans les recherches différentielles sur le lexique. Il permet en effet de bien identifier certains aspects de l'originalité du lexique d'une variété géographique, ce qui peut avoir une influence sur le traitement des mots dans le dictionnaire. Ainsi, le caractère original du référent auquel renvoie un mot doit être exprimé dans la définition elle-même et non au moyen d'une marque. Voir à ce sujet Rézeau (1986 : 44) qui propose de définir le mot *ouananiche* par : « Au Canada, saumon d'eau douce » (comme dans le *Petit Robert*), ou encore par : « Saumon d'eau douce que l'on trouve dans les lacs et rivières du nord du Québec » (comme dans le *Lexis*), sans faire mention d'aucune marque.

En outre, au stade de l'évaluation, certains pourront considérer que le fait que le référent d'un signe linguistique soit original constitue un argument en faveur de la légitimité d'un usage; ce point de vue, sur lequel s'appuie la sélection de la plupart des « canadianismes » répertoriés dans la brochure *Canadianismes de bon aloi* publiée par l'Office de la langue française (OLF 1969), avait déjà été exprimé par Dulong en 1962 (cité dans Vinay 1973 : 373) et a été repris dans Dugas (1983 : 645), Bureau (1985 : 147), etc.

On peut mentionner encore qu'à l'échelle de la francophonie, la mise en rapport de classements de type référentiel concernant diverses variétés géographiques de français permettrait de mesurer l'écart respectif qu'elles présentent par rapport à la variété qui sert de point de comparaison. Pour ce qui est du français du Québec, par exemple, il est probable que la catégorie des statalismes sera sensiblement moins importante que celle des québécoismes renvoyant à des réalités communes à tous les francophones. On considérera qu'une variété présentant ce type de répartition est plus originale quant à l'économie générale du lexique qu'une autre se trouvant dans la situation inverse.

*C'est en effet dans la catégorie des signes renvoyant à des réalités communes que se retrouvent les mots ayant l'incidence la plus marquée sur les rapports*

*entre les unités du lexique*. Il peut en résulter une intrication étroite des emplois originaux et des emplois communs avec la variété de référence, comme je l'ai illustré à l'aide d'exemples québécois tirés du vocabulaire du bâtiment (voir Poirier 1983). L'examen des paires *gros* et *grand*, *beau* et *bon*, *glace* et *glaçon*, etc. conduit à des observations du même type, les oppositions n'étant pas identiques à celles qu'on remarque dans le FrR, ce qui a pour effet de créer une dynamique particulière dans chacun des petits réseaux de fonctionnement de ces unités.

## 4.2 Classement fondé sur le signe linguistique

Indépendamment des buts spécifiques que vise chacune des équipes de recherche, il m'a paru possible d'établir une grille de départ qui pourrait servir de base commune pour l'ensemble des chercheurs. Cette grille n'est pas absolument nouvelle; pour ce qui est des catégories d'écarts par rapport au FrR, elle épouse de près les distinctions établies dans IFA (1983), reprises dans Latin (1992 : 405). Son mérite est peut-être d'apporter des précisions sur certains points et de combiner les dimensions synchronique et historique, sans qu'il y ait ambiguïté.

Les principes sur lesquels elle repose sont les suivants.

- a) Que le classement soit explicatif, c'est-à-dire qu'il constitue une première étape dans l'analyse des variantes en répondant à des questions précises.
- b) Que le classement soit strictement descriptif, factuel, sans faire intervenir déjà la dimension normative.
- c) Que le classement établisse une distinction nette entre le jugement synchronique sur la nature de la différence par rapport au FrR (approche différentielle) et le jugement sur sa provenance (approche historique), ceci afin d'assurer la cohérence de l'ensemble.
- d) Que les subdivisions du classement soient étanches de sorte que la grille rende impossibles les doubles classements.
- e) Que la grille de classement soit relativement simple au départ, tout en se prêtant à des développements ultérieurs pour rendre compte de distinctions plus fines.

La structure de base de la grille est constituée de deux axes, le premier concernant la synchronie, le second la diachronie. À l'axe synchronique (horizontal) se rattacheront des catégories relatives à la nature de la différence que présente la variante par rapport au FrR; à l'axe historique (vertical) des catégories relatives aux origines des variantes. On trouvera, après l'explication de chacun des deux axes, une illustration de la grille à partir des exemples qui auront été donnés<sup>7</sup>.

7. Pour assurer la compréhension complète des exemples et la justification de leur position dans la grille, je donne à l'Annexe 1 une explication sommaire des emplois québécois servant à cette illustration.

Il convient de rappeler, avant d'entreprendre l'exercice, que tout classement suppose une certaine simplification de la réalité linguistique; la limite entre deux catégories est parfois fragile. Faire le relevé d'une unité lexicale, c'est faire un prélèvement dans une structure vivante (la langue); l'analyser en vue de la classer, c'est porter un jugement sur un élément que l'arrêt du mouvement vient de figer, en gommant donc certaines de ses caractéristiques que seule la parole peut exprimer. L'exercice de classement différentiel notamment met le chercheur aux prises avec des problèmes théoriques auxquels il doit forcément apporter une solution; on ne soulèvera ici que les principaux. Soulignons enfin que les catégories retenues pourraient être subdivisées pour mettre en relief des distinctions supplémentaires; encore là, je ne mentionnerai que quelques-unes des possibilités sans les intégrer moi-même au tableau afin qu'il demeure tout à fait clair et fasse bien voir les orientations principales que je propose.

#### 4.2.1 *Axe différentiel*

Pour situer une variante lexicale sur l'axe différentiel (horizontal), il faut répondre à la question suivante : en quoi cette variante du français québécois (FQ) est-elle originale par rapport au FrR ? Les réponses possibles sont les suivantes : a) en raison du fait qu'il s'agit d'un lexème original; b) en raison de sa signification; c) en raison de son comportement grammatical; d) en raison du fait qu'elle constitue une unité phraséologique nouvelle; e) en raison de son statut dans l'usage.

a) *Québécoisme lexématique* : le mot n'existe pas dans le FrR<sup>8</sup>

- Mot de forme simple : *abrier* « couvrir », *achaler* « importuner », *astheure* « maintenant », *atoca* « sorte d'airielle », *babiche* « lanière de cuir », *bozo* « individu simple d'esprit », *cacaoui* « canard des régions arctiques », *demiard* « mesure de capacité pour les liquides, valant le quart de la pinte », *drave*<sup>2</sup> « transport, flottage du bois », *gang*<sup>2</sup> « groupe de personnes », *marchable* « (terrain) où l'on peut marcher », *ouananiche* « saumon d'eau douce », *paqueter* « emballer », *placoter* « bavarder », *séraphin*<sup>2</sup> « (personne) avare, économe à outrance ».
- Mot de forme complexe (ensemble de deux formes ou plus réunies ou non par un trait d'union, ayant le même fonctionnement qu'un mot simple) : *aiguise-crayon* « taille-crayon », *balance du pouvoir* « possibilité qu'a un parti politique peu représenté au Parlement de donner ou non au parti au pouvoir l'appui dont il a besoin pour conserver la majorité », *banc de neige* « amas de neige », *beurre d'arachide* « préparation faite à partir d'arachides, appréciée en tartines », *maison mobile* « sorte de longue remorque aménagée ».

---

8. Les définitions sommaires qui sont données pour les mots de cette catégorie n'ont pour but que d'en permettre l'identification; il s'agit, dans chaque cas, du sens principal du mot (quand il est polysémique).

pour pouvoir servir de logement », *moulin à scie* « scierie », *pic-bois* « nom courant du pic », *sous-ministre* « haut fonctionnaire administrant un ministère », *traîne sauvage* « traîneau sans patins ».

On peut introduire une distinction supplémentaire pour les mots simples, qui obligera à subdiviser cette catégorie, si l'on désire mettre en relief les lexèmes entièrement originaux par rapport au FrR; on distinguerait alors entre ceux-ci (par ex. *achaler*, *atoca*, etc.) et ceux qui se rattachent à une famille existante, dont le sens peut, pour cette raison, être moins obscur pour un locuteur contemporain pratiquant le FrR (*marchable*, *paqueter*, etc.). Pour l'application de ce critère, on tiendrait compte de la perception de ce locuteur plutôt que de la réalité étymologique savante (on ne voit plus le lien, par ex., entre le verbe *achaler* et le vieux mot *chaloir*). D'après mes relevés, les mots de forme complexe présentent toujours au moins un élément qui peut être mis en relation avec un mot du FrR.

La catégorie des québécismes lexématiques pose quelques problèmes sur le plan théorique. En premier lieu, celui de la distinction entre un mot complexe sans trait d'union, équivalant à une seule unité de lexique, et un syntagme. Pour déterminer s'il s'agit d'un mot complexe, on peut tenter d'appliquer un critère sémantique, comme de vérifier si l'unité « correspond à un choix unique », mais, comme le souligne Martinet (1970 : 133), « ce trait est trop difficile à constater, même par introspection, pour qu'on puisse le retenir pour identifier ces unités complexes et les opposer aux syntagmes proprement dits [...] qui résultent de choix multiples ». Le but que poursuit l'auteur d'un inventaire ou dictionnaire différentiel est de répertorier, parallèlement aux mots simples, les unités complexes qui devront faire l'objet d'une définition, qui sont en fait des groupes figés qui doivent recevoir un traitement semblable à celui d'un mot simple.

Les critères proposés par Martinet (*idem*, et 1979 : 234-235) pour identifier ces unités complexes, qu'il classe parmi les composés par figement, paraissent ici tout à fait appropriés; on considérera qu'une unité complexe est un mot : a) quand il ne sera pas possible de déterminer individuellement chacune des composantes de l'unité : on ne peut, par exemple, qualifier la forme *pouvoir* dans *balance du pouvoir*; b) quand on pourra vérifier que l'unité se comporte comme un mot simple, acceptant les mêmes compatibilités syntaxiques. L'application de ces critères conduit à donner à *mot complexe* un sens large, qui répond de façon concrète et non ambiguë aux besoins pratiques du lexicographe.

En second lieu, on doit régler le problème des homonymes; en effet, le classement est modifié selon que l'on considère qu'un mot du FQ est homonyme d'un autre du FrR (le premier est alors un québécisme lexématique) ou, au contraire, qu'il s'agit du même mot ayant un sens différent (québécisme sémantique, voir la section suivante). Les mots *drave*<sup>2</sup> « transport, flottage du bois » et *séraphin*<sup>2</sup> « avaré » du FQ, qui appartiennent à des réseaux sémantiques différents de ceux de *drave*<sup>1</sup> « plante herbacée » et *séraphin*<sup>1</sup> « ange » du FrR et qui sont sentis comme nettement distincts, seront considérés comme des homonymes et figureront parmi les québécismes lexématiques.

De même, on peut hésiter quant au jugement à porter sur les emprunts à l'anglais que le FQ et le FrR ont en commun aujourd'hui. L'anglicisme *gang* est en usage en France et au Québec : s'agit-il d'un même mot ayant des sens différents (celui en usage en FQ serait alors un québécoisme sémantique) ou de deux mots (le mot québécois serait alors un québécoisme lexématique) ? Dans ce cas, en plus des valeurs sémantiques fort différentes que ces unités ont dans les deux pays, des indices formels autorisent le chercheur à considérer qu'il s'agit de deux mots distincts (d'où *gang*<sup>1</sup> du FrR et *gang*<sup>2</sup> du FQ); au Québec, le mot est du genre féminin et se prononce [gaŋ], alors qu'en FrR il est masculin et se prononce [gãg], ce qui montre déjà qu'il s'agit d'emprunts parallèles. À la limite, on pourra être conduit à scruter l'histoire de ces emprunts dans les deux variétés avant d'arrêter une position ferme.

Pour cette question de l'homonymie comme pour celle des mots complexes, il s'agit d'adopter une position raisonnable; il ne faut pas oublier en effet que le but de l'exercice est d'aboutir à un classement pratique, qui rende compte le mieux possible de la réalité linguistique et qui facilite la comparaison de la variété à l'étude avec le FrR.

Je précise enfin que c'est dans la catégorie des québécoisismes lexématiques que seront classées les variantes figées qui s'expliquent par des causes d'ordre morphologique (par ex. variation touchant la finale verbale, comme dans *assir* pour *asseoir*, touchant le préfixe, comme dans *envaler* pour *avaler*) ou phonétique (par ex. *fret* pour *froid*, *astiner* pour *obstiner*, qui ont développé des valeurs sémantiques particulières). En effet, le résultat est un mot nouveau auquel on réserverait normalement une entrée distincte dans un dictionnaire.

b) **Québécoisme sémantique** : le mot existe dans le FrR, mais avec un ou d'autres sens

Exemples : *abreuvoir* « distributeur d'eau potable », *additionnel* 2° « qui s'ajoute, supplémentaire (en parlant de personnes) », *amarrer* « retenir en attachant (un objet, un animal) », *aqueduc* « réseau de canalisations pour la distribution de l'eau courante », *balance* « tout appareil servant à peser des personnes, des choses », *cartable* « cahier à anneaux », *casse-croûte* « petit restaurant », *char* « voiture », *couvert* « couverture (d'un livre) », *dépanneur* « petite épicerie », *espadrille* « chaussure de sport basse ou moulant la cheville », *fournaise* « chaudière, appareil de chauffage », *japper* « pousser des cris (en parlant de tout chien, peu importe sa taille et la nature de son cri) », *malin* « irascible (d'une personne); *dangereux* (d'un animal) », *pousse-pousse* « poussette (d'enfant) », *sous-marin* « petit pain de forme allongée fourré de charcuterie, de fromage », *sucette* « marque laissée sur la peau par une succion forte », *suçon* « bonbon fixé au bout d'un bâtonnet », *tuyau* « conduit (toujours) rigide », *vase* « boue ».

On pourrait évidemment subdiviser cette catégorie en prenant en compte divers paramètres. Par exemple, on pourrait distinguer la situation, relativement

fréquente, où le québécoisme présente un sens plus large qu'en FrR (par ex. *japper* a un sens plus spécifique dans le FrR; FQ *balance* correspond à divers spécifiques du FrR, soit *pèse-personne*, *pèse-bébé*, *pèse-lettre*, etc.) de celle où il a un sens plus restreint que dans le FrR (par ex. FQ *tuyau*, qui ne peut se dire que d'un conduit rigide et qui s'oppose à *boyau*, qui désigne un conduit souple, d'où FQ *boyau d'arrosage* plutôt que FrR *tuyau d'arrosage*); mais souvent le sens québécois ne s'inscrit pas dans une telle opposition (par ex. *casse-croûte*, qui désigne tout simplement une autre réalité que le sandwich, le repas léger).

D'autre part, on pourrait opposer les cas où, en français du Québec, le mot partage un ou plusieurs sens avec le FrR (par ex. *dépanneur* : le sens d'« ouvrier qui se charge des dépannages » du FrR est également connu en FQ) et ceux où le sens québécois est le seul en usage au Québec (par ex. *cartable* : le sens de « serviette d'écolier » est inusité<sup>9</sup>).

D'autres aspects pourraient être considérés, le cas échéant, dans la mesure où le fait d'en rendre compte dans la grille n'en bouleverserait pas la structure. Il ne s'agit pas en effet de compliquer inutilement le classement, mais de subdiviser au besoin une catégorie pour intégrer des aspects qu'on jugerait utiles de prendre en considération. Il est bien évident que la grille ne peut pas tout illustrer; par ex. le chassé-croisé que l'on observe entre les mots *sucette* et *suçon* en FQ et en FrR doit être traité comme un cas d'espèce et ne mérite pas qu'on s'y attarde dans une grille générale.

c) **Québécoisme grammatical** : le mot existe dans le FrR, mais présente un comportement grammatical original

- Quant au genre ou au nombre : *argents* pl. (en parlant de sommes d'argent), *autobus* n.f., *dinde* n.m., *pantalons* n.pl.
- Quant à sa catégorie grammaticale : *égal* adv.
- Quant à sa construction : *aider à* (*qqn.*), *croire de* (+ inf.).

d) **Québécoisme phraséologique** : locution ou expression originale

- Locution verbale<sup>10</sup> : *avoir le corps dérangé* « avoir la diarrhée », *avoir le goût dérangé* « percevoir, en goûtant un aliment, une saveur différente de la normale », *en arracher* « avoir des problèmes », *être après* (+ inf.) « être

9. L'emploi du mot *inusité* mérite un commentaire. Dans le contexte québécois, où la norme de France exerce une grande influence, on ne peut jamais affirmer qu'un mot, qu'un emploi du FrR est inconnu. De ce point de vue, Paquot (1986) a raison de critiquer la façon dont certains mots ont été étiquetés dans DFQ (1985). Cependant, ce serait fausser la réalité que de laisser croire qu'un mot comme *cartable* au sens de « sacoché d'écolier » (et bien d'autres) se disent au Québec; ils peuvent être connus passivement, employés même par certains individus, mais ils demeurent associés dans l'esprit des locuteurs à un usage hexagonal. Dans un dictionnaire québécois, ces emplois doivent être précédés de la marque France ou Surtout en France, selon la pratique proposée dans le *Dictionnaire du français Plus* (repris dans le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, 1992).

10. *Locution verbale* est pris ici dans un sens large et couvre tous les cas où une locution contient un verbe, dans la mesure où il ne s'agit pas de ce qui sera désigné plus loin par le terme *expression* (voir note suivante).

en train de (+ inf.), *faire beau soleil* « faire un temps radieux », *prendre une marche* « faire une promenade », *tomber en amour* « devenir amoureux ».

- Locution autre que verbale : *à cœur de jour* « à longueur de jour, sans relâche ».
- Expression figurée<sup>11</sup> : *avoir le bec fin* « faire le difficile », *être à l'ancre* « rester au même point, ne pas avancer (en parlant de qqch. ou de qqn), se faire passer un sapin » « se faire duper », *parler à travers son chapeau* « parler à tort et à travers », *c'est de valeur* « c'est dommage ».

e) **Québécoisme de statut** : le mot existe dans le FrR (même forme et même sens), mais n'occupe pas la même situation de fait qu'en FrR, parce qu'il présente une particularité touchant :

- le registre d'emploi : *aboyer* (langue soignée; FrR = usuel), *quasiment* (usuel et neutre; FrR = fam.);
- le domaine d'emploi : *additionnel* 1° « qui s'ajoute, supplémentaire (en parlant de choses) » (courant et de distribution variée; FrR = plutôt didactique ou limité aux vocabulaires spécialisés), *arachide* (usuel; FrR = langue commerciale), *condom* (usuel; FrR = langue technique);
- la fréquence relative : *caribou* (désigne un animal des régions nordiques de l'Amérique), *miroir* (courant; plutôt *glace* dans le FrR), *ôter* « enlever » (*idem*; plutôt *enlever* dans le FrR);
- la connotation : *se déshabiller* « enlever ses vêtements d'extérieur » (neutre en FQ, mais ne se dit pas à l'adresse d'un étranger dans le FrR).

Les distinctions entre le registre, le domaine, la fréquence et la connotation ne sont évidemment pas étanches; par exemple, un mot peut être moins fréquent justement parce qu'il appartient à tel registre. Il s'agissait ici d'illustrer cette catégorie de québécoismes en mettant en évidence les aspects sous lesquels on peut l'envisager, lesquels sont souvent reliés. Il est probable qu'un très grand nombre de québécoismes se situent dans cette catégorie et, pour cette raison, passent inaperçus<sup>12</sup>.

#### 4.2.2 Axe historique

Le classement des emplois sur l'axe historique (vertical) a pour but de répondre à la question suivante : d'où provient cet emploi, quelle en est la source ? Dans

11. Le terme *expression* est employé ici au sens de « groupe de mots ayant un sens figuré qui ne peut être déduit de la simple association de ces mots ».

12. On remarquera que les aspects qui sont pris en compte dans la catégorie des *québécoismes de statut* sont les mêmes que ceux qui sont énumérés dans la quatrième catégorie de IFA (1983 : XLIII), reprise dans Latif (1992 : 405), sauf pour ce qui est du domaine d'emploi, qui est ajouté ici, et des « états de langue », qui a été retranché. Ce dernier aspect fait déjà référence à la dimension historique et sera considéré, pour cette raison, dans l'axe vertical (voir le point 4.2.2).

le cas du FQ, les emplois peuvent être rattachés à l'une ou l'autre des catégories suivantes : archaïsmes, dialectalismes, amérindianismes, anglicismes et innovations. Les deux premières concernent l'héritage de France (les survivances), les deux suivantes l'influence d'adstrats (les langues amérindiennes et l'anglais) et la dernière l'évolution propre qu'a connue le français au Québec.

On pourrait subdiviser encore ces catégories pour rendre compte de façon plus précise de l'origine d'un emploi, notamment pour ce qui est des innovations. Dans le DFQ, chacun des emplois (sens principaux ou secondaires, dérivés, expressions) est accompagné d'un code caché qui permettra de faire automatiquement le bilan des origines des variantes québécoises; la codification permet de distinguer une trentaine de cas différents (origine obscure, distinction entre l'anglais américain et l'anglais britannique, catégorie à part pour les emplois du français populaire, etc.), ce qui montre qu'on peut raffiner beaucoup le classement au besoin. Je me suis limité ici aux principales catégories, celles qui permettent de dégager un portrait global de la situation du FQ en ce qui a trait aux origines de ses traits caractéristiques.

Les catégories qui sont distinguées ici ne conviennent pas toutes aux autres situations francophones. J'estime cependant que le modèle général est tout à fait applicable partout dans la mesure : a) où l'on crée des catégories nouvelles pour les cas qui ne se présentent pas en FQ; par exemple, rien n'est prévu ici pour les substrats, puisqu'il n'y en a pas en FQ<sup>13</sup>, contrairement à ce qu'on observe pour les français d'Afrique (langues africaines) et même d'Europe (dialectes); b) où l'on adapte certaines catégories, notamment celles concernant les emprunts; par exemple, il faudra remplacer celles des amérindianismes et des anglicismes par d'autres, qui peuvent d'ailleurs être sensiblement plus nombreuses dans le cas des variétés africaines du français. Ce sera aux spécialistes de ces variétés de déterminer le statut (substrat ou adstrat) de la ou des langues ayant exercé une influence sur le français.

Si l'on fait exception de ce dernier point, le classement historique ne pose pas de problème théorique, contrairement au classement différentiel, mais on devine bien qu'il exige une recherche importante si l'on veut obtenir des résultats probants. Par exemple, en raison de la ressemblance des lexiques français et anglais, l'identification des anglicismes au Québec présente des difficultés particulières et nécessite de multiples vérifications qui, malheureusement, ne sont pas toujours faites. La situation ne paraît pas simple non plus pour ce qui est des germanismes en Suisse romande (voir Rubattel et Knecht 1984 : 141, n. 5). Pour l'Afrique francophone, Schmidt (1993 : 88-89) a attiré l'attention sur les lacunes de la recherche historique; les dossiers qu'il a constitués sur *patate*

13. La langue parlée au début de la colonie était une variété de français comportant des traits régionaux et dialectaux; ces traits étaient déjà incorporés à la langue, comme la chose s'est produite dans le français de Paris, et ne peuvent être considérés comme des éléments de substrat en FQ. Les Amérindiens n'ont en général pas appris le français (ce sont plutôt les missionnaires et les voyageurs qui apprenaient les langues locales), de sorte que l'influence de ces langues, dont il reste d'ailleurs peu de choses, en a été une d'adstrat.

« pomme de terre » et *chambre* « pièce d'habitation », qu'on a expliqués respectivement par une restriction et par une extension de sens, sont très clairs : il s'agit plutôt d'archaïsmes du français, conclusion que vient étayer la documentation sur les français nord-américains où ces emplois sont bien attestés depuis longtemps (*chambre* est maintenant vieilli dans ce sens, mais *patate* demeure le mot usuel partout).

L'étude des origines exige un examen des emplois cas par cas, à la lumière d'une bonne documentation sur la variété à l'étude et sur ses sources. Heureusement, comme les français hors de France ont en commun de nombreux traits hérités du français ancien et des parlers locaux, le travail d'une équipe pourra servir à une autre. La seule comparaison des diverses variétés entre elles (sans oublier les créoles à base française) fournit d'ailleurs un éclairage tout à fait pertinent sur la question des origines (voir à ce propos Vintila-Radulescu 1970, Chaudenson 1973, Poirier 1979 et Bollée 1987).

Le classement des emplois selon leurs origines vise à identifier les sources des variantes topolectales. D'autres classements sont nécessaires si l'on veut rendre compte, par exemple, des processus qui sont à l'origine des innovations. C'est cette façon de voir les choses qu'illustre le schéma intitulé « Organisation du lexique français en contexte africain » qu'on trouve dans Lafage (1985-1986 : XXV); il s'agit là d'un phénomène beaucoup plus complexe parce que plus difficile à cerner.

- a) **Archaïsme** : emploi (lexème, sens, trait grammatical, locution ou expression, ou statut) attesté dans l'histoire du français
- Lexème : *abrier* « couvrir », *astheure* « maintenant », *moulin à scie* « scierie », *paqueter* « emballer », *pic-bois* « nom courant du pic ».
  - Sens : *balance* « tout appareil servant à peser des personnes, des choses », *japper* « aboyer », *pousse-pousse* « poussette (d'enfant) », *suçon* « bonbon fixé au bout d'un bâtonnet », *tuyau* « conduit (toujours) rigide ».
  - Trait grammatical : *aider à (qqn)*, *croire de (+ inf.)*, *dinde* n.m., *pantalons* n.pl.
  - Locution ou expression : *avoir le corps dérangé* « avoir la diarrhée », *être à l'ancre* « rester au même point, ne pas avancer (en parlant de qqch. ou de qqn) ».
  - Statut : *aboyer* (le fait qu'il soit moins fréquent que dans le FrR), *se déshabiller* « enlever ses vêtements d'extérieur » (valeur neutre), *miroir* (le fait qu'il soit encore courant), *ôter* (le fait qu'il soit plus usuel qu'*enlever*), *quasiment* (le fait qu'il soit encore usuel et neutre).

On remarquera que les emplois déclarés « vieux » ou « vieillis » dans les dictionnaires contemporains du FrR sont classés ici parmi les archaïsmes; dans certains cas, la marque n'a été introduite que récemment dans les dictionnaires (par ex. *costume de bain* « maillot », qui n'est pas traité ici, vient de se voir attribuer la marque « vieilli » par le *Petit Robert* 1993); voir la note 12, ci-dessus.

Le statut différent de certains mots dans l'usage du FQ (fréquence plus grande ou moins grande, caractère encore usuel, etc.) traduit souvent aussi un recul de l'emploi dans le FrR, aspect qui doit être vérifié avant de classer ces mots parmi les archaïsmes (il peut en effet s'agir de cas liés à l'influence de l'anglais ou à un développement local, voir sous **d** et **e**).

b) *Dialectalisme* : emploi (lexème, sens, trait grammatical, locution ou expression) attesté seulement dans les dialectes ou les parlers locaux de France

- Lexème : *achaler* « importuner », *banc de neige* « amas de neige », *bozo* « individu simple d'esprit », *demiard* « mesure de capacité pour les liquides, valant le quart de la pinte », *placoter* « bavarder ».
- Sens : *amarrer* « retenir en attachant (un objet, un animal) », *couvert* « couverture (d'un livre) », *malin* « irascible (d'une personne); dangereux (d'un animal) », *sucette* « marque laissée sur la peau par une succion forte », *vase* « boue ».
- Trait grammatical : *égal* adv.
- Locution ou expression : *à cœur de jour* « à longueur de jour, sans relâche », *avoir le bec fin* « faire le difficile », *en arracher* « avoir des problèmes », *être après* (+ inf.) « être en train de (+ inf.) », *faire beau soleil* « faire un temps radieux ».

La définition de *dialectalisme* peut faire problème. Convenons d'abord que l'appellation *dialectes* en France renvoie souvent à des variétés de français populaires; il suffit de consulter quelques glossaires dits « patois » pour s'en convaincre. Il est manifeste en effet que les glossaires de Moisy et de Maze (Normandie), de Jaubert (Centre de la France), de Verrier et Onillon (Anjou), de Musset (Aunis et Saintonge) et bien d'autres encore auxquels on peut ajouter celui de Pierrehumbert (Suisse romande) enregistrent des emplois qui ne relèvent pas à proprement parler du dialecte, mais plutôt du français populaire, même s'ils contiennent des éléments d'origine dialectale. Certains glossaires enregistrent vraiment du patois (par ex. celui de Lalanne pour le Poitou), mais, de façon générale, il est bien difficile de faire le partage entre ce qui relève du « français » et ce qui relève du « patois ». Entre le « patois » de l'Anjou, tel que décrit par Verrier et Onillon, et le « français populaire » de Paris, tel que décrit par Bauche, la différence est bien mince; Nisard ne s'y est d'ailleurs pas trompé et a intitulé son ouvrage *Étude sur le langage populaire ou patois de Paris et de sa banlieue* (Paris, 1872).

C'est pourquoi je propose de regrouper provisoirement sous l'appellation de *dialectalismes*, en attendant qu'on trouve un terme plus adéquat, les emplois qu'on relève dans les parlers de France, qu'on les appelle *patois*, *dialectes* ou *parlers*, incluant le français populaire de Paris. C'est ce qui explique qu'aient été classés ici *banc de neige* et la locution *être après* (+ inf.), qui sont attestés dans divers parlers français, en France et ailleurs, mais qui n'ont jamais fait officiellement partie du français selon les lexicographes.

Dans le cas où un emploi est attesté à la fois dans l'histoire du français et dans un ou plusieurs dialectes ou parlers, j'ai fait le choix de le classer parmi les archaïsmes (voir *abrier*, *dinde m.*, *pic-bois*, etc.). On aurait pu également créer une catégorie mixte (archaïsme-dialectalisme). J'ai considéré qu'il s'agissait d'emplois du français de jadis qui s'étaient maintenus en FQ de la même façon que dans les parlers de France. Il est impossible dans ces cas de préciser si l'emploi a pénétré en FQ par des locuteurs de ces parlers ou par des locuteurs du français de l'époque.

On remarquera enfin que je n'ai repéré aucun dialectalisme de statut, c'est-à-dire un emploi présentant une caractéristique (fréquence, connotation, etc.) qui s'expliquerait par l'influence d'un dialecte.

c) **Amérindianisme** : emprunt à une langue amérindienne

Cette catégorie ne comporte que des variantes lexématiques (voir cependant ce qui est dit de *caribou*, plus loin). Ce phénomène s'explique par deux raisons. D'une part, les langues amérindiennes et le français étant des langues tout à fait différentes, il n'est pas surprenant qu'on n'ait pas relevé de variantes dans les catégories où la similitude des formes est un facteur clé dans le processus de l'emprunt (variantes sémantiques, grammaticales et de statut); l'emprunt phraséologique (par calque) aurait pu se produire, mais on n'en a pas encore trouvé d'exemple probant. D'autre part, les emprunts aux langues amérindiennes ont été très limités; ils touchent essentiellement les vocabulaires de la faune et de la flore et, dans une moindre mesure, de l'alimentation. Il en va tout autrement de la toponymie qui conserve un très grand nombre d'appellations issues de ces langues (*Canada*, *Québec*, *Tadoussac*, *Péribonka*, etc.).

Le problème le plus important concernant les langues amérindiennes a trait à l'identification des formes. Beaucoup d'entre elles sont disparues et la variation de ces langues, qui ne s'écrivaient pas, est très grande. Dans l'Annexe 1, où se trouvent expliquées brièvement les variantes servant à l'illustration du classement, on se limite à distinguer entre les deux grandes familles linguistiques, l'algonquienne et l'iroquoienne.

Exemples : *atoca* « sorte d'airelle », *babiche* « lanière de cuir », *cacaoui* « canard des régions arctiques », *ouananiche* « saumon d'eau douce ». Aussi *caribou* « grand cervidé des régions nordiques de l'Amérique », qu'on peut classer comme un amérindianisme de statut dans la mesure où le mot est passé depuis longtemps dans le FrR (où il est cependant moins usuel qu'en FQ).

d) **Anglicisme** : emprunt à l'anglais (direct, par calque, par influence d'ordre sémantique, connotatif, fréquentiel, etc.)

- Lexème (emprunt direct ou calque) : *balance du pouvoir* « possibilité qu'a un parti politique peu représenté au Parlement de donner ou non au parti au pouvoir l'appui dont il a besoin pour conserver la majorité », *beurre d'arachide* « préparation faite à partir d'arachides, appréciée en tartines »,

*drave*<sup>2</sup> « transport, flottage du bois », *gang*<sup>2</sup> « groupe de personnes », *maison mobile* « sorte de longue remorque aménagée pour pouvoir servir de logement ».

- Sens (influence sémantique d'un mot similaire de l'anglais) : *additionnel* 2° « qui s'ajoute, supplémentaire (en parlant de personnes) » (d'ap. l'angl. *additional*), *aqueduc* « réseau de canalisations pour la distribution de l'eau courante » (d'ap. l'angl. *aqueduct*), *char* « voiture » (d'ap. l'angl. *car*), *fournaise* « chaudière, appareil de chauffage » (d'ap. l'angl. *furnace*), *sous-marin* « petit pain de forme allongée fourré de charcuterie, de fromage » (d'ap. l'angl. *submarine*).
- Trait grammatical : *argents* pl. (résultat d'un calque de l'angl. *moneys* qui a pour résultat de donner au mot un nombre pluriel).
- Expression (issue d'un calque) : *parler à travers son chapeau* « parler à tort et à travers » (d'ap. l'angl. *to talk through one's hat*), *prendre une marche* « faire une promenade » (d'ap. l'angl. *to take a walk*), *tomber en amour* « devenir amoureux » (d'ap. l'angl. *to fall in love*).
- Statut (résultant d'une influence d'ordre connotatif, fréquentiel, etc.) : *additionnel* 1° « qui s'ajoute, supplémentaire (en parlant de choses) » (courant et de distribution variée comparativement au FrR), *condom* (usuel; FrR = langue technique).

Il convient peut-être de souligner le fait que l'emprunt est considéré comme un anglicisme même si son origine plus ancienne est liée à une autre langue, du fait que c'est l'anglais qui est responsable de l'entrée du mot en FQ. C'est le cas du mot *bagel* « petit pain en forme d'anneau » (non traité ici) que le FQ a emprunté à l'anglais américain qui le tient lui-même du yiddish.

e) **Innovation** : emploi dont l'origine immédiate est le FQ (lexème, sens, trait grammatical, locution, expression ou autre trait caractéristique issu d'une évolution locale)<sup>14</sup>

- Lexème : *aiguise-crayon* « taille-crayon », *marchable* « où l'on peut marcher », *séraphin*<sup>2</sup> « (personne) avare, économe à outrance », *sous-ministre* « haut fonctionnaire administrant un ministère », *traîne sauvage* « traîneau sans patins ».
- Sens : *abreuvoir* « distributeur d'eau potable », *cartable* « cahier à anneaux », *casse-croûte* « petit restaurant », *dépanneur* « petite épicerie », *espadrille* « chaussure de sport basse ou moulant la cheville ».

14. Parmi les exemples donnés ici, certains peuvent illustrer une innovation du français canadien ou peut-être même nord-américain, qui ne serait donc pas limitée au FQ, par ex. l'expr. *avoir le goût dérangé*, qui est attestée également en Acadie. On peut voir là l'indice d'une origine ancienne, peut-être européenne, compte tenu que les variétés québécoise et acadienne n'ont pas exactement les mêmes racines et ont connu des évolutions relativement indépendantes. Mais cette donnée est pour l'instant insuffisante pour qu'on puisse l'affirmer.

- Trait grammatical : *autobus* n.f.
- Locution ou expression : *avoir le goût dérangé* « percevoir, en goûtant un aliment, une saveur différente de la normale », *c'est de valeur* « c'est dommage », *se faire passer un sapin* « se faire duper ».
- Statut : *arachide* (le fait que ce soit un emploi usuel).

La seule indication (sauf exception) pouvant permettre de classer un emploi parmi les innovations locales en est une négative : l'absence de cet emploi dans les parlars qui sont à l'origine du FQ et dans ceux auxquels il a fait des emprunts. On imagine dès lors l'arbitraire d'un classement fondé sur une recherche superficielle. La reconnaissance des véritables innovations est aléatoire pour qui n'a pas pris conscience des problèmes que pose déjà le classement judicieux des québécoisismes dans l'une ou l'autre des catégories précédentes. Le chercheur doit, en conséquence, accepter le fait que le classement d'une variante parmi les innovations est en principe toujours provisoire, sauf dans le cas où un mot ou un sens sert à traduire une réalité nouvelle.

Pour mieux faire voir le processus de l'innovation, qu'elle soit lexématique, sémantique ou autre, on pourrait subdiviser cette catégorie selon la source à partir de laquelle elle s'est produite : français de référence, français de jadis, dialecte, langue amérindienne, anglais, nom propre, etc.

#### 4.2.3 Synthèse

Pour bien faire voir la complémentarité des deux classements qui viennent d'être proposés (différentiel et historique), j'en ai reporté les résultats dans un tableau. On y observera que chaque emploi ne peut figurer qu'à un seul point de rencontre des deux axes. Mais il faut bien noter que ce qui est classé, ce sont des emplois et non pas des mots, de sorte qu'un même mot peut figurer à deux endroits si on a pris en compte des emplois différents (comme on le ferait dans un dictionnaire, qui distinguerait ces emplois); c'est le cas pour les mots *additionnel* (deux sens distincts), *arachide* (le mot simple et le composé *beurre d'arachide*) et pour *dérangé* (donnant lieu à deux expressions).

Le tableau 1 permet de mieux comprendre, parce qu'il l'illustre sur des axes différents, une distinction terminologique que j'ai proposée ailleurs (Poirier 1987 : 158, n. 21), celle entre *québécoisisme d'usage*, qui évoque l'aspect différentiel (synchronique) en mettant l'accent sur le fait qu'une variante (lexématique, sémantique, etc.) est employée de façon caractéristique dans une variété de français (tous les emplois du tableau méritent cette appellation), et *québécoisisme d'origine*, qui traduit le fait qu'une variante constitue une innovation (s'applique seulement aux emplois de la rangée du bas du tableau). Cette distinction peut être utile pour désambiguïser le sens des termes *québécoisisme*, *belgicisme*, *africanisme*, etc. dans certains contextes. En effet, compte tenu que les chercheurs affectent à ces termes différentes valeurs (cp. sur ce point les définitions de *belgicisme*

examinées dans Goosse 1977, Pohl 1985 et Massion 1987; pour ce qui est du terme *québécoisme*, la variation est au moins aussi grande), il est vain d'espérer qu'un terme simple puisse évoquer un même contenu, de façon claire, pour tout le monde. De sorte que si quelqu'un veut parler du fait qu'un emploi, disons le mot *aiguise-crayon*, est d'origine québécoise, tout le monde pourra comprendre de quoi il s'agit s'il a recours au terme *québécoisme d'origine*. De même, on pourra dire que le mot *septante* est un *belgicisme d'usage*, ce qui signifiera qu'il s'agit d'un emploi caractéristique par rapport au FrR (ce qui ne signifie pas « emploi exclusif », voir ci-dessus 3.3), l'appellation suggérant déjà qu'on ne se prononce pas sur son origine. À mon avis, plusieurs quiproquos pourraient être évités si l'on adoptait cette terminologie complémentaire.

	LEXÉMATIQUE	SÉMANTIQUE	GRAMMATICAL	PHRASÉOLOGIQUE	DE STATUT
<b>ARCHAÏSME</b>	abrier astheure moulin à scie paqueter pic-bois	balance japper pousse- pousse suçon tuyau	aider à croire de + inf. dinde m. pantalons pl.	avoir le corps dérangé être à l'ancre	aboyer se déshabiller miroir ôter quasiment
<b>DIALECTALISME</b>	achaler banc de neige bozo demiard plâcoter	amarrer couvert malin sucette vase	égal adv.	en arracher à cœur de jour avoir le bec fin être après + inf. faire beau soleil	
<b>AMÉRINDIANISME</b>	atoca babiche cacaoui ouananiche				caribou
<b>ANGLICISME</b>	balance du pouvoir beurre d'arachide drave <sup>2</sup> gang <sup>2</sup> maison mobile	additionnel 2° aqueduc char fourmaise sous-marin	argents pl.	prendre une marche parler à travers son chapeau tomber en amour	additionnel 1° condom
<b>INNOVATION</b>	aiguise-crayon marchable séraphin <sup>2</sup> sous-ministre traîne sauvage	abreuvoir cartable casse-croûte dépanneur espadrille	autobus n.f.	avoir le goût dérangé se faire passer un sapin c'est de valeur	arachide

Tableau 1

*Le classement des québécoismes (axes différentiel et historique)*

N.B. Les emplois en gras sont traités dans l'échantillon d'articles de l'Annexe 2

## 5 LES APPLICATIONS DU CLASSEMENT

L'objectif de cet article était de proposer une grille de classement qui ne soit pas trop complexe, tout en se prêtant à des développements, et qui puisse servir à des applications d'ordre académique, dictionnaire et sociolinguistique. L'établissement de la grille a nécessité l'examen de certains points d'ordre théorique ou méthodologique afin d'asseoir l'exercice de classement sur une base solide et des principes cohérents.

Sur le plan académique, les propositions qui précèdent pourront permettre de faire avancer la réflexion sur la variation géographique du français à partir d'un cadre commun; de façon concrète, elles pourront rendre plus facile la comparaison des diverses variétés géographiques du français sur le plan lexical. La mise en rapport de classements qui seraient effectués pour ces variétés sur le modèle expliqué ici donnerait une image globale des lexiques francophones quant à la nature de leurs traits caractéristiques et à la provenance de ces traits. On pourrait identifier, par exemple, l'importance relative des survivances du français ancien, des emprunts, des substrats, et établir une typologie des variétés selon l'un ou l'autre de ces aspects. En travaillant sur une base commune, il n'y a pas de doute que la concertation serait favorisée, ce qui permettrait par exemple à des équipes de bénéficier de recherches (par ex. historiques) qu'elles ne sont pas en mesure de faire compte tenu de leurs objectifs ou de leurs moyens.

Les applications dictionnaires sont plus immédiates. On a vu que les recherches préalables au classement fondé sur le signe linguistique constituent déjà une étape du cheminement du lexicographe qui vise à rendre compte, dans un dictionnaire différentiel, des différences que présente une variété et des origines de ces différences. Il reste encore un travail important, sans doute, pour structurer les articles, rédiger les définitions, etc., mais les éléments à étudier sont déjà identifiés et partiellement expliqués. Le classement fondé sur le référent a, quant à lui, attiré l'attention sur la façon de formuler certaines définitions. L'application dictionnaire présentée à l'Annexe 2, où sont traités quelques-uns des mots ayant servi à illustrer la grille, laisse transparaître le travail de classement préalable qui a été effectué; l'Annexe 1 fournit quelques données sommaires à propos de l'ensemble des emplois retenus dans la grille afin que le lecteur puisse refaire lui-même la démarche.

La grille de classement est de nature à fournir un cadre utile également pour des applications pré-dictionnaires, par exemple pour des inventaires lexicaux informatisés. On imagine l'intérêt qu'il y aurait à utiliser un cadre commun pour le classement des variantes en vue de la constitution de banques lexicales régionales, nationales ou internationales.

La grille ne vise pas à répondre directement aux besoins d'ordre sociolinguistique, mais elle fournit des données fort utiles dans les démarches visant à les combler. Elle peut servir à appuyer des pratiques de sélection sur une base objective. La dimension historique, la correspondance avec d'autres usages francophones, la nature de la différence que présente la variante, etc. sont autant

d'aspects qui ont été pris en considération dans les jugements sur la qualité du français au Québec; en consultant la grille, ceux qui ont à se prononcer sur la légitimité des variantes disposeraient de renseignements précieux, qui leur éviteraient bien des embûches.

La mise en rapport de grilles semblables pour les diverses communautés francophones, dont j'ai souligné l'utilité plus haut sur le plan académique, pourrait avoir une incidence aussi sur la démarche sociolinguistique en complétant d'autres approches, notamment celle proposée par Chaudenson (1988) pour l'analyse des situations francophones, les renseignements sur les conditions d'utilisation de la langue étant ainsi complétés par des données précises sur les traits langagiers caractéristiques des communautés.

## 6 CONCLUSION

Le texte qui précède avait donc pour but de soumettre à l'examen une expérience de description lexicale qui a conduit à l'élaboration d'un dictionnaire, afin de voir si le modèle pratiqué ne pourrait pas offrir une base utile pour d'autres expériences similaires, en l'élargissant ou en le corrigeant au besoin. On aura noté que la grille de classement ne concernait que la *description* des emplois et non leur évaluation. Il est en effet permis de croire que diverses équipes puissent s'entendre sur un modèle de description même si les orientations normatives subséquentes sont par la suite définies en fonction de besoins spécifiques.

Un projet collectif de cette nature aurait en effet l'avantage d'assurer une base de travail commune tout en laissant à chacun la liberté d'utiliser les données selon son orientation scientifique et idéologique. Le classement proposé, loin d'interdire d'autres façons d'organiser la réalité linguistique dans une grille, fournirait au contraire des éléments utiles pour le faire. Le fait que diverses équipes de spécialistes des variétés géographiques du français prennent un tel projet en considération, quel que soit le sort qu'on lui réserve, constitue déjà un progrès appréciable dans la démarche collective que notre réseau cherche à promouvoir au sein de l'UREF.

## PRINCIPALES ABRÉVIATIONS

- DFQ = *Dictionnaire du français québécois* (voir TLFQ)  
 FF = français de France  
 FQ = français du Québec (voir définition sous 2.1)  
 FrR = français de référence (voir définition sous 3.2)  
 TLFQ = Trésor de la langue française au Québec (groupe de recherche de l'Université Laval préparant le *Dictionnaire du français québécois* dont la publication est prévue en 1997; voir aussi Poirier 1985 dans la *Bibliographie*)

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALGEO, John, 1989, « Americanisms, Britishisms, and the Standard : An Essay at Definition », dans Trahern J.B., *Standardizing English*, Knoxville, The University of Tennessee Press, pp. 139-157.
- BAGGIONI, Daniel, 1993, « Réflexions sur le concept de français régional et ses conditions d'application aux français de l'océan Indien », dans Latin Danièle *et alii*, pp. 97-111.
- BOISVERT, Lionel, Claude POIRIER & Claude VERREAULT, éd.s, 1986, *La lexicographie québécoise. Bilan et perspectives*, Actes du colloque de Québec (11-12 avril 1985), Québec, PUL.
- BOLLÉE, Annegret, 1987, « Créole français et français nord-américain », dans Niederehe H.-J., Wolf L., éd.s, *Français du Canada – Français de France*, Actes du colloque de Trèves (26-28 septembre 1985), Tübingen, Niemeyer, pp. 319-333.
- BOULANGER, Jean-Claude, 1985, « À propos du concept de 'régionalisme' », dans *Lexique*, n° 3, pp. 125-146.
- BUREAU, Conrad, 1985, « Politique linguistique, norme et régionalismes », dans *Cahiers de linguistique sociale*, n° 7 (*Problèmes de glottopolitique*), pp. 145-150.
- CHAUDENSON, Robert, 1973, « Pour une étude comparée des créoles et parlers français d'outre-mer. Survivance et innovation », dans *Revue de linguistique romane*, t. 37, pp. 342-371.
- CHAUDENSON, Robert, 1988, *Propositions pour une grille d'analyse des situations linguistiques de l'espace francophone*, Université de Provence, A.C.C.T. et Institut d'études créoles et francophones.
- D'ANJOU, Joseph, 1966, « Français international », dans *Relations*, Montréal, vol. 26, n° 307, juillet, p. 205.
- DUGAS, Jean-Yves, 1983, « La norme lexicale et le classement des canadianismes », dans Bédard É., Maurais J., éd.s, *La norme linguistique*, Québec-Paris, Conseil de la langue française – Le Robert, pp. 625-650.
- FRANCARD, Michel, 1990, « Les bons usages des Belges francophones. Recherches en cours sur les variétés du français de Belgique », dans Clas A., Ouoba B., éd.s, *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone*, Actes du colloque de Fès (20-22 février 1989), AUPELF-UREF, John Libbey Eurotext, « Coll. Universités francophones – Actualité scientifique », Paris, pp. 117-126.
- FREY, Claude, 1993, « Le français au Burundi. Tendances morphosyntaxiques et morphosémantiques du préfixe R- », dans Latin D. *et alii*, pp. 407-421.
- GOOSSE, André, 1977, « Qu'est-ce qu'un belgicisme ? », dans *Bulletin de l'Académie royale de langue et de littérature françaises*, t. 55, n°s 3-4, Bruxelles, pp. 345-367.
- HALLIG, Rudolf & Walther von WARTBURG, 1963, *Système raisonné des concepts pour servir de base à la lexicographie. Essai d'un schéma de classement*, 2<sup>e</sup> éd., Berlin, Akademie Verlag.
- HAUSMANN, Franz Josef, 1982, « Autour du TLFQ ('Trésor de la langue française au Québec'). Réflexions sur un nouveau dictionnaire régional », dans *Vox romanica*, t. 41, pp. 181-201.
- HAUSMANN, Franz Josef, 1986, « Les dictionnaires du français hors de France », dans Boisvert Lionel *et alii*, pp. 3-21.
- IFA (LATIN, Danièle, éd.), 1983, *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, Paris, AUPELF-ACCT, 2<sup>e</sup> éd., EDICEF-AUPELF, 1988.
- LAFAGE, Suzanne, 1985-1986, *Premier inventaire des particularités lexicales du français en Haute-Volta (1977-1980)*, Bulletin de l'Observatoire du français contemporain en Afrique Noire, n° 6, Paris, Didier-Érudition.

- LATIN, Danièle, 1992, « L'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire. Contribution à l'étude systématique de la variation du français en contexte linguistique africain », dans D. Kremer, éd., *Actes du XVIII<sup>e</sup> Congrès international de linguistique et de philologie romanes* (Université de Trèves, 1986), t. 1, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, pp. 393-407.
- LATIN, Danièle, Ambroise QUEFFELEC & Jean TABI-MANGA, éd., 1993, *Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies*, Actes du colloque de Nice (18-21 septembre 1991), Paris, AUPELF-UREF, John Libbey Eurotext, coll. « Universités francophones – Actualité scientifique ».
- MANESSY, Gabriel, 1993, « Normes endogènes et français de référence », dans Latin D. *et alii*, pp. 15-23.
- MARTINET, André, 1970, *Éléments de linguistique générale*, Paris, Armand Colin.
- MARTINET, André, éd., 1979, *Grammaire fonctionnelle du français*, Paris, Didier, 2<sup>e</sup> éd.
- MASSIGNON, Geneviève, 1962, *Les français d'Acadie. Enquête linguistique*, Paris, Librairie Klincksieck, 2 vol.
- MASSION, François, 1987, *Dictionnaire de belgicisms*, Frankfurt am Main-Bern-New York-Paris, Verlag Peter Lang, 2 vol.
- MORSLY, Dalila, 1993, « Les particularités lexicales du français parlé et écrit en Algérie », dans Latin D. *et alii*, pp. 177-182.
- OLF, 1969, *Canadianismes de bon aloi*, Gouvernement du Québec, Ministère des Affaires culturelles (Cahiers de l'Office de la langue française, n<sup>o</sup> 4).
- PAQUOT, Annette, 1986, « Québécois, non québécois ? Notule sur un aspect de la métalangue du *Dictionnaire du français québécois* », dans *Langues et linguistique*, Université Laval, n<sup>o</sup> 12, pp. 183-195.
- POHL, Jacques, 1985, « Le français de Belgique est-il belge ? » dans *Présence francophone*, n<sup>o</sup> 27, pp. 9-19.
- POIRIER, Claude, 1979, « Créoles à base française, français régionaux et français québécois. Éclairages réciproques », dans *Revue de linguistique romane*, t. 43, pp. 400-425.
- POIRIER, Claude, 1983, « L'intrication des mots régionaux et des mots du français général dans le discours québécois », dans *Langues et linguistique*, n<sup>o</sup> 9, Université Laval, pp. 45-67.
- POIRIER, Claude, (éd.), 1985, *Dictionnaire du français québécois (DFQ), Volume de présentation*, Sainte-Foy, PUL [L'ouvrage complet doit être publié en 1997].
- POIRIER, Claude, 1987, « Le français 'régional' : méthodologies et terminologies », dans Niederehe H.-J., Wolf L., éd., *Français du Canada-Français de France*, Actes du colloque de Trèves (26-28 septembre 1985), Tübingen, Niemeyer, pp. 139-176.
- POIRIER, Claude, 1989, « Le rôle du dictionnaire dans la perception et la définition des normes langagières », dans *Le français en tête*, Actes du colloque sur l'apprentissage du français au Québec (Québec, 29-31 janvier 1988), Centrale de l'enseignement du Québec, pp. 41-48.
- POIRIER, Claude, 1990, « Description et affirmation des variétés non hexagonales du français : le cas du français québécois », dans Clas A., Ouoba B., éd., *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone*, Actes du colloque de Fès (20-22 février 1989), Paris, AUPELF-UREF, John Libbey Eurotext, coll. « Universités francophones – Actualité scientifique », pp. 127-139.
- POIRIER, Claude, 1993, « Description du lexique et incidence normative », dans Latin D. *et alii*, pp. 47-63.
- QUEMADA, Bernard, 1990 « Trésor informatisé des vocabulaires francophones », dans Clas A., Ouoba B., éd., *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone*, Actes du colloque de Fès (20-22 février 1989), Paris, John Libbey Eurotext, pp. 141-145.

- REY, Alain, 1982, « Vers une description des variantes du français », dans *Le français dans le monde*, n° 170, juillet, pp. 71-75.
- REY, Alain, 1986, « La variation linguistique dans l'espace et les dictionnaires », dans Boisvert L. *et alii*, pp. 23-40.
- RÉZEAU, Pierre, 1984, *Dictionnaire des régionalismes de l'Ouest entre Loire et Gironde*, Les Sables d'Olonne, Le Cercle d'Or.
- RÉZEAU, Pierre, 1986, « Les régionalismes et les dictionnaires du français », dans Boisvert L. *et alii*, pp. 41-53.
- ROBILLARD, Didier de, 1993, « Le concept de particularité lexicale : éléments de réflexion », dans Latin D. *et alii*, pp. 113-135.
- RUBATTEL, Christian & Pierre KNECHT, 1984, « À propos de la dimension sociolinguistique du français en Suisse romande », dans *Le français moderne*, vol. 52, n° 3-4, octobre, pp. 138-150.
- SCHMIDT, Jean, 1993, « Diachronie et typologie des écarts (dans le lexique du français en Afrique noire) », dans Latin D. *et alii*, pp. 87-96.
- STRAKA, Georges, 1983, « Problèmes des français régionaux », dans *le Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques*, Bruxelles, 5<sup>e</sup> série, t. LXIX, n° 1, pp. 27-66.
- TABI-MANGA, Jean, 1993, « Modèles socioculturels et nomenclatures », dans Latin D. *et alii*, pp. 37-46.
- TUAILLON, Gaston, 1977, « Réflexions sur le français régional », dans Taverdet G., Straka G., éd., *Les français régionaux*, Actes du colloque sur le français parlé dans les villages de vignrons (Université de Dijon, 18-20 novembre 1976), Paris, Klincksieck, pp. 7-29.
- VALDMAN, Albert, 1994, « Restructuration, fonds dialectal commun et étiolement linguistique dans les parlers vernaculaires français d'Amérique du Nord », dans Poirier Cl., éd., *Langue, espace, société : les variétés du français en Amérique du Nord*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, pp. 3-24.
- VERREAULT, Claude, 1985, « Compte rendu de Pierre Rézeau, Dictionnaire des régionalismes de l'Ouest entre Loire et Gironde », dans *La Revue canadienne de linguistique*, t. 30, n° 4, pp. 503-506.
- VINAY, Jean-Paul, 1973, « Le français en Amérique du Nord : problèmes et réalisations », dans *Current Trends in Linguistics*, vol. 10 (Linguistics in North America), t. 1, pp. 323-406.
- VINAY, Jean-Paul, 1981, « Note sur l'élargissement possible du terme canadianisme », dans *La Revue canadienne de linguistique*, vol. 26, n° 1, printemps, pp. 150-154.
- VINTULĂ-RĂDULESCU, Iona, 1970, « Français créole et français canadien », dans *Mélanges Straka*, Lyon-Strasbourg, vol. 1, pp. 353-359.
- WALTER, Henriette, 1984, « Patois ou français régional », dans *Le français moderne*, t. 52, pp. 183-190.
- WOLF, Lothar, 1972, « Le français régional. Essai d'une définition », dans *Travaux de linguistique et de littérature*, vol. X, t. 1, Centre de philologie et de littératures romanes, Université de Strasbourg, pp. 171-177.

## ANNEXE 1

## Explication des mots figurant dans le tableau-synthèse

On trouvera ci-dessous une brève description des mots ayant servi à illustrer le double classement, différentiel et historique, afin que le lecteur dispose des données utiles pour bien le comprendre. Je ne donne que le (ou les) sens qui a (ont) été pris en compte (généralement le sens principal). Je ne précise pas non plus le registre de langue, ou la vitalité du mot, etc., me limitant aux détails qui éclairent le classement; sauf quelques exceptions, les emplois qui servent à illustrer l'exposé appartiennent à l'usage québécois courant. Pour alléger le texte et la bibliographie, j'ai supprimé en outre les renvois aux ouvrages de référence sur lesquels s'appuient les courts articles qui suivent.

**aboyer** v.intr. Pousser des cris (en parlant du chien). – Au Québec, ce mot appartient à la langue soignée (il est pour ainsi dire confiné à la langue écrite), ce qui reflète son emploi plus restreint anciennement en français. Selon l'usage ancien, qui s'est maintenu dans de nombreux parlers d'oïl et dans le FQ, *aboyer* était concurrencé par *japper*, lequel connaissait un sens plus large que dans le FrR d'aujourd'hui; la spécialisation de *japper*, qui ne se dit aujourd'hui que d'un petit chien, est signalée dans les dictionnaires depuis le XVII<sup>e</sup> s. → **japper**

**abreuvoir** n.m. Dans les endroits publics, appareil permettant de boire grâce à un mécanisme commandant un jet d'eau. – Extension du sens du FrR « point d'eau, récipient ou dispositif permettant aux animaux de boire ».

**abrier** v.tr. et pron. Mettre à couvert, abriter (contre le vent, la pluie, les éléments). – Attesté en français depuis le XIII<sup>e</sup> s., mais pratiquement éliminé à la fin du XVII<sup>e</sup> par *abriter*, dérivé de *abri*; donné comme « vieux » ou « ancien » depuis Furetière 1690; bien attesté dans les parlers d'oïl.

**achaler** v.tr. Contrarier, incommoder (qqn), être source d'ennuis. – Dérivé dialectal (nord-ouest et ouest de la France) de *chaler*, variante de l'ancien v. *chaloir* « chauffer ».

**additionnel** adj. 1<sup>o</sup> Qui s'ajoute, qui constitue un supplément (en parlant de choses). – Plus courant en FQ et de distribution plus variée que dans le FrR où il est donné comme « didactique » ou propre à certains vocabulaires. Influence de l'angl. *additional*. 2<sup>o</sup> Qui s'ajoute, supplémentaire (en parlant de personnes). – Dans le FrR, le mot ne se dit pas de personnes; l'usage québécois est attribuable à l'angl. *additional*.

**aider** v. *Aider à (qqn)* : aider (qqn). – Construction attestée en français depuis le XI<sup>e</sup> s., déclarée vieillie dans les dictionnaires depuis les années 1960; toujours usuel en FQ.

**aiguise-crayon** n.m. Taille-crayon. – N'a pas été relevé ailleurs qu'au Québec.

**amarrer** v.tr. Retenir en attachant (un objet pouvant se déplacer, un animal, parfois une personne). – Héritage des parlers du nord, du nord-ouest et de l'ouest de la France; largement attesté dans les parlers créoles (notam. dans celui de la Réunion), ce qui confirme sa provenance dialectale.

**amour** n.m. *Tomber en amour* : devenir amoureux. – Calque de l'angl. *to fall in love*.

**ancrer** n.f. *Être à l'ancre* : rester au même point, ne pas avancer (en parlant de qqch. ou de qqn). – A eu cours en moyen français et a été signalé en français du XX<sup>e</sup> s.

- après** adv. *Être après* (+ inf.) : être en train de (+ inf.). – Tournure signalée en France depuis le XVII<sup>e</sup> s. et ayant fait l'objet de critiques par les grammairiens depuis le XVIII<sup>e</sup> s., bien attestée dans le français populaire, dans les parlers régionaux de France de même que dans les créoles.
- aqueduc** n.f. Réseau de canalisations pour la distribution de l'eau courante. – Anglicisme sémantique, d'ap. l'angl. *aqueduct*.
- arachide** n.f. 1<sup>o</sup> Fruit, graine comestible de la plante du même nom. – Dans le FrR, limité à la langue commerciale. 2<sup>o</sup> *Beurre d'arachide* : préparation grasse et onctueuse faite à partir d'arachides, appréciée surtout en tartines. – Calque de l'angl. *peanut butter* (créé pour éviter le lexème anglais). → **Annexe 2**
- argent** n.m. *Argent* pl. : sommes d'argent. – En raison de sa grande fréquence en FQ (dans la langue administrative) depuis le XIX<sup>e</sup> s., sans doute attribuable à l'angl. *moneys*, même si le mot est attesté au pluriel en français du XVI<sup>e</sup> s. et chez quelques auteurs depuis.
- arracher** v. *En arracher* : avoir, connaître toutes sortes de problèmes, d'ennuis; passer par de dures épreuves. – Relevé en français populaire argotique de même que dans le parler saintongeais.
- astheure** adv. Maintenant. – Variante graphique de *à cette heure*, mot attesté en français depuis le XVI<sup>e</sup> s. mais déclaré vieux ou rural dans les dictionnaires du FrR; usuel en FQ.
- atoca** n.m. Baie rougeâtre, à saveur acidulée, servie en confiture ou en gelée. – Mot d'origine amérindienne (iroquoienne).
- autobus** n.f. On a signalé à l'occasion l'emploi du genre féminin pour ce mot en France, selon une tendance à rendre féminins les mots à initiale vocalique. Cette tendance est encore bien vivante au Québec et touche un grand nombre de mots; le fait qu'*autobus* se soit fixé avec le genre féminin en FQ paraît être un trait original.
- babiche** n.f. Peau non tannée découpée en lanières, servant notam. à la fabrication des raquettes. – Mot d'origine amérindienne (probabl. algonquienne).
- balance** n.f. 1<sup>o</sup> Tout appareil servant à peser des personnes, des choses. – Cet emploi correspond à divers spécifiques relativement récents dans le FrR, soit *pèse-personne*, *pèse-bébé*, *pèse-lettre*, etc. 2<sup>o</sup> *Balance du pouvoir* : possibilité qu'a un parti politique peu représenté au Parlement de donner ou non au parti au pouvoir l'appui dont il a besoin pour conserver la majorité. – Calque de l'angl. *balance of power*. → **Annexe 2**
- banc de neige** n.m. Amas de neige, notam. sur le bord des rues. – Mot connu dans divers parlers locaux, de la Belgique jusqu'à la Champagne, et relevé au Canada depuis le début du XVIII<sup>e</sup> s.
- beau** adj. *Faire beau soleil* : faire un temps radieux. – D'origine dialectale, variante du FrR *faire un beau soleil*.
- bozo** n.m. Individu simple d'esprit. – Sans doute hérité des parlers de France (relevé dans le parler manceau); existe également dans l'anglais américain qui a pu l'emprunter au français québécois. → **Annexe 2**
- cacaoui** n.m. Canard des régions arctiques. – Mot d'origine amérindienne (algonquienne). → **Annexe 2**
- caribou** n.m. Grand cervidé des régions nordiques de l'Amérique. – Mot d'origine amérindienne (algonquienne) qui a pénétré dans le FrR dès le XVII<sup>e</sup> s. mais qui n'y est pas aussi usuel qu'en FQ.
- cartable** n.m. Cahier muni d'anneaux dans lequel on classe des feuilles. – Innovation sémantique à partir de divers emplois que le mot connaissait en français autrefois (par ex. « sorte de portefeuille ou de carton servant aux écoliers à porter leurs papiers et leurs livres », au XIX<sup>e</sup> s.).
- casse-croûte** n.m. Petit restaurant qui offre des mets rapides. – Innovation sémantique à partir du sens de « repas léger pris rapidement » du FrR.

- char** n.m. Voiture. – Calque de l'angl. amér. car, de même sens.
- cœur** n.m. À *cœur de jour* : à longueur de jour, sans relâche. – Locution d'origine normande, variante de à *cœur de journée*, attestée chez Saint-Simon.
- condom** n.m. Préservatif masculin. – Dans le FrR, limité à la langue technique; l'emploi plus large du FQ s'explique par l'influence de l'angl. *condom*.
- couvert** n.m. Couverture (d'un livre). – Relevé en français populaire et dans les parlers d'oïl (surtout dans ceux du Nord-Ouest).
- croire** v. *Croire de* (+ inf.) : croire (+ inf.). – A été d'usage en français du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> s.
- демиард** n.m. Mesure de capacité pour les liquides, valant le quart de la pinte. Rem. : Mot encore connu, bien que les Québécois utilisent officiellement le système métrique depuis les années 1970. – Mot issu du parler normand.
- dépanneur** n.m. Petite épicerie de quartier qui peut rester ouverte à des heures où les commerces sont habituellement fermés. – Extension sémantique du FQ à partir du sens du FrR (« professionnel chargé de dépanner »).
- dérangé** adj. 1<sup>o</sup> *Avoir le corps dérangé* : avoir la diarrhée. – Relevé en français au XIX<sup>e</sup> s. et bien attesté dans les parlers du nord et du nord-ouest de la France. 2<sup>o</sup> *Avoir le goût dérangé* : percevoir, en goûtant un aliment, une saveur différente de la normale. – N'a pas été relevé ailleurs qu'en Acadie et au Québec.
- déshabiller** v.tr. *Se déshabiller* : enlever ses vêtements d'extérieur en entrant chez qqn. – Peu usuel en France et ne s'emploie jamais en s'adressant à un étranger, malgré que les dictionnaires le relèvent encore sans mention aucune.
- dinde** n.m. Le mot a été masculin autrefois en français (signalé dans les dictionnaires au XVIII<sup>e</sup> s.), genre qui s'est maintenu dans de nombreux parlers locaux et en français populaire.
- drave<sup>2</sup>** n.f. Transport, flottage du bois. – De l'angl. *drive*.
- égal** adv. D'une manière égale. – Emploi attesté dans les parlers de l'Anjou.
- espadrille** n.f. Chaussure de sport basse ou moulant la cheville. – Extension de sens à partir de celui du FrR (« chaussure à empeigne de grosse toile et à semelle de corde tressée »). Paraît résulter d'une mauvaise interprétation du sens du FrR par les puristes qui cherchaient à éliminer des emprunts comme *running shoe*.
- fin** adj. *Avoir le bec fin* : faire le difficile, dédaigner un plat. – Relevé dans le parler picard; dans le FrR, on trouve *faire la fine bouche*.
- fournaise** n.f. Chaudière, appareil de chauffage. – Anglicisme sémantique, d'ap. l'angl. *furnace*.
- gang<sup>2</sup>** n.f. Groupe de personnes. *Une gang d'enfants, une gang d'ouvriers*. Rem. : Souvent écrit *gagne*. – Emprunt de l'anglais.
- japper** v.intr. Aboyer. – Emploi ancien en français. → **aboyer**
- maison mobile** n.f. Sorte de longue remorque aménagée pour pouvoir servir de logement et que l'on fait installer sur un terrain destiné à ce type d'habitation. – Calque de l'angl. *mobile home*.
- malin** adj. Irascible (d'une personne); dangereux (d'un animal). – Emploi bien attesté dans les parlers du nord-ouest, de l'ouest et du centre de la France.
- marchable** adj. Où l'on peut marcher. – Dérivé québécois de *marcher*.
- marche** n.f. *Prendre une marche* : faire une promenade. – Calque de l'angl. *to take a walk*.
- miroir** n.m. Glace. – Emploi vieilli de nos jours dans le FrR.
- moulin à scie** n.m. Scierie. – A vécu en français de la fin du XVII<sup>e</sup> s. jusqu'à l'époque de Chateaubriand.

- ôter** v.tr. Enlever. – Usuel en FQ, comme autrefois en France, mais sensiblement moins courant qu' *enlever* dans le FrR d'aujourd'hui.
- ouananche** n.f. Saumon d'eau douce que l'on trouve dans les lacs et rivières du nord du Québec. – Mot d'origine amérindienne (algonquienne, plus précisément montagnaise).
- pantalons** n.pl. L'emploi du pluriel est attesté en français depuis le XVII<sup>e</sup> s. jusqu'à une époque récente.
- paqueter** v.tr. Empaqueter. – A vécu en français du XVI<sup>e</sup> s. jusque vers 1950, à côté d' *empaqueter*, plus répandu.
- parler** v.intr. *Parler à travers son chapeau* : parler à tort et à travers. – Calque de l'angl. *to talk through one's hat*.
- pic-bois** n.m. Nom courant du pic. – Attesté depuis le moyen français et relevé dans des dictionnaires jusqu'au XX<sup>e</sup>s.; maintenu également en Suisse romande.
- placoter** v.intr. Bavarder. – Mot d'origine dialectale issu d'une métathèse de [k] et [p] dans *clapoter*; attesté notamment dans le parler champenois.
- pousse-pousse** n.m. Poussette (d'enfant). – Attesté en français au tournant du XX<sup>e</sup> s.; relevé en outre dans les créoles de l'océan Indien. → **Annexe 2**
- quasiment** adv. Presque. – Mot attesté en français depuis le XVII<sup>e</sup> s.; est devenu familier dans le FrR, mais demeure neutre en FQ.
- sapin** n.m. *Se faire passer un sapin* : se faire duper. – Innovation québécoise.
- séraphin**<sup>2</sup> n. et adj. (Personne) avare, économe à outrance. – Du prénom du personnage principal d'un roman québécois célèbre, *Un homme et son péché*, de Cl.-H. Grignon.
- sous-marin** n.m. Petit pain de forme allongée et fendu sur le côté qu'on garnit de charcuterie, de fromage, de laitue. – Calque de l'angl. amér. *submarine*.
- sous-ministre** n.m. Haut fonctionnaire auquel un ministre confie l'administration de son ministère. – Innovation québécoise, sur le modèle de *sous-directeur*, *sous-secrétaire*.
- sucette** n.f. Marque laissée sur la peau par une succion forte. – Emploi attesté dans le parler angevin.
- suçon** n.m. Bonbon fixé au bout d'un bâtonnet. – Emploi connu en français du XIX<sup>e</sup> s. et qui a été relevé en outre dans les parlers de la Normandie et du Maine.
- traîne sauvage** n.f. Traîneau sans patins fait de planches minces recourbées à l'avant. – Innovation québécoise à partir de *traîne* « sorte de traîneau », attesté en moyen français et relevé dans les parlers du nord-ouest et de l'ouest de la France.
- tuyau** n.m. Conduit rigide destiné à faire passer un fluide. – Dans le FrR, peut s'appliquer à un conduit flexible ou souple; l'emploi québécois correspond à un usage antérieur en français.
- valeur** n.f. *C'est de valeur, c'est dommage*. – Innovation du FQ à partir du FrR *de valeur* « très précieux (en parlant d'un objet) ».
- vase** n.f. Terre détremnée à la surface du sol, boue. – Emploi d'origine dialectale, signalé dans les parlers du nord-ouest et de l'ouest de la France. → **Annexe 2**.

ANNEXE 2

Échantillon d'articles du  
Dictionnaire du français québécois

ARACHIDE [araʃid] n. f.

◆ 1. Fruit, graine comestible de la plante du même nom. *Huile d'arachide. Arachides salées, non salées. Arachides en écailles, en écailles.* SYN. *cacahuète* (rare). ⇒ *peanut, pistache*. [Rem.] 1. Usité surtout dans la langue soignée (souvent recommandé pour remplacer *peanut*). 2. Usité également en France mais d'emploi plus limité (v. Hist.) ; le mot usuel est *cacahuète*.

Selon un pédiatre, l'accident le plus fréquent et le plus dangereux chez les bébés est maintenant l'aspiration de petits corps étrangers : épingles à couche, pièces de monnaie, débris de jouets, bijoux, bonbons durs et arachides en écailles. 1979, *Protégez-vous*, nov., p. 5.

◆ 2. *Beurre d'arachide(s)* : préparation grasse et onctueuse obtenue à partir de graines d'arachides torréfiées et moulues auxquelles on ajoute souvent de l'huile hydrogénée, appréciée surtout en tartines. – *Beurre d'arachide croquant* (par opposition à *crèmeux*), dans lequel ont été incorporés des morceaux de graines d'arachides. [Rem.] Usité surtout dans la langue soignée ; dans la langue fam., on dit plutôt *beurre de peanut*\*.

Les médecins recommandent le beurre d'arachides comme un des produits le plus nourrissant qu'une personne peut manger. 1930, *La Presse*, 18 janv., p. 40 (annonce).

Lucie : [...] elle nous avait fait manger des canapés au beurre de peanuts. – Mathilda : Quel langage ! [...] Lucie, veux-tu me faire plaisir et dire du beurre d'arachides ? – Lucie : Chariot ! on sait plus quoi dire ! D'abord les peanuts, on sait plus si c'est des arachides, des pistaches ou des cacahuètes... ça fait que peanut ça règle la question [...]. 1958, O. Légaré, *Zézette*, 20 sept., p. 8-9 (radio).

■ HIST. 1. Dep. 1894 (FréchCorr-45) ; de *arachide* « plante tropicale (Papilionacées) dont les fruits se développent sous terre ». Cet emploi figure dans PRobert (dep. 1967) ainsi que dans Robert 1985, mais il y est donné comme limité à la langue commerciale (absent de tous les autres dict. consultés). Le mot est par ailleurs courant dans les parlars français d'Afrique (v. IFA et Robert 1985), mais il n'y a pas de lien historique direct entre cet usage africain et l'usage canadien. 2. Dep. 1930 ; calque de l'anglo-amér. *peanut butter*. Originaire des États-Unis, ce produit est également commercialisé en France où il est cependant connu sous le nom de *pâte d'arachide* (tout au moins dans la langue de l'étiquetage).

BALANCE<sup>1</sup> [balãs] n. f.

◆ 1. Tout appareil servant à peser des personnes, des choses. *Monter, embarquer sur la balance. Balance de bébé, pour bébé.* – Vieilli *Balance publique* : appareil à l'aide duquel on pèse les véhicules (par ex. les camions). [Rem.] En français de France, pour bon nombre d'instruments de pesée, on a plutôt recours à des appellations spécifiques (*pèse-personne, pèse-bébé, pèse-lettre, bascule*, etc.) de sorte que le mot *balance* y est d'usage moins courant qu'en français du Québec où ces spécifiques sont limités au voc. de la publicité ou à la langue soignée.

« J'en pouvais à peine croire mes yeux lorsque je montai sur la balance, après avoir pris ma sixième bouteille de Tanlac [nom d'un médicament], car je constatai que j'avais engraisé de trente-cinq livres », déclara M. Drouin. 1920, *Le Devoir*, 24 mai, p. 6 (annonce).

Carrosse anglais, lit d'enfant, balance de bébé. 1940, *La Presse*, 2 avril, p. 21 (annonce).

Il nageait dans la graisse et était pour ainsi dire affligé de bourrelets. Hier, quand il est monté sur la balance, il pesait 215 livres, vingt livres de moins que l'an dernier. 1980, *Le Soleil*, 5 mars, p. C2.

◆ 2. (Dans le voc. politique) *Balance du pouvoir* : possibilité qu'a un parti politique peu représenté au Parlement de donner ou non au parti au pouvoir l'appui dont il a besoin pour conserver la majorité. *Détenir, avoir, tenir la balance du pouvoir.* [Fam.] On trouve en France l'expr. *balance des pouvoirs* qui désigne l'équilibre, la pondération des pouvoirs politiques entre le pouvoir exécutif et les Chambres.

Le Bloc, avec quinze pour cent du vote, n'avait remporté que quatre sièges mais se vantait néanmoins de sa victoire et disait détenir la balance du pouvoir. 1977, C. Black, *Duplessis*, t. 1, p. 466.

À Ottawa, avec 25 % de la population, on tient toujours la balance du pouvoir. Mulroney a 63 députés, si c'était les libéraux qui les avaient eu, c'est Turner qui serait premier ministre. 1989, *Le Devoir*, 25 févr., p. A11.

■ HIST. 1. Dep. 1914 (BFFC 12/10, p. 402 : « Balance dans le sens de Bascule (sorte de balance pour peser les lourds fardeaux) ». Maintien d'un usage français ancien ; en France, les mots spécifiques sont d'une époque relativement récente (*pèse-personne* 1937, *pèse-bébé* 1875, *pèse-lettre* 1870, v. TLF). 2. Dep. 1937 (DufurAngl 266) ; calque de l'angl. *balance of power* « the power of a minority to give control to a larger group by allying forces with it » (v. Gage 1984 et WebsterW 1988).

**BOZO** [bozo] n. m.

◆ Fam. Individu simple d'esprit, niais, sot, peu ou pas dégourdi, peu ou pas déluré. *Faire le bozo* : agir, se comporter en idiot, en imbécile. (En fonction attribut, avec valeur d'adj.) *Être, avoir l'air bozo.* ⇒ **innocent**. – Individu qui a l'air fou ; drôle d'individu.

On alla dans beaucoup d'autres départements mais, ne trouvant presque personne qui parlât français, on descendit au rez-de-chaussée. Il faut dire que, pendant toute la randonnée, on avait été pisté, suivi, poursuivi par le [...] bozo de grand

foin nommé Pitro et que tout le personnel regardait passer en riant comme un personnage d'un burlesque Tizounien. 1930, *Le Goglu*, Montréal, 17 oct., p. 7.

[...] mon ami [...] est obligé de vendre sa maison, car il n'a plus du tout les moyens d'en supporter les paiements. Déjà malmené par l'impôt, le voici écrasé par les taux d'intérêts. Il doit vendre absolument ! Vendre, oui, mais vendre à qui ? En connaissez-vous beaucoup de bozos qui veulent s'embarquer, aux tarifs d'aujourd'hui ? 1981, A. Rufiange, dans *Le Journal de Québec*, 3 oct., p. 11.

Un homme dans la quarantaine, braguette ouverte, avait surgi du bosquet et l'avait embrassé dans le cou. [...] Il avait cru qu'Ovide, avec sa tête tragique et rêveuse, attendait lui aussi une telle rencontre. Mais Ovide avait bondi, les bras en avant comme un lutteur prêt à charger l'adversaire : – Arrière, maudit, ou je vous étrangle ! – Ça va, ça va, l'énerve pas, bozo. J'ai fait erreur. Mais tu sais pas ce que tu manques ! 1982, R. Lemelin, *Le crime d'Ovide Plouffe*, p. 244.

◇ (Comme sobriquet) « Par le hublot De son château Bozo Voyait entrer Ses invités Poudrés [...] Tous y étaient Moins celle qu'il voulait... Vous devinez que cette histoire Est triste à boire Puisque Bozo le fou du lieu Est amoureux [...] ». (F. Leclerc, « Bozo », 1946, dans *Cent chansons*, 1970, p. 71). « Il flottait dans ses pantalons De là lui venait son surnom : « Bozo les culottes » I' avait qu'une cinquièm' année I' savait à peine compter « Bozo les culottes ». » (R. Lévesque, « Bozo-les-culottes », cité d'ap. P. Normand, *La chanson québécoise*, 1981, p. 171). – *Les Bozos* : nom d'un groupe de chansonniers\*, populaire dans les années 1960. « C'est en 1959 que, dans un petit restaurant de la rue Crescent à Montréal, *Les Bozos*, groupe formé de Raymond Lévesque, Jean-Pierre Ferland, Hervé Brousseau, Claude Léveillée, Clémence Desrochers [...], Jacques Blanchet et André Gagnon comme pianiste-accompagnateur, donnent à la chanson son coup d'envol. » (P. Normand, ouvr. c., p. 64).

■ HIST. Dep. 1930. Mot d'étymologie obscure, sans doute hérité des parlers de France. Il a été relevé en manseau (v. DottMaine 87) ; cp. en outre *báozo* et *báoziáo* « niais », également en manseau (*ibid.* 62, et FEW 22, 4b, sous *imbécile*) ; cp. encore *bazio(t)* ou *bazot*

« bête; niais, sot » ainsi que *bazaud* « étourdi » dans les parlers du Centre (v. FEW *id.*). On ne peut cependant écarter complètement la possibilité d'un emprunt à l'anglais américain (cp. *bozo* « a dull-witted person, lout » et « a fellow, guy », v. DARE qui donne ces emplois comme désobligeants et qui les atteste respectivement dep. 1930 et dep. 1920; v. aussi OEDSuppl 1972), à moins que l'anglais américain n'ait lui-même emprunté le mot du français canadien.

**CACAOUI** ou **KAKAWI** [kakawi] n. m.

[Rem.] 1. Plus souvent *kakawi* dans la langue spécialisée. 2. Dans l'est du Québec, souvent prononcé [kakawi].

♦ Canard des régions arctiques qui passe l'hiver le long des côtes et dont les mâles, caractérisés par une longue queue effilée, présentent en cette saison un plumage blanchâtre marqué de larges taches sombres (*Clangula hyemalis*, fam. des anatidés). – (Dans la langue spécialisée) *Canard kakawi*. [Rem.] Ancienn. nommé *canard à longue queue* par les spécialistes. Connu en France sous le nom de *harelda de Miquelon* ou *du Nord*.

[...] il s'y void encore quantité d'autres sortes d'oyseaux de là grosseur des canards comme [...] le bec de scie, en ce qu'il a le bec fait en forme de scie; le Cacaoûy, parce qu'il prononce ce mot pour son ramage [...]. 1672, N. Denys, *Description géographique et historique des costes de l'Amérique septentrionale*, t. 2, p. 305.

Les chasseurs lui ont donné le nom de *Kakawi* à cause du cri qu'il fait entendre lorsqu'il se lève, et que l'on peut traduire par les trois syllabes composantes ka-ka-wi. 1900, H. de Puyjalon, *Histoire naturelle à l'usage des chasseurs canadiens et des éleveurs d'animaux à fourrure*, p. 365.

Le *kakawi* est un canard de mer et des lacs profonds. Dans presque tous les ports, on le voit furetant autour des petits et des grands bateaux. [...] Dans notre pays, il est présent très tard à l'automne et même durant l'hiver, alors qu'il se fait remarquer par sa tête toute blanche, ses ailes sombres contrastant sur la clarté générale du plumage. En été, le *kakawi* ou canard à longue queue a subi une mue si complète, qu'il nous apparaît pratiquement brun. 1975, A. Duchesnay, *Les oiseaux de mon pays*, 3<sup>e</sup> éd., p. 131.

▷ (Variante) Acad. CACAOUIT(E). (Poirier, PPQ 1489; v. aussi Mass n° 435).

■ HIST. Dep. 1672. Selon une explication qui a cours dep. le XVII<sup>e</sup> s., *cacaoui* serait une création canadienne de type onomatopéique (v. les premiers exemples; v. aussi FEW 21, 244b), mais il semble plus probable que le mot ait été emprunté à l'algonquien: cp. la forme *kakawegech* qui sert, en micmac, à désigner une autre variété de canard sauvage à queue effilée (v. S.-T. Rand, *A First Reading Book in the Micmac Language*, 1875, p. 47: « Pigeon Duck »). On relève quelques attestations du mot en anglais canadien qui paraît l'avoir emprunté au français canadien (v. DictCan, s.v. *cockawee*).

**POUSSE-POUSSE** [puspus] n. m. inv.

♦ Petite voiture légère et basse, généralpliante, conçue pour y transporter un enfant en position assise et que l'on pousse devant soi. *Promener son enfant dans un pousse-pousse*. SYN. *poussette*. ⇒ *carrosse*.

Pousse-pousse pour jumeaux, très propre, prix raisonnable. 1955, *La Presse*, 18 janv., p. 28 (annonce).

Et comment se porte le bébé ??? Je le porte très bien merci, ... Je suis son auto, [...] son pousse-pousse, son pack-sac, ses patins à quatre lames, son carrosse [sic], son chariot [...]. 1973, L. Raymond-Beaulieu, *Des bébelles pour l'éternité*, p. 90.

Un jeune anglophone de 30, 35 ans. Il promègentiment son bébé rue Sherbrooke. C'est le gros *rip* de l'heure, chez les yuppies... et dans les autres classes aussi, si on y regarde de plus près. De gros pousse-pousse archi-confortables et archi-songés qui ont comme l'air de vouloir compenser pour le très petit nombre de bébés que les mêmes parents ont l'intention d'y balader. 1989, *Le Soleil*, 18 sept., p. A5.

■ HIST. Dep. 1932 (*Le Soleil*, 1<sup>er</sup> juill., p. 14). Attesté en français au tournant du XX<sup>e</sup> s. (v. Larousse 1897-1928: « Petite voiture d'enfant »; s.v. *poussette*: « Petite voiture d'enfant, syn. de *pousse-pousse* »). Relevé en outre dans les parlers créoles de l'océan Indien (v. ChaudRéun 669, BaggRéun, s.v. *pouspous*, D'OffSeych).

VASE [vaz] n. f. sing.

◆ Terre détremée à la surface du sol (par ex. dans les chemins, les terrains vagues). *Trou de vase. Marcher, piler, tomber, glisser, caler dans la vase. Se tacher, se salir de vase. Avoir les bottes pleines de vase, les souliers, les pieds pleins de vase.* ⇒ bouette<sup>1</sup>. [Pom] En français de France, vase se dit d'un dépôt de terre et de particules organiques qui se forme au fond des eaux stagnantes ou à cours lent, et non d'un mélange de terre et d'eau sur le sol ; au Québec, le mot couvre ces deux réalités.

Ledit Joseph Provost promet et s'oblige de faire, livrer et poser les dites pompes à la demande du charpentier qui fait la rue d'Antoine dans la boîte [= boîte] que le dit charpentier fait pour empêcher la vase d'y entrer, lesquelles dites pompes seront complètes telle que pompe doit être [...]. 1830, Québec, ANQQ, gr. Fr.-X. Vaillancourt, 4 août.

Il avait plu. De gros nuages lourds semblaient peser sur la cime des arbres, et la nuit descendait vite sur les champs. Olivier Bélanger partit au trot de sa jument grise, une bonne bête. Les sabots ferrés tombaient en mesure dans la vase et les flaques d'eau. La boue volait, l'eau ruisselait, mais rien n'était visible. 1899, P. Lemay, *Contes vrais*, p. 37-38.

Quand vient l'heure du souper, êtes-vous encore dans la vase du chemin ou êtes-vous commodément assis à table ? N'êtes-vous pas fatigués des routes difficiles et dangereuses ? 1913, *Le Soleil*, 7 janv., p. 4 (annonce).

La pluie tombait à verse. C'était vraiment pitié de la voir, pauvre boiteuse, le bord de sa bonne robe encroûtée de boue, enfoncer dans la vase jusqu'à la cheville et traîner sa jambe faible,

comme une aile blessée, par les chemins glaiseux, sur les buttes, dans les baissières, partout. 1945, G. Guèvremont, *Le Survenant*, p. 238.

Moi la fin de l'automne, c'est le temps de l'année que j'hais le plus. On dirait que le temps veut pas s'brancher. M'a-t'i' mouiller... m'a-t'i' neiger ? Pis c'est sale, c'est triste. L'hiver c'est pas chaud, mais au moins tu patauges pas dans la vase. Pis après une belle bordée, c'est beau, c'est propre... 1982, B. B. Leblanc, *Tit-Cul Lavoie*, p. 25-26.

▷ Vieilli GARDE-VASE n. m. Autrefois, bande de métal (ou de cuir), située au-dessus des roues d'une calèche, d'une voiture, qui protégeait contre les éclaboussures ; garde-boue. « C'est un petit char [une ancienne voiture de course] pointu en avant, rien qu'un siège, pas de 'top' ni de garde-vase. » (Québec, ANQQ, Cour des sessions de la paix (Québec), cause n° 11636, doc. du 5 déc. 1935, p. 2 ; v. aussi Dionne, s.v. *garde-vase*, et Bélisle<sup>1-3</sup>, s.v. *pare-boue*).

■ HIST. Dep. 1803 dans le composé *garde-vase* (Rivière-Ouelle (Kam.), ANQQ, 21 nov., gr. A. Dionne, p. 2 : *Deux cercles de fer, un garde vase*). D'origine dialectale ; signalé sporadiquement dans les parlers du Nord-Ouest et de l'Ouest de la France (v. Svens-Vend 216, ALF 154, ALBRAM 439 et ALN 530). Découle du sens de « limon qui se dépose au fond de l'eau », attesté en français dep. le XV<sup>e</sup> s. (dès le XII<sup>e</sup> s. en ancien normand, v. FEW a. bas-frq. \**vaso* 17, 545a). ⇒ vaseux, vaser, vasière.

# LORSQUE LE FRANÇAIS DOIT COMPTER AVEC LES PARLERS RÉGIONAUX

## La description des variantes topolectales de la Wallonie

Michel FRANCARD

### INTRODUCTION

Malgré une longue tradition d'études portant sur le « français de Belgique », la toile de fond de cet exposé sera la Wallonie romane plutôt que la Belgique francophone. Ce choix me paraît s'imposer dès que l'on prend acte de la réalité linguistique de cette marche de la francophonie qui vous accueille aujourd'hui, ainsi que de la complexité institutionnelle de l'état fédéral qu'est devenu la Belgique.

La mise en perspective qui m'a été demandée ne portera pas essentiellement sur le contenu même de la typologie proposée par Claude Poirier – contenu à propos duquel je n'ai pas de critiques ou de suggestions majeures à communiquer –, mais se situera plutôt en amont de cette réflexion. Je souhaite en effet m'interroger sur la sélection des données destinées à figurer ultérieurement dans la nomenclature, tâche préliminaire délicate lorsqu'on souhaite appliquer la grille à une situation linguistique telle que celle de la Wallonie, où le français côtoie des parlers régionaux.

Cette communication examinera donc la pertinence de la typologie proposée, non dans la perspective d'une classification des « wallonismes », mais du point de vue de sa cohérence au sein d'une description qui intègre une réflexion explicite sur la légitimation des variétés étudiées.

## 1 LA BELGIQUE, UN REMARQUABLE LABORATOIRE LINGUISTIQUE<sup>1</sup>

### 1.1 Trois communautés, trois régions

La Belgique d'aujourd'hui est un état fédéral, composé de trois régions (la région flamande, la région wallonne et la région bruxelloise) et de trois communautés (la

---

1. On trouvera un exposé détaillé des principales caractéristiques linguistiques et sociolinguistiques du français en Belgique dans Francard 1993.

communauté flamande, la communauté française et la communauté germanophone). Un élémentaire souci de simplification institutionnelle aurait justifié une fusion entre communautés et régions, mais c'est ici que le pragmatisme « à la belge » montre toute sa complexité : les régions, qui reposent sur le principe de territorialité, ne coïncident pas avec les communautés, qui se fondent sur un principe de solidarité linguistique et culturelle. Ainsi, Bruxelles et la Wallonie appartiennent à deux régions distinctes, mais elles sont réunies, sous le signe de la solidarité francophone, dans la Communauté française<sup>2</sup>.

Si le français est effectivement parlé à Bruxelles par quelque 85 % de la population et est en usage dans l'ensemble de la Wallonie, il est loin d'unifier les deux entités dans une seule communauté, particulièrement au plan de l'identité. Entre la province, la Wallonie, et la capitale, Bruxelles (même s'il s'agit d'une capitale culturellement provinciale par rapport à Paris), les rapports sont souvent conflictuels et cachent mal l'artificialité d'une structure que les hommes politiques eux-mêmes démantèlent progressivement. De plus, entre le français traditionnellement désigné et perçu à l'extérieur du pays comme le « bruxellois » (celui immortalisé par des pièces de théâtre comme *Le mariage de M<sup>lle</sup> Beulemans*, de Franz Fonson & Fernand Wicheler; *Bossemans et Coppenolle*, de Paul Van Stalle & Goris d'Hanswijk, ou encore par le théâtre de marionnettes de Toone)<sup>3</sup>, entre ce français et les variétés parlées en Wallonie, il y a des différences qu'aucun francophone de Belgique ne songe à nier, tant elles sont obviées. J'ajouterai que le statut du français est radicalement différent dans les deux régions : dès son arrivée à l'aéroport de Bruxelles, le voyageur peut constater que la capitale de l'Europe pratique cette forme particulière de courtoisie linguistique qui privilégie le recours à l'anglais lorsque le choix s'avère difficile ou périlleux entre le français et le néerlandais. En Wallonie, par contre, le choix prioritaire du français n'est jamais remis en question. Enfin, si le français en Wallonie est d'implantation ancienne, il est l'aboutissement récent d'une lente francisation à Bruxelles, ville située en territoire flamand.

Tant du point de vue du corpus que du point de vue du statut, le français en usage à Bruxelles ne peut donc être assimilé au français pratiqué en Wallonie. Le même type de conclusion est valable pour le français qui subsiste encore dans quelques îlots en Flandre, spécialement dans quelques familles bourgeoises de grandes villes comme Gand, Anvers, Courtrai ou Bruges.

- 
2. Dans la représentation graphique des situations de francophonie (voir Chaudenson *et al.* 1991 : 194), il est donc inexact d'opposer Bruxelles à la Communauté française de Belgique.
  3. On peut s'interroger sur ce que recouvre aujourd'hui l'appellation « français de Bruxelles ». Pour certains, il s'agit du français parlé dans l'ensemble de la capitale; pour d'autres, il s'agit d'un français mâtiné de flamand, encore pratiqué dans le quartier historique des Marolles; pour d'autres encore, d'une variété de flamand influencée par le français. Le peu de données (socio)linguistiques dont nous disposons ne permet guère de trancher cette question. Une étude récente menée par Régine Wilmet (1991) laisse apparaître que, dans les représentations linguistiques des informateurs revendiquant haut et fort la pratique du « bruxellois », ce parler est généralement considéré comme une variété du dialecte flamand.

C'est pourquoi, malgré une longue tradition « unitariste » dans les études consacrées au français en Belgique, l'appellation « belgicisme » est aussi peu pertinente que « canadianisme » ou « helvétisme » : il n'y a pas une variété « nationale » de français dans notre pays. D'où le titre de cette communication, centrée sur une région qui compte 3 258 795 habitants, soit 32,6 % de la population belge.

## 1.2 Le français en Wallonie

La pratique du français est répandue sur tout le territoire de la Wallonie. Une autre grande langue de culture y est toutefois présente : il s'agit de l'allemand, en usage dans la communauté germanophone qui vit à l'est de la Wallonie, et dont la population est de quelque 70 000 personnes.

Les contacts entre le français et l'allemand sont, vu le nombre restreint des germanophones, réduits et très localisés : je n'en tiendrai pas compte ici. Il n'en va pas de même pour les interférences entre le français et les dialectes romans toujours vivaces dans la majeure partie de la Wallonie. Ces dialectes sont, par ordre d'importance, le wallon, le picard (dans la région proche de la Picardie française) et le lorrain connu sous l'appellation de *gaumais* (dans le sud du pays, à la frontière de la Lorraine française)<sup>4</sup>. Leur vitalité est fonction de plusieurs paramètres : les parlers régionaux sont mieux préservés dans les milieux ruraux et chez les locuteurs âgés, particulièrement les sujets masculins moins touchés par la scolarisation. Des trois dialectes cités, le wallon se maintient mieux que le picard et le gaumais, ce dernier étant de loin le plus menacé. (Francard 1992).

D'un point de vue sociolinguistique, les rapports entre le wallon et le français s'inscrivent dans le contexte bien connu d'une diglossie conflictuelle, où l'imposition du français a eu pour prix l'éradication des parlers régionaux. Cette diglossie, dont on trouve des traces y compris chez ceux qui ne pratiquent pas un dialecte (notamment chez les jeunes, Francard 1994), influence tant les pratiques linguistiques que les représentations. Elle est donc un élément essentiel à prendre en compte dans la description du français en Wallonie, même si les Wallons sont aujourd'hui, dans leur majorité, des unilingues francophones. Comme le prévoit la grille de Claude Poirier, il y aura donc lieu d'opérer une distinction, sur l'axe historique, entre les apports venant du wallon, du picard ou du lorrain (rubrique « dialectalisme »).

---

4. Il existe encore quelques flots champenois, en bordure de la Champagne française. De plus, quelques dialectes germaniques (francique ripuaire et francique mosellan, souvent désignés par l'appellation « platt deutsch ») sont parlés le long des frontières allemande et grand-ducale.

## 2 MISE EN PERSPECTIVE : EN AMONT D'UNE TYPOLOGIE

La description du français en Wallonie peut-elle s'accommoder de la grille proposée par Claude Poirier ? La réponse est, de ma propre expérience, positive : la classification des particularités lexicales de Wallonie au départ d'une grille analogue (empruntée au même Claude Poirier dans son introduction au dictionnaire *Français Plus* publié chez Hachette) ne soulève aucune difficulté (Francard 1993 : 328-329).

Que la typologie proposée passe victorieusement l'épreuve du laboratoire linguistique wallon ne rassure qu'à demi. On peut en effet s'interroger sur la pertinence d'une grille à ce point accueillante qu'y trouveront place côte à côte des formes wallonnes et des formes québécoises, sans doute très proches du point de vue de leurs caractéristiques formelles, mais que l'on sait très différentes du point de vue de leur valeur identitaire, de leur degré de légitimation, etc.

Prenons par exemple cet *astheure* 'maintenant', analysé par Claude Poirier comme québécisme formel sur l'axe différentiel, archaïsme sur l'axe historique. Une description de cette forme, bien connue en Wallonie, aboutirait aux mêmes conclusions. À ceci près, qui est essentiel : *astheure* n'a nullement les mêmes sphères d'emploi en Wallonie qu'au Québec (où il est très courant). Il a peu de chance de figurer aujourd'hui dans un inventaire des particularités du français en Wallonie, tant ce mot est ressenti comme « wallon » dans la conscience linguistique des usagers (et dans celle du linguiste), tant est claire son appartenance au parler régional et non au français en usage en Wallonie.

Autre exemple : le mot *gyproc*<sup>5</sup>, lequel désigne au Québec comme en Wallonie le matériau de revêtement intérieur constitué par du plâtre coulé entre deux grandes feuilles d'un carton très résistant. Ce mot est décrit dans le volume de présentation du *DFQ* comme « solidement implanté sur l'ensemble du territoire québécois (et signalé ailleurs en Ontario et en Acadie) ». On peut dire que ce mot est tout aussi solidement implanté en Wallonie avec la même acception. Il ne figure pourtant ni dans l'édition 1993 du *Petit Robert*, ni dans les inventaires de particularités du français en Belgique. L'acuité linguistique particulièrement aiguë des lexicographes québécois suffit-elle à expliquer la présence du mot *gyproc* dans le *DFQ* ? Sans doute, mais leur intérêt pour ce calque de l'anglais (*gyproc* est une marque déposée) me paraît tout aussi explicable par le contexte géolinguistique du Québec isolé dans un océan anglophone que l'inattention des lexicographes belges francophones est explicable par la relative sécurité linguistique qu'ils éprouvent face à l'anglais. Et de telles différences ne relèvent ni d'un axe différentiel, ni d'un axe historique.

Mais n'est-ce pas là faire un mauvais procès à Claude Poirier, lequel a souligné que sa grille ne visait que la *description* des emplois et non leur *évaluation*. Mon intervention, je le crois, met en cause la *description* même des emplois. Si nous

5. Ce mot est prononcé généralement [ʒipRɔk] ou [ʒibRɔk] en Wallonie, et non [dʒipRɔk] ou [dʒibRɔk].

prenons au sérieux le projet d'une typologie qui puisse servir de base commune à des chercheurs travaillant sur de nombreuses communautés francophones, il nous faut nous prémunir des effets pervers d'une grille qui, sous le couvert d'une approche objective, serait une mise à plat de différences pertinentes dans la *description* même des variétés étudiées.

Claude Poirier paraît réfuter par avance ce genre d'objection, lorsqu'il évoque, à propos d'un mot comme *trâlée*, la notion de *régionalisme conscient* (telle qu'elle est définie par P. Rézeau), pour distinguer la situation de l'ouest de la France où telle particularité lexicale peut être perçue comme un dialectalisme, et celle du Québec où cette même forme appartiendra au français familier. La position de notre collègue est claire sur ce point : ce genre de question, c'est-à-dire la définition de la variété de langue prise en compte, doit être réglé dès le départ, dès avant la mise en œuvre de la grille.

Ce postulat entraîne pourtant de sérieuses difficultés dès qu'il faut l'appliquer à la situation linguistique de la Wallonie, en raison de la situation de diglossie qui la caractérise. Les pratiques langagières que l'on peut observer s'échelonnent entre deux pôles distincts : le français de référence d'une part, les parlers régionaux d'autre part. Entre ces deux pôles se déploie un continuum que l'on peut appeler « français régional de Wallonie », dont les contours fluctuants ne permettent pas, préalablement à toute typologie descriptive, de décréter que telle forme fera ou non partie de la variété prise en compte.

Si, comme le propose Claude Poirier, « définir la variété de langue, cela signifie aussi bien en marquer les contours, en établissant les frontières avec les langues voisines et en portant un jugement sur le statut des mots issus de ces langues », il y a là un défi méthodologique impossible à relever actuellement en Wallonie. Et cela n'est pas imputable à un manque d'imagination dans les méthodes de récolte des données ou à une carence d'outils descriptifs, mais résulte de la nature même du continuum, qui demande une démarche d'évaluation sociolinguistique préalable à la mise en œuvre d'une typologie descriptive<sup>6</sup>.

\*

\*            \*

6. Un des spécialistes les plus éminents des « usances » de la francophonie, feu Maurice Piron, avait tenté de baliser ce continuum en proposant, à la suite de Louis Remacle, de différencier un « français marginal » et un « français dialectal » (Piron 1978: 25-26). Mais l'application de cette distinction au français de Wallonie n'est guère convaincante parce qu'elle ne repose pas sur des bases cohérentes : le français marginal, « parler de la bourgeoisie, panbelge » est décrit comme un ensemble de faits lexicaux, tandis que le français dialectal « qui a pour substrat des parlers locaux » réunit plutôt des faits phonétiques et syntaxiques. On ajoutera que M. Piron avait clairement perçu la nécessité de faire intervenir des critères sociolinguistiques dans la description lexicale; toutefois, il n'a pas tiré les enseignements de cette prise de conscience.

Définir une variété de langue dans le contexte de la Wallonie, ce serait faire émerger cette variété qui, à l'heure actuelle, n'a pas d'existence reconnue<sup>7</sup>. En effet, le français parlé et écrit en Wallonie présente un faible taux de différence « objective » avec le français en usage dans d'autres aires linguistiques proches, dont l'Hexagone. C'est dans l'imaginaire linguistique des Wallons que se nourrit et se conforte le sentiment d'une distance entre ceux pour qui le français est une composante du patrimoine national (*le français, c'est la langue des Français !*) et ceux qui n'en sont que les dépositaires, parfois bien maladroits. De plus, à la différence de certaines communautés, tels les Québécois, qui ont fait du français un des moteurs de leur destin collectif, les francophones de Belgique n'ont jamais été contraints, pour leur survie, de se forger une identité positive, c'est-à-dire de se reconnaître dans une culture, dans une histoire et dans une langue qui leur appartiennent vraiment.

Une des conclusions majeures des Journées scientifiques de Nice était la nécessité d'une prise en compte, dans les pratiques lexicographiques, des préoccupations sociolinguistiques. Par-delà cette unanimité, il subsiste une ligne de partage effective. D'un côté, on trouve des linguistes qui, parce que leur communauté a dû déployer une énergie considérable dans l'appropriation d'une identité et d'une légitimité culturelles, peuvent s'appuyer, pour la sélection des unités à décrire, sur un consensus préalable à leur démarche lexicologique : le Québec en est, semble-t-il, une illustration. De l'autre côté se trouvent des linguistes issus de communautés dont l'identité s'est jusqu'à présent définie en creux, sur fond d'insécurité linguistique. Tel est le cas de bien des francophones à la périphérie de l'Hexagone, dont les Wallons. Il est intéressant de constater que les chercheurs qui ont le plus investi récemment pour fonder une typologie sociolinguistique préalable à une typologie intralinguistique étudient les variétés de français les plus périphériques : celles, précisément, où les questions évoquées ici se posent avec une acuité telle que, à défaut de les résoudre, aucune entreprise lexicologique ou lexicographique ne s'avère satisfaisante<sup>8</sup>.

7. Cette variété ne dispose, à l'heure actuelle, ni d'assises linguistiques (une homogénéité de formes), ni d'assises sociolinguistiques (une homogénéité de normes). Dans un article à paraître, M.-L. Moreau (1995) observe toutefois l'émergence de normes spécifiques à la Communauté francophone belge, distinctes à la fois des normes « françaises » et des usages populaires.

8. Maréflexion a été particulièrement stimulée par les travaux récents de Didier de Robillard, Daniel Baggioni et l'équipe de l'océan Indien (voir notamment Robillard *et al.* 1993a). Je relève qu'une claire conscience de la nécessaire prise en compte de ces aspects sociolinguistiques est également présente, non seulement chez ces « régionalistes » que leur expérience de terrain plonge au coeur du problème (parmi lesquels il faut distinguer Pierre Rézeau, dont les travaux ont véritablement renouvelé la problématique des français régionaux) mais également chez des spécialistes éclairés de l'histoire des variétés de français. Je songe notamment ici à Jean-Pierre Chambon qui, récemment, commentait le premier document lexicographique sur le français de l'Aveyron [1879] en ces termes : « le repérage du régionalisme (« vrai » ou « faux ») par le sujet parlant ou le lexicographe indigène est un acte producteur d'identité qui fait à ce titre document. » (Chambon 1993: 92).

### 3 DES EMPLOIS SOCIOLINGUISTIQUEMENT DIFFÉRENCIÉS

Après avoir souligné quelques enjeux méthodologiques en amont de la grille proposée par Claude Poirier, et ce, dans la perspective d'une *description* pertinente des variantes topolectales, j'aimerais à présent commenter un des principes opératoires de cette grille, celui selon lequel chaque *emploi* ne peut figurer qu'à un seul point de rencontre des deux axes. D'où la possibilité qu'un même *mot* figure à deux endroits distincts si le lexicologue voit la nécessité de distinguer deux emplois différents.

Si la cohérence interne d'une typologie qui classe les emplois plutôt que les mots n'est pas contestable, elle ne suffit pas pour rendre compte d'une dynamique linguistique telle que celle observée en Wallonie, où le français « régional » est à la fois exposé à d'autres variétés de français (dont le français hexagonal, diffusé par certains médias) et aux parlers régionaux.

Prenons trois exemples, ceux des mots *taiseux*, *grandiveux* et *spiter*. Tous les trois ont un dénominateur commun : ils appartiennent à la fois au lexique dialectal wallon et au lexique régional français. Mais leur statut est différent.

*Taiseux* 'taciturne', qui figure dans le *Petit Robert* avec la marque « Belgique », n'est pas à proprement parler un emprunt au dialecte wallon. Il est d'ailleurs absent de plusieurs lexiques et dictionnaires dialectaux ou peut s'y présenter sous une forme phonétique proche du français. Il est en usage dans toutes les couches de la population francophone, quels que soient l'âge ou le statut socioprofessionnel des locuteurs.

*Grandiveux* 'vaniteux, hautain' est également largement répandu en Wallonie, mais n'est pas signalé dans le *Petit Robert*, ni dans le *TLF*. Il est par contre largement attesté dans les lexiques et les dictionnaires dialectaux wallons et peut être considéré historiquement comme un emprunt au wallon si l'on en juge d'après l'aire géographique décrite par le *FEW* (4, 222b, *grandis*). J'ai le sentiment que, pour *grandiveux*, une certaine catégorie de locuteurs – ceux qui pratiquent encore un parler régional – se résoudraient difficilement à accepter ce mot dans un inventaire de particularités lexicales du français de Wallonie : ce serait clairement pour eux un dialectalisme, de même statut que ceux évoqués plus haut (*astheure*, *trâlée*). Il se pourrait aussi que, développant la même logique d'exclusion, certains locuteurs refusent *taiseux* parce qu'ils l'attribueraient indûment au substrat dialectal.

Par contre, dans le cas du v. *spiter* 'éclabousser', très largement répandu lui aussi, peu d'informateurs à ma connaissance accepteraient de le considérer comme « français », convaincus qu'ils sont de l'origine wallonne de ce terme (qui, en réalité, provient du flamand : voir *FEW* 17, 182a, *spitten*). À propos du participe présent de ce verbe, *spitant*<sup>9</sup> 'pétillant, vif', j'ai entendu récemment une jeune fille dire à la télévision : « c'est *spitant*, comme on dit chez nous ».

9. Curieusement, le part. présent *spitant* est repris dans le *Petit Robert* et dans le *Petit Larousse*, alors que le verbe *spiter* n'y figure pas.

Ce « comme on dit chez nous » montre que l'interviewée avait clairement conscience d'emprunter le mot à une variété qui n'est pas le français de référence<sup>10</sup>. Mais j'entends régulièrement autour de moi de jeunes enfants employer le verbe *spiter*, qui revêt pour eux la même légitimité que des vocables « français » comme *taiseux* ou *grandiveux*. Il leur faudra entrer à l'école pour apprendre que tous ces mots ne se disent pas et pour découvrir enfin qu'ils ne parlaient pas français...

Prenons un dernier exemple, à l'autre bout du continuum. L'emploi de *souper* pour désigner le repas du soir est très largement répandu en Wallonie (comme dans d'autres aires périphériques). La forme concurrente du fr. de référence, *dîner*, n'est cependant pas absente. La plupart des Wallons la connaissent (ils écoutent régulièrement les médias français) et elle est utilisée dans certaines circonstances formelles : qui a jamais reçu une invitation officielle à un *souper de clôture* dans le cadre d'un colloque – même s'il s'agit d'un colloque de l'AUPELF-UREF consacré au régionalisme lexical, en terre wallonne ? Il se produit donc une différenciation<sup>11</sup> dans l'usage des deux mots, l'un, *souper*, désignant le repas familial, l'autre, *dîner*, désignant un repas officiel. Bien d'autres illustrations du même phénomène peuvent être observées : un *tapis plain* est différencié d'une *moquette*, laquelle évoque plus le luxe et la volupté ; récemment un article de journal titrait « les bottins Belgacom seront un peu américains », mais dans le texte même, sans doute largement emprunté à une dépêche d'agence, il n'était question que d'*annuaire téléphonique*... Comment rendre compte de ces cas de concurrence ? Va-t-on considérer *dîner* comme une unité pertinente pour la nomenclature, répertoriée – eu égard aux deux emplois décrits ci-dessus – comme wallonisme « de statut » ?

Ces exemples montrent qu'en plus des distinctions fondées sur des emplois formels différents, il en est d'autres qui reposent sur des usages sociolinguistiquement différenciés. Je ne puis évacuer le problème par une définition préalable de la variété étudiée, puisque toutes ces formes sont attestées dans le français en Wallonie. Et leur traitement suivant l'axe différentiel sera « à géométrie variable » : chacune d'entre elles présente une spécificité par rapport au français de référence qui dépend de l'âge ou du profil socioprofessionnel de l'informateur. Il serait intéressant que la grille en chantier fasse justice à ces informations capitales, non dans une sorte d'annexe, mais à l'intérieur des rubriques qui constituent l'axe différentiel.

10. Le commentaire épilinguistique « comme on dit chez nous » désigne le plus souvent des façons de parler attribuées, à tort ou à raison, au substrat dialectal. Il est très fréquent, mais aussi paradoxal dans la bouche de jeunes qui ne pratiquent plus le dialecte mais qui continuent – rémanence d'une logique diglossique – à user d'une rhétorique opposant la langue d'ici (qu'ils ne pratiquent plus) et la langue d'ailleurs (le français, qui est pourtant leur langue maternelle).

11. D. Lafontaine (1990: 30) fait remarquer que cette différenciation sémantique permet de légitimer la forme « régionale » dont l'équivalent dans le français de référence n'apparaît pas comme un synonyme.

#### 4 CONCLUSION

Comme annoncé, c'est moins l'économie générale de la typologie proposée que ses préalables qui ont retenu mon attention pour cette confrontation avec certains problèmes posés par le français de Wallonie. La pertinence descriptive de la grille m'a paru à ce point évidente qu'elle devrait, selon le vœu de Claude Poirier, s'appliquer à bien d'autres situations linguistiques. Toutefois, en amont de la description des emplois formels, il reste dans bien des cas à élucider les modes de sélection de la nomenclature, travail dont le prolongement serait la reconnaissance, dans la typologie même, d'emplois sociolinguistiquement différenciés.

Pour ce faire, et malgré les évidentes qualités pédagogiques du modèle proposé par Claude Poirier, je proposerais de dissocier dans la présentation l'axe historique et l'axe différentiel. L'axe historique, qui s'applique à l'ensemble des emplois et des usages retenus dans la nomenclature, serait traité séparément. La perspective différentielle serait quant à elle présentée sous la forme d'un tableau à double entrée dont un axe serait composé par les rubriques « formel, sémantique, grammatical, phraséologique, de statut » et l'autre par des rubriques sociolinguistiques fondées sur la vitalité et sur la diffusion des emplois retenus.

La grille proposée prendrait certes un visage assez différent de celle présentée par Claude Poirier, mais elle aurait le mérite de s'appliquer plus adéquatement à une variété qui n'a pas de contours linguistiques et identitaires aussi nets que le français québécois, en rendant explicites les choix producteurs de légitimité linguistique pour une communauté donnée.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BAETENS-BEARDSMORE, Hugo, 1971, *Le français régional de Bruxelles*, Bruxelles, Presses universitaires.

CHAMBON, Jean-Pierre, 1993, « Le premier document lexicographique sur le français parlé dans l'Aveyron (Vayssier 1879) », dans *Travaux de linguistique et de philologie* 31, pp. 91-109.

CHAUDENSON, Robert *et alii*, 1991, *La francophonie : représentations, réalités et perspectives*, Paris, Didier Erudition.

DFQ = *Dictionnaire du français québécois. Volume de présentation* (Cl. Poirier éd.), 1985, Sainte-Foy, PUL.

FEW = Walther von WARTBURG, *Französisches etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes*, Bonn : Klopp; Basel : Zbinden, 1922 →

FRANCARD, Michel, 1992, « La vitalité des langues régionales en Wallonie. Les parlers romans », dans *Limes I, Tradition wallonne* 4, Bruxelles, pp. 11-23.

FRANCARD, Michel, 1993, « Entre *Romania* et *Germania* : la Belgique francophone », dans de Robillard *et al.* 1993a, pp. 317-336.

FRANCARD, Michel, 1994, « La perception des langues régionales de la Wallonie chez les jeunes », Contribution au colloque *L'imaginaire wallon* (Louvain-la-Neuve, 26-27 octobre 1993), à paraître dans les *Actes* de ce colloque.

MOREAU, Marie-Louise, 1995, « Le bon français des Belges. D'un divorce entre norme et discours sur la norme », dans *Une langue, une communauté*, Louvain-la-Neuve, De Boeck-Duculot (à paraître).

ROBILLARD, Didier de, BENIAMO, Michel & Claudine BAVOUX (éds), 1993a, *Le français dans l'espace francophone*, t. 1. Paris-Genève, Champion-Slatkine.

ROBILLARD, Didier de, BENIAMO, Michel & Claudine BAVOUX (éds), 1993b, « Le français dans l'espace francophone : problématique », dans de Robillard *et alii*, 1993a, pp. 17-48.

TLF = *Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle (1789-1960)*, Paris, C.N.R.S. – Gallimard, 1971 →

WILMET, Régine, 1991, *Bruxellois et fiers de l'être. Pratiques et attitudes linguistiques dans le quartier des Marolles*, Louvain-la-Neuve, U.C.L. (mémoire de licence non publié).

# VARIANTE GÉOGRAPHIQUE DU FRANÇAIS

## Remarques sur les présupposés théoriques et la grille de classement de C. Poirier

Daniel BAGGIONI

Lorsqu'on m'a demandé de réagir à la communication de notre estimé collègue C. Poirier, le résumé de son intervention portait dans son titre l'expression « variantes géographiques du français ». Au moment où je m'apprête à rédiger ma communication, je dispose maintenant d'une version provisoire qui inclut cette fois-ci l'expression « variantes topolectales du lexique français », dont je prends acte. Est-ce une simple réécriture ou une reformulation plus précise d'une réflexion théorique plus approfondie, j'incline pour la deuxième hypothèse. Ouvrons donc le dialogue avec ce texte avant de proposer nous-même notre propre façon de penser la notion de « régionalisme lexical ».

### 1 PRÉSUPPOSÉS THÉORIQUES À LA BASE DE LA DÉFINITION DU « RÉGIONALISME LEXICAL » ET INSUFFISANT ANCRAGE SOCIOLINGUISTIQUE DES RÉFÉRENTS THÉORIQUES

Je retrouve, dans le premier développement proposé par C. Poirier, pour justifier sa proposition de grille de classement des « variantes géographiques du français », un certain nombre de constantes théorico-méthodologiques issues de la linguistique historique et de la dialectologie que l'on peut remettre en cause d'un point de vue sociolinguistique.

#### 1.1 Difficultés des dialectologues à conceptualiser les FR

Je rappelle les obstacles à la fois épistémologiques et sociologiques, que je pointais lors des précédentes « Journées scientifiques » de ce même réseau de l'UREF (Baggioni, 1993) empêchant, selon moi, la tradition dialectologique française de théoriser vraiment la notion de « français régional » et donc, par conséquent de « régionalisme lexical ».

- a) Un premier obstacle était, selon moi, constitué par l'origine même des études dialectologiques, à savoir la linguistique historique au programme de laquelle la dialectologie est, dès le départ, étroitement associée. Il en résultait, toujours

selon moi, un point de vue privilégiant la collecte des faits de langue en termes de survivances comme traces d'une évolution ou pièces d'un puzzle destinées à la mise en place d'un modèle rendant compte du changement linguistique. Il ne semblait pas que les dialectologues qui, beaucoup plus tard, se sont essayés à la description des français régionaux aient véritablement rompu avec cette vision des variétés régionales de français. La réflexion de C. Poirier qui nous est soumise échappe-t-elle à cette critique ? Sans doute, dans la mesure où C. Poirier est moins prisonnier des cadres théoriques et institutionnels de la dialectologie française. Mais le point de vue historico-dialectalisant est fortement prégnant dans la grille (cf. l'axe vertical-diachronique) alors que le point de vue sociolinguistique n'est pas vraiment pris en compte.

- b) Le deuxième obstacle épistémologique tenait au modèle sous-jacent à la description dialectologique, à la fois géographique et historique et qui envisage le passage d'une variété à l'autre ou d'un état de langue à l'autre en continuité, négligeant les éventuels regroupements en ensembles, au profit d'une multitude de « parlars » rendant compte du continuum géolinguistique. Ce modèle descriptif du continuum spatial postulé par la géographie linguistique ne permettait pas, me semble-t-il, de faire émerger des concepts pertinents pour une réflexion sur les français régionaux. Or les dialectologues qui se sont essayés à la description des français régionaux sont restés fidèles à la représentation de la variation en termes de continuum géographique comme l'attestent d'ailleurs les titres même de certaines études : « Mots du Nord-Dauphiné recueillis à Meyrieu-les-Étangs » (Martin 1987), « Les régionalismes du français parlé à Vourey, village dauphinois » (Tuaillon 1983), « Mots de Gap » (Germi & Lucci 1985) qui, par la localisation précise, tiennent à bien spécifier l'extension réduite de la variété décrite, preuve de modestie certes, mais aussi signe de la persistance de la notion de « parler » issue de la dialectologie, étroitement liée au modèle du continuum. La réflexion de C. Poirier échappe incontestablement à cette critique dans la mesure où elle se place tout de suite dans une perspective de regroupement des « parlars » en des ensembles plus vastes, essentiellement territoriaux renvoyant en dernière analyse à des statuts sociopolitiques (ici le Québec), ce qui est un immense progrès par rapport à la tradition dialectologique française, mais n'entraîne que peu de conséquences en termes sociolinguistiques. À ce propos, l'abandon de l'adjectif « régional » au profit de « topolectal » n'est-il pas le signe d'un problème pour désigner cette réalité politico-linguistique qu'est le Québec, ensemble ni étatique ni « régional » ? (alors que, dans d'autres zones « régional » est un terme suffisamment neutre pour convenir à des ensembles territoriaux divers).
- c) Le troisième obstacle, d'ordre institutionnel cette fois, tient aux pesanteurs inévitables pour une discipline ancienne, auréolée par des travaux prestigieux servant de modèles aux successeurs, mais marqués par les cadres conceptuels de l'époque où ils sont nés, pesanteurs qui se manifestent par des difficultés à remettre en cause le cadre théorique ancien, des méthodologies bien rodées,

des réticences à prendre en compte des réalités nouvelles, en particulier l'aspect résiduel de la réalité dialectale et les nouvelles réalités sociolinguistiques notamment urbaines. Nous illustrons les réticences des dialectologues face à la notion de FR par cette citation de G. Tuailon :

« Quelques linguistes pensent qu'entre le dialecte immédiatement issu de la latinisation selon des évolutions propres à la région et le français officiel qu'ils appellent parfois *standard* mais qu'il vaut mieux appeler *le français commun* ou le *français* tout court, il existe une langue à part, produit de l'hybridation entre le dialecte et le français. Cette langue à part, différente à la fois du dialecte et du français serait le français régional, mais il n'en est pas ainsi. La locution *français régional* n'est qu'une commodité d'expression pour parler de l'ensemble des particularités linguistiques qui distinguent l'usage français d'un lieu ou d'une région donnée [...] ce français régional n'existe pas, personne ne le parle nulle part, même s'il est vrai que l'usage français est partout marqué de particularités » (Tuailon, 1983, p. 19).

Cependant, avec la quasi-disparition des « patois » en France, alors même qu'un mouvement de revendications régionales s'affirme, la demande sociale d'une description, notamment lexicographique des français régionaux se manifeste, ne serait-ce qu'au plan éditorial, telle cette collection de *Dictionnaires du français régional de...* (Bonneteau, Paris) qui annonce déjà huit titres et qui a déjà enrôlé plusieurs dialectologues qui s'étaient illustrés autrefois dans la description des patois régionaux. On aboutit donc en France au paradoxe que, la notion de FR refusée et non théorisée par les dialectologues français, ce sont ces mêmes dialectologues qui participent, de fait, à des pratiques lexicographiques non théorisées. Pour preuves, nous renvoyons à quelques titres (Bouvier 1988; Germin 1985; Blanchet 1991) et aux préfaces où on serait bien en peine de trouver une conceptualisation de l'objet scientifique en principe en cause dans l'ouvrage.

Pour atténuer la sévérité de ces propos, je signalerai que d'autres dialectologues français reconnaissent aux variétés de français régional une certaine autonomie et un dynamisme propre, par ex. G. Straka :

« Après Dauzat, qui ne voyait, dans les régionalismes, que des archaïsmes du français et des dialectalismes, Kurt Baldinger en a établi deux autres sources (évolution interne et innovations par emprunt...). D'après Taverdet, « le français régional est la *réunion* [et non un système] de *tous les faits linguistiques oraux* ou *écrits, positifs* ou *négatifs*, produits par des utilisateurs de la langue française et limités sur le plan géographique à un *point* ou à un *ensemble de points* plus ou moins important ». Voilà une définition complète et claire que je n'hésite pas à adopter » (Straka, p. 137-239).

Je rappellerai aussi la haute figure de Gilliéron, dont toute l'œuvre s'inscrit en contradiction avec la problématique néo-grammairienne, honteusement reprise par la dialectologie française lorsque Dauzat prend en main le secteur, et qui développe un modèle « diffusionniste » pour rendre compte des emprunts et des migrations de termes bien loin de la sommaire problématique substratiste, obsession des dialectologues. L'auteur de l'ALF nous offre en fait l'exemple d'une dialectologie plus subtile et intégrant un début de perspective

sociolinguistique qui, malheureusement dans la tradition française, n'a pas eu de suite.

Peut-on appliquer les mêmes critiques à la présentation du concept de « variante topolectale » qui nous est proposée ici ? Je ne le pense pas. D'abord, l'objet envisagé est restreint à la description lexicale, encore que le propos se veuille lié à une réflexion sur le concept de « français régional ». Cependant, en se bornant à l'aspect lexical de la prise en compte d'une variété linguistique (ou langagière), on évite le problème du statut à accorder à une variété essentiellement orale : chacun sait que le lexique n'est pas un niveau de structuration de la « langue » aussi solidaire que les autres, qu'une unité lexicale peut apparaître dans d'autres registres que celui dont elle est en principe issue, qu'un ensemble lexical n'est pas un ensemble clos aussi bien sur le plan synchronique que diachronique. Ensuite, C. Poirier a la prudence d'inscrire cette réflexion uniquement comme discours d'escorte à la présentation d'une **grille de classement** des « régionalismes lexicaux » destiné à un travail « prédictif » pour reprendre la terminologie en cours dans certains discours, mais, pour limités que soient ces objectifs théoriques, cette contribution est à examiner bel et bien comme élément dans le débat sur la question générale de la définition du FR en général et du régionalisme lexical en particulier. Il nous semble que l'approche peut être critiquée moins pour ce qui est dit, que pour ce qui n'est point développé, sinon par allusion, d'autant plus que, dans une communication antérieure, C. Poirier plaidait pour une approche *sociolinguistique* de la notion de FR.

## 1.2 Des méthodologies descriptives évidentes indépendantes d'une conceptualisation théorique

Quant aux problèmes de typologie et de classement, on peut dire que 1- ils dépendent d'une réflexion plus globale; 2- ils ne prêtent guère à débat dans la mesure où une tradition de description des « particularismes lexicaux » existe en tant que « technologie intellectuelle » qui ne révèle que fort peu de divergences. En ce qui concerne les phénomènes observés :

La distinction particularismes formels/sémantiques/grammaticaux/phraséologiques/de statut pour l'axe synchronique, et la distinction archaïsmes/emprunts ou calques substratiques, superstratiques ou adstratiques/innovations sont des évidences, me semble-t-il, observées déjà et acceptées par tous ceux qui ont travaillé sur la collecte et l'étude des particularismes lexicaux (et pas seulement les « régionalismes lexicaux »). Je renvoie pour appuyer mon assertion à l'introduction de Carayol *et alii*, 1985 pour le premier axe et à A. Brun, 1931 pour le deuxième. En effet, s'il est abusif de considérer cette « étude de parler régional » comme une rupture totale avec les problématiques antérieures, on est frappé, si on sait les difficultés (ou le refus) des auteurs plus récents (voir *infra*)

à penser le concept de FR, par la relative audace théorique du *Français de Marseille* (1931) qui d'emblée a défendu l'intérêt du FR comme objet d'étude :

« Si on a étudié méthodiquement le français commun, les dialectes, les argots, on a négligé jusqu'à présent le *français régional*, sans doute pour la raison que les grammairiens nous ont habitués à n'y voir que des formations aberrantes, des incorrections, des locutions vicieuses, fruit de l'ignorance » (p. 9).

C'est que, dans la coexistence de deux idiomes (français et provençal) « dans l'esprit des sujets parlants détermine une endosmose réciproque » qui aboutira à la déchéance progressive de la langue régionale investie de toute part par la pression de la langue de prestige, mais :

« Le français parlé subit des effets analogues : il s'enrichit de mots et d'expression locales... Les tendances phonétiques du provençal s'exercent aussi sur lui... [mais]... Il faut penser aussi à l'influence des peuples voisins... D'autre part, le français des provinces n'évolue pas au cours des siècles dans le même sens et avec la même accélération que le français commun... Enfin une force qu'on méconnaît souvent c'est l'activité spontanée qui s'exerce surtout dans le domaine de la sémantique... Ainsi depuis trois siècles que la Provence est française, grâce à ces trois éléments principaux [*interférences du substrat ou des adstrats, archaïsmes ou évolutions différenciées, évolution spontanée. Note D.B.*], s'ébauche entre le provençal et le français officiel, un nouveau parler, moins différencié de celui-ci que le *petit nègre* de nos colonies, mais au fond de même nature et issu de contingences similaires que nous appellerons *français régional* de la Provence » (p. 6-9).

En quelques pages, le futur maître de conférences à la faculté des Lettres d'Aix-en-Provence a donné un statut au FR et l'a caractérisé dans ces « éléments principaux » (cf. citation de K. Baldinger) que les dialectologues auront tant de mal à lui reconnaître.

Donc les catégories répertoriées par la grille qui nous est proposée entérinent la catégorisation élaborée au fil des études de FR qui se sont succédées au cours de la dernière décennie, en reprenant, souvent sans le savoir, les résultats de travaux oubliés ou peu connus. Le mérite de cette grille est sa simplicité, sa clarté et la mise en relation des deux axes de classement dans un tableau cartésien. On pourrait bien sûr tester systématiquement la fonctionnalité de cette grille sur les diverses situations de francophonie, et dans ce cas-là diversifier les rubriques « américanimes / anglicismes », et sans doute l'extension, après retouches et enrichissement, de l'application de cette grille n'est pas sans intérêt *lexicologique*; c'est effectivement une pièce à ajouter à la connaissance et à la description systématique des régionalismes lexicaux et C. Poirier a raison de comparer sa grille d'analyse à celle de Chaudenson (1992) pour en attendre des résultats scientifiques, c'est-à-dire *lexicologiques* et tout simplement linguistiques (avoir une meilleure idée des tendances lourdes de la variation lexicale dans les espaces francophones). Pour ce qui concerne l'aspect lexicographique, l'intérêt est moins évident, car, qu'on le veuille ou non, la pratique (et non la science) lexicographique est tout entière orientée vers la technologie dictionnaire et / ou lexicographique

qui repose sur la prise de décision en matière de macro- et de microstructure du dictionnaire et sur l'établissement de la nomenclature, et par conséquent l'obsession artisanale du lexicographe tire peu profit d'un travail synthétisant du genre de ces grilles de classement qui nourrissent davantage la réflexion lexicologique que la pratique lexicographique.

### 1.3 Qu'est-ce que le « français » ?

Nous en arrivons donc à la critique proprement sociolinguistique, qui s'en prendra plus au creux du discours théorique qu'à des propositions proprement présentes dans le texte.

Premier manque à souligner, celui d'une définition vraiment sociolinguistique de ce qu'on présente comme une évidence : le « français ». En fait, et c'est peut-être là qu'on peut situer l'influence inconsciente des représentations dialectologiques de la variation, c'est-à-dire la variation en termes géolinguistiques, que ce soit en termes de fragmentation dialectale dans le modèle néo-grammairien classique ou en termes de continuum spatial comme dans la tradition de la dialectologie « gallo-romane » suivant l'expression fort habile mais idéologique de G. Paris et de la dialectologie de tradition française. Pour cela, C. Poirier recourt à la fiction d'un « français de Paris », nécessaire pour justifier les fictions complémentaires et théoriquement liées des différents « autres français » (français de l'Ouest, f. hexagonal, f. québécois, f. d'Afrique, etc.) en termes essentiellement géographiques et très peu sociolinguistiques, c'est-à-dire dans un tout autre modèle de représentation des pratiques du français qui les envisage suivant deux grandes lignes de force :

- le polylectalisme ou le pluri-multilinguisme des locuteurs francophones dans tous les espaces francophones quels qu'ils soient (qui met fin à la représentation fallacieuse du monolinguisme canonique de la communauté linguistique, abstraction vide, alors que le plurilinguisme est la règle pour l'ensemble de l'humanité).
- l'espace géographique, l'espace social, la variation registrale et la variation diachronique sont des espaces sociolinguistiques qui interfèrent et se superposent en permanence et l'assignation d'une catégorie univariationnelle (variation par rapport à quoi ?) est une entreprise vaine. Autrement dit, on isole dans un continuum à la fois historique, social, registral et géographique un ensemble d'items lexicaux, ce qui est parfaitement concevable à condition de ne pas croire qu'on a isolé une variété linguistique.

## 2 NÉCESSITÉ D'UNE PROBLÉMATISATION DU « FRANÇAIS RÉGIONAL »

L'item « français régional », curieusement, n'apparaît que tardivement dans les écrits scientifiques. Il vient remplir un creux entre « le français », réalité d'évidence non problématisée avant qu'un début de réflexion sur la norme ne vienne remettre en cause la croyance en une essence de la langue française qui serait incarnée dans la langue littéraire et / ou officielle, et le dialecte / patois, réalité indigne de considération avant que la perspective historique lui assigne un rôle dans la recherche des origines et développements de la langue littéraire.

Je relève par exemple l'ouvrage encyclopédique publié sous la direction de B. Pottier *Le langage* (1973), sous la plume de J. Rey-Debove à l'article *Lexique et dictionnaire* dans le sous-chapitre « Les langues régionales » :

« Les parlars régionaux ne doivent pas être confondus avec les *dialectes* et les langues indépendantes : ainsi en France, le breton, l'occitan, le basque sont des langues différentes du français. Mais le français tel qu'on le parle à Paris, à Marseille, à Lille ou à Bordeaux présente des variations lexicales (et phonologiques) qui, bien qu'elles ne gênent pas gravement l'intercompréhension, sont tout de même sensibles quand on passe d'une région à l'autre. Le poisson qui a nom *colin* à Paris s'appelle *merlu* à Bordeaux. »

Lorsque nous parlons aujourd'hui de « français régional », est-on bien sûr de parler de la même chose ? La question mérite d'être posée.

### 2.1 Un linguiste doit savoir ce qu'il fait

Quant à la définition et la problématique sous-jacentes à l'utilisation du terme FR, nul n'aura l'imprudence ici de prétendre que nous nous retrouvions, même dans les grandes lignes, sur des concepts, des méthodologies et des corpus uniformément définis.

Ma réflexion s'articule de façon complémentaire à celle de D. de Robillard (communication à ce colloque même) et à d'autres interventions (Baggioni 1993 et à paraître). Comme D. de Robillard, je cherche les contours d'une définition du « français régional » du côté de la sociolinguistique avec le souci d'examen des problématiques anciennes et, pour les besoins de la cause je me focalise sur le domaine lexicographique (et non pas lexicologique).

Notre revue historique (Baggioni, à paraître) nous a conduit à conclure que nous nous trouvons en face d'un état des lieux relativement vierge sur le plan de la problématisation du français régional et que les années 70-80 étaient des années charnières, ce qui n'est pas un hasard. Au cours de ces deux dernières décennies on assiste en effet a) à un essoufflement des problématiques dialectologiques ; b) à l'essor des études créolistes françaises ; c) à l'essor des problématiques sociolinguistiques parallèlement à la mise en cause des limites de l'analyse et des conceptions de type « structuraliste ». L'échec de la rencontre des dialectologues

avec les nouvelles problématiques explique que leur tentative de description des FR n'ait pu renouveler la dialectologie française qui a poursuivi dans la voie d'une marginalisation progressive dans le champ des études linguistiques. C'est donc du côté de la description des « français hors de France » que l'on a pu trouver les réflexions les plus pertinentes sur une approche vraiment théorique du FR.

## **2.2 L'approche sociolinguistique indispensable pour définir ce qu'est le FR**

L'approche sociolinguistique est indispensable pour définir vraiment l'« objet » scientifique FR par la prise en compte non seulement des conditions sociales d'énonciation de régularités dans les pratiques langagières définissant la variété FR à décrire, mais aussi les jugements épilinguistiques des locuteurs sur leurs productions, ce qui inclut la prise en compte de la problématique de la norme, en distinguant divers niveaux de censure et de jugements épilinguistiques sans parler de la valeur identitaire attribuée aux productions linguistiques. Nous avons pu montrer que la prise de conscience de la spécificité du FR suit la « diffusion de la norme française » qui va de la stigmatisation de traits repérables des langues d'apprenants, soit dialectophones (francophonie dite « héritée »), soit locuteurs de langue maternelle autre que les dialectes d'oïl, à la revendication de la spécificité des usages du FR comme norme plus ou moins assumée dans son autonomie. On a donc un continuum emboîté de pratiques du français chez un même locuteur comme dans la structuration des espaces francophones.

## **2.3 La prise en compte du jugement épilinguistique des locuteurs**

Que fait-on lorsqu'on isole un ensemble lexical dit « particularismes lexicaux du FR de telle région, pays, zone etc. » ? On se livre à une abstraction objectivant aux yeux des locuteurs une partie de leurs pratiques linguistiques-langagières. La pratique lexicographique ne doit pas échapper à notre réflexion sociolinguistique, et c'est d'ailleurs ce qu'a fait C. Poirier lorsqu'il passait en revue quelques entreprises lexicographiques du Québec. Il nous faut non seulement légitimer la détermination géographique du corpus retenu, mais aussi les déterminations sociolinguistiques (conditions de production des items : oral / écrit, dans quels types d'interactions, dans quels registres etc.) et les jugements épilinguistiques des locuteurs sur ces items (assumé / non-assumé, stigmatisé, revendiqué, conscient / inconscient, diffusion chez les locuteurs régionaux et chez quels types de locuteurs : âge, sexe, type d'habitat). Le régionalisme lexical ne peut être abstrait de ces conditions de production, et, si l'on veut être « scientifique », il faut les restituer dans la description des unités. C'est cela, je crois que nous avons tenté de faire dans l'équipe du FROI.

Une dernière piste de réflexion consisterait à se poser le problème de la réception auprès des locuteurs concernés, en particulier concernant les normes d'usage qui sont considérées comme « fautives », car c'est cela aussi, dans une entreprise lexicographique, la prise en compte de la problématique de la norme.

## **2.4 Lexicographie ou grille d'analyse**

Pouvons-nous mettre en grille tous les éléments à prendre en compte selon moi dans la description du « régionalisme lexical » ? Je ne le pense pas et l'articulation des divers niveaux de fonctionnement sociolinguistique est trop complexe pour être réduite à une série de combinaisons. En revanche, dans un travail lexicographique spécifié et déterminé dans un espace francophone caractérisé, il est possible de prendre en compte une bonne partie de ces paramètres dans les notices.

## **2.5 La grande variété des situations de francophonie**

Bien sûr, je ne discute pas de la profonde justesse de nombreuses remarques des éléments de réflexion sur le FR que nous offre la communication de C. Poirier. En particulier nous conviendrons avec lui que les situations de francophonie endolingue s'opposent nettement aux situations où le français n'est parlé que par une élite n'en ayant l'usage que comme langue seconde, où le rapport des locuteurs à la norme centrale se présente dans une tout autre configuration que celle où des locuteurs francophones de langue première se déterminent constamment dans leurs pratiques du français par rapport à une norme essentielle à leur confort identitaire. Les situations de francophonie en contact avec une langue créole à base française ne peuvent être vraiment mises dans le même ensemble que les situations de francophonie en contact avec des langues non apparentées dans la mesure où les deux langues en contact peuvent se trouver en une situation de continuum sociolinguistique ayant des traits de parenté évidents avec les situations francophones européennes où la norme centrale domine un continuum allant de langue officielle aux variétés de français régional les plus éloignées de la norme; et d'autre part il serait bon de mettre à part les situations de francophonie en contact avec l'anglais, surtout celles, comme en Amérique du Nord où l'anglais est langue dominante.

## **2.6 Français de référence et description différentielle**

Penser le processus normatif comme nous l'indiquons ouvre la possibilité d'émergence de « normes endogènes » et permet de théoriser le concept de

« français régional » en sortant d'une problématique internaliste pour ouvrir la réflexion sur la prise en compte des représentations dans la définition des variétés qu'on se propose de décrire. Dès lors apparaissent comme faux problèmes un certain nombre de considérations.

Les justifications du champ de recherche par la nécessité d'étendre la « francophonie de référence » (dans les dictionnaires, les grammaires descriptives-normatives) aux « particularités » lexicales « en usage hors de France » tout aussi « légitimes » que les « particularités » qui ont servi de base à l'élaboration de la norme centrale me semblent tomber à plat. Le recueil des « canadianismes », « helvétismes », « belgicismes » n'a pas à être justifié par l'authenticité de sa forme (lexèmes « de bon aloi » c'est-à-dire conformes aux règles de formation ou présents dans d'autres secteurs de la francophonie, tournure conforme au système ou attestée ailleurs) ou par son rendement communicatif (signifié absent dans les dictionnaires de référence) mais par la réalité de sa présence dans le discours de locuteurs polylectophones où la conformité aux exigences de la norme centrale trouve sa place dans certaines situations de discours. J'ai dit norme centrale et non parisienne car le centre, dans notre conception de la norme (cf. Baggioni, à paraître) est symbolique et non géographique.

Les mêmes hésitations à nommer l'objet FR depuis le terme d'« usances de la francophonie » proposé par M. Piron (1975) jusqu'au terme de « parler » issu de la dialectologie française et abondamment utilisé pour ne pas avoir à recourir à celui de « français régional », et maintenant « variantes topolectales » témoignent de la difficulté à donner un statut au FR, véritable serpent de mer des linguistiques historique et structurale. Mais plus significative apparaît la difficulté à penser le processus normatif en cherchant à contourner la difficulté par une inflation terminologique pour éviter le terme de « norme » dont la définition ne peut être que sociale et non géographique. On y rencontre la même inflation terminologique depuis le « français de référence » au « français central » en passant par le « français neutralisé » et le « français général » pour ne pas avoir à définir la norme française centrale par la réalité socio-historique qui la sous-tend et la justifie et donc avoir à reconnaître son arbitraire pour ainsi dire congénital tant est grand le légitimisme fondamental dans les périphéries de la francophonie.

Travailler en toute conscience à faire émerger l'infinie variation des pratiques langagières dans l'ensemble de la francophonie, non dans le désordre, mais dans l'ordre sociolinguistique subtil qui régit la rencontre de ces pratiques, c'est ce qui nous réunit ici et permet d'espérer un usage du français assumé par des locuteurs toujours plus à l'aise dans la maîtrise d'une francophonie à géométrie variable et donc à géographie expansible.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BAGGIONI, Daniel & Didier de ROBILLARD, 1990a, « Répertoire linguistique et représentations chez les francophones de l'île Maurice », dans *Présence Francophone*, Québec, n° 37, pp. 37-67.
- BAGGIONI, Daniel & Didier de ROBILLARD, 1990b, *île Maurice : une francophonie paradoxale*, Paris, L'Harmattan, Collection « Espace francophone ».
- BLANCHET, Philippe, 1991, *Dictionnaire du français régional de Provence*, Paris, Bonneton.
- BOUVIER, Robert, 1974, *Le parler marseillais, Dictionnaire*, Marseille, J. Laffitte.
- BOUVIER, Jean-Claude & Claude MARTEL, 1988, *Le parler provençal*, Marseille, Rivages.
- BRUN, Auguste, 1931, *Le parler marseillais. Étude de parler régional*, Marseille, Bibl. de l'Inst. de hist. de Provence, (réédition : 1987, J. Laffitte, Marseille).
- CARAYOL, Michel *et alii*, 1985, *Particularités lexicales du français réunionnais*. (En coll. avec A. Armand, D. Baggioni, D. Lauret, M. Mathieu), Paris, F. Nathan.
- C.I.L.F. & O.L.F., 1981, *Actes du colloque « Les français régionaux »*, Conseil de la langue française, Gouvernement du Québec, Québec (Canada).
- GERMI, Claudette & Vincent LUCCI, 1985, *Mots de Gap*, Grenoble, Ellug.
- JABLOT, 1989, *Petit vocabulaire à l'usage des gens du midi*, Nîmes, C. Lacour.
- MANESSY, Gabriel & Paul WALD (éds), 1979, *Normes, plurilinguismes, situations*, Paris, L'Harmattan, « collection IDERIC ».
- MANESSY, Gabriel & Paul WALD, 1984, *Le français en Afrique noire, tel qu'on le parle, tel qu'on le dit*, Paris, L'Harmattan, « collection IDERIC ».
- NOUVEL, Alain, 1978, *Le français parlé en occitanie*. Connaissance de l'occitanie 3, Montpellier, Editas.
- PIRON, Maurice, 1975, « Pour un inventaire général des ' usances ' de la francophonie », dans *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, LIII, 2, pp. 111-122.
- POIRIER, Claude, 1987, « Le français 'régional' : méthodologies et terminologies », dans Niederehe, H. J. & L. Wolf, *Français du Canada – Français de France*, Actes du colloque de Trèves (26-28 sept. 1985), Niemeyer, Tübingen, pp. 139-176.
- RACELLE-LATIN, Danièle (Coord.) & Équipe du projet IFA (A.E.L.I.A.), 1980-87, *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, Montréal, AUPELF/ACCT.
- Société des Parlers Français du Canada, 1930, *Glossaire du parler français du Canada*, Réimpression 1968, Presses de l'Université Laval.
- STRAKA, Georges, 1977, « Les français régionaux. Conclusions et résultats du colloque de Dijon », dans Taverdet, G. et G. Straka éds, *Les français régionaux*, Paris, Klincksieck, pp. 227-242.
- TAVERDET, Gérard & Georges STRAKA, 1977, *Les français régionaux*, dans les actes du colloque sur le français parlé dans les villages de vigneron, Paris, Klincksieck.
- TUAILLON, Gaston, 1977, « Réflexions sur le français régional », dans Taverdet, G. & G. Straka éds, *Les français régionaux*, Klincksieck, Paris, pp. 7-29.
- TUAILLON, Gaston, 1983, *Matériaux pour l'étude des régionalismes du français (1). Les régionalismes parlés à Vourey*, Paris, Klincksieck.
- VALDMAN, Albert (Dir.), 1979, *Le français hors de France*. (En collaboration avec G. Manessy & R. Chaudenson), Paris, H. Champion.
- WARNANT, Léon, 1973, « Dialectes du français et français régionaux », dans *Langue française*, 18, *Les parlers régionaux* (A. Lerond éd.), Paris, Larousse, pp. 100-125.



# LE FRANÇAIS DU SÉNÉGAL ET LE CLASSEMENT DES PARTICULARITÉS LEXICALES

Geneviève N'DIAYE CORRÉARD

L'exposé de Cl. Poirier et ceux qui l'ont suivi ont soulevé de nombreuses questions qui mériteraient d'être longuement traitées. Je me contenterai cependant de quelques remarques sur les trois points suivants : 1. Qu'est-ce que le français du Sénégal, selon l'optique de l'équipe de recherche que je représente ? 2. Quelle est la conception du français et de sa diversité qui sous-tend nos travaux ? 3. Que peut-on penser de la typologie des variantes lexicales topolectales présentée par Cl. Poirier ?

## 1 LE FRANÇAIS DU SÉNÉGAL

Cl. Poirier a souligné que le français d'Afrique occupe dans l'ensemble des variétés du français une position toute particulière (2.1). En Afrique, en effet, le français ne se présente pas comme une langue que ses locuteurs auraient apportée dans leurs bagages en se transportant définitivement d'un point du globe à l'autre, et qu'ils continueraient à transmettre à leurs descendants comme un héritage. C'est une langue qui, en vertu d'une volonté extérieure à l'Afrique, s'est surimposée, souvent à une date assez récente, à des langues qui, jusque là, semblaient suffire aux besoins de communication des Africains. Aujourd'hui, en Afrique, le français ne fait que très rarement partie de l'héritage linguistique que les parents transmettent à leurs enfants; chez les individus aussi, il se surimpose à des langues précédemment acquises et, lorsqu'il est appris à l'école, il est – ou est réputé être – sous la dépendance d'une norme venue d'ailleurs. Dans ces conditions, il ne saurait, à première vue, se présenter que sous la forme d'interlangues se rapprochant plus ou moins du modèle, ou même, pour ceux qui l'acquièrent « sur le tas », hors des écoles, sous celles d'outils de communication bricolés, hétéroclites, inorganiques, ne méritant pas vraiment le nom de langues. S'il en était bien ainsi au Sénégal, nous n'aurions aucune raison d'être présents à ce colloque.

Il nous faut donc nous demander d'abord si, parmi les diverses formes de présence du français au Sénégal, il en est au moins une qui puisse être considérée comme participant de la même langue que les variétés natives québécoise ou françaises, par exemple, et, ensuite, au cas où un tel objet existerait, s'il est bien une variété spécifique du français et non un outil linguistique ne présentant aucune « différence fondamentale » avec le français de France, mis à part quelque « pittoresque lexical » (Manessy 1989 : 165).

Il existe de par le monde diverses variétés de langues, les créoles français, qui présentent des ressemblances notables avec le français, et qui ont avec lui des liens de parenté, mais qui s'en écartent trop dans leur structure pour être considérées comme des variétés de français. Jusqu'à quel point une variété linguistique peut-elle différer de ce qui est habituellement reconnu comme étant sans équivoque du français sans cesser d'être tenue pour une variété de cette langue ?

Pour identifier ce qui pourrait être une véritable variété du français au Sénégal, notre équipe s'est inspirée des propositions de N'Diaye Corréard et Schmidt (1983 : 323). Nous constatons qu'il y a beaucoup de ressemblances syntaxiques entre les langues sénégalaises et le français. Un lexique français et une syntaxe correcte, surtout dans les énoncés simples, ne constituent donc pas un critère suffisant pour décider qu'un énoncé donné est bien du français. En revanche, les modalités et leur emploi diffèrent beaucoup. Nous estimons donc tout d'abord que, pour que les énoncés d'un locuteur soient pris en considération, ils doivent tous relever d'un même système linguistique, stable et cohérent; en second lieu que, pour qu'un énoncé dont le lexique est français et la syntaxe apparemment correcte soit du français, toutes les modalités doivent y être présentes et être employées comme dans les variétés dûment reconnues pour du français. De plus, pour s'assurer que la syntaxe et la sémantique, chez un locuteur donné, ne sont pas dictées par la structure d'une autre langue, les énoncés qu'il produit ne doivent pas être, dans leur majorité, des traductions littérales d'énoncés dans cette autre langue.

S'agissant du français en Afrique, une fois écartées les variétés linguistiques qui ne sont pas du français, il faut s'assurer que la variété de français identifiée est bien comparable aux variétés non africaines, notamment, qu'elle est autre chose qu'une langue étrangère. Enfin, il faut montrer qu'elle n'est pas sous l'étroite dépendance d'une autre variété et constitue bien une variété spécifique.

Du français est présent au Sénégal sous des formes très diverses, par ex. sous celle d'emprunts au sein même des langues sénégalaises. Pour ce qui est des discours qui veulent ou voudraient être du français, on est en présence d'un continuum où tout ne peut être analysé comme relevant d'un même système linguistique. Au bas de ce continuum se trouvent des discours sabiriaux, fortement marqués par les langues sénégalaises, utilisés dans des types de situations très particuliers et ne constituant pas des outils stables et structurés de communication entre les Sénégalais eux-mêmes. On trouve ensuite des discours reflétant les interlangues des apprenants ou des systèmes stabilisés, mais lexicalement pauvres et très marqués par les langues sénégalaises. À l'autre extrémité du continuum se situent des discours sous-tendus par des systèmes stables très proches de ceux que l'on pourrait trouver en France chez des personnes cultivées, selon la formule traditionnelle, tandis que des types intermédiaires s'en écartent davantage sur le plan phonique et lexical. En vertu des critères exposés plus haut, on ne peut considérer comme du français comparable à des variétés non africaines les variétés qui se situent dans le bas de ce continuum. Les seules variétés à répondre

positivement à ces critères sont les variétés hautes et intermédiaires; elles sont donc les seules à être du français et, s'il existe un français spécifique au Sénégal, ce sont elles qui doivent le représenter.

Mais, pour les locuteurs de ce français, ne s'agit-il pas plutôt d'une langue étrangère, destinée à la communication externe et ne faisant pas l'objet d'une appropriation véritable ? Le français est effectivement une langue étrangère pour la majorité des 7 millions de Sénégalais, mais il ne saurait l'être, dans le même sens, pour les 4 à 500 000 usagers des variétés qui nous intéressent. Bien sûr, étant donné que ces derniers ne sont unilingues qu'exceptionnellement, qu'ils ne forment pas une communauté à part dans la population sénégalaise, qu'une grande partie de leurs besoins de communication concernent des non francophones et qu'un véhiculaire africain, le wolof, est à leur disposition, on ne peut s'attendre à ce qu'ils ne communiquent qu'en français. Mais on constate qu'ils utilisent le français entre Sénégalais non seulement dans des situations formelles où sa qualité de langue officielle peut l'imposer, mais aussi dans des situations semi-formelles et informelles où ils pourraient faire le choix d'une autre langue. Ceci se produit aujourd'hui moins souvent qu'autrefois parce que le prestige du français a décliné, mais le français reste disponible. Qui plus est, en situation non formelle, il trouve une nouvelle vitalité dans une forme de communication qui se répand parmi les citadins francophones jeunes et d'âge moyen, le discours mixte, qui associe à des segments d'énoncés en français des segments d'énoncés en wolof ou, parfois, dans d'autres langues sénégalaises.

Les attitudes des Sénégalais vis-à-vis de la langue française sont ambiguës. D'une part, elle fait l'objet de ressentiment en tant que langue de l'ancien colonisateur, langue soupçonnée de véhiculer des valeurs étrangères, mais d'autre part on l'accepte pour son utilité présente, à condition qu'elle porte des marques de sénégalité. Ainsi, la réalisation apicale du *r* est nettement préférée à sa réalisation uvulaire, jugée typiquement française et même un peu maniérée. La même attitude inspirait ceux qui, du temps où il existait une radio scolaire, réclamaient que les émissions destinées aux élèves leur offrent pour modèles des voix sénégalaises et non des voix françaises. Tout en prenant ainsi, pourrait-on dire, leur revanche sur le caractère étranger du français, les Sénégalais affirment des droits sur lui et se l'approprient.

Certaines des particularités lexicales relevées en français du Sénégal sont aussi un signe d'appropriation de cette langue par leur caractère de créations délibérées. On peut signaler à ce propos des innovations telles que *cartoucher* « perdre la possibilité de redoubler dans le premier cycle universitaire », et son dérivé *cartouchard*, largement connus en dehors du monde universitaire, ou encore *pouvoirisme* « soif de pouvoir » et *pouvoiriste* « assoiffé de pouvoir », apparus à la faveur des récentes joutes électorales et promis, semble-t-il, à un bel avenir. Des créations de ce genre, non imputables à l'influence d'une langue sénégalaise, nous semblent la preuve que les Sénégalais peuvent se sentir chez eux à l'intérieur du français.

Le discours mixte lui-même est, me semble-t-il, un signe d'appropriation du français par les francophones sénégalais. Dans ce type de discours, où deux langues se côtoient dans une relation égalitaire, le français n'est pas une langue imposée, mais une composante d'un outil de communication librement choisi et qui, comme le montre Ndiassé Thiam (1990), est peut-être en passe de devenir un des éléments constitutifs d'une nouvelle identité proprement sénégalaise.

Mais les prétendues spécificités relevées en français au Sénégal ne seraient-elles pas plutôt des fautes ? Il est vrai que, du point de vue de la langue telle qu'elle est codifiée, les francophones sénégalais en commettent. Mais quel est le locuteur natif qui, sous ce rapport, n'a jamais péché ? En dehors du domaine lexical, nous pensons pouvoir considérer comme des spécificités plutôt que comme des fautes : 1. des traits que les Sénégalais revendiquent nettement comme caractéristiques de leur usage propre, tels que la réalisation apicale du *r* déjà signalée; 2. des traits qui ne remettent pas en cause la structure de la langue, mais qui se glissent dans ses zones lâches ou incertaines, là où s'offrent des latitudes, lorsqu'on relève ces traits avec une grande fréquence chez une majorité d'usagers. Je citerai ici comme exemple une particularité concernant le verbe, qui est d'une fréquence très élevée chez tous les locuteurs et consiste en la création d'un nouveau temps composé ayant la valeur d'un passé « occasionnel » : *J'ai eu à le rencontrer* « Il m'est arrivé de le rencontrer ».

Tous les faits que nous avons évoqués montrent, me semble-t-il, qu'il existe bien au Sénégal une variété de français possédant des caractères linguistiques comparables à ceux qui distinguent entre elles les variétés natives du français et connaissant les conditions d'une évolution propre. Quoique variété adoptée, elle mérite donc pleinement d'être prise en considération dans le cadre d'une étude de la variation lexicale en français.

## 2 PARTICULARITÉS OU DIVERGENCES ?

Aujourd'hui, les variétés du français hors de France, on l'a maintes fois souligné, ne peuvent plus être vues comme un ensemble de parlers plus ou moins déviants par rapport à un bon usage – censé être de France – codifié dans les grammaires et répertorié dans les dictionnaires, ou par rapport à un usage moins classique, mais qui resterait strictement hexagonal. Notre équipe aborde donc l'étude de l'usage sénégalais à partir d'une conception des différentes variétés de la langue française qui s'inspire des idées exprimées par N'Diaye Corréard et Schmidt dans la communication à la Table Ronde de Yaoundé déjà citée (1983 : 320 sv.). Sur le plan synchronique et d'un point de vue strictement non normatif, nous concevons le français comme un ensemble d'usages qui possèdent un fonds de traits communs constituant dans la langue une zone de convergence ou de consensus, le « noyau dur » du français. À l'extérieur de cette zone centrale se situe la zone des divergences, où gravitent les traits de toutes sortes qui ne se

trouvent pas dans tous les usages. Ainsi, pour prendre des exemples dans le lexique, *manger*, *courir*, *vérité*, au moins dans certains de leurs emplois, trouvent place dans la zone centrale de consensus, tandis que *aubette* et *abribus*, *bleuet* et *myrtille*, *sauce* et *ragoût*, sur lesquels il y a désaccord entre au moins deux usages, de Belgique, du Québec, du Sénégal d'une part, de France de l'autre, sont à situer dans la zone périphérique des divergences. De ce point de vue, il y a donc des particularités dans tous les usages, y compris dans un éventuel français standard. En effet, dans cette optique, toute relation de substitution totale entre deux traits de deux usages quelconques renvoie automatiquement ces deux traits dans la zone des divergences, non seulement pour ces deux usages mais pour tous ceux qui les possèdent.

Cette façon de voir a pour conséquence qu'aucune variété du français ne constitue une référence absolue; cependant, si l'on veut faire apparaître, au sein de l'ensemble constitué par les variétés du français, les deux zones ci-dessus définies, plutôt que de comparer toutes les variétés entre elles, il est commode de s'entendre sur une variété à laquelle comparer toutes les autres. La variété qui nous semble la mieux placée pour servir ainsi de terme de comparaison est un français de France non marqué par des traits régionaux. C'est en effet la variété sur laquelle on dispose de la documentation la plus vaste : grammaires et dictionnaires publiés en France, à utiliser à la lumière de toutes les autres données disponibles, y compris, le cas échéant, l'expérience personnelle des chercheurs.

La comparaison entre le français du Sénégal et ce français de référence révèle simplement des traits qui existent au Sénégal et non en France, mais ne dit évidemment pas que ces traits n'existent qu'au Sénégal, ceci ne pouvant être vérifié que par une comparaison de toutes les variétés de français avec le français de référence. En matière de lexique, ces traits sont soit des lexies soit des traits de lexies, qui peuvent concerner le signifié, le signifiant ou le statut, lequel inclut pour nous l'attitude des locuteurs vis-à-vis des lexies. Nous rejoignons sur ce point les considérations de D. de Robillard dans l'introduction à son lexique de l'île Maurice (1993 : 34), sans nous dissimuler les difficultés pratiques que soulève une telle prise en compte.

Notre optique exclut l'usage de *régionalisme* pour désigner les traits divergents, car ce terme implique couramment qu'une variété est prise comme référence absolue à l'intérieur d'un cadre géographiquement limité. *Variante topolectale*, que propose Cl. Poirier, me semble suggérer, de son côté, qu'il y a toujours deux termes qui sont des variantes l'un de l'autre; or ce n'est pas toujours le cas, comme le montre l'exemple du québécoisisme *marchable*, qui n'a pas d'équivalent en français de référence. Nous souhaitons donc continuer à employer *particularité* pour désigner tout terme d'une divergence constatée entre deux usages.

### 3 LE CLASSEMENT DES PARTICULARITÉS

Le classement des particularités proposé par Cl. Poirier présente, par rapport aux précédents, notamment ceux de l'IFA (1988 : XXVII) et de S. Lafage (1993 : 29-30) le grand intérêt de distinguer entre un axe synchronique, ou descriptif, et un axe diachronique, ou explicatif. Il rentre donc bien dans l'optique qui est la nôtre; en effet, la *description* des particularités pose des relations égalitaires entre des usages, tandis que leur *explication* établit un rapport fondamentalement inégalitaire entre l'usage source et l'usage récepteur.

Cependant, ce classement ne nous donne pas entière satisfaction pour plusieurs raisons, qui tiennent à son optique prioritaire et à certains des principes qui le sous-tendent. Nous pensons qu'il est excessivement marqué par le dictionnaire non seulement dans son optique, mais dès son point de départ, qu'il pêche par le non respect du principe de cohérence et qu'au moins l'un de ses principes de base est insoutenable.

Un classement des particularités ne doit pas seulement rassembler les éléments nécessaires à la rédaction d'articles de dictionnaire, mais être d'abord un outil de travail en fournissant une grille d'analyse élaborée à partir des observations déjà disponibles. Or le point de départ du classement qui nous est proposé semble être essentiellement la microstructure des dictionnaires. Ainsi, dans un article type du *Nouveau Petit Robert* (1993), on trouve, pour une entrée donnée : la forme (graphique et phonétique), la catégorie grammaticale, la date de la première apparition relevée, l'origine, le statut (courant, rare, familier, vieux, technique, etc.), les constructions (*penser à*, *penser de*, par exemple), le sens, des contextes, la phraséologie, les synonymes et les antonymes. Dans la typologie de Cl. Poirier, celles de ces rubriques qui sont jugées pertinentes apparaissent comme simplement redistribuées selon les deux axes définis au préalable. Nous allons montrer qu'il en résulte des incohérences et des lacunes.

#### 3.1 Les subdivisions de l'axe différentiel

Sur l'axe horizontal, on rencontre une subdivision « phraséologique ». L'établissement de cette catégorie est-il justifié par la nature des particularités qu'elle regroupe ? Pour classer les particularités sur cet axe, on doit se demander en quoi elles sont originales par rapport au FrR (4.2.1), la réponse qui détermine le classement sous « phraséologique » étant « en raison du fait qu'elle constitue une unité phraséologique nouvelle ». Prenons, dans la liste des exemples de Cl. Poirier (4.2.1.d), celui de *avoir beau* « pouvoir, avoir tout loisir de ». Il existe en FrR une unité de même forme mais de sens différent; l'expression québécoise répond donc à la définition des particularités sémantiques (4.2.1.b). *Avoir le corps dérangé* « avoir la diarrhée » n'existe pas dans le FrR, ceci en ferait donc une particularité formelle, selon la définition donnée en 4.2.1.a. On découvre que

l'axe horizontal n'est pas organisé en une série cohérente de catégories qui s'excluent mais qu'il est sous-tendu par une opposition implicite mot/phraséologie, directement empruntée à l'article de dictionnaire, qui n'est pas pertinente et qui fait obstacle à une analyse correcte des particularités.

En ce qui concerne la catégorie « formel », elle apparaît comme trop indifférenciée. En effet, l'analyse des formes qu'elle regroupe montre que celles-ci sont en réalité de deux sortes : d'une part des formes en relation de substitution avec des formes lexicalisées de même statut dans le FrR et d'autre part des formes auxquelles ne correspond en FrR aucune forme lexicalisée de même statut. *Paqueter*, qui correspond au Québec à *empaqueter* du FrR, est une particularité du premier type; de même *essencerie*, correspondant possible de *station-service* au Sénégal. En revanche, les québécoïsmes *marchable* « où l'on peut marcher » et *ouananiche* « saumon d'eau douce » ou le sénégalisme *caïlcédrat*, terme courant alors que son correspondant du FrR *acajou du Sénégal* est seulement un terme de botanique, sont du deuxième type. Il conviendrait donc de distinguer ici entre particularités purement formelles (*paqueter*, *essencerie*) et particularités à la fois formelles et sémantiques (*marchable*, *ouananiche*, *caïlcédrat*). Ceci ne revient pas à glisser dans la classification des particularités une dimension parasite en réintroduisant le critère du référent, évoqué par Cl. Poirier (4.1), car les particularités du deuxième type ne sont pas uniquement des noms de *realia*, des *statalismes*, comme le montre l'exemple de *marchable*. La classification, telle que nous proposons de la réorganiser, reste fondée sur le *signe*, mais elle va jusqu'au bout de la logique qui distingue déjà entre « formel » et « sémantique ».

La subdivision « formel », ainsi délestée d'une partie de son contenu, devrait, à notre avis, récupérer certaines particularités qui ne sont pas envisagées par Cl. Poirier et qui pourtant correspondent à des rubriques des dictionnaires : les particularités de graphie et de phonie. Au Sénégal, le mot *basin* « étoffe croisée de fil et de coton » est très généralement écrit *bazin*; *médias* « moyens de diffusion des informations » est volontiers écrit *médiats*, selon la recommandation savamment justifiée du président-grammairien L. S. Senghor. On ne peut considérer qu'il s'agit de fautes d'orthographe puisque c'est délibérément que ces graphies sont employées, elles doivent donc être enregistrées. Par « particularités phoniques », nous entendons celles qui ne sont pas explicables par des règles générales relevant de la phonétique, mais qui concernent des unités isolées. Ainsi, au Sénégal, la distinction entre *é* et *e* de l'écriture est respectée par les locuteurs qui nous intéressent, cependant on relève très souvent les prononciations *régistre* et *decret*, dont personne ne se formalise. Il faut faire une place, dans la classification, à ces deux types de phénomènes.

### 3.2 L'étanchéité des subdivisions

L'un des principes de base posés par Cl. Poirier pour établir sa typologie est l'étanchéité des subdivisions (4.2.d). L'examen de quelques particularités relevées au Sénégal montre qu'il est difficile de le maintenir aussi bien sur l'axe différentiel que sur l'axe historique.

En français du Sénégal, l'expression *faire la cuisine* est en concurrence avec *préparer* v. intr. Cette unité présente de toute évidence deux particularités : le trait de catégorisation grammaticale « intransitif » en face du trait « transitif » en FrR, et le trait qui spécialise la valeur sémantique; il s'agit pourtant d'un seul et même emploi de *préparer* et il n'y a aucune raison de privilégier l'un de ces traits par rapport à l'autre pour classer la lexie.

Sur l'axe vertical, l'exigence d'une explication unique nous semble également peu conforme à la réalité des faits. Le verbe intransitif *gréver* « faire grève » est relevé au Sénégal. Il apparaît au premier abord comme une innovation formelle autorisée par la structure du français suivant le modèle qui associe au nom *danse* un verbe *danser*, à *marche*, *marcher*, etc. Mais si l'on examine *gréver* sous l'angle des rapports entre le français et le wolof, on constate l'existence, dans cette dernière langue, d'un emprunt *gereew*, reflétant soit la forme nominale française, soit une forme verbale du présent, et qui fonctionne tantôt comme un nom en s'adjoignant des modalités nominales, tantôt comme un verbe en s'associant aux modalités verbales. On ne peut écarter la possibilité que le couple *grève / gréver* soit un calque du couple wolof *gereew* n. / *gereew* v., ou tout au moins que l'existence de ce dernier ait contribué à favoriser la création de *gréver*. L'histoire des langues offre de nombreux exemples similaires, où une innovation est le résultat de la convergence de plusieurs facteurs. J'ai noté, en parcourant le lexique mauricien de D. de Robillard, des cas analogues, par exemple, celui d'*amarrer* « attacher », pour lequel l'auteur propose comme origine : « survivance dialectale ancienne et/ou jargon maritime » (1993 : 50). Et, au Québec même, peut-on vraiment être sûr que le maintien de *miroir* n'a rien à voir avec l'anglais *mirror* ?

### 3.3 Subdivisions de l'axe vertical

On constate, dans le français du Sénégal – et dans les autres français d'Afrique – que nombre de particularités ont leur source dans des langues spécialisées : ainsi, *planton* « garçon de bureau », *vaguemestre* « préposé au courrier », *permission* « autorisation d'absence » sont empruntés au jargon militaire. Il en va de même dans d'autres variétés de français, comme nous l'avons vu avec l'exemple mauricien d'*amarrer*. Il est donc souhaitable de créer une nouvelle subdivision; on évitera ainsi de donner à la catégorie « innovation » un contenu trop disparate.

Le classement des emprunts selon la langue source diffère naturellement selon la variété de français étudiée. Mais il me semble qu'une sous-catégorisation doit

être envisagée pour bien distinguer l'emprunt, qui acclimate une forme étrangère, du calque qui ne fait que copier une forme étrangère. D'autre part, l'exemple donné précédemment de *gréver* au Sénégal suggère qu'il pourrait être opportun de créer une sous-catégorie pour les *réemprunts*, mots d'origine française mais ayant transité par une autre langue qui les a marqués sous tel ou tel aspect.

Il faut noter ici que la contribution lexicale des langues africaines au français d'Afrique revêt deux formes. Il faut bien distinguer en effet entre les *citations*, que des usagers qui partagent d'autres langues que le français peuvent faire à tout moment de mots de ces langues, et le véritable *emprunt*, qui devient une unité du lexique français parce qu'il adopte des caractéristiques phonétiques, phonologiques, morphologiques propres au français.

### 3.4 La perception des spécificités

J'ai été frappée, en lisant la communication de Cl. Poirier, de trouver, parmi les québécismes formels, le mot *caribou* « grand cervidé des régions nordiques de l'Amérique » (4.2.1.a). Je ne sais si Cl. Poirier m'accepterait comme locutrice de son français de référence, mais s'il m'est permis de me considérer provisoirement comme telle, je peux affirmer que *caribou* est tout à fait disponible dans mon usage et que je le reconnais comme mien, à la différence d'*astheure*, de *marchable* ou de *ouananiche*, qui me sont totalement étrangers. Si, historiquement, *caribou* peut être vu comme une innovation québécoise, il ne peut l'être en synchronie. Ceci n'empêche pas que, en synchronie, il puisse être perçu par les Québécois comme typique de leur parler; c'est donc subjectivement, et non objectivement, que ce mot serait une particularité. Nous rencontrons ici la distinction que fait D. de Robillard (1993 : 34) entre les unités spécifiques à la variété et reconnues comme telles, les unités spécifiques non reconnues comme telles et les unités non spécifiques et cependant reconnues comme telles. Si une typologie des particularités doit être aussi un outil de recherche, il me semble que cette dimension devrait être prise en compte.

## 4 CONCLUSION

Mon principal souci, en tentant d'évaluer le classement des particularités proposé par Cl. Poirier, a été de proposer des pistes pour qu'il soit mieux adapté aux objectifs que son auteur affirme poursuivre, notamment de « servir à des applications académiques, dictionnaires ou sociolinguistiques ». Je pense que, une fois réorganisé dans le strict respect des principes de cohérence et de fidélité aux faits, il constituera un précieux outil de recherche et permettra d'avancer plus rapidement dans la connaissance du français sous tous ses visages.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Equipe IFA, 1988, *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, Paris, EDICEF-AUPELF (1<sup>re</sup> éd. 1983).

LAFAGE, Suzanne, 1993, « Approches de la variation lexicale en francophonie africaine dans une perspective dictionnaire », dans *Latin D. et alii*, pp. 25-36.

LATIN, Danièle, Ambroise QUEFFELEC & Jean TABI-MANGA, eds, 1993, *Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies*, Actes du colloque de Nice (18-21 septembre 1991), Paris, AUPELF-UREF John Libbey Eurotext, coll. « Universités francophones-Actualité scientifique ».

MANESSY, Gabriel, 1989, « Français d'Afrique. Éléments de diagnostic », dans *Actes du Colloque International « État de la Langue française en Afrique centrale »* (réunis par H. Krief et F. Gbénimé-Sendagbia), dans *Espace francophone*, t. 2, pp. 165-183.

N'DIAYE CORRÉARD, Geneviève & Jean SCHMIDT, 1983, « Quelques remarques sur l'étude du français d'Afrique », dans *Bilinguisme africano-européen*, *AELIA* 6, pp. 315-345.

ROBILLARD, Didier de, 1993, *Contribution à un inventaire des particularités lexicales du français de l'île Maurice*, Vanves, EDICEF/AUPELF-UREF, « Actualités linguistiques francophones ».

THIAM, Ndiassé, 1990, « Nouveaux modèles de parlars et processus identitaires en milieu urbain : le cas de Dakar », dans *Actes du Colloque International « Des Langues et des Villes »*, Dakar, ACCT-Didier érudition, pp. 495-512.

# DE LA PARTICULARITÉ LEXICALE À LA VARIANTE GÉOGRAPHIQUE ?

## Une notion évolutive en contexte exolingue

Suzanne LAFAGE

1 La réflexion portant sur le concept de « *régionalisme lexical* » est généralement liée à des situations de français endolingue, même si des travaux actuels portent sur des aires francophones du sud (cf. de Robillard 1993).

Poirier, dans sa communication inaugurale, suggère de substituer au concept de « *régionalisme* » celui de « *variante topolectale* » et, présentant une réflexion constructive sur les québécoismes, propose une grille classificatoire fonctionnelle à dimension historique qui pourrait éventuellement servir un objectif dictionnaire francophone à la fois endolingue et exolingue.

Je tenterai ici de répondre à une question brutale : les zones du sud dans lesquelles le français est langue certes non-maternelle mais aussi non-étrangère, entrent-elles, en matière de lexique, dans la francophonie à part entière ou doivent-elles être considérées comme une francophonie entièrement à part ?

2 Afin d'étudier les exigences d'une telle approche méthodologique et d'en évaluer la compatibilité avec les spécificités éventuelles de la néo-francophonie exolingue, quelques précisions peuvent sembler utiles.

- a) Je m'appuierai sur l'abondante collecte de particularités du français *en/de Côte-d'Ivoire* (1971-1993) ainsi que sur tous les autres inventaires africains auxquels j'ai participé : Bénin, Burkina, Togo...
- b) Je soulignerai que cette recherche, dans sa première étape, visait seulement la mise en évidence de « *particularités* » (*i.e.* : de divergences généralisées entre le lexique français du lieu d'enquête et le lexique français de référence équivalent) sans avoir la prétention d'établir a priori qu'il s'agissait de spécificités (*i.e.* : de traits strictement propres au lexique français du lieu d'enquête). Seule une analyse contrastive ultérieure entre différents inventaires peut, en effet, faire apparaître les spécificités.
- c) Je rappellerai que l'objectif de la grille typologique de particularités proposée (Lafage 1993) était de montrer comment se répartissaient statistiquement, pour un pays donné, les différents modes de changement lexical, aucun de ces modes n'étant original puisque tous sont attestés dans les processus évolutifs du vocabulaire français. L'hypothèse était qu'une différence de répartition,

statistiquement marquée, entre deux pays, pouvait être l'indicateur d'une variation dans l'état d'appropriation sociolinguistique du français. Ainsi, par exemple, les situations togolaise et sénégalaise semblent accorder une assez large place à l'emprunt à des langues locales dominantes, là où la Côte-d'Ivoire (dont la néologie est très abondante) semble plutôt privilégier le calque ou la formation par composition, ce qui pourrait constituer un indice d'une plus grande imprégnation par le français, en l'absence de langue africaine véritablement dominante.

- d) La « grille Poirier » soulève un certain nombre de problèmes de conciliation, notamment en ce qui concerne l'axe diachronique. Elle suggère que la recherche québécoise sur laquelle elle s'appuie a atteint une étape informative plus élaborée que la mienne. Toutefois les problèmes actuels de compatibilité ne paraissent pas insurmontables au terme de l'étape pré-dictionnaire en cours. Je distinguerai cependant deux types de difficultés : d'une part celles qui ressortissent à la situation sociolinguistique ivoirienne, d'autre part, celles qui pourraient être liées à l'ensemble francophone négro-africain, de façon plus générale.

**3** La Côte-d'Ivoire constitue une aire sociolinguistique très particulière, sorte de transition entre les pays africains complètement exolingues et les zones créolophones. Les estimations 1990 évaluent le pourcentage des francophones à 59,9 % de la population âgée de 5 ans et plus. Il faut cependant y distinguer 42,3 % de scolarisés (à des degrés divers) et 17,6 % de non scolarisés<sup>1</sup>. Car il existe dans le pays une diglossie « emboîtée » entre le français à norme scolaire (français *en* Côte-d'Ivoire) et le FPI, français populaire ivoirien (français *de* Côte-d'Ivoire), tous deux exerçant sur des plans différents un rôle de véhiculaire interethnique<sup>2</sup>. Ce qui donne à cette langue importée une valeur de langue nationale, spécialement au FPI qui est autochtone.

En effet, si le français des scolarisés constitue une sorte de continuum où l'appropriation est différemment attestée suivant la durée des études, l'habitat, la fréquence d'utilisation... , le basilecte FPI est, lui aussi, un continuum pré-créole où peuvent apparaître des structures réduites et simplifiées de type pidgin ou des restructurations soit en direction des langues-sources, soit en direction de la langue-cible, soit tout à fait originales.

Or, si la situation de communication l'exige, tout Ivoirien francophone plus ou moins cultivé peut avoir recours à une reproduction stéréotypée du FPI. Cette

---

1. Les estimations ne sont que des indications. En effet, si les francophones analphabètes de Côte-d'Ivoire ne possèdent généralement que le FPI, bien des déscolarisés de l'école primaire en deviennent utilisateurs exclusifs par régression des acquis en lecture / écriture et effacement à l'oral de toute référence à la norme scolaire.

2. Le dioula (langue mandèn) a également un rôle véhiculaire (marchés, transport, échanges nord-sud...) pour l'ensemble de la Côte-d'Ivoire. Il est cependant l'objet d'un certain nombre de réticences de la part des populations du sud et de l'ouest. La fonction interethnique est donc plutôt accordée, pour les peu ou non-lettrés, au FPI en zone forestière, au dioula en zone de savanes.

imitation, souvent quasi-automatique et inconsciente, peut aussi être volontaire et ludique. La frontière en matière de collecte lexicale est donc particulièrement délicate à tracer car une bonne partie de la néologie ivoirienne en français naît chez des « *lettrés* » utilisant un pastiche du FPI qui semble avoir pris, au fil du temps, des aspects de contre-norme traduisant une certaine revendication sociale. C'est pourquoi il y aurait lieu de prévoir, pour la « *grille Poirier* » une sous-catégorisation « *FPI* » de la catégorie « *innovation* » (axe diachronique), parallèlement à l'innovation ivoirienne non FPI, cette opposition se manifestant à chaque niveau de l'axe synchronique. Cette distinction aurait pour objectif d'identifier les sources d'innovation qui coexistent, en s'appuyant notamment sur la fonction d'identification qui leur est attachée. Ainsi l'innovation à partir du français « *exolingue* » de l'école n'est, généralement, pas perçue comme telle par un grand nombre de francophones locaux. Si son caractère néologique est mis en évidence, elle peut alors être considérée comme fautive par les milieux locaux les plus puristes (enseignants par exemple...). Au contraire, l'innovation pastichée sur le FPI est revendiquée comme orale, familière et... ivoirienne, notamment en milieu urbain. C'est à ce titre qu'on la trouvera même à l'écrit, chez les journalistes (voire la presse non ivoirienne voulant donner une coloration locale au texte en l'authentifiant), les écrivains...

En effet, le français intercommunautaire a, dans le pays, des registres et des domaines d'usage assez étendus pour que son utilisation et sa créativité se rapprochent de celles d'une situation de langue maternelle. Elles reposent cependant sur une structuration socio-sémantique (Lafage 1984 : 103-112) marquée par des divergences dans les fonctions idéationnelle et interpersonnelle<sup>3</sup>. Ainsi, toute référence au concept de « *chaleur* » comporte localement un sème : souffrance, état difficile à supporter, danger. *Être chaud de quelqu'un*, c'est éprouver envers quelqu'un des émotions très intenses (désir, colère, haine...), *être chaud*, c'est être sévère, dur, méchant, malveillant. D'où des glissements, des métaphores, des translations métonymiques, assez différentes, du point de vue de la fonction idéationnelle et interpersonnelle, du français de référence. S'il n'est pas toujours possible de parler de calques en citant une langue locale précise, il n'en reste pas moins que des cryptotypes socio-sémantiques africains demeurent largement sous-jacents. Ils sont certes plus évidents dans la créativité dite « *FPI* » mais demeurent cependant présents dans le français des plus cultivés<sup>4</sup> car ils

3. La fonction idéationnelle est pour nous l'expression linguistique du composant sémantique conceptuel, comprenant une sous-fonction expérientielle (expression linguistique de l'expérience du locuteur quant au monde et à lui-même) et une sous-fonction logique. La fonction interpersonnelle permet l'interaction entre les hommes en fournissant des moyens d'expression des statuts, des attitudes sociales et individuelles, des jugements, des valeurs...

4. On pourrait prendre comme exemple le titre du célèbre roman d'Amadou Kourouma « *Le soleil des indépendances* » qui joue à la fois sur le sémantisme occidental de « *l'aube resplendissante* », de la quête du soleil-bonheur, sur le double sens du mot manding *tile* (ère, jour / soleil) (Halaoui 1984 : 184) et le sémantisme local de « *soleil* » lié à la difficulté, à la souffrance. C'est en effet avec l'indépendance que le héros Fama (« *Roi* ») entamera déchéance sociale et vicissitudes ... (cf. Bague 1994).

ressortissent à l'identité culturelle ivoirienne et, tout autant qu'emprunts et hybrides, sont des marqueurs de la fonction d'intégration. Cette intégration (cf. Corbeil 1984 : 39; Bague 1994) fait du locuteur, par strates successives, un membre d'un groupe ethnique, un Ivoirien, puis un ressortissant d'Afrique Occidentale, puis un Africain francophone. (cf. tableau *in fine*).

4 Effectivement, en ce qui concerne la « grille Poirier », d'autres problèmes touchent certes le cadre ivoirien mais le dépassent pour être liés selon les cas à tout ou partie de l'ensemble francophone africain.

4.1 Sur l'axe synchronique tout d'abord, ne pourrait-on pas prévoir la possibilité d'« africanismes phonétiques » ? Car il serait possible peut-être d'interpréter ainsi : la survivance de *en ce moment* (« à ce moment-là »), la confusion a/en à l'initiale étant très fréquente, la transformation *bandicon* (« bande de cons »), l'adaptation *tabaski* du latin « pascua » par le berbère, la présence de clics ou d'affriquées<sup>5</sup> marquant la désapprobation ou le mépris, l'utilisation du-o en paragoge de chaque membre d'une énumération, les éclatements dans les calques FPI *traper son cœur* (*attraper son cœur*, « se ressaisir »), *froidir son cœur* (*refroidir son cœur*, « se calmer »), le durème et le ton suraigu de *depuis* (« depuis très longtemps »)<sup>6</sup> ?

4.2 Sur l'axe diachronique, il est, en l'état actuel, assez difficile de mettre en évidence des survivances d'état de langue, d'une part parce que rares sont encore les travaux dans ce sens concernant les français d'Afrique, d'autre part parce que l'implantation du français est un phénomène récent pour la majeure partie des pays.

En fait, il faudrait établir une distinction entre les formes répertoriées dans les lexiques anciens à partir des récits de voyage (cf. Arveiller, Mauny...) et celles indiquées « vx », « rare », dans les dictionnaires contemporains. La scolarisation peut, en effet, avoir contribué à la survie et à la diffusion de certains archaïsmes : *honnir* « couvrir de honte », *repayer* « rembourser », *chanceux* « soumis aux caprices de la chance », *gêner* « faire souffrir »... D'autres relèvent du lexique spécialisé de l'histoire locale : *captiverie*, *manille*, *aigris*, *factorerie*... mais beaucoup sont d'usage quotidien : *mouchoir de tête*, *camisole*, *amante*, *coco*.

La différence par rapport au français de référence est aussi sémantique : *biche* pour « antilope » est attesté depuis 1605 (Schmidt 1993 : 116), *boa* pour « python »,

5. Il conviendrait de définir une notation convenable pour ces éléments phonétiques complexes qui peuvent avoir valeur d'énoncé complet ou seulement de prédicat. Ils se rencontrent, en effet, dans plusieurs français africains sous des formes relativement peu différenciées. (cf. Ndoung 1992).

6. Il est vrai que pour au moins deux des exemples cités, le changement phonétique est accompagné d'un autre changement. Ainsi « bande de cons » *bandicon* est interprété phonétiquement : *bandit-con*, et de ce fait, perd son caractère collectif pour s'appliquer éventuellement à une seule personne (« crétin, idiot »). De même *depuis* avec durème et ton suraigu cesse d'être préposition pour prendre une valeur adverbiale intensive : « depuis très longtemps ». Ce qui pose un problème de classement dans la « grille Poirier ».

depuis 1765 (Ibd 93), *chambre* pour « pièce »... Elle peut être grammaticale : *s'éclater de rire* se trouve chez l'écolier local comme chez La Fontaine<sup>7</sup>, ou de statut : *accoutrement* n'a pas de connotation dépréciative, *habit* conserve un emploi singulier...

Quelques évolutions se font jour. Ainsi, ces dernières années, dans le domaine de la flore, les composés descriptifs antérieurs sortent peu à peu de l'usage au bénéfice de dérivés souvent hybrides : *karitier* pour *arbre à beurre*, *kolatie* pour *arbre à cola*, *caoutchoutier* pour *arbre à gomme*...

**4.3** Les dialectalismes ne semblent pas très nombreux. Mais l'information à ce sujet est peut-être encore insuffisante. L'Afrique noire n'a pas été une colonie de peuplement et les quelques Français qui s'y sont implantés ne paraissent pas issus d'une province particulière, susceptible de laisser des traces dans leur façon de parler français. À peine peut-on supposer que les Pères des missions africaines de Lyon sont à l'origine de dialectalismes du Lyonnais (Vurdas 1991) comme *chicoter* « rosser », *dégrainer* « égrenner », *mettre cuiné* « battre au jeu ». À peine y trouve-t-on quelques traces de méridionalismes : *barigot* (du provençal barigou), *estagnon* (de l'occitan), *plus* prononcé [plys], *moins* parfois prononcé [mwās], quelques mots de l'ouest : *amarrer* « attacher à l'aide d'une corde », *calot* « grosse bille ».

L'apport métropolitain (principalement colporté par des militaires, des fonctionnaires et quelques commerçants) paraît, outre quelques traits de la langue populaire commune, constitué aussi d'un fond « *intertropical* », peu à peu développé depuis le XVII<sup>e</sup> siècle dans les zones de nouveau peuplement (Antilles, Mascareignes), dans les comptoirs le long des voies maritimes, puis repris, agrandi et véhiculé par les coloniaux au hasard de leurs affectations (cf. 4.4)

**4.4** La catégorie des « *emprunts* » exige bien évidemment une plus large ouverture en raison de l'ampleur des contacts intersystémiques qu'il faut envisager. Ainsi pour la Côte-d'Ivoire, plus d'une soixantaine de langues sont concernées. On les répartit d'ordinaire en cinq groupes linguistiques : kwa, kru, gur, mandé-nord et mandé-sud<sup>8</sup>. Parfois, le mot emprunté appartient (avec quelques différences phonétiques) à plusieurs langues relevant de la même famille, il peut alors connaître en français plusieurs variantes : ainsi *attiéké* est aussi attesté sous la forme *atchéké*, *atchiéké* « couscous de manioc ». Parfois, la variation peut embrasser plusieurs groupes linguistiques : ainsi pour une onomatopée dénominative reproduisant le cri de l'animal *Dendrohyrax dorsalis* (daman d'arbres) coexistent le dioula (mandèn) *ahua*, le baoulé (kwa) *hoya*, l'ébrié (kwa) *woya*, l'attié (kwa) *wawa*, le guéré (kru) *oula*... Il faut d'ailleurs remarquer que

7. Pour un collégien ivoirien, le lexique de Molière ou de La Fontaine n'est ni plus ni moins « difficile » que celui d'un écrivain français contemporain. Il est, en tout cas, aussi « distant » de son français usuel.

8. Il est habituel de distinguer le groupe des langues mandé-nord (mandèn) du groupe des langues mandé-sud en raison de leur séparation déjà lointaine et des importantes différences qui, maintenant, les séparent.

ces formes variées d'une même dénomination tendent actuellement à se stabiliser dans la norme locale en adoptant la variante dioula ou baoulé<sup>9</sup>.

Mais pour des raisons historiques diverses, les emprunts à des langues africaines non-locales sont nombreux :

- domination ancienne d'une langue (mandèn dans l'Afrique occidentale, par exemple : *bila* « cache-sexe », *banco* « pisé », *kora* « guitare mandingue », *fonio* « mil », ...);
- réalité découverte dans un des premiers pays d'implantation (Sénégal) et conservant sa dénomination d'origine, wolof en général : *cram-cram* « *Cenchrus biflorus* », *bissap* « *Hibiscus sabdarifa* », *kadd* « *Faidherbia albida* », *bepp* « *Sterculia setigera* »;
- répartitions administratives coloniales qui entraînaient, par exemple, l'adoption pour toute l'A.O.F. des mêmes ouvrages scolaires « adaptés »... au Sénégal ou au Soudan<sup>10</sup>;
- mobilité géographique (tant des colons que des Africains). En effet, bien que des emprunts à des langues de l'A.E.F. soient assez rares en A.O.F. (alors que l'inverse est relativement fréquent), des mots d'origine lingala comme *matiti* « broussailles », *pili-pili* « piment rouge brûlant », *poto-poto* « boue, vase », semblent être connus au moins sur toute la côte du Bénin;
- par ailleurs, il faut bien remarquer que des emprunts de nécessité sont spécifiques d'ensembles régionaux assez vastes correspondant à trois zones de la francophonie africaine actuelle : ex. A.O.F. / A.E.F. / ex. aire de colonisation belge, entre lesquelles une certaine étanchéité semble avoir été maintenue.

D'autres emprunts, rarement propres à un seul pays, semblent aussi retracer tous les contacts qu'a connus l'Afrique noire :

- arabo-islamiques : *almami* « chef religieux », *talibé* « élève de l'école coranique », *samara* « sandale » (Gouilly 1952 : 219), *hadj/hadjia* « homme ou femme ayant effectué le pèlerinage à la Mecque »;
- portugais : *bourbouille* (Bal 1992 : comm. pers.) « miliaire sudorale », *secco* (Mauny 1952 : 61) « panneau de tiges végétales tressées », *lougan* (*Ibd* : 45) « champ cultivé », *bengala* « pénis »;
- anglais ou variétés africaines de l'anglais : *tine* « grand récipient de fer blanc », *yard* « unité de mesure pour la vente des pagnes », *wax* « pagne imprimé à la cire », *kanjous* (anglais du Libéria « cane-juice », sorte de tafia),

---

9. Cette stabilisation se fait donc soit sous la forme du dioula, langue mandèn à fonction véhiculaire importante en Côte-d'Ivoire, soit par adoption du baoulé, langue kwa qui compte le plus grand nombre de locuteurs natifs dans le pays.

10. Comme par exemple, le célèbre livre de lecture « Mamadou et Bineta » qui propagea jusqu'au Cameroun et au Gabon certains emprunts au wolof ou au mandèn.

*wané/ouané* (anglais du Ghana *oner* de *one* et *to win*) « champion au jeu de dames », etc.

Il faudrait aussi dire un mot de ce que j'appellerai – faute de mieux – emprunt « fabriqué », voulant désigner par cela des termes qui, tout en paraissant clairement provenir d'une langue étrangère, n'existent cependant que dans le français local. Le cas le plus évident est celui du mot *balafon* (guinéen, selon le PR 1992) et désignant « une sorte de xylophone mandingue ». Or littéralement, s'il existe bien [bàla] « xylophone » et [fɔ] « jouer d'un instrument », *balafon*, lui n'apparaît en manding qu'avec le sens « jouer du xylophone » (l'ordre des mots manding plaçant le complément d'objet avant le verbe).

On pourrait également citer d'autres curiosités du même type en parlant de certaines hybridations entre langues locales ivoiriennes relevant de familles linguistiques différentes : ainsi *alokodrome* (du baoulé *aloko* « banane frite » et du dioula [drɔmɛ] « cinq francs »<sup>11</sup>. « Lieu du marché où se rassemblent les marchandes de bananes frites », *kpemadrome* (du baoulé *kpema* « aulacode » et du dioula [drɔmɛ] « cinq francs »), lieu des marchés où l'on peut se procurer de l'*agouti* « aulacode » ou du *gibier clandestin*. . . Peut-être un mot comme *taximan / taximen* (qui, en anglais aurait pour équivalent *taxi-driver*) entrerait-il dans cette catégorie. . . À la limite, on pourrait se demander si ces « emprunts » ne devraient pas avoir leur place dans une sous-catégorie particulière de l'innovation.

**4.5** Car le contact entre langues est parfois plus complexe. Et c'est là que se pose le problème entre la catégorie d'emprunt et celle d'innovation. Car c'est bien des deux que dépendent hybrides et calques.

a) Il nous semble plus adéquat cependant de considérer que les très nombreux hybrides relèvent d'une catégorie particulière d'innovation. En effet, tout hybride français / langue africaine qui apparaît, est considéré comme la preuve de l'intégration au français du terme emprunté. Ainsi *balafoniste* « joueur de balafon » justifie-t-il *a posteriori* l'entrée dans le dictionnaire d'un emprunt « fabriqué » dont je parlais *supra*.

Cette hybridation, très fréquente, s'opère par dérivation (surtout suffixale) ou composition : *toubabesse* (de l'arabe par le mandèn *toubab* + -esse, Delafosse, 1917, 205-216) « européenne », *commikro* (du français « commis » et du baoulé-*kro* « village, quartier ») « quartier résidentiel des cols blancs », *dolotière* (mandèn *dolo* « bière de mil » + -tière) « marchande de dolo », *karitier* (du soninké *khari te* « fruit de l'arbre à beurre » (Delafosse, *ibid.*) + -ier) « *Butyrospermum parkei* ou karité », *contre-cortè* (mandèn *kortè* « envoûtement ») « amulette protégeant des envoûtements », *banane pôyo* (baoulé *pôyo*) « variété de banane douce », *couper le bangui* (mandèn *bàn*

11. Il serait tentant de penser au modèle grec qui donne « hippodrome », « cynodrome », mais, même si le rapprochement plaisant a pu être fait par des intellectuels, l'origine populaire de *bandjidrome*, *kpemadrome* désignant des parties spécialisées du marché le rend peu vraisemblable.

« palmier-raphia » *ji* « eau » : « vin de palme », « récolter le vin de palme », *faire kpakpato* (*alladian* « trompeur, hypocrite ») « flatter pour mieux tromper ». Cette hybridation peut également intervenir entre langues européennes : *boyerie* (anglais *boy* « domestique ») « ensemble du personnel de maison », *apatamer* (portugais *patamar* « perron » donnant *apatam* « construction légère, cabanon ») « aller passer la journée au cabanon, sur la plage ».

- b) Les calques constituent également une forme d'innovation. Il faudrait cependant distinguer deux catégories : celle du calque proprement dit, c'est-à-dire la traduction littérale en français d'un mot ou d'une expression appartenant à une langue précise. Ainsi « arbre de la mort » est le calque du baoulé *okoubaka* « Okoubaka Aubreville ». Mais, plus souvent il s'agit d'équivalents français d'expressions faisant référence à une socio-sémantique africaine commune que chaque langue encode d'une manière différente. C'est plus l'intention sémantique qui est ainsi exprimée en français que la traduction précise d'une langue spécifique : *accorder la route / donner la route* « donner à un invité l'autorisation de se retirer », *demander la route* « pour l'invité, faire comprendre à son hôte qu'il doit lui donner l'autorisation de se retirer », *attacher la pluie* « par magie empêcher la pluie de tomber », *faire bouche sur quelqu'un* « calomnier ou médire »...

5 La « grille Poirier » est, on le voit, à quelques ajustements près, applicable à des particularités lexicales d'un français exolingue comme celui de la Côte-d'Ivoire, sous réserve de l'avancement des recherches concernant d'éventuels archaïsmes et dialectalismes. Il faudrait simplement admettre que, selon la situation locale du français, les données pourraient se répartir plus ou moins massivement dans telle ou telle catégorie : la variation intersystémique étant vraisemblablement plus importante en Afrique.

Un problème, cependant, reste délicat à résoudre : la difficulté qu'il peut y avoir à trouver un classement étanche pour un certain nombre de lexies. Ainsi *acharnément* est caractérisé par un trait phonétique et par un changement grammatical qui de nom le transforme en adverbe. *Bastonner* est un dialectalisme formel assorti d'un changement sémantique : « rouer de coups même sans l'aide d'un bâton ». L'expression courante *le rhume m'a attrapé / attaqué* pour « j'ai attrapé un rhume » est un ivoirisme à la fois phraséologique et grammatical par sa construction : le sujet est obligatoirement le nom d'une maladie (ce qui est lié au sémantisme différent de la pensée locale), *beau* est un adjectif masculin qui devient un nom féminin (particularité grammaticale) mais aussi particularité sémantique car il désigne exclusivement « l'épouse du beau-frère » (pour une femme : l'épouse du frère de son mari), *se brailler* est un archaïsme se rattachant à l'ancien français *braiel* (*brail* au XIV<sup>e</sup> siècle) « ceinture » mais c'est aussi une innovation sémantique : « se vêtir élégamment, se mettre sur son trente et un » (en rassemblant les pans de la chemise à l'intérieur du pantalon au lieu de les laisser

flotter à l'extérieur comme c'est usuel à cause de la chaleur)... à moins qu'il ne s'agisse d'une re-crédation à partir de « débraillé » au sens local.

En résumé, établir qu'une « particularité lexicale » est une variante géographique exigeant une entrée dictionnaire francophone, constituée, en milieu exolingue, le résultat d'une série d'opérations identificatoires strictement contrôlées à travers un corpus soigneusement délimité pour refléter les différents aspects du français communautaire local. C'est ce que les travaux actuellement en cours dans notre zone tentent d'obtenir en mettant en évidence la fonction intégrative de la variation lexicale du français. Car cette fonction existe, au moins en Côte-d'Ivoire, (comme dans les autres français endolingues régionaux) et, dans ces conditions, il semble difficile de ne pas considérer ce lexique ivoirien exolingue comme un lexique français à part entière.

## INNOVATION

	EMPRUNTS FABRIQUÉS	HYBRIDES	CALQUES	FP1	NON FP1
<b>LEXÉMATIQUE</b>	balafon alokodrome kpémadrôme	banane poyo dolotière djiboter commikro	arbre de la mort banane doigt	bras long faux-type carreau-carreau en haut d'en haut en bas d'en bas	compresser tradipraticien batonnet-dentaire bloc-célibataire brouillarder compéilir camelotier
<b>SÉMANTIQUE</b>			pousse-pousse demander la route	café noir sucrierie bêtise balancer corbeau cabri mort être cuit	cure-dents carreau carrelé chansonnier affecter cacheter
<b>GRAMMATICAL</b>		... o ... o ...	araignée (masc) à chez nous pays [Pronom] + que + [Pronom] (ex. : nous que nous)	façon (adj.) façon (adv.) besoin (v.) depuis (adv.) cadeau (adv.) casse (fem.) complet (adv.)	préparer (intr.) absenter (tr.) concurrencer avec manger de l'arachide
<b>PHRASÉOL.</b>		couper le bangui  faire kpakpato  faut pas fait djibo avec koutcha  vendre sous le boubou  se convertir à la daba	changer sa bouche  avoir deux bouches  mettre sa bouche dans l'affaire de quelqu'un  laisser cabri pisser !	manger piment avec la bouche d'autrui  bouffer sur la tête de quelqu'un  cabri mort ne craint pas le couteau  qui est fou ?  connaître papier	demande la main d'une fille en mariage  donner le prix de la cola  vendre sous le manguier
<b>PHONÉTIQUE</b>			(éclatements) (amalgames) froidir son cœur trapper son cœur	bandicon (durèmes et tons suraigus) interj. Clics, affriquées Codivoire	acharnement (adv.)
<b>DE STATUT</b>			biche (insulte) margouillat (insulte)	cadavre gâter, saper être crapule	charlatan, meraitre accoutrement coupe-coupe

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ARVEILLER, Raymond, 1963, *Contribution à l'étude des termes de voyage en français (1505-1722)*, Paris, D'Artrey.
- BAGUE, Jean-Marie, 1994, « L'utilisation des mots étrangers dans un roman ouest africain : *Monnè, outrages et défis* d'Ahmadou Kourouma », dans *Bull. ROFCAN* n° 10 (à paraître).
- CORBELL, Jean-Claude, 1984, « Le français régional en question », dans *Langues et cultures, mélanges offerts à Willy Bal, les Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*, t. 9, n°s 3-4, pp. 31-44.
- DELAFOSSÉ, Maurice, 1917, « De l'origine du mot toubab », dans *Annuaire et mémoire du Comité d'Etudes linguistiques et scientifiques de l'A.O.F.*, pp. 205-216.
- HALAOUI, Nazam, 1984, « L'expression du manding dans le français d'un roman africain », dans *Bull. ROFCAN*, n° 5 (Lafage éd.), Abidjan, ILA / CNRS, INaLF, pp. 179-181.
- LAFAGE, Suzanne, 1984, « Note sur un processus d'appropriation socio-sémantique du français en contexte ivoirien », dans *Langues et cultures, mélanges offerts à Willy Bal, les Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*, t. 9, n°s 3-4, pp. 103-112.
- LAFAGE, Suzanne, 1993, « Approches de la variation en francophonie africaine dans une perspective pré-dictionnaire », dans *Latin D. et alii*, pp. 25-36.
- LATIN, Danièle, Ambroise QUEFFLEC & Jean TABI-MANGA, eds, 1993, *Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies*, Actes du colloque de Nice (18-21 septembre 1991), Paris, AUPELF-UREF John Libbey Eurotext, coll. « Universités francophones-Actualité scientifique ».
- MAUNY, Raymond, 1957, *Glossaire des expressions et termes locaux employés dans l'Ouest africain*, Dakar, IFAN, catalogues X.
- NDOUNG, Zachée, 1992, *Contribution à l'analyse du français parlé au Cameroun par de jeunes scolarisés*, Paris, Université Sorbonne Nouvelle, DEA.
- ROBILLARD, Didier de, 1993, *Contribution à un inventaire des particularités lexicales du français de l'île Maurice*, Paris EDICEF / AUPELF, coll. « Universités francophones – Actualités ling. francophones ».
- SCHMIDT, Jean, 1991-92, « Datations et matériaux pour servir à l'histoire du lexique français au Sénégal », dans *Bull. ROFCAN* n° 9 (LAFAGE éd.), INaLF, CNRS, Didier Erudition, pp. 5-173.
- VURDAS, Anne-Marie, 1991, *Le français parlé à Lyon vers 1750, éd. critique et commentée des « mots lyonnais » de G.J. du Pineau*. (D'après Paris, Bibl. nat. nouv. acq. fr. 22097), CNRS, INaLF, URL 1, coll. « matériaux pour l'étude du régionalisme du français » n° 6 (Klincksieck).



## « LA VARIANTE TOPOLECTALE »

### Problèmes posés dans le cadre exolingue du Togo

Isabelle ANZORGE

La recherche menée sur la variation lexicale au Togo dans une double optique différentielle et diachronique nous a amenée à soulever de nombreux problèmes concernant le choix de critères de repérage des particularités et à nous poser le problème de la norme sur notre terrain. Il nous paraît désormais important de confronter notre démarche à celles menées sur d'autres terrains afin d'établir des critères d'acceptabilité dans le cadre plus vaste d'aménagement linguistique pour l'ensemble des pays de l'espace francophone. Les différents contextes sociolinguistiques, géolinguistiques et culturels en francophonie ont mené les diverses équipes de chercheurs à des approches parfois différentes au regard bien souvent de deux types de situations de français, à savoir une situation endolingue et une situation exolingue.

Poirier (dans ce volume) dans une analyse très rigoureuse des québécoisismes suggère une nouvelle approche qui pourrait, dans une perspective dictionnaire, s'appliquer à ces deux types de situations. Cette réflexion propose de substituer au concept de *régionalisme* celui de *topolecte* défini à travers les critères stricts d'une nouvelle grille de classification élaborée à partir d'une situation endolingue, ce qui nous amène à poser le problème de sa compatibilité d'application à notre corpus de recherche qui relève d'une situation exolingue.

L'étude que nous avons menée avait pour but, dans une première étape, de rechercher ce qui était spécifique à notre région, en prenant comme cadre méthodologique la grille typologique des particularités de Lafage (1985 : 447). La seconde étape en cours est l'analyse des différents types de particularités, leur fréquence d'utilisation et la mise en relation avec les différents corpus déjà établis (Lafage 1985, IFA 1988, Anzorge 1988) afin d'évaluer au travers de cette recherche à la fois synchronique et diachronique le degré d'évolution et d'intégration du français.

#### 1 UNE APPROPRIATION NOUVELLE DU FRANÇAIS

1.1 La confrontation de notre corpus à la grille de Poirier nous amène à soulever quelques points relatifs à la particularité de notre terrain. Le premier concerne la délimitation du substrat linguistique qui, relativement apparente au Québec, est délicate en ce qui concerne le Togo. Le français, langue officielle du

pays, n'est cependant pas la langue maternelle des Togolais, bien que revêtant, depuis les années 90, un statut grandissant de langue interethnique face à une politique pourtant plus affirmée d'authenticité. Cette modification sociolinguistique liée aux bouleversements politiques de ces dernières années dans ce pays et, par ailleurs, dans l'ensemble des pays africains, rend la situation togolaise plus difficile à cerner et nous ne pouvons pas faire état de cette appropriation nouvelle du français sans évoquer les modifications de la norme linguistique.

**1.2** Nous avons dans nos travaux antérieurs (Anzorge 1988) constaté l'existence d'un français dialectal qui, bien que possédant certains traits de pidginisation, était plutôt représentatif d'un problème d'acquisition en référence à une norme académique, ce qui empêchait une dislocation profonde du système. Le français était plutôt ressenti comme un marqueur social, un moyen de se valoriser ou de *faire le gros dos*<sup>1</sup> ou le *been-to*. Or, d'après les derniers dépouillements et enregistrements effectués (1988-1992)<sup>2</sup> il semble que la connotation du français ait changé, modifiant par là même les données précédemment énoncées. Il se dégage de notre nouveau corpus une appropriation du français considéré comme « langue neutre » au sein d'une situation de conflits entre les populations du nord et du sud du pays. Celle-ci se fait sans référence à la norme centrale, mais plutôt par rapport à une norme locale et la norme dialectale des peu ou non scolarisés. On peut constater la création récente de pastiches du français dialectal togolais dans certains journaux (*Forum Hebdo*, *le carnet de Komivi Danyito*) ou l'utilisation consciente de particularités dialectales dans des articles de journaux, dans des romans, dans la conversation courante des locuteurs ayant été scolarisés, voire de professeurs ou d'étudiants. Le français comme vecteur de revendications politiques et sociales joue en quelque sorte un rôle de contre pouvoir et par là même de « contre norme ». Nous sommes dans une situation bien différente de celle décrite 24 ans auparavant par Lafage (1985 : 89), où l'apprentissage du français passait par l'imposition du modèle académique, cette variété étant considérée comme :

« intouchable, au point de faire considérer comme non-français, toutes autres formes « populaires » d'expression. Ce qui n'empêche pas celles-ci d'exister et d'être employées mais complexe leurs utilisateurs ».

Le tableau ci-après permet de montrer cette nouvelle utilisation du français.

- 
1. Expression qui vient de l'anglais du Ghana et qui veut dire « être snob, jouer au 'm'as-tu vu' ». *Faire le gros dos* est une expression synonyme.
  2. Il s'agit d'un corpus oral (enregistrements radio, télévision, conversations) et d'un corpus écrit (journaux, romans, essais, ouvrages encyclopédiques, copies d'élèves...).

CLASSE SOCIALE	DONNÉES LAFAGE (1985 : 55)	DONNÉES ACTUELLES
Classe dirigeante « élite »	Usage du français standard (norme académique)	Usage du français standard + usage d'une variété régionale + usage occasionnel d'une variété dialectale
Classe moyenne « lettrés »	Usage d'une variété régionale (norme locale)	Usage d'une variété régionale + usage occasionnel d'une variété dialectale
Classe populaire « peu ou pas lettrés »	Usage occasionnel d'une variété dialectale	Usage d'une variété dialectale
Classe inférieure « non lettrés »	Usage exclusif de parler africain local et/ou véhiculaire	Usage occasionnel d'un français dialectal + usage d'un parler africain local et/ou véhiculaire

Nous proposons d'établir sur l'axe diachronique, dans une optique d'analyse sociolinguistique du terrain, une différenciation *variété locale/variété dialectale* que nous pourrions définir par les facteurs d'oralité et de registre (familier) :

- a) variété locale : *autogriotisation* n.f. « Action de chanter ses propres louanges, faire de l'autosatisfaction ». Oral, écrit, usuel.
- b) variété dialectale : *chiffonner* v.intr. « Faire briller à l'aide d'un chiffon ». Oral, usuel, familier.

**1.3** La variété locale telle qu'elle est représentée dans notre corpus est elle aussi matière à réflexion. Nous relevons un grand nombre de particularités lexicales récentes en provenance de pays d'Afrique de l'Ouest limitrophes ou/et qui sont considérées comme des « phares », politiquement ou économiquement. La plupart proviennent du Bénin, de la Côte-d'Ivoire, du Burkina Faso, du Mali et du Zaïre. Un certains nombre d'entre elles étaient déjà recensées dans l'IFA mais absentes du corpus togolais. Ex. : *afro* n.f. « coiffure en forme de boule » (Côte-d'Ivoire).

Les exemples que l'on pourrait donner sont très nombreux, ce qui nous amène à nous interroger sur la notion de variante « topolectale », car si l'on se réfère à la caractérisation de celle-ci par Poirier, nous ne pouvons répondre pour l'ensemble de ces particularités lexicales au paramètre « d'usage circonscrit sur le plan géographique » (Poirier, dans ce volume). Doit-on pour cela dire qu'un terme propre à notre milieu mais également à d'autres pays d'Afrique n'est pas une particularité de notre pays ?

Que faire alors de *brousse* employé au Bénin, au Burkina Faso, en Côte-d'Ivoire, et dans bien d'autres pays d'Afrique puisqu'il désigne une réalité

géographique et culturelle commune à l'ensemble des pays africains ? Se baser sur l'étymologie serait peu pertinent, c'est l'usage des locuteurs qui détermine si la particularité est locale ou non, d'autant plus que certains pays ont eu un passé commun.

**1.4** En ce qui concerne l'axe synchronique, nous voudrions signaler la présence dans notre corpus de néologismes onomatopéiques qui jouent un rôle important dans la communication locale : c'est le cas du marqueur d'approbation [ehê] dont le [ê] est plus ou moins long selon le degré d'approbation, du marqueur de surprise [ké] et de son synonyme [é].

La délimitation entre ce qui est phonétique ou lexical est parfois difficile à définir. Nous pouvons être amenée à émettre une hypothèse phonétique : *piluler* employé pour « pulluler ». Il semblerait que ces phénomènes soient également présents dans d'autres corpus africains ce qui rend nécessaire la création d'une subdivision sur l'axe vertical.

## 2 UNE SITUATION LINGUISTIQUE COMPLEXE

**2.1** Les *archaïsmes* et *dialectalismes* de l'axe diachronique ne semblent pas être des critères de classification aussi fonctionnels pour l'étude des togolismes que pour celle des québécoismes. L'avancée des travaux concernant le Togo ainsi que la plupart des pays africains ne permet pas encore une analyse approfondie de l'étymologie et de la variation diachronique de nos particularités bien que des recherches louables dans ce domaine soient en cours. (Schmidt 1984, 1992, 1993). Cela tient également de deux modes différents d'implantation du français. Dans l'un, le Québec le français est devenu la langue maternelle de l'ensemble d'un pays par la dispersion des locuteurs natifs de provinces particulières, dans l'autre la langue s'est imposée tout comme ses locuteurs natifs par un procédé d'expansion coloniale. Le critère de durée est également déterminant, car si la présence des locuteurs natifs est ancienne au Québec, elle est beaucoup plus récente au Togo. Ceci explique sans doute que nous ne relevions que très peu d'archaïsmes.

Certains sont le témoignage de contacts plus anciens qui relèvent actuellement du domaine spécialisé : *piere d'aigri* n.f. « sorte de corail bleu-vert translucide qui avait une valeur commerciale sur la côte du Bénin durant la période de la traite »; *bouge* n.m. « nom donné au cauri dans le système monétaire instauré par les Portugais au XVII<sup>e</sup> siècle »; *nègrerie* n.m. « lieu où étaient enfermés les esclaves durant la période de la traite ».

D'autres, rares, sont encore utilisés dans l'usage actuel et sont liés à l'habillement : *camisole* n.f. « chemisier à manches courtes ».

La présence de certaines particularités de ce type peut s'expliquer par une scolarisation qui a prôné pendant trop longtemps la « langue de Voltaire » à travers l'étude en classe de textes classiques :

*gâter* et ses divers emplois. Son sème de destruction relevé dans notre corpus et dans l'IFA, accompagné de synonymes « abîmer, détériorer, désorganiser, gâcher » est attesté dans le *Dictionnaire de l'Académie Française* dès 1695 et chez Furetière en 1690 (Schmidt 1992)

*gêner* « faire souffrir ». On le trouve avec ce sens au XVII<sup>e</sup> s. (La Fontaine, Contes, II, 12)

*visiter* v.tr. « rendre visite à quelqu'un », attesté sous cette forme et dans ce sens en 1695 par le *Dictionnaire de l'Académie Française* (Schmidt 1992).

On constate donc l'intégration dans la communication quotidienne de termes datant du XVII<sup>e</sup> s. mais qui ne sont pas ressentis comme tels par ses utilisateurs.

Les *dialectalismes* ne sont pas plus nombreux, sans doute du fait que des locuteurs natifs installés au Togo comme dans l'ensemble des pays d'Afrique ne provenaient pas d'une région particulière comme cela a été le cas lors du peuplement du Québec. Nous ne relevons que deux attestations dans notre corpus : *barigot* n.m., du français du sud-ouest « fût, barrique utilisé pour recueillir ou transporter l'eau »; *estagnon* n.m., du provençal « récipient de métal utilisé pour la vente de liquides en particulier l'eau ». Tous deux ne sont plus usités à l'heure actuelle.

Peut-être y en a-t-il plus, mais comme nous l'avons déjà précisé, cet aspect lexicologique n'a pas encore été suffisamment fouillé pour que nous puissions utiliser de façon régulière cette rubrique de la grille.

**2.2** Nous constatons depuis quelques années l'existence d'un lexique parasitaire des lycéens et étudiants qui utilisent un vocabulaire bien précis qui ne sert qu'aux échanges entre pairs. Il est encore loin d'avoir l'ampleur du *nouchi* de Côte-d'Ivoire (Lafage 1991) auquel il emprunte d'ailleurs un certain nombre de lexies, mais nous devons en tenir compte car l'argot en tant que langue parasite<sup>3</sup> suppose le maniement de la langue qu'il parasite, et son aspect ludique suppose son intégration : *amphibien* n.m. « étudiant peu fortuné qui dort la nuit dans les amphithéâtres »; *pratiquer l'intégration* loc. verb. « se faufiler dans la queue pour passer devant les autres au restaurant universitaire ».

Certaines de ces particularités, bien que ressenties comme étant des mots d'argot, sont intégrées dans la variété commune. Elles sont souvent liées à la sexualité : *bombarder* v.intr., *faire un match* loc. verb. « faire l'amour ».

Contrairement à l'étude menée par Lafage (1991), il ne s'agit pas seulement d'un argot des jeunes déscolarisés du milieu urbain et d'étudiants mais également

3. L'argot se forge un vocabulaire particulier dans le cadre de la phonologie et de la grammaire d'une langue commune. Il double sans l'évincer le vocabulaire usuel, d'où cette notion de langue parasite.

d'un argot utilisé par des journalistes, donc des locuteurs lettrés voire des représentants de l'élite. Là encore une étude plus approfondie serait à mener.

**2.3** Pour la catégorie *emprunts* de la grille, il nous paraît important d'établir des sous-divisions compte-tenu de la situation plus complexe des langues en contact au Togo et en Afrique en général. On dénombre au Togo deux langues nationales, l'éwé et le kabyé, et 42 langues africaines locales que l'on classe généralement en trois aires : l'aire des langues GUR, l'aire des langues KWA et l'aire des langues résiduelles. Comme dans la plupart des pays africains, il existe également un nombre important de variantes dialectales. C'est ce qui explique que l'on relève plusieurs graphies possibles pour un même mot emprunté : *afa, afan, fa* n.m. « divination, oracle » de l'éwé. *Condi, kondi* n.m. « 1. initiation, 2. initié » du móba.

L'emprunt à une langue locale est un phénomène fréquent. Les domaines les plus concernés sont les suivants :

– **l'alimentation**

*ablo* n.m. (éwé) « pain de maïs présenté sous forme de boule et cuit à la vapeur ».

*tchoucoutou* n.m. (kabyé) « bière de mil de fabrication locale ».

– **la faune et la flore**

*gbagbadza* n.m. (éwé) « *Drepane africana*, de la famille des *drepanidae*, drepane africain ».

*adémè* n.f. (éwé) « *Corchorius Olitorius* L., plante de la famille des *Tiliacées* qui ressemble aux épinards ».

– **la religion**

*bokonon* n.m. (éwé) « devin qui interprète les messages de l'Afan ».

*akolma* n.m.plur. (kabyé) « esprits protecteurs et médiateurs ».

Certains emprunts traduisent les premiers contacts africano-européens. Les Français ayant déjà emprunté certains mots à l'espagnol et au portugais, il est parfois difficile d'en discerner l'origine exacte : *cabécère* n.m. du portugais *cabes*, la tête « chef de localité d'embarquement et de débarquement qui percevait les taxes douanières à l'époque coloniale »; *wax* (qui, en anglais, signifie « cire ») n.m. « tissu imprimé de fabrication hollandaise, anciennement imprimé en partie à la cire ».

D'autres emprunts plus nombreux provenant de langues africaines non locales et plus précisément du wolof et des langues mandé peuvent s'expliquer par l'installation première des Français au Mali et au Sénégal. Se trouvant face à des réalités nouvelles, ceux-ci se sont approprié les noms locaux pour désigner les objets de la vie courante, l'alimentation, les instruments agricoles, la faune, la flore. Il est probable qu'en s'installant par la suite au Togo ils aient désigné les réalités togolaises avec ces mêmes mots : *mout-mout* [mutmut] n.m. du wolof *phlebotus* « petit moucheron dont la piqûre est très douloureuse »; *daba* du manding n.f. « houe à manche court et à lame large ».

La plupart de ces emprunts se retrouvent dans l'ensemble des pays de l'Afrique de l'Ouest. Beaucoup proviennent de pays limitrophes : *kenté* (de l'ashanti, Ghana) n.m. « pagne de cérémonie constitué de bandes étroites tissées artisanalement et cousues entre elles »; *harmattan* (du fanti *haramata*, Ghana) n.m. « vent qui souffle en décembre-janvier ».

On relève en provenance du Ghana, pays anglophone, un apport d'emprunts à l'anglais pidginisé :

*highlife* [hajlajf] n.m. « Danse moderne ghanéenne très populaire au Togo »

*been-to* [bintu] n.m. « Africain qui se vante toujours d'avoir vécu en Europe, de l'anglais *'I have been to'...* »

Nous pouvons donc conclure qu'en ce qui concerne les emprunts, il serait souhaitable d'ajouter des sous-catégories qui pourraient être :

- emprunt à une langue locale
- emprunt à une langue non locale
- emprunt à une langue non africaine en y intégrant ici une sous-division : standard / non standard.

**2.4** Cette dernière partie concernera les particularités que nous avons classées selon la typologie de Lafage (déjà citée) sous les rubriques *calques* et *hybrides*. Ces deux phénomènes nous amènent à poser le problème de délimitation parfois difficile à trouver entre ce qui relève de l'*emprunt* et ce qui relève de l'*innovation*. Le français transposé dans un autre milieu que son milieu de base ne répond pas toujours à tous les besoins communicatifs de ses nouveaux locuteurs. Le recours aux langues locales permet de pallier certains manques et le français a été fortement marqué par les spécificités de la culture de cette région. Cela se manifeste par des traductions littérales d'énoncés : *aller-revenir* syn. *aller pour revenir* loc. verb. traduite de l'éwé, « faire l'aller-retour »; *bonne arrivée* loc. traduite de l'éwé, « bienvenue : souhait de bienvenue ».

Si l'on se base sur la « grille Poirier », nous sommes en présence de *togolismes phraséologiques* puisque nous avons bien une création d'expressions « tout à fait originales » en français. Du point de vue diachronique, nous ne pouvons plus les classer dans les emprunts puisqu'il s'agit de traductions de langue locale en français. Ces emplois sont donc à classer parmi les *innovations* puisque inexistantes dans le FrR (terminologie de Poirier) mais en usage au Togo.

Le cas de la formation hybride est un peu plus épineux mais cependant intéressant quant à sa valeur d'intégration dans une langue. Nous en avons repéré de plusieurs types :

- *dérivés hybrides* composés d'un suffixe français ajouté à une base lexicale empruntée à une langue étrangère : *tchapalo* → *tchapalotièrè* « vendeuse de *tchapalo* = bière de mil »; *foufou* → *foufouterie* n.m. « petit restaurant dont la spécialité est le *foufou*<sup>4</sup> »

4. Pâte d'igname ou de banane plantain consommée sous forme de boule.

- *composés hybrides* à partir d'un élément français et de un ou plusieurs éléments empruntés : *nana-benz* n.f. « surnom donné aux revendeuses en raison de leur préférence pour les mercédes Benz »; *tam-tamatopani* n.m. « tambour servant à la transmission de messages de villages en villages ».

Si l'on prend comme référence le vocabulaire du français hexagonal, on considère que le processus d'intégration d'un emprunt est complet à partir du moment où celui-ci donne naissance à des créations nouvelles : *sprint-Æ sprinter*.

Nous remarquons ce même processus pour le français d'Afrique où ces emprunts ne sont plus ressentis comme tels par l'ensemble des locuteurs. Il nous faut donc postuler une intégration de ces divers emprunts dans le vocabulaire de français oral. À partir de ce postulat nous pouvons donc classer ces particularités dans les *innovations*. Celles-ci peuvent être *lexématiques (dérivés hybrides)* ou *phraséologiques (composés hybrides)*. Ceci permet de confirmer le dynamisme récent du français du Togo qui en intégrant ces emprunts au moyen de ces hybridations dépasse le stade d'interlangue ou d'insécurité linguistique.

**2.5** La nouvelle grille proposée par Poirier peut, nous l'avons vu, être applicable à la situation du français exolingue du Togo mais l'utilisation de certaines rubriques (*archaïsmes, dialectalismes*) demandent un déploiement plus important des recherches concernant l'étymologie et la datation de nos lexies. Un réaménagement de la rubrique *emprunt* permettrait de rendre compte de la situation linguistique complexe du Togo. Un dernier problème se pose cependant. Il nous paraît difficile d'éviter les chevauchements et d'obtenir un classement étanche. Par exemple : *pardonner* v.tr.dir. « 1. accorder le pardon, 2. recevoir le pardon » est à la fois un *togolisme grammatical*, (v.tr.ind. → v.tr.dir.) et une *innovation sémantique* de part l'extension de sens.

Pour conclure, nous pouvons dire que cette nouvelle grille nous permet de mettre en évidence la situation sociolinguistique du Togo dans une période de transition. Le français langue seconde exolingue est en passe de devenir un français à fonction interethnique dont nous pouvons déjà distinguer l'émergence à travers les diverses opérations que nous avons effectuées dans le cadre de nos travaux et que nous venons de tester à nouveau à travers cette nouvelle grille.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ANZORGE, Isabelle, 1988, *Le parler français du Togo aujourd'hui, étude lexicale*, D.E.A., Paris III.

ANZORGE, Isabelle, 1993, « Étude lexicale du français au Togo : une nouvelle approche méthodologique », dans *Latin D. et alii*, pp. 193-201.

GADET, Françoise, 1992, *Le français populaire*, Paris, P.U.F.

Equipe IFA, 1988, *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, Paris, EDICEF-AUPELF-UREF, coll. « Universités francophones ».

LAFAGE, Suzanne, 1985, *Français écrit et parlé en pays éwé (sud-Togo)*, Paris, Sociolinguistique 3, SELAF.

LAFAGE, Suzanne, 1991, « L'argot des jeunes Ivoiriens, marque d'appropriation du français ? », dans *Langue Française 90, Parlures argotiques*, Paris, Larousse, pp. 95-105.

LAFAGE, Suzanne, 1993, « Approche de la variation lexicale en francophonie africaine dans une perspective prédictionnaire », dans *Latin D. et alii*, pp. 25-36.

LATIN, Danièle, Ambroise QUEFFELEC & Jean TABI-MANGA, eds, 1993, *Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies*, Actes du colloque de Nice (18-21 septembre 1991), Paris, AUPELF-UREF John Libbey Eurotext, coll. « Universités francophones – Actualité scientifique ».

PAQUOT, Annette, 1988, *Les Québécois et leurs mots, étude sémiologique et sociolinguistique des régionalismes lexicaux au Québec*, Québec, Langue française au Québec 9, C.L.F., Presses de l'Université de Laval.

POIRIER, Claude, 1993, « Description du lexique et incidence normative », dans *Latin D. et alii*, pp. 47-63.

ROBILLARD, Didier de & Michel BENIAMINO, 1993, *Le français dans l'espace francophone*, Politique linguistique, t.1, Paris, Champion.

SCHMIDT, Jean, 1990, « Panorama des emprunts à l'anglais dans le français d'Afrique », dans *Bull. ROFCAN*, n° 7, Paris (Lafage éd.), INALF-CNRS, Didier Erudition, pp. 165-188.

SCHMIDT, Jean, 1992, « Dimensions diachronique et étymologique pour l'IFA 2 », dans *Bull. ROFCAN*, n° 8, Paris (Lafage éd.), INALF-CNRS, Didier Erudition, pp. 5-53.

SCHMIDT, Jean, 1993, « Diachronie et typologie des écarts (dans le lexique du français en Afrique noire) », dans *Latin D. et alii*, pp. 87-96.



# LE FRANÇAIS AU ZAÏRE OU LE FRANÇAIS ZAÏROIS

## Considérations lexicales

Ntita NYEMBWE

### 1 INTRODUCTION

La contribution qui m'a été demandée pour ces journées scientifiques consistait à examiner la variété zaïroise du français dans une perspective typologique en m'inspirant autant que possible de la description faite par Claude Poirier et son équipe de la variété québécoise. Elle s'articulera en 3 points :

- 1 Rappel de l'évolution des études françaises au Zaïre,
- 2 Problèmes de description des particularités lexicales,
- 3 Classement des particularités lexicales.

**1.1** Dans une contribution à l'ouvrage collectif intitulé « La francophonie au Zaïre » (1988), Kilanga établit une distinction en trois phases de l'évolution des études françaises au Zaïre : l'étape du français au Zaïre, l'étape du français du Zaïre et enfin l'étape du français zaïrois.

J'ai commenté ailleurs ces trois notions (Nyembwe 1993). Rappelons seulement que par « français au Zaïre », il faut entendre le français introduit dans ce pays sans considération de la réalité locale, en tant que véhicule d'une culture propre et que l'on voudrait faire assimiler dans ses normes les plus strictes.

La formule « le français du Zaïre » renvoie quant à elle à une approche de la langue en contact avec la diversité des langues locales, comportant donc un certain nombre d'éléments reflétant la couleur locale mais sans suffisamment d'autonomie pour prétendre constituer une variété spécifique du Zaïre (Kilanga 1988 : 228).

Enfin la notion de « français zaïrois » correspond à une étape de recherche fondée sur l'idée que le français devient au Zaïre une variété autonome (Fishman 1972) différenciée à la fois du point de vue linguistique et psychosociolinguistique (Kilanga 1988 : 229).

**1.2** Quelle est donc la variété zaïroise du français dont on puisse établir, sur le plan lexical, une typologie ? Sans aucun doute, seules les formes « français au Zaïre » et « français zaïrois » se trouvent être concernées.

Le problème qui se pose est de savoir, sur le plan lexical qui nous préoccupe, en quoi un particularisme zaïrois tel que *assainissement*, par exemple (cf. *infra*) relèverait davantage de la première ou de la deuxième catégorie.

La réponse à cette question n'est pas évidente. Je considère que le régionalisme lexical concerne et le français du Zaïre et le français dit « zaïrois ». En effet, l'examen approfondi des études consacrées au « français zaïrois »<sup>1</sup> montre qu'à part les descriptions plus ou moins précises des parlers de différentes catégories socio-professionnelles, il n'y a rien de particulier dans l'analyse des éléments constitutifs du système linguistique de la langue française pratiquée qui puisse justifier cette distinction.

## 2 DESCRIPTION DES PARTICULARITÉS LEXICALES

2.1 La notion fondamentale pour la description d'une variante géographique du français n'est pas l'exclusivité de l'emploi mais plutôt la caractéristique de l'emploi d'une lexie. Pour caractériser une particularité, il importe de l'identifier en tant que telle, d'en étudier le comportement et son origine et enfin d'en déterminer l'utilisation par les locuteurs.

2.2 Pour identifier une particularité, un élément me semble important : la forme de la lexie. C'est à partir de celle-ci qu'on pourra procéder à toute autre description ou recherche. L'examen des particularités zaïroises relevées dans l'IFA (1983 et 1988) permet de distinguer 2 formes de lexies : lexies « à forme française » et lexies « à forme non française ». Sous la première catégorie se trouvent toutes les particularités d'origine gallo-romane qui font partie du fond lexical du français des dictionnaires et dans la seconde catégorie se regroupent toutes les lexies autres que les précédentes.

En comparant par exemple les particularités zaïroises de l'IFA à la lettre A, B, C et D, l'on constate que la plupart des particularités de la lettre A appartiennent à la 1<sup>re</sup> catégorie. Par contre à la lettre B, il y a pas mal de particularités « à forme non française » telle que *balado*, *bamboula*, *bamindele*, *bandoki*, *bankoko*, *banoko*, *basenji*, *bata*, *biloko*, *bilulu*, *bitekuteku*, *bonana*, *bongo*, *boubou*, *bukari*, *bwanga*, *bwana*, etc. À la lettre C, on peut citer *capita*, *camoundele*, *cavacha*, *cavacher*, *chikwange*, *combi* et à la lettre D, on ne trouve presque pas de particularités « à forme non française ». Si cette distinction subsume toutes les particularités recensées dans l'IFA, nous pourrions formuler des hypothèses sur

---

1. Il s'agit essentiellement des mémoires de licence présentés par les étudiants finalistes au Département de Langue et Littérature françaises de 1981 à 1984 sous la direction de M. Sesep N'Sial. A l'exception de mémoires qui ont été consacrés, l'un à l'analyse des structures syntaxiques dans les récits d'enfants de l'école primaire de Maadini, et l'autre aux aspects sociolinguistiques, tous les travaux sont consacrés au parler de différentes catégories socio-professionnelles. Ces travaux sous le même intitulé « Contribution à l'étude du français zaïrois », portent respectivement sur le parler des domestiques de Lubumbashi, le parler des agents administratifs du campus de Lubumbashi, le parler des ménagères de Lubumbashi et le parler des gendarmes de Lubumbashi.

la relation entre la structure de nos langues et la probabilité de création des particularités lexicales ou des emprunts<sup>2</sup>.

**2.3** À partir de cette distinction, l'analyse peut être affinée davantage. Si l'on examine, par exemple, les particularités grammaticales, on peut constater que toutes appartiennent à la catégorie des particularités « à forme française » même si la confusion de leur emploi peut s'expliquer par référence au fonctionnement grammatical dans les langues zaïroises qui constituent des substrats. Il en est de même des particularités phraséologiques : celles-ci ne peuvent pas ne pas être « à forme française ».

**2.4** L'étude du comportement de la particularité, de son origine ou provenance, la détermination de son emploi par les locuteurs découlent quant à eux de l'identification dont il vient d'être question. Ainsi, *abacost*, dont la forme provient de la contraction de *a bas le costume* a été utilisé abondamment durant plus de deux décennies (1970-1990) mais actuellement, son usage se fait rare tant il connote un certain comportement « statu quoïste » dans le chef des usagers de cet habillement depuis le déclenchement du processus de démocratisation qui a libéralisé le port de la cravate et du costume. L'étude du comportement de la particularité à travers l'utilisation qu'en font les locuteurs est capitale.

### 3 CLASSEMENT DES PARTICULARITÉS LEXICALES

**3.1** L'équipe zaïroise qui travaille dans le programme des inventaires lexicaux utilise la typologie de l'IFA qui distingue :

- 1° particularités lexématiques (formations nouvelles ou emprunts)
- 2° particularités sémantiques (transferts, restrictions, extensions de sens, métaphorisations)
- 3° particularités grammaticales (changements de catégorie, de genre, de construction, etc.)
- 4° particularités qui tiennent à des différences de connotation, à des différences de fréquence, à des différences de niveaux ou d'états de langue (Latin 1988 : XXVIII).

**3.2** La typologie que propose C. Poirier et son équipe a l'ambition de décrire chaque particularité sous le double axe synchronique (nature et différence) et diachronique (origine) et d'être une tentative d'interprétation plus ou moins univoque.

---

2. Nous avons basé notre réflexion et notre analyse des particularités de la variante géographique du français au Zaïre sur le travail de réactualisation de l'IFA et sur le nouveau relevé lexicographique entrepris par une équipe du CELTA.

Dans cette typologie, les notions de « variante géographique du français » et du « français de référence » sont importantes et remplacent respectivement celles de « français régional » et de « français standard ». Mais la définition fournie pour le québécoïsme : « toute unité lexicale qui n'existe pas dans le français de référence (FrR) ou dont l'emploi ou le fonctionnement présente une différence par rapport au français de référence »<sup>3</sup> n'est pas différente de celle adoptée dans les recherches sur les particularités lexicales du français. « Pour être considéré comme un québécoïsme », peut-on encore lire plus loin, « un emploi n'a pas à être exclusif, il suffit qu'il soit caractéristique par rapport au français de référence ».

Cette manière de définir la particularité a l'avantage d'être assez englobante pour expliquer différents emplois des lexies qu'on ne trouve pas ou dont l'emploi ne figure pas dans les dictionnaires du français moderne.

**3.3** En essayant d'appliquer la typologie de l'équipe québécoise à la description de la variante géographique du français en usage au Zaïre, on s'aperçoit que, si sur le plan synchronique il y a peu de problèmes, il n'en est pas de même sur le plan vertical ou diachronique.

En effet, qu'il s'agisse de particularités lexématiques, sémantiques, grammaticales, phraséologiques ou des particularités de statut, les correspondances dans la variante géographique du français du Zaïre sont faciles à relever.

#### **a) Particularités lexématiques**

La forme de la lexie est le principal indicateur de l'innovation et, partant, du caractère spécifique de la particularité permettant de l'identifier comme telle.

Les particularités « à forme française » peuvent consister en des formes lexicales existant comme telles en français ou elles peuvent être des créations nouvelles selon les procédés morphologiques de la néologie française : dérivation, composition, acronymie, etc.

Exemples :

1° lexies existant comme telles en français :

- *dinosaure* « ancien cadre de l'ex-Parti-État (M.P.R.) qui s'est enrichi sur le dos du peuple »
- *hibou* « commando tueur au service du pouvoir mobutien »

2° créations selon les procédés morphologiques de la néologie :

- *mouvancier* « tout Zaïrois qui soutient le Président Mobutu ou toute personne non-acquise au changement démocratique ou favorable au statu quo politique »
- *diaboliser* « rendre diable, diabolique »

---

3. Voir C. Poirier, résumé de la communication faite aux II<sup>es</sup> Journées Scientifiques du Réseau « Étude du français en francophonie ».

- *diabolisation* « fait de diaboliser »
- *enceinter* « rendre enceinte »
- *mégestion* « mauvaise gestion, gabegie financière »
- *bois mort* (en milieu estudiantin) « personne fatiguée, inapte physiquement ou intellectuellement »
- *mprien* [empeRjɛ̃] « se dit de tout qui est relatif au M.P.R. (ex-Parti-État Unique de la 2<sup>e</sup> République) ».

Les lexies « à forme non française » peuvent être de diverses natures : des emprunts aux langues zaïroises ou aux langues non zaïroises qui peuvent être francisés ou pris tels quels.

Exemples :

- *mpiodi* « poisson surgelé importé et bon marché »
- *fufu* « farine de manioc »
- *chikwange* « plat consistant en de la pâte de manioc cuite à l'étuvée dans une feuille de bananier »
- *prima curia*, du latin, « société secrète créée par le Président Mobutu pour la pérennité du M.P.R. et du mobutisme; le pouvoir dont le principal acteur reste le Président Mobutu ».

On constate que *mpiodi*, *fufu*, *chikwange*, *prima curia* restent tels quels. Par contre, d'autres sont adaptés au phonétisme et à la morphologie du français :

- *balobien* « qui parle beaucoup, qui fait courir des bruits et de faux bruits »
- *matabiche* « cadeau »
- *ziboulateur* « décapsuleur ».

## b) *Les particularités sémantiques*

Elles sont nombreuses et elles sont devenues des particularités par divers mécanismes de changement de sens : glissements, extensions, restrictions de sens des lexies, métaphorisations.

Quelques exemples :

- *ambiance* « fête »
- *assaini* « victime d'une mesure d'assainissement »
- *assainissement* « mesure ou opération de réduction des effectifs d'un service de l'État pour raisons économiques »
- *citoyen* « enseignant, professeur ». Ce terme qui avait remplacé *monsieur* depuis plus de 20 ans est en régression d'usage.
- *plantes* n. pl. « cheveux artificiels faits de poils de certaines bêtes ou fibres que l'on plante et qui, de loin, donnent l'apparence des cheveux naturels »
- *bière* « pourboire ».

**c) Particularités grammaticales**

L'emploi de la préposition *à* à la place de *en* comme *à mon absence*, *à bas-âge*, *à l'absence de* ou l'usage de la même préposition *à* à la place de *depuis* est assez fréquent en français du Zaïre.

On trouve également l'emploi de *acharnement* ou *archanément* comme adverbe à la place de *avec acharnement*.

**d) Particularités phraséologiques**

Ce type de particularités est une des innovations de la typologie établie par l'équipe québécoise.

La catégorie des particularités phraséologiques regroupe toutes les unités lexicales complexes gravitant autour d'un verbe et qui sont plus que de simples locutions.

*Se coudre la bouche* en français du Zaïre est certes un calque d'une expression en langue zaïroise mais il est difficile d'en séparer les éléments sans perdre l'unité de fonctionnement de la lexie qui signifie « se taire ».

**e) Particularité de statut**

Cette catégorie de particularités formalise ce que les rédacteurs de l'IFA rassemblaient de manière implicite sous la rubrique des particularités fonctionnelles « dues à des différences de fréquence, de niveau de langue, d'états de langue et de connotation ». S. Faïk (1979) a déjà étudié ces cas et relevé plusieurs attestations.

Exemples :

- *arachide* employé à la place de « cacahouète » (différence de fréquence)
- *type* signifiant « personne » ou « homme »
- *faire des enfants* « mettre au monde » (différence de niveau de langue ou de registre de langue).

**3.4** Le second axe de description et de classement des particularités lexicales proposé par C. Poirier concerne la *diachronie*. Les différentes catégories qu'il distingue sont les suivantes : *archaïsme* (= emploi ayant eu cours dans le français de référence autrefois), *dialectalisme* (= emploi provenant directement de l'un ou l'autre des dialectes de France), *amérindianisme* (emprunt à une langue amérindienne), *anglicisme* (= emprunt à l'anglais) et enfin *innovation* (= emploi s'étant développé au Québec).

L'étude des particularités lexicales du français du Zaïre montre que l'application de cette typologie exige des adaptations de la grille et que certaines catégories de particularités ne sont pas pertinentes.

En effet, le français est une langue d'importation qui a été répandue principalement par l'apprentissage scolaire et sous la forme d'une variété revalorisée et revalorisante du français écrit et donc très normée. Tout ce qui serait de l'archaïsme en français du Zaïre l'est certainement par le truchement du français de référence.

Les dialectalismes se situent dans le même contexte. Les locuteurs zaïrois ne sont pas des sujets natifs dont les dialectes pourraient être considérés origines des particularités au sens défini par l'équipe québécoise. La situation du français au Zaïre est celle de l'exolinguisme et non de l'endolinguisme. Je pense cependant que les belgicisms recensés dans le français pratiqué au Zaïre pourraient être classés selon leurs différentes origines (flandricisms, wallonisms, etc.) dans la catégorie des dialectismes.

À la catégorie des « amérindianisms » devrait correspondre différents sous-groupes d'emprunts aux langues zaïroises surtout dans les régions limitrophes du pays. On pourrait distinguer les « zaïrianisms bantu », les « zaïrianisms soudanais » et les « zaïrianisms nilotiques » selon que les particularités proviennent des emprunts aux langues zaïroises bantoues, soudanaises ou aux langues zaïroises nilotiques d'après les trois grands groupes ethniques qui peuplent le Zaïre.

Sous la catégorie correspondant à « anglicisme » dans la grille de C. Poirier seraient classés non seulement les emprunts à l'anglais qui, le plus souvent, sont entrés en français du Zaïre par le français de référence, mais aussi les emprunts aux principales langues étrangères internationales. Dans le cas du Zaïre, les emprunts au portugais (*matabiche*, *capita*, etc.) et à l'arabe sont à prendre en considération.

Ce bref aperçu montre qu'en définitive, la description des particularités lexicales du français du Zaïre portera davantage, dans la recherche de l'origine de leur apparition, sur les emprunts d'une part et sur les innovations d'autre part. Les uns et les autres seront qualifiés de lexématiques, de sémantiques, de grammaticaux, de phraséologiques ou de statut. Les paramètres « archaïsme » et « dialectalisme » sont peu pertinents à moins que des études approfondies ne démontrent le contraire. C'est une perspective de recherche à envisager.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BAL, Willy, 1971, « Particularités actuelles du français d'Afrique Centrale », dans *Groupe de Recherche sur les africanismes*, 7, Lubumbashi, CELTA, pp. 15-27.
- FAIK, Sully, 1979, « Le français au Zaïre », dans Valdman A., 1979, *Le Français hors de France*, Paris, Champion, pp. 441-472.
- La francophonie au Zaïre*, 1988, Collectif, Lubumbashi, Ed. Impala.
- Equipe IFA, *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique Noire*, 1<sup>re</sup> éd., 1983, AUPELF avec la collaboration de l'A.C.C.T., 2<sup>e</sup> éd. 1988, AUPELF-UREF-EDICEF, coll. « Universités francophones ».
- KILANGA, M., 1988, « Les études françaises au Zaïre », dans *La francophonie au Zaïre*.
- LATIN, Danièle, Ambroise QUEFFELEC & Jean TABI-MANGA, eds, 1993, *Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies*, Actes du colloque de Nice (18-21 septembre 1991), Paris, AUPELF-UREF John Libbey Eurotext, coll. « Universités francophones-Actualité scientifique ».
- MUKENDI, N., 1989, « Le français au Zaïre : cas des cités universitaires de Lubumbashi », dans *Africanistique* 23, Lubumbashi, CELTA, pp. 109-125.
- MUTUILA, C.M., 1989, *Étude sur les zaïrianismes d'origine estudiantine. Cas de l'IFA*, Mémoire de licence, Université de Lubumbashi.
- NYEMBWE, Ntita, 1988, *Lexicologie et sémantique*, Notes de cours, 1<sup>re</sup> licence, Université de Lubumbashi, inédit.
- NYEMBWE, Ntita, 1992, *Particularité lexicale du français au Zaïre*, Bulletin n° 27, Groupe de recherches sur les africanismes, Kinshasa, CELTA, 19 p.
- NYEMBWE, Ntita, 1993, « Contribution à l'étude des inventaires lexicaux : cas de l'IFA/Zaïre », dans D. Latin *et alii*, pp. 169-176.
- Réactualisation de l'IFA*, Bulletin n° 26, Groupe de recherches sur les africanismes, Kinshasa 1992, CELTA, 24 p.
- SESEP, N. et M. DIANSONSISA, 1984, *Études françaises au Zaïre. Bilan et inventaire 1*, Lubumbashi, CERDAC.

# ENQUÊTE LEXICALE ET FRANÇAIS ORAL AU SÉNÉGAL

## État de la méthodologie d'enquête mise au point par l'équipe sénégalaise

Moussa DAFF

*« La langue est d'abord usage, usage social et usage individuel.  
Par voie de conséquence, il n'existe pas une norme mais des normes »*

(Patrick Charaudeau. *Français dans le monde*, n° 258, juillet 1993, p. 51).

Le français contemporain parlé et écrit au Sénégal doit être analysé comme langue seconde, c'est-à-dire comme une langue introduite par superposition, et qui par voie de conséquence n'occupe que partiellement le spectre du champ communicationnel entre Sénégalais. L'essentiel des interactions entre nationaux se fait dans des situations non formelles, en langues nationales et principalement en wolof dans les milieux urbains. Cette caractéristique sociolinguistique invite à aborder l'étude du français au Sénégal sous le double éclairage de l'analyse interlinguistique et intralinguistique. L'analyse intralinguistique permettra d'approcher la variation due au système interne de la langue française (les multiples croisements sémantiques et syntaxiques possibles) et l'analyse interlinguistique nous révélera l'influence des langues nationales sur le français produit par les nationaux (processus de restructuration du français par les langues nationales comme domaine propice à l'innovation lexicale).

C'est ce dernier aspect de l'analyse qui retiendra le plus notre attention dans cette communication et qui nous permettra de mettre en exergue l'existence d'un usage local du français au Sénégal à partir de l'oral. L'oral sera le support à partir duquel nous observerons les « particularités lexicales régionales ». C'est dans l'oral spontané que se manifestent en effet les représentations que les usagers se font de la langue véhiculaire. Malheureusement, les chercheurs africains font très rarement de l'oral un objet d'étude fiable, comme le montre N. Nyembwe (1993 : 172) précisant le corpus d'analyse de l'équipe zairoise :

*« Les matériaux d'analyse et de description nécessaires à cette recherche ont été tirés principalement de la langue écrite dont les exigences de la norme et de la codification sont plus contraignantes que celles de la langue parlée. Il est en effet plus facile pour un locuteur d'utiliser un particularisme lexical à l'oral que de l'employer à l'écrit ».*

Sa remarque est suffisante pour faire de l'oral un champ d'investigation fertile pour le recueil de particularités dans une visée maximaliste et non normative.

## 1 CORPUS DÉPOUILLÉS PAR L'ÉQUIPE SÉNÉGALAISE

Nous avons montré dans notre communication aux journées de Nice (Daff 1993) que certains écrivains sénégalais contemporains se servent de la langue française comme d'un instrument de communication qu'il convient d'adapter aux compétences linguistiques des destinataires. C'est pourquoi le langage écrit de ces auteurs est truffé d'aphorismes, de proverbes populaires et de néologismes parfois dus à une grande maîtrise des normes de la langue française et résultant d'une transgression linguistique qui repose sur des processus d'analogie, voire de calque pur et simple.

Pour ce groupe d'écrivains contemporains, l'usage de formes « déviantes » constitue une option délibérée de leur style littéraire, une façon consciente de marquer leur langue, comme le précise Pierre Dumont (1990 : 157) :

« Il ne s'agit pas, encore une fois, de 'faire pittoresque' (...) ni même 'd'appeler un chat un chat' (...) mais il s'agit au contraire de marquer SA langue. »

Forts de cette option, ces écrivains reprennent à leur compte les changements lexicaux et grammaticaux identitaires qui apparaissent dans le discours courant de leurs compatriotes. C'est pourquoi leur texte, pour un décryptage facile par les nationaux, porte en lui-même les indices de sa nationalité littéraire dont la manifestation la plus explicite est la présence de particularités lexicales régionales. La présence d'une telle langue littéraire, souvent conforme à la pratique orale courante, suffit à légitimer l'existence d'un français spécifiquement circonscrit dans l'espace géographique sénégalais.

Cette production littéraire abondante (romans, pièces de théâtre, poésies, journaux de grande diffusion nationale, productions scientifiques, etc.) où la langue française apparaît comme moyen d'expression culturelle légitime de l'identité sénégalaise a servi de corpus pour le relevé de particularités lexicales à l'écrit, la particularité se définissant sur une base intralinguistique et sociolinguistique<sup>1</sup>.

L'équipe sénégalaise a estimé important de compléter ce relevé par des enquêtes sur l'oral afin de légitimer davantage l'usage d'une lexie (forte récurrence)

---

1. À ce propos, la définition proposée par D. de Robillard (1993 : 128) campe bien la représentation que l'équipe sénégalaise s'est faite de la notion de particularité :  
Sera considérée comme particularité lexicale tout signe dont les caractéristiques concernant le signifiant (y compris le graphique), le signifié, les latitudes combinatoires ou les règles d'emploi en discours seront différentes de ce qui est décrit dans les dictionnaires de français standard ou observable en français « neutre », cet ensemble constituant le « français de référence ».

et, partant prouver l'utilisation réelle de la particularité. Les enquêtes orales sont menées dans des situations de communication propices à l'émergence de régionalismes lexicaux. L'équipe a pu, ainsi, à partir d'un corpus oral important, mettre en évidence le degré d'intégration de quelques particularités récurrentes dans le discours oral spontané de locuteurs sénégalais utilisant la variété mésolectale et très rarement la variété basilectale du français. Comment, donc, l'équipe sénégalaise, pour la réactualisation de l'IFA a-t-elle procédé ?

## 2 PRÉSUPPOSÉS MÉTHODOLOGIQUES ET LIEUX DES ENQUÊTES ORALES

Pour arriver à une représentation harmonisée de la notion de « particularité lexicale », l'équipe a procédé en un premier temps à une démarche empirique visant autant que possible à coller à la réalité du terrain. Une première collecte sur la base de corpus écrits a permis, au terme de plusieurs séances de discussion, de fixer de façon explicite pour chaque membre de l'équipe, l'acception de la terminologie de description (emprunt, particularité lexicale, français périphérique, français régional, variation linguistique, ...).

L'équipe a procédé par la suite, dans une perspective différentielle et synchronique, à un relevé exhaustif de particularités à l'écrit. La méthode différentielle étant retenue comme la plus accessible et la plus pratique pour identifier une particularité régionale dans une visée maximaliste, nous avons d'abord effectué une collecte indiscriminée d'unités, puis procédé à un examen détaillé de toutes les unités. Cette démarche nous a permis de sélectionner certaines unités en tenant compte de leur charge culturelle, de leur fréquence d'apparition dans les corpus et de leur intégration au système formel du français (morphologie, phonologie).

Partant de l'idée qu'une langue est faite d'un corpus et des représentations sur celui-ci, comme l'a si bien montré Chaudenson (1989), l'équipe a estimé nécessaire de confronter les productions écrites aux productions orales. La décision a été prise d'envoyer des équipes de deux membres dans les régions de Kaolack, Diourbel, Saint-Louis et Tambacounda pour compléter le corpus déjà constitué à Dakar par les étudiants de licence inscrits au certificat de spécialisation en linguistique française et recueillir de l'oral auprès de locuteurs légitimes du français au Sénégal, c'est-à-dire toutes productions véhiculées par la voix dans des situations de communication spontanée et non formelle. Ces missions ont permis de collecter plus de 10 heures de corpus soit 15 cassettes enregistrées.

L'expérience acquise sur le terrain nous permet de faire les observations et remarques suivantes.

### 3 DÉROULEMENT DES ENQUÊTES ORALES

#### 3.1 Entretiens et sollicitation de particularités

Les entretiens se présentent soit sous forme directive, voire sous forme de dialogue (question / réponse) pour les locuteurs réticents ou de scolarisation moyenne, soit sous forme semi-directive pour les véritables lettrés. Interroger les peu lettrés s'est avéré utile parce que leur texte en langues nationales ou en français métissé est truffé de termes français, signe incontestable de la présence de cette langue dans l'environnement linguistique des Sénégalais. Pour susciter l'utilisation de régionalismes, l'enquêteur adopte un niveau de langue moyen afin de situer les interactions au niveau mésolectal. Il peut aussi se présenter comme un curieux qui voudrait connaître la dénomination des choses. Il demande parfois la signification de telle ou telle lexie ou observe l'attitude de l'enquêté en employant, dans des contextes variés, la lexie dont il souhaite tester l'acceptabilité. C'est pourquoi, il est nécessaire, en plus du magnétophone, de se munir d'un bloc notes, non seulement pour relever des particularités frappantes mais aussi pour noter les attitudes non verbales de l'enquêté. En somme, il s'agit de collecter des données linguistiques et en même temps de recueillir le sentiment des locuteurs exprimé verbalement ou non sur certaines formes.

L1 vous vendez beaucoup de produits cosmétiques comme le *khésal*

L2 oui+ ça se vend bien parce que il y a beaucoup de femmes qui font du *xesal*+oui qui se *khésalisent* – (Kaolack)

Parfois, on peut interroger l'informateur sur l'orthographe de telle ou telle lexie afin d'identifier, même en situation d'oral, une particularité orthographique et de tester son degré d'intégration au système formel de la langue française.

L1 vous parlez de *simbe* ou le jeu du *faux lion* + comment écrivez-vous *faux lion* –

L2 ça dépend + parfois avec un trait d'union + parfois sans trait d'union comme on le trouve dans les affiches (Saint-Louis)

Quelques jours après notre enquête, nous relevons les attestations suivantes dans le quotidien *Le Soleil* :

« C'est ainsi que l'une des attractions principales qu'on peut encore découvrir à Saint-Louis est bien le « simbe » (le jeu du « faux-lion »). Cette activité ludique, vieille chez nous comme le monde, a beaucoup de supporters » (*Le Soleil*, 8-7-93, p. 11, Badara Diouf).

Et plus loin :

« ... son tourmenteur, un « *faux lion* » l'avait poursuivie sur plusieurs centaines de mètres avant que la dame ne s'étalât de tout son long dans les rues sablonneuses du quartier de Sor » (*Le Soleil*, 8-7-93, p. 11).

Ces différentes occurrences orales et écrites attestent que la lexie a deux orthographes.

### 3.2 Locuteurs à cibler

Les catégories socio-professionnelles suivantes ont été interrogées par les équipes :

- les artisans organisés au sein des chambres de métiers;
- les tailleurs, pour recueillir le lexique sur l'habillement, la mode vestimentaire;
- les commerçants (qui vendent des produits locaux ou des produits d'utilisation fréquente, cosmétiques, tissus, etc);
- les enseignants en activité ou en retraite (représentants potentiels de la norme et spécialement attentifs aux écarts de langue);
- les élèves et étudiants (locuteurs potentiels de la variété mésolectale, compte tenu de leur nombre d'années de scolarisation);
- les fonctionnaires (le vocabulaire courant dans les bureaux).

### 3.3 Les thèmes porteurs

Les cérémonies familiales, l'explication d'une recette de cuisine locale, les jeux culturels, l'élevage, l'horticulture, le tourisme, les problèmes de ménage, l'artisanat, le commerce, les mœurs politiques du pays, la gestion administrative du pays, le syndicalisme et la politique, la musique et les danses traditionnelles, etc., sont autant de sujets de discussion susceptibles de faire émerger l'usage de particularités lexicales régionales.

### 3.4 Exploitation rapide des cassettes

On perdrait beaucoup de temps en attendant la transcription orthographique fidèle de toutes les productions ainsi recueillies avant de commencer le relevé des particularités. Cette transcription, selon les normes par exemple du Groupe Aixois de Recherche en Syntaxe (GARS), prend beaucoup de temps, comme le souligne avec pertinence l'équipe Beltext :

« L'expérience des travaux antérieurs nous a appris que chaque minute d'enregistrement, avant d'être disponible sur support informatique sous forme fiable, « coûte » au minimum une heure de travail, et ce, pour du personnel déjà entraîné à ce genre de travail » (Delcourt, Francard, Moreau, 1991, p. 325).

Malgré ces difficultés, nous envisageons de constituer une banque de données orales, et de faire transcrire à cette fin et saisir à l'ordinateur l'ensemble du corpus. Cette transcription permettra de référencer nos attestations sur la base d'un corpus textuel oral fiable et consultable. En attendant la réalisation effective de ce corpus textuel, l'équipe, avec les précautions prises au moment de l'enquête sur le terrain, a adopté la démarche suivante : écouter et réécouter tout le texte et

transcrire seulement la partie qui contient une particularité et son contexte significatif. Ainsi dans les exemples suivants :

### **Corpus culture et musique**

- « il y avait *manifestation* + à savoir *animation* + soirée dansante + et aussi *yendu* (Saint-Louis) »
- « nous avons préparé des gateaux + des beignets et servi du *jus de bissap* (Saint-Louis) »
- « il faut connaître notre culture + pour tirer profit du *yéla* de Baaba Maal + du *mbalax* de Youssou Ndour – (Diourbel) »
- « on trouve des danses obscènes comme le *xajbi* (Kaolack) »
- « le *ventilateur* + le *xajbi* vous voyez ce que ça a *ramené* dans nos familles (Kaolack) »

### **Corpus commerce**

- L1 est-ce que il y a une différence entre *souck* et *cantine*
- L2 entre *souck* et *cantine* + y a pas de différence – oui
- L1 donc ça c'est un *souck*
- L2 oui c'est un *souck*
- L1 et votre boutique qu'est-ce que c'est +
- L2 on l'appelle aussi *cantine*
- L1 qu'est-ce que vous vendez là-dans +
- L2 des produits cosmétiques + des *xesals* + des produits comme des parfums + des *crèmes* –
- L1 les petits commerçants comme les *bana banas* + ne vous posent pas de problème –
- L2 non + les *bana banas* + on les donne des marchandises moins chères à vendre et ils gagnent quelque chose – (Kaolack)

### **Corpus tailleur / habillement**

- L1 monsieur + quelle sorte de tailleur êtes-vous + s'il vous plaît +
- L2 je suis *tailleur* euh *complet* – oui même je couds *la couture* traditionnelle comme *les deux morceaux* + *les dokettes* –
- L1 *un tailleur complet* + qu'est-ce qu'il coud spécialement +
- L2 *le tailleur complet* + tu sais euh – comme on l'appelle au Sénégal + il y a d'autres qui disent euh *le tailleur complet* c'est celui qui coud *les complets* + comme *pantalon* + *chemise* + *ensemble saharienne* + tu sais +

Les termes en italique sont susceptibles d'être analysés comme des particularités. Cette « procédure d'urgence » permet de gagner du temps, de rendre le corpus oral directement exploitable et de cerner le statut oral et/ou écrit des lexies.

## 4 FRANÇAIS ORAL ET REGISTRES DE LANGUE

Le français oral au Sénégal est marqué par un ensemble de phénomènes liés au milieu social : calques, traduction, confusions sémantiques, neutralisation de registres de langue, etc. La notion de registre d'après Manessy (1978)

« est fondée sur la conscience qu'ont certains locuteurs lettrés que certains mots s'emploient ensemble et que d'autres sont incongrus dans certaines situations ».

Le corpus oral recueilli atteste souvent une absence totale de la conscience de registre de langue ou niveau de langue. L'impression générale qui se dégage des corpus est que le locuteur ne possède que la variété mésolectale où la différence de registre est neutralisée s'il ne fait pas montre d'une double compétence en faisant un usage alterné de l'emploi normé et de l'emploi régional d'une même lexie sans aucune intention d'évaluation hiérarchique. C'est pourquoi il est difficile de raisonner en terme de variété discrète et socialement orientée. Le français du Sénégal dans sa pratique mésolectale fait usage d'une norme autre que celle du français standard. Cette norme sénégalaise du français crée une communauté de discours où se retrouvent des locuteurs très divers, d'origines sociales, géographiques, ethniques différentes, et dont le degré d'instruction est très variable. En dehors des situations officielles (discours, conférence, cours) ou dans le cadre des fonctions où le statut du français fonctionne pleinement, les productions orales en français représentent un corpus important d'où l'on peut observer des phénomènes de variations symptomatiques de l'élaboration consciente ou inconsciente d'une nouvelle norme.

Dans le corpus « la politique et l'école », le même professeur emploie le verbe *amener* une fois dans un sens normé et plusieurs fois dans un sens régional résultant d'un calque :

si c'est une façon par exemple de + d'*amener* les élèves à à s'intéresser davantage aux problèmes de leur pays + (sens normé)  
 si maintenant + par exemple on se propose + par exemple d'*amener* à l'école + euh la politique qui va permettre aux élèves de s'occuper d'autres encore – (emploi régional influencé par le wolof *indi* « *pporter, amener, introduire* »)

Ce français standard inadéquat est fréquent dans le discours des locuteurs sénégalais du « français ordinaire » tel que décrit par Françoise Gadet (1989) :

« je voudrais juste *amener* un certain parallélisme » (faire)  
 « laisse-moi un peu *éclaircir ma thèse* » (clarifier, éclairer, expliciter)  
 « y a plus d'*éducation* des enfants envers leurs parents » (respect)  
 « les élèves n'étaient pas *branchés* dans le domaine politique + c'est là qu'ils sont beaucoup plus engagés + qu'ils sont beaucoup plus engagés + parce qu'ils ont toujours des idées à *amener* + des idées à apporter – aux autorités administratives – » (Kaolack)  
 « alors que pour un chômeur + on ne peut que +*parler au niveau de la rue* + parler pour parler pour ainsi dire + alors que euh *au niveau des élèves* + c'est beaucoup plus manifeste – (...) parce qu'au *niveau des élèves* + c'est *au niveau*

*des élèves qu'on peut trouver des regroupements – (Kaolack) »*  
 « (...) elle (la femme) ne doit (...) *être au dessus de son mari* – »  
 « (...) avant d'y (le mariage) *entrer* il faut bien *regarder* » (Corpus Dakar, Camara)

Les formes suivantes sont des calques et traductions littérales du wolof

amener	traduit le wolof	indi
éclaircir ma thèse	"	leeral sama xalat
parler au niveau de la rue	"	wox ci béd

Les deux derniers exemples sont des traductions linéaires du wolof, marquée d'une superposition linguistique involontaire du wolof sur le français.

jigèen warula nekk	ci kaw	jëkkëram
la femme ne doit pas être	au dessus	de son mari

ba laa nga	ciy (sëy)	dugg	warnga	xool bu baax
avant	d'y	entrer	il faut	regarder bien

Comme les quelques exemples des corpus cités l'illustrent, le recueil de l'oral peut être utile non seulement pour le relevé de régionalismes lexicaux mais aussi pour des analyses syntaxiques, morphologiques et même pragmatiques. La référence simultanée à l'oral et à l'écrit, pour illustrer un fait linguistique, est la garantie la plus sûre de sa présence dans les pratiques langagières de la communauté linguistique concernée. Ainsi l'analyse de l'oral et de l'écrit peut permettre d'obtenir une image plus précise de ce qu'est le français aujourd'hui au Sénégal.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BILGER, M., 1989, « Français parlé et régionalismes syntaxiques », Communication au Colloque *Variation et structure, le français dans sa diversité géographique et sociale*, 20-22 mars, 1989, University of Salford.
- BLANCHE-BENVENISTE, Claire & Colette JEANJEAN, 1987, *Le français parlé*, CNRS-INaLF, Paris, Didier-Erudition.
- CAMARA, I., 1993, *Contribution à l'analyse des particularités du français au Sénégal à partir d'un dépouillement de corpus oraux*, Mémoire de maîtrise, Université Cheikh Anta Diop Dakar.
- CHAUDENSON, Robert, 1989, « Proposition pour une grille d'analyse des situations linguistiques de l'espace francophone », dans Chaudenson R., Robillard D. de (éds), *Langues, économie et développement*, Montmagny (Qué.), Marquis, pp. 201-243.
- CHAUDENSON, Robert, 1989, « Mode d'emploi », dans Chaudenson R., Robillard D. de (éds), *Langue, économie et développement*, Montmagny (Qué.), Marquis, pp. 254-257.
- DAFF, Moussa, 1993, « Relevé de quelques particularités lexicales au Sénégal à partir d'un corpus de textes écrits : degré d'intégration de ces particularités », dans Latin D. *et alii*, pp. 275-283.
- DELCOURT, Christian, Michel FRANCARD & Marie-Louise MOREAU, 1993, « Une banque de données textuelles sur la langue française en Belgique », dans Latin D. *et alii*, pp. 313-331.
- DUMONT, Pierre, 1990, *Le français langue africaine*, Paris, Harmattan.
- GADET, Françoise, 1989, *Le français ordinaire*, Paris, Armand Colin.
- LATIN, Danièle, Ambroise QUEFFELEC & Jean TABI-MANGA, éds, 1993, *Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies*, Actes du colloque de Nice (18-21 septembre 1991), Paris, AUPELF-UREF John Libbey Eurotext, coll. « Universités francophones – Actualité scientifique ».
- MANESSY, Gabriel, 1978, « Le français d'Afrique noire, français créole ou créole français », dans *Langue française* n° 37, février, pp. 91-105.
- MOREAU, Marie-Louise, 1977, « Français oral et français écrit : deux langues différentes ? », dans *Le français moderne*, 45, 3, pp. 204-242.
- NYEMBWE, Ntita M., 1993, « Contribution à l'élaboration des inventaires lexicaux. Cas de l'IFA/Zaïre », dans Latin D. *et alii*, pp. 169-176.
- OUABA, B., 1990, « Le français parlé au Burkina Faso. Visages du français », dans *Variétés lexicales de l'espace francophone*, AUPELF-UREF, John Libbey Eurotext, coll. « Universités francophones – Actualité scientifique », pp. 275-283.
- ROBILLARD, Didier de, 1993, « Le concept de particularité lexicale : éléments de réflexion », dans Latin D. *et alii*, pp. 113-135.
- TUAILLON, Gaston, 1983, *Matériau pour l'étude des régionalismes du français*, Paris, Klincksieck.



# POUR UNE DESCRIPTION SYNCHRONIQUE DES PARTICULARITÉS LEXICALES DU FRANÇAIS AU BURUNDI

Jacques HATUNGIMANA

## Introduction

La description du *français du Burundi* peut suivre deux démarches. La première consiste à dresser un inventaire des traits singuliers du français des Burundais, sans aucune remise en question des critères d'exclusion; la seconde souligne, en même temps que s'élabore l'inventaire, les problèmes posés par les critères de définition mêmes. C'est dans ce dernier cadre qu'il faut placer la présente étude, qui est le fruit d'une recherche individuelle, toujours en cours. Avant de proposer une typologie des particularités lexicales observées au Burundi – appelons-les burundismes<sup>1</sup> –, j'évoquerai les trois contraintes dont il faut tenir compte : le facteur géographique, le facteur historique et, principalement, le facteur sociolinguistique.

## 1 SITUATION SOCIOLINGUISTIQUE DU BURUNDI

D'après Rey (1993 : 8), « les variantes locales et sociales du lexique reflètent un ensemble pertinent de conditions d'emploi, de situations concrètes ». Ce sont ces situations que je voudrais décrire rapidement<sup>2</sup>.

Deux langues africaines (le kirundi et le kiswahili) et deux langues européennes (l'anglais et le français) se disputent l'espace linguistique burundais. Le kiswahili et l'anglais sont des variétés minorisées; le français, langue de l'école et des dossiers administratifs, est une variété plus écrite que parlée; enfin, le kirundi, langue nationale et langue officielle<sup>3</sup>, constitue « la langue commune » de tous les Burundais. C'est donc par rapport au kirundi que le Burundi se définit en tant que communauté linguistique.

---

1. Le terme renvoie à l'aire géographique que constitue le Burundi. Pour une analyse qui réfère directement au kirundi, consulter Hatungimana (1993) où il est question de *kirundismes*, pour désigner ces tournures françaises calquées sur les expressions idiomatiques du kirundi.

2. Pour plus de détails, lire Frey (1993b).

3. Le français était présenté, explicitement, comme langue officielle, par la constitution de 1974; dans celle de 1992, actuellement en vigueur, n'est explicitement nommé que le kirundi. Cependant, le français reste, de fait, la deuxième langue officielle.

Cependant, la coexistence du kirundi et du français sur le même espace a engendré, chez les Burundais scolarisés, l'émergence d'un parler bilingue : un *discours mixte*, presque constant dans les échanges oraux des lettrés, rarement écrit (même si on le rencontre dans la correspondance amicale). Or l'opinion moyenne considère ce parler bilingue comme (une variété) appartenant au champ (linguistique) du kirundi<sup>4</sup>. Notre description exclut donc ce parler *hybride* pour ne puiser ses exemples que dans les contextes où le Burundais croit qu'il s'exprime en français<sup>5</sup>.

Un autre volet que révèlent nos enquêtes, c'est que le kirundi et le parler bilingue sont les variétés couramment utilisées par les Burundais, l'usage du français se trouvant dès lors confiné aux seules situations formelles. Cela réduit considérablement le corpus d'exemples oraux susceptibles de figurer dans une liste de particularités lexicales du français au Burundi.

## 2 CONTEXTE HISTORIQUE

La langue française est d'implantation récente au Burundi. En effet, le pays a été seulement découvert par l'Europe à la fin du siècle dernier. Au Congrès de Berlin, il échut à l'administration allemande, mais la première guerre mondiale éclata avant que cette puissance ait pu diriger le pays. Ce dernier revint à la Belgique, avec le mode de colonisation qu'on lui connaît : l'administration indirecte et la promotion des langues africaines locales (par la voie de l'école).

Précisément, l'école n'a pris son essor au Burundi qu'avec les années de l'indépendance : en 1960, on comptait à peine mille diplômés au Burundi, et la majorité avait fréquenté une école ménagère ou une école technique; les deux-tiers des moniteurs et monitrices en fonction dans les écoles primaires n'avaient pas de diplôme pédagogique et soixante pour-cent du total n'avaient pas dépassé l'école primaire. Quand on sait que le français est appris à l'école, on comprend qu'aujourd'hui moins de dix pour-cent de la population peuvent lire et écrire en français, malgré les énormes efforts que le Burundi indépendant a fournis en vue de la *scolarisation universelle*.

Plusieurs conclusions peuvent être tirées de cet aperçu historique. Mais retenons ici un seul élément : bien rares sont les Burundais qui ont appris le

- 
4. Une enquête a été menée au Burundi, auprès de différentes catégories de personnes. À la question de définir « ce mélange de français et de kirundi que les Burundais instruits utilisent dans leurs conversations », 65 % répondent que « c'est du kirundi », 16 % disent que « c'est du français »; pour 16 % des personnes interrogées, c'est l'un ou l'autre, ou bien ce n'est ni l'un ni l'autre. 3 % d'entre elles n'ont pas répondu.
  5. Naturellement, notre choix n'épuise pas le débat. En effet, si l'énonciation appartient au kirundi, les éléments du parler bilingue *empruntés* au français peuvent ressortir au standard, au régional, à autre chose. Bref, il faudrait se prononcer sur le statut de (variété de) langue et sur l'éventuelle autonomie du parler bilingue.

français avec des francophones natifs. Le Burundais francophone d'aujourd'hui est souvent quelqu'un qui a appris le français avec un autre Murundi qui, à son tour, l'a reçu (à l'école) d'un autre Murundi, etc.

Un autre fait remarquable est la présence massive d'enseignants non burundais (surtout rwandais et zaïrois), qui ont été recrutés à la suite des crises socio-politiques survenues dans le pays (et dans la sous-région). Cette histoire, commune au Burundi, au Rwanda et au Zaïre, se remarque dans un fonds lexical partagé. C'est ainsi que le *planton* ou le *zamu* burundais introduit prestement chez son *boss* le Rwandais ou le Zaïrois *en matériaux durables* qu'il a rencontré la veille dans *la cité* et qui lui a payé *une bière* pour le *traiter* : c'est pour l'un et l'autre l'*article quinze* (Edema 1992).

L'apport lexical des voisins africains s'amplifie aujourd'hui grâce à la littérature, à la musique et aux médias; de plus en plus se multiplient les échanges avec les autres communautés africaines francophones. Aussi des situations qui, par le passé, auraient été décrites en kirundi (ou éventuellement en kiswahili) sont-elles susceptibles d'avoir une formulation en *français d'Afrique* ou en parler bilingue. Par exemple, certains Burundais rentrent *cadavres* tous les soirs et il arrive que les enfants nés de certains *bureaux* ou de certains *pneus de réserve* ne se décident pas à *prendre la couleur locale*.

Par ailleurs, le lexique emprunté aux *français d'Afrique* vient s'ajouter au legs francophone d'origine belge<sup>6</sup>. Il est vrai que depuis 1986 (grâce au cachet laïque et autonomiste d'une ordonnance ministérielle) tous les *athénées* s'appellent *lycées*, que tous les *troncs communs* sont devenus des *collèges* et que *collèges* et *lycées* sont mixtes lorsque les structures d'accueil ne s'y opposent pas; mais on continue à payer le *minerval*, la *pension* étant réservée aux retraités. De même, chaque *année académique* accueille encore dans les *auditoires des étudiants* qui, *farde* sous le bras, se pressent devant les *valves* à chaque *fourche*...

### 3 DÉTERMINATION DES CORPUS D'EXCLUSION

Les exemples précédents prouvent que le chercheur intéressé par les particularités lexicales du français au Burundi doit tenir compte d'au moins deux facteurs : sa compétence et les inventaires de la francophonie.

La première difficulté, quand on est chercheur burundais, consiste à compter sur sa compétence en français : le français étant une langue étrangère<sup>7</sup>, acquise et

6. J'ai été surpris de découvrir dans un rapport de l'administration coloniale (1961) l'expression *double vacation* (des maîtres et des locaux); le mot *ruralisation* manquait, mais le concept y était (voir ci-dessous 4.1.c). Le relevé des particularités lexicales gagnerait donc à être soumis à un important travail philologique, du genre de celui de J. Schmidt (1992, 1993).

7. C'est également l'une des conclusions issues de l'enquête citée ci-dessus.

utilisée dans les conditions évoquées ci-dessus, je ne peux pas ne pas m'interroger sur l'efficacité de l'entreprise. En effet, les relevés s'effectuent toujours au hasard des écoutes et des lectures : les premières ébauches renvoient à l'idée qu'on se fait de la norme de référence. Par exemple, il n'y a pas longtemps que j'ai appris que les *arachides* que mange le Burundais s'appellent *cacahuètes* en Occident !

De même, j'ai été surpris de l'excellente analyse de Frey (1993c), où l'expression *faire un accident* apparaît comme une particularité du français au Burundi : moi je ne l'aurais pas relevée, tant il est vrai que l'un des caractères du régionalisme est d'être inconscient (Straka 1977 : 229).

La deuxième difficulté consiste précisément à consulter les dictionnaires parisiens, dont on connaît actuellement les limites (Rey 1982, N'Diaye Corréard & Schmidt 1983). Personnellement, j'éprouve par exemple, de la peine à distinguer le sens premier (« nomination à un poste ») que l'*IFA* (1983) donne au terme *affectation*, de celui que lui donne le *Petit Robert* (1991) : « désignation à une unité militaire, à un poste, à une fonction ». Mais comme Africain, je suis heureux d'apprendre qu'un dictionnaire publié à Paris (Brasseur 1990) reconnaît l'existence en France de trois formes que, enseignant de français, j'ai toujours entourées d'un gros trait rouge : *aider* à (quelqu'un) « aider quelqu'un »; *s'éclater de rire* « éclater de rire »; *hôtel* « restaurant ».

En d'autres termes, la véritable question réside dans le choix de l'objectif assigné à l'inventaire. Par exemple, un prolongement de l'*IFA*, comme inventaire « fait pour un lecteur métropolitain, étranger au monde africain auquel on lui [facilite] l'accès » (Manessy 1993 : 18), devrait comprendre au moins, en ce qui concerne le Burundi, les termes *inanga* et *umushîngantahe*, même si la France a apporté au Burundi « l'honnête homme de Montaigne et la guitare électrique de Johnny » (Frey 1993b : 25).

#### 4 PROCÉDÉS NÉOLOGIQUES DANS LES BURUNDISMES

Les exemples cités jusqu'ici montrent que plusieurs termes appelés particularités (*africanismes*, *belgicismes*, etc.) peuvent se retrouver au Burundi : je ne voudrais donc pas y insister davantage. J'aimerais cependant, à partir d'exemples que je crois inédits, montrer que les burundismes obéissent aux principes généraux de la néologie en français<sup>8</sup>.

---

8. Guilbert (1975 : 31) définit la néologie lexicale comme « la possibilité de création de nouvelles unités lexicales, en vertu des règles de production incluses dans le système lexical ». Il distingue ensuite (p. 40-43) la *néologie dénomminative* de la *néologie stylistique* : seule la première intéresse vraiment le présent débat.

#### 4.1 La particularisation des signifiants français

L'un des mécanismes en jeu dans les burundismes, c'est l'exploitation des ressources disponibles dans le français de référence. Plusieurs cas sont observables.

##### a) *Les archaïsmes*

- *bonne* « bonne d'enfants ».

##### b) *Le changement de catégorie ou de construction*

- *faciliter quelqu'un* « rendre quelque chose facile à quelqu'un ».
- *rassurer (quelqu'un) que*<sup>9</sup> « rassurer quelqu'un en lui disant que; assurer vraiment que ».
- *infiltré* « 1. réfugié rentré clandestinement au Burundi; 2. membre d'une formation (politique) dont il ne partage pas les idéaux ».

##### c) *La spécialisation du sens*

- *colline* « terroir natal ».
- *ruralisation* « politique d'intégration des programmes d'enseignement primaire dans le monde rural ».
- *manquant* « 1. déficit; 2. déficience ».
- *cassure* (du verbe *casser* « mal prononcer un terme français ») « faute de prononciation; lapsus ».

##### d) *La formation de formes nouvelles*

- *autoconstructeur* « paysan ou artisan qui s'est bâti une maison en dur ».
- *colline de recensement* « unité administrative regroupant quelques *collines* d'une même zone dans un *secteur* ou une *commune* ».
- *jeune déscolarisé* « jeune qui n'a pas pu poursuivre ou terminer l'enseignement secondaire ».
- *néo-alphabète* « personne adulte qui vient de terminer son programme d'alphabétisation ».
- *villagisation* « (politique de) regroupement en villages ».

#### 4.2 La référence au kirundi

Le deuxième procédé consiste à partir des formes issues du kirundi et du fonds culturel burundais. Ici deux cas peuvent se présenter.

##### a) *Emprunt au kirundi*

- *badasigâna* « 1. membres du parti (ancien parti unique) UPRONA. Synonyme : *upronistes*; 2. le (petit) peuple ».

9. Pour plus de commentaires, consulter Frey (1993a).

- *murundi*<sup>10</sup> (au pluriel, *barundi*; au féminin : *murundikazi / barundikazi*) « burundais ».
- *mushîngantahe* (au pluriel, *bashîngantahe*) « homme de qualité, garant des valeurs burundaises ».
- (*i-*) *mbabura* « brasero servant de cuisinière, surtout en ville ».
- *inanga* « instrument de musique à cordes, qui fait penser à la cithare ».
- *nyakatsi* « 1. maison couverte de chaume ou de feuilles de bananiers, 2. toute personne, toute chose de mauvaise qualité ».

À lire les énoncés dans lesquels ces items entrent, on se rend compte que leur francisation est (éventuellement) limitée au remplacement de l'augment (voyelle initiale du nom) par l'article français : un phénomène qui mériterait une analyse sémantique particulière et approfondie.

### **b) Adjonction au radical kirundi de dérivatifs français**

- *kirundisation* (du verbe *kirundiser*) « politique mise en place en 1973 et visant à faire du kirundi le véhicule de l'enseignement (de base) ».
- *se déhutiser* « changer d'ethnie hutu pour devenir tutsi ».
- *tutsification* « politique de promotion des Batutsi aux dépens des Bahutu ».

## **5 CONCLUSION**

L'analyse des exemples retenus révèle, s'il en était encore besoin, que les processus mis en jeu n'ont « rien de différent de ceux que connaît l'utilisation quotidienne de la langue française par un locuteur natif » (Lafage 1990 : 45). Si certains écarts paraissent très marqués, cela procède à la fois de la superficielle implantation du français au Burundi et de la distance culturelle qui sépare la France et le Burundi.

Corbeil (1982 : 78) remarque « qu'il n'est pas nécessaire qu'un mot soit inscrit aux dictionnaires de Paris pour qu'il soit français : la légitimité d'un mot vient de son insertion dans un usage ». Dans cette perspective, les termes que nous venons de parcourir appartiennent au *français du Burundi* : ils pourraient figurer dans un inventaire de particularités du français en Afrique.

D'autres que moi ont clairement posé le problème d'une entreprise dictionnaire regrouper les particularités lexicales d'Afrique. Je souligne, à nouveau, que le seul bénéfice que l'Africain peut tirer de cette œuvre est la prise de conscience des écarts qu'il ne faut pas multiplier lorsqu'on veut *communiquer* facilement avec les francophones, c'est-à-dire si l'on veut maîtriser « l'émergence de schèmes cognitifs, de techniques d'expression, de modes d'énonciation qui ne sont pas ceux dont usent habituellement les francophones *occidentaux* » (Manessy 1993 : 22).

---

10. Terme employé pour tout ce qui touche vraiment aux valeurs nationales.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BRASSEUR, Patrice, 1990, *Le parler normand. Mots et expressions du terroir*, Paris, éditions Rivages.
- CORBEIL, Jean-Claude, 1982, « Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire », compte rendu dans *Le français moderne*, tome 50, CILF, Paris, pp. 74-78.
- EDEMA, Atibakwa Baboya, 1992, « Les particularités lexicales du français au Zaïre : métasémèmes et métalogismes ou changements sémantiques et logiques opérés sur les formes attestées en français standard », dans *Bulletin du ROFCAN* n° 8, 1989-1990, INaLF-Didier Érudition, pp. 131-158.
- FREY, Claude, 1993a, « Le français au Burundi. Tendances morphosyntaxiques et morphosémantiques du préfixe R- », dans *Latin D. et alii*, pp. 407-421.
- FREY, Claude, 1993b, « Un point de vue sur les langues vernaculaire, véhiculaire et internationale au Burundi », dans *Dire* n° 5, mai 1993, revue du Département de langue et littérature françaises, Université du Burundi, Bujumbura, pp. 23-38.
- FREY, Claude, 1993c, « L'extension polysémique du verbe FAIRE en français du Burundi », dans *Dire* n° 5, mai 1993, revue du Département de langue et littérature françaises, Université du Burundi, Bujumbura, pp. 39-59.
- GUILBERT, Louis, 1975, *La créativité lexicale*, Paris, Larousse.
- HATUNGIMANA, Jacques, 1993, « Bilinguisme et création langagière dans l'œuvre de Michel Kayoya », dans *Dire* n° 5, mai 1993, revue du Département de langue et littérature françaises, Université du Burundi, Bujumbura, pp. 61-78.
- LAFAGE, Suzanne, 1990, « Métaboles et changement lexical du français en contexte africain », dans A. Clas & B. Ouoba (éds), *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone*, Paris-Londres, éd. AUPELF-UREF, John Libbey Eurotext, pp. 33-45.
- LATIN, Danièle, Ambroise QUEFFELEC & Jean TABI-MANGA, éds, 1993, *Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies*, Actes du colloque de Nice (18-21 septembre 1991), Paris, AUPELF-UREF John Libbey Eurotext, coll. « Universités francophones – Actualité scientifique ».
- MANESSY, Gabriel, 1993, « Normes endogènes et français de référence. *Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies* », dans *Latin D. et alii*, pp. 15-23.
- N'DIAYE-CORRÉARD, Geneviève & Jean SCHMIDT, 1983, « Quelques remarques sur l'étude du français d'Afrique », *Bulletin de l'AEFLA* n° 6, pp. 315-345.
- REY, Alain, 1982, « Vers une description des variantes du français », dans *Le français dans le monde* n° 170, Paris, Hachette/Larousse, pp. 71-75.
- REY, Alain, 1993, « Décrire les variétés du français : prolégomènes », dans *Latin D. et alii*, pp. 5-12.
- SCHMIDT, Jean, 1992, « Dimensions diachronique et étymologique pour IFA2 », dans *Bulletin du ROFCAN* n° 8, 1989-1990, INaLF-Didier Érudition, pp. 5-53.
- SCHMIDT, Jean, 1993, « Diachronie et typologie des écarts (dans le lexique du français en Afrique noire) », dans *Latin D. et alii*, pp. 87-96.
- STRAKA, Georges, 1977, « Les français régionaux. Conclusions et résultats du colloque de Dijon », dans G. Taverdet et G. Straka (éds), *Les français régionaux*, actes du colloque sur « le français parlé dans les villages de vigneron », 18-20 novembre 1976, Paris, Librairie Klincksieck, pp. 227-242.

## ANNEXE

Voici une série d'énoncés authentiques contenant des burundismes produits dans différents écrits :

- 1 La faute revient aux parents qui n'attachent pas assez d'importance à l'éducation de leurs enfants et qui les abandonnent dès leur plus tendre enfance aux soins des bonnes et des maîtres d'école.
- 2 – Ces derniers, l'État va *les faciliter* dans l'obtention de crédits auprès des banques.
  - Certains représentants des formations politiques disent que les autorités ne *leur facilitent pas* quand ils [sic] leur indiquent les procédures à suivre.
- 3 Le Premier Ministre *a rassuré* les opérateurs économiques que le gouvernement ne ménagera aucun effort pour soutenir toute action économique.
- 4 Ces gens qui ont attaqué notre pays sont des *infiltrés* venus de la Tanzanie et n'avaient qu'un but : déstabiliser le pays en semant la zizanie par la terreur.
- 5 Sur ces entrefaites, un monsieur, sûr de lui, entrebâilla la porte et s'adressa à Mituro : « Comment ça va à *la colline*, Mituro ? »
- 6 Parallèlement à la ruralisation fut mise sur pied la politique de *double vacation* pour accroître le taux de scolarisation du pays et limiter le taux de redoublement.
- 7 Je sens en moi une sorte de faiblesse, une sorte de *manquant* en langue française.
- 8 Pour éviter les moqueries des autres, mais aussi pour éviter les *cassures* ou fautes d'inattention.
- 9 Dans le même cadre, des prix ont été remis aux meilleurs *autoconstructeurs*, à l'enseignant qui a eu *beaucoup de* lauréats au concours national et à l'élève qui *a battu le record* (88,5 %).
- 10 Le président du parti UPRONA, au lieu de rencontrer les militants dans les stades, il les trouve chez eux dans les quartiers, sur les *collines de recensement*.
- 11 Le but est [...] d'augmenter la capacité de générer les revenus des femmes et des jeunes *déscolarisés* à travers un programme de formation, d'encadrement et de crédit.
- 12 Mieux encore, le service national d'alphabétisation va bientôt éditer un journal rural en kirundi. Les *néo-alphabètes*, en proposant des articles pour insertion, auront fait un exercice permanent d'écriture.
- 13 Les politiques prônées en matière d'habitat rural mettaient surtout l'accent sur la *villagisation*.
- 14 Le président du parti UPRONA a indiqué aux participants qu'il faut gagner les hommes. Pour ce faire, [...], il faut viser les *Badasigâna* (Upronistes ou non), car c'est une classe sociale cible de tous les partis.
- 15 – En outre, il y a une idée qui fait son chemin selon laquelle le *Murundi* puissant et digne est celui qui a un diplôme et qui travaille en ville.
  - L'objet principal de cette première enquête est de connaître les connaissances et pratiques des femmes *barundikazi* en rapport avec la procréation.

- Il n'a pas omis de féliciter le président Buyoya pour sa lutte indéfectible pour l'unité des *Barundi*. Le pas déjà franchi dans la consolidation de l'unité est dû à tous les *Burundais* épris de paix et de développement.
- 16 La preuve la plus évidente de la pondération avec laquelle les *Bashîngantahe* rendaient la justice est que de simples citoyens arrivaient à gagner un procès contre le roi.
- 17 Dans la chambrette de Mitîro, il y avait un vieux lit en planches [...]. Dans un coin, un *mbabura*, deux casseroles, trois assiettes sales en aluminium et quelques cuillers.
- 18 [...] Les chansons accompagnées par l'*inanga* (instrument musical traditionnel) et le *kibugubugu* étaient à l'honneur ce dimanche.
- 19 - Cet effort montre que la population est déterminée à rompre avec *Nyakatsi* (maison en paille).
  - Depuis le lancement de la lutte *anti-nyakatsi* (maison couverte de paille) [...] toutes les catégories sociales répondent à l'appel.
- 20 - La réforme de 1973 était basée sur la *kirundisation*, la *ruralisation* et l'édification de l'école communautaire.
  - Le Burundi *kirundise* donc, ce qui est normal et compréhensible, mais il ne *swahilise* pas, ou guère [...].
- 21 Les choses vont encore plus loin : le *hutu* riche en vaches peut quitter son ethnie, *se déhuter*, comme on dirait, pour devenir *tutsi*. Cette *déhutisation* réussit mieux lorsque le *hutu*, séduit et dupé, prend en mariage une fille *tutsi*.
- 22 Le système belge a, en particulier, amorcé un phénomène *de tutsification* des fonctions politiques [...].



# DE LA RÉFÉRENCE AU PARTICULARISME : UN CONTINUUM

## Application au français en usage au Burundi et au Cameroun

Claude FREY

### INTRODUCTION

La notion de particularisme contient implicitement l'idée d'une différence et d'une référence, envisagée sous deux aspects complémentaires : l'aspect purement linguistique et l'aspect sociolinguistique. Il nous semble ainsi important de poser le double problème de la fiabilité de la référence, et de l'évaluation des variantes par rapport à cette référence, en mettant l'accent sur l'interprétation de données linguistiques et sociolinguistiques souvent réfractaires à une stricte opposition dichotomique.

### 1 LE FLOU DE LA RÉFÉRENCE

#### 1.1 La variété de référence

Nous admettons que la variété de français courant en France, que nous symboliserons par « FRFR » et que d'autres appellent avec quelques nuances de sens français « standard », « central », « hexagonal » ou « français de référence » (Poirier : 1995), peut constituer la variété de référence : en dépit de certaines latitudes, il nous paraît une référence suffisamment fiable et théoriquement pratique, car le mieux décrit pour l'instant, le plus généralement accepté et somme toute, celui qui constitue diachroniquement le point de départ des autres variétés de français. Cependant, le FRFR n'est pas le simple reflet des dictionnaires réalisés à Paris, d'autant plus que ceux-ci ne sont pas toujours en accord parfait : la compétence chomskyenne en FRFR et en FRhFR (français hors de France) des chercheurs et des informateurs, joue par rapport à l'ensemble des ouvrages de référence un rôle complémentaire dans le repérage, la sélection et l'évaluation sociolinguistique et culturelle des particularismes.

## 1.2 Les ouvrages de référence

Chaudenson (1993 : 391) dénonce le « fétichisme du dictionnaire » considéré en France comme la référence absolue. Pourtant, un ensemble de dictionnaires constitue tout de même un indice précieux, dont les informations peuvent être complétées par des ouvrages tels que « *Le bon usage* », aux commentaires descriptifs particulièrement abondants. Selon Alain Rey (1993 : IX),

« le lexicographe doit faire le point chaque fois qu'un écart devient sensible entre le dictionnaire en tant que texte achevé et l'univers culturel présent ».

Dans un univers culturel tendant vers l'universalité, l'évolution d'un ouvrage lexicographique est ainsi marquée par l'évolution des contacts linguistiques et culturels, ainsi que par les conceptions francophones. Et le *Nouveau Petit Robert* introduit en effet des termes répertoriés jusqu'à ce jour parmi les particularismes du FRBU (français au Burundi), tels que *bantou*, *kwashiorkor*, *maracudja*, *pili-pili*, *clanisme*, *ethnïciser*, *interethnique*, *hippo*, *palu*, etc., ou donne des définitions plus proches des définitions du FRBU pour certains termes comme *figus*, *civilisé*, *dot*, *lift*, *raclette*, FRBU / FRCAM (français au Cameroun) *vieux*, etc.

Par contre les mots suivants, répertoriés dans le FRBU ainsi que dans l'édition 1992 de *Lexis*, ne figurent pas dans le *Nouveau Petit Robert* : *chicotte*, *endéans*, *kafir*, *par après*, *pisteur*, ou FRBU / FRCAM *siester*. Par ailleurs, *Lexis* donne une définition différente de *Robert* pour certains mots, ce qui n'est pas sans implications sur les critères de sélection des items. À titre d'exemple, la *machette*, mentionnée dans *IFA 1* pour le Bénin, la Côte-d'Ivoire, le Sénégal et le Togo (ce qui incidemment nous semble ou trop ou trop peu) est absente du *D.F.C.*, mais elle figure dans le *Petit Robert*, définie comme un « grand coutelas utilisé en Amérique du Sud comme sabre d'abattage », ainsi que dans le *Lexis*, avec une définition, d'après notre expérience, plus conforme à la réalité : « Grand couteau à lame épaisse, à usages multiples (arme ou outil), répandu surtout dans les régions tropicales. »

Concernant toujours les ouvrages de référence, le *Bon Usage*, parallèlement aux considérations normatives, donne de précieuses informations de type descriptif, ce qui invite encore à relativiser la notion de référence. Absent chez *Robert*, *si pas* est, selon Grevisse, courant en Belgique (et nous ajouterons : au Burundi), « moins élégant que sinon, mais il est difficile de le condamner sévèrement » (1993 : 1598, § 1054). La construction pronominale, sur laquelle nous reviendrons, retient aussi l'attention : « *On trouve [...] divorcer de et parfois se divorcer (sens réciproque)* » (Grevisse 1980 : 1173, § 2374).

Bref, la référence lexicographique, voire normative, n'est pas toujours rigoureusement stable. Ainsi, choisir comme seule base de comparaison l'édition 1981 du *Petit Robert*, ou l'édition de 1993, ou le *Lexis* de 1992, ou tout autre ouvrage lexicographique, est finalement une décision plutôt arbitraire qui aura, du moins pour certains items, des répercussions sur leur statut de particularisme.

Il y a donc une part de vérité dans l'affirmation de Chaudenson, d'autant plus que ces ouvrages ne sont pas toujours suffisants parce qu'incomplets sur le plan connotatif par exemple, insuffisants quelquefois sur le plan dénotatif, voire totalement muets en ce qui concerne la valeur sociolinguistique ou culturelle de certains items, y compris pour le FRFR<sup>1</sup>. De plus, ils n'instruisent guère sur les mots d'une culture géographiquement ou historiquement éloignée. La consultation de ces ouvrages nous paraît donc une condition nécessaire, mais pas toujours suffisante.

### 1.3 Enquêtes auprès de locuteurs

Il semble donc nécessaire de recourir à des enquêtes auprès de locuteurs de FRFR et de FRhFR en se fiant à leur compétence linguistique. Mais l'enquête elle aussi fournit des indices intéressants, mais pas toujours des informations incontestables.

Nous nous sommes informé auprès de locuteurs lettrés, pour écarter au maximum les interférences et les erreurs dues à un apprentissage insuffisant. Celles qui subsistent pourront alors éventuellement être considérées comme des lectes naissants et obtenir un statut dans la variété considérée. Les chiffres obtenus à partir d'une enquête sur le préfixe R- en FRBU et en FRFR (Frey 1993 : 411) indiquaient que si le jugement d'ensemble tendait vers la norme, aucun énoncé pourtant n'a fait l'unanimité chez les 15 personnes interrogées, avec le constat supplémentaire que le verdict des usagers est quelquefois plus sévère que celui des théoriciens de la langue, ... peut-être parce que la situation d'enquête amène les usagers de la langue à une plus grande rigueur normative.

On peut donc tirer cette conclusion que la référence, qu'on la cherche dans les dictionnaires ou d'autres ouvrages, ou auprès de locuteurs compétents, n'est pas univoque au moins dans un certain nombre de cas. Si tout ne se dit pas, ou si tout ne s'écrit pas, il n'en existe pas moins, tant sur le plan de la norme explicite que sur celui de la norme implicite, et tant dans la langue littéraire que dans la langue familière, des latitudes que l'on traduit parfois par l'existence attestée de « plusieurs normes », mais qui selon nous s'intègrent à l'intérieur d'un continuum normatif.

1. François Rastier (1987 : 63) donne l'exemple de « caviar », défini par le *Petit Larousse* comme des « œufs d'esturgeon salés », alors qu'une rapide enquête auprès de 28 collégiens français montre que le trait « luxueux » figure dans la représentation sémantique du mot « caviar ». Il s'agit d'un trait socio-culturel, absent de l'édition de 1981 du *Petit Robert*, mais apparaissant dans l'édition de 1993. Ce qui est vrai pour un dictionnaire fait à Paris pour le français métropolitain essentiellement, l'est d'autant plus pour le français hors de France.

## 2 DE LA RÉFÉRENCE AU PARTICULARISME

L'étude des ouvrages de référence, l'avis des locuteurs de FRFR et de FRhFR et les enquêtes sont révélateurs d'un *écart plus ou moins grand* qui existe entre la variété de référence et ce qui pourra être considéré comme un particularisme, et les cas sont nombreux pour lesquels la décision ne proviendra pas d'un accord total entre les ouvrages de référence ou entre les informateurs.

### 2.1 Oppositions graduelles

#### 2.1.1 De l'erreur interférentielle au particularisme

Les constructions particulières exprimant la factitivité en FRCAM nous semblent un exemple intéressant. Le remplacement de la construction auxiliée par « faire » en FRFR par le verbe simple en FRCAM trouve au moins partiellement son origine dans l'interférence bulu-français ou ewondo-français. Pourtant, on pourrait considérer en raison de la fréquence de ces constructions en FRCAM, que l'interférence pourrait devenir une forme attestée et reconnue comme correcte par nos informateurs : c'est incontestablement le cas de *perdre le temps* (cf. « Dépêchez-vous Messieurs, vous nous perdez le temps ! »). Mais les avis sont en fait partagés, ainsi que le montrent les chiffres suivants :

FRCAM	au lieu de FRFR	différence de construction relevée par : (sur 19 informateurs)
PERDRE LE TEMPS	(FAIRE PERDRE -)	00 informateur(s)
RIMER	(FAIRE RIMER)	00 "
FRUCTIFIER	(FAIRE FRUCTIFIER)	01 "
RESSORTIR	(FAIRE RESSORTIR)	01 "
COINCIDER	(FAIRE COINCIDER)	03 "
SE FILMER	(SE FAIRE PHOTOGRAPHER)	04 "
DÉGUERPIR	(FAIRE DÉGUERPIR)	05 "
GOÛTER	(FAIRE GOÛTER)	06 "
COULER	(FAIRE COULER)	07 "
VISITER	(FAIRE VISITER)	16 "

### 2.1.2 Du xénisme à l'emprunt

L'emprunt est quelquefois nécessaire lorsqu'aucun mot du français ne peut le remplacer, sinon par une périphrase peu économique. Mais l'emprunt constitue aussi souvent un doublet avec un terme français préexistant et représentant de façon suffisamment fidèle le dénoté burundais : « roi / *mwami* », « gardien / *zamu* ». Pourtant, plus de 60 % des non-kirundiphones résidant au Burundi depuis au moins deux mois connaissent et utilisent le terme *mwami*, et plus de 97 % connaissent et utilisent le terme *zamu*, alors que les Burundais eux-mêmes, dans un discours français, choisiront de préférence dans ce deuxième cas le terme « sentinelle » ou « gardien ». D'autres exemples, pris dans le domaine culinaire, montrent encore cette gradation dans l'emprunt : si 90 % de non Burundais connaissent le *ndagala* et le *tilapia*, la moitié seulement connaissent le *kouhé*, et 13 % le *nonzi*, alors que les quatre termes renvoient à des espèces de poissons comestibles du Tanganyika; 84 % connaissent la *mwambe*, 82 % le *sombé*, mais seulement 34 % le *bugali* ou le *lenga-lenga*, désignant tous les quatre des préparations culinaires locales. Autant dire que le volet sociolinguistique et culturel a une importance considérable en ce qui concerne l'emploi des emprunts et leur intégration dans les particularismes.

D'autre part, le degré d'intégration linguistique des emprunts constitue un autre critère d'appréciation : l'emprunt sera signalé éventuellement par des marques graphiques ou phoniques, employées de façon variable selon les locuteurs, selon qu'ils sont Burundais ou non, mais aussi de façon variable d'un locuteur à l'autre de même nationalité.

### 2.1.3 De la lexie simple à la lexie complexe

Déterminer l'existence éventuelle des lexies composées ou complexes en tant que particularisme pose aussi un problème. « École », « chef » ou « permis » existent en FRFR, mais pas si on les considère comme des lexies composées ou complexes, dans les collocations *école française*, *chef de colline*, ou *permis définitif*. La même observation vaut pour le complément déterminatif «-de santé » dans les collocations *carnet-*, *soins-*, *centre-*, qui se traduisent respectivement en FRFR par *carnet de vaccination*, *soins médicaux*, *centre médico-social*, encore qu'ils ne soient pas totalement inconnus en FRFR. Doit-on considérer que ces lexies complexes existent ou n'existent pas dans le français de référence ? *École-*, *permis-*, *chef-*, etc., existent dans d'autres collocations, qui constituent ce que Rastier (1987 : 66) appelle des *afférences contextuelles*, ou des *emplois*, qui selon lui ne doivent pas être distingués en langue.

Il ne s'agit pas simplement d'un problème de langue, mais aussi d'un problème de référent, donc de culture et d'adaptation de la langue à une situation référentielle. Faut-il alors inclure dans un inventaire de particularismes *permis définitif* VS *permis provisoire*, *chef de colline*, alors que Robert mentionne

d'autres collocations de *permis* et de *chef*, et ménage l'ouverture « *Chef de...* ». Nous répondons par l'affirmative, dans la mesure où ces emplois ne se trouvent jamais en FRFR.

### 2.1.4 De l'occurrence hapax à la fréquence élevée

On peut considérer, à juste titre, qu'une occurrence hapax ne doit pas être intégrée dans un inventaire de particularismes, dans la mesure où elle ne constitue qu'un accident du discours. Encore faut-il prendre en compte le paradigme dans lequel s'intègre l'occurrence et donc la valeur d'indice de celle-ci. L'occurrence hapax peut en effet être l'indice de la naissance, voire déjà de l'existence d'un lecte (cf. Berrendonner *et alii* 1983 : 22 sv., 77), et s'intégrer dans un paradigme régulier tel que R-, -ANT ou SE-, ou dans une construction abstraite courante (pléonastique, analytique, etc.) relevée en FRBU comme en FRCAM. À ce titre, il ne faudrait donc pas l'éliminer systématiquement, et une fois encore, vérifier auprès des informateurs si l'occurrence relève de l'accident discursif ou d'une logique dépassant la performance d'un locuteur isolé. Par exemple, FRCAM *goûter* ci-dessus, est fréquent avec le sens factitif de « faire goûter », mais *coïncider* avec le même sens factitif, est un hapax pourtant reçu par 16 informateurs sur 19. L'adjectif hapax FRBU *promettant* « prometteur », retenu provisoirement parce que s'inscrivant dans le paradigme de la dérivation -ANT, sur lequel on trouve les très courants *risquant* « risqué » et *ennuyant* « ennuyeux », n'a révélé que bien plus tard d'autres occurrences, qui auraient pu rester ignorées. Il ne faudrait donc pas se fier exclusivement au corpus, qui selon nous ne peut être fermé dans le cadre d'une recherche de particularismes lexicaux, mais émettre des hypothèses sur le fonctionnement des particularismes et les vérifier chez les locuteurs.

## 2.2 Extension synchronique et diachronique

Si certains particularismes sont exclusivement burundais, ou camerounais, ou sénégalais, d'autres s'étendent sur un espace interafricain ou débordent l'espace africain pour se retrouver dans tout ou partie de l'espace francophone. Par rapport à un français de référence, ils n'en restent pas moins des particularismes, dont l'extension est plus ou moins vaste sur les plans géographique, sociolinguistique ou historique.

Au-delà du FRBU, du FRCAM, etc., pourrait exister en effet un « français d'Afrique », comme le laisse envisager *IFA 1* : certains particularismes sont relevés dans les douze pays concernés par l'*Inventaire* et mettent en évidence l'existence d'identités culturelles, et partant lexicales, transafricaines; mais on constatera en même temps l'existence de constructions morphosyntaxiques répandues sur l'ensemble de l'espace africain sans pour autant avoir toutes une

origine interférentielle due à l'appartenance à une même famille de langues. *IFA I* nous fournit un certain nombre d'exemples dans le domaine purement lexico-référentiel (*chef traditionnel, machette, ration*, etc.), mais les exemples ne manquent pas non plus lorsqu'on aborde le domaine syntaxique (transitivité, pronominalisation, etc.), morphosyntaxique (*se rassurer que, risquant*, etc.) ou les particularités lexico-sémantiques (*ne rien dire à, géant*, etc.). Le Cameroun comme le Burundi, et en fait bien d'autres pays africains, connaissent ces types de particularismes.

Par ailleurs, certains « africanismes » sont identiques à des régionalismes hexagonaux, tels que les constructions pronominales, que l'on trouve dans les particularismes du FRBU et du FRCAM (*se communiquer* : « *La langue permet aux gens de se communiquer* »), du FRCAM (*se brûler* : « *On dit que le marché de Mokolo s'est brûlé* », *se dérailler*) ou d'ailleurs (*se dormir*, au Togo ou au Zaïre), mais que l'on retrouve aussi dans les particularismes savoyards (*se glisser* : « *faire des glissades* »; *se luger* « *luger* »; *se penser* « *penser* »). Claire Blanche-Benveniste (1991 : 216) étudiant les adverbes *très* et *beaucoup*, donne ainsi des exemples tirés de corpus marseillais, parisien, alsacien et... rwandais ! Et Pierre Dumont (1992 : 85) signale l'emploi transitif du verbe *marié* au sens de « épouser » (*Il a marié ma sœur*), particularité à laquelle il donne une explication de type culturel, mais que l'on retrouve comme régionalisme dans le nord de la France, ainsi qu'en Belgique et au Canada, selon le *Nouveau Petit Robert*.

L'idée reste la même si l'on met en perspective les variantes synchroniques et l'évolution diachronique de la langue. Concernant aussi *beaucoup* et *très*, on nous signale :

« l'emploi de beaucoup devant un adjectif (c'était beaucoup difficile de...), qui est exclu du bon usage dès la fin du 17<sup>e</sup> siècle, mais qui survit par exemple au Canada » (Wolf 1991 : 222).

... et que l'on rencontre au Burundi : s'agit-il alors d'une erreur (interprétation la plus fréquente), d'un archaïsme ou d'un particularisme ? De même, au sujet des verbes pronominaux, Grevisse (1980 : 695, § 1391) précise que l'on avait couramment, dans « l'ancienne langue », *se dormir, se blêmir, se vouloir, s'éclater, s'apparaître*, etc.

### 2.3 Point de vue interactionnel

Un autre point, impossible à passer sous silence à l'heure actuelle sur le plan sociolinguistique, est le point de vue interactionnel tel que le conçoit Gumperz : un même locuteur est le lieu d'une intersection de milieux.

« On n'observe que rarement une superposition géographique entre une langue, fût-elle appréhendée comme « hétérogénéité structurée », et une population

formant une entité structurellement fermée, culturellement cohérente et socialement cohésive. » (Simonin 1989 : VII)

Ainsi, le terme de *sous-région*, à notre connaissance inusité lorsqu'il est question de l'actualité européenne, sera fréquemment employé lorsqu'un journaliste de R.F.I. est amené à parler de l'Afrique. On peut faire une remarque similaire en ce qui concerne le FRBU en rapport avec le français de Belgique : si le monde scolarisé burundais dans son ensemble, utilise la *farde* et paye le *minerval*, il est peu probable qu'il mange des « *chicons* ». Mais le Français qui achète des *chicons* à Mutoyi (Bujumbura), continuera à acheter des *endives* sur n'importe quel marché de l'Hexagone.

## 2.4 Résultats d'enquêtes

Il est enfin intéressant de ce point de vue de comparer les différences dans les réponses données par des locuteurs français et par des locuteurs burundais. C'est cette différence qui va permettre d'affirmer par exemple que les locuteurs de FRBU et les locuteurs de FRFR perçoivent et utilisent différemment le préfixe R-. Pour plus de précisions, nous renvoyons à notre étude déjà mentionnée (Frey 1993 : 412), et nous tirons comme conclusion de ces différents constats qu'il n'y a pas de frontière imperméable entre la référence et la variante, ni même entre le particularisme et la « faute ». Nous penchons pour un passage progressif de l'un à l'autre, toute frontière imperméable, théoriquement possible, ne pouvant être qu'artificielle et tendre vers l'arbitraire, sur les plans sémantique, lexématique ou syntaxique.

## 3 CONCLUSION

Après une longue période structuraliste, nous assistons depuis quelques années à la remise en cause d'une trop stricte dichotomie. En ce qui concerne les particularismes, il nous est apparu qu'au moins certains d'entre eux ne se laissent pas traiter sur le mode dichotomique et se situent sur un axe d'opposition graduelle, parce que la référence comme la variante peuvent connaître des contours flous, tant dans leurs paramètres purement linguistiques que dans les paramètres sociolinguistiques ou géographiques.

La référence combinée aux dictionnaires et aux informateurs en FRFR et en FRhFR permet de décrire les variantes par rapport à un FRFR considéré comme une variante de référence « flottante », et de révéler l'écart qui sépare la variante de la référence. C'est donc en amont de la grille de Claude Poirier, dès la procédure initiale de repérage, que se dessine déjà le statut de particularisme, en fonction d'une part de la référence choisie, et d'autre part de l'écart plus ou moins

grand entre la référence et la variante. Il en résulte par ailleurs une difficulté de maintenir de façon constante une étanchéité absolue entre les différentes catégories descriptives. C'est donc en amont de la grille que se pose déjà la question, pour certains items : la variante relevée est-elle un simple accident de discours, est-elle trop proche de la référence pour être considérée comme une variante, ou est-elle un particularisme ? La grille permettra ensuite, après les adaptations éventuelles selon la spécificité de chaque région, d'exprimer la nature du particularisme. Enfin se posera, comme le précise Poirier, la question de l'évaluation, que nous comprenons comme une évaluation normative endogène, c'est-à-dire un autre type de sélection, qui ne sera plus du seul ressort de la linguistique.

### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BERRENDONNER, Alain, Michel LE GUERN & Gérard PUECH, 1983, *Principes de Grammaire polylectale*, Lyon, P.U.L.
- BLANCHE-BENVENISTE, Claire, 1991, « La difficulté à cerner les régionalismes en syntaxe », dans Gilbert-Lucien Salmon (dir.), *Variété et Variantes du français des villes états de l'est de la France*, *Bulletin de la Faculté des Lettres de Mulhouse*, Fascicule XVII, Paris-Genève, Champion-Slatkine, pp. 211-220.
- CHAUDENSON, Robert, 1993, « Francophonie, 'français zéro' et français régional », dans D. de Robillard éd., *Le français dans l'espace francophone*, Paris, Champion, pp. 385-405.
- DUMONT, Pierre, 1992, « Le français langue africaine », dans *Réalités africaines et langue française* n° 24, décembre 1992, Dakar, C.L.A.D., pp. 75-96.
- FREY, Claude, 1993, « Le français au Burundi. Tendances morpho-syntaxiques et morphosémantiques du préfixe R- », dans *Latin D. et alii*, pp. 407-421
- GREVISSE, Maurice, 1980, *Le Bon Usage*, Paris-Gembloux, Duculot.
- GREVISSE, Maurice, 1993, *Le Bon Usage*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- LATIN, Danièle, Ambroise QUEFFELEC & Jean TABI-MANGA, eds, 1993, *Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies*, Actes du colloque de Nice (18-21 septembre 1991), Paris, AUPELF-UREF John Libbey Eurotext, coll. « Universités francophones – Actualité scientifique ».
- POIRIER, Claude, 1995, « Les variantes topolectales du lexique français : propositions de classement à partir d'exemples québécois », dans ce volume.
- RASTIER, François, 1987, *Sémantique interprétative*, Paris, P.U.F.
- REY, Alain, 1993, Présentation du *Nouveau Petit Robert*, Paris, Le Robert.
- SIMONIN, Jacky, 1989, *Sociolinguistique interactionnelle, une approche interprétative*, Présentation de Gumperz John J., Paris, L'Harmattan.
- WOLF, Lothar, 1991, « Réflexions sur la description de variantes géographiques d'une langue », dans Gilbert-Lucien Salmon (dir.), *Variété et Variantes du français des villes états de l'est de la France*, *Bulletin de la Faculté des Lettres de Mulhouse*, Fascicule XVII, Paris-Genève, Champion-Slatkine, pp. 221-228.



# LE FRANÇAIS UTILISÉ AU MAROC

## Quelle méthode de description pour les particularités lexicales ?

Abdelaziz ALLATI

Dans son roman *Amour bilingue* Abdelkebir Khatibi écrit :

« Dans mon ivresse, je m'entendais parler en pataouète, moi le melon bilingue, qui travaillait à la baballah à un récit d'amour, auprès de mes mouquères. Oui rappelez-vous la conquête d'Algérie. En 1830, les troupiers français avaient appris quelques mots d'un sabir (lingua franca), mélange de mots italiens, espagnols, provençaux. Vous n'allez pas me prendre à la lettre, mais ils croyaient parler en arabe, alors que les soldats arabes croyaient parler en français. Quelle histoire ! Cela devait mal finir. » (Khatibi 1983 : 50).

Ce qui attire dès l'abord l'attention dans ce passage, fragment de ce qu'on appelle la littérature marocaine d'expression française, outre la conscience du narrateur de parler une variété du français, le pataouète, c'est qu'il contient quelques lexèmes sur la compréhension desquels va certainement buter sinon la totalité des locuteurs français, du moins la majorité d'entre eux. Outre la phonologie et la syntaxe (Lanly 1962, Garmadi 1974, Morsly 1988, Allati 1982), le lexique du français utilisé au Maghreb présente bien comme auparavant (Lanly, idem) des particularités qui le différencient du français standard, et ce malgré les nombreux emprunts faits à la variété utilisée dans cette région. Notre objectif est de cerner les problèmes théoriques et méthodologiques que pose l'étude des particularités lexicales du français utilisé au Maroc, qui ne pourrait être menée à bien, nous semble-t-il, sans prendre en considération les circonstances qui l'ont engendré – ce à quoi fait allusion ce passage – et les changements qu'il a subis, et ce en relation avec la situation linguistique dans ce pays.

### 1 LE FRANÇAIS UTILISÉ AU MAROC : DÉFINITION

L'un des problèmes majeurs que rencontrent les études dialectologiques – et sans doute plus encore celles des variations du français hors de l'hexagone – est certainement, vu le statut de cette langue dans les différents pays francophones, la délimitation et la définition de ses variétés géographiques.

Le problème se pose avec une grande acuité quand il s'agit du Maghreb en général et du Maroc en particulier, qui connaissent une situation linguistique très

complexe dont il n'est pas aisé de démêler l'écheveau, tant les éléments hétérogènes qui interfèrent sont nombreux. On fait actuellement usage dans ce pays de trois langues (l'arabe classique et/ou moderne, le français et l'espagnol) en plus des variétés de l'arabe dialectal<sup>1</sup> et du berbère qui sont les langues maternelles des Marocains. Etant à l'origine une koïnè poétique de la péninsule arabique<sup>2</sup>, devenue la langue liturgique (celle du Coran et de l'Islam), l'arabe classique et/ou moderne<sup>3</sup> est la langue officielle du Maroc. Elle assure l'unité nationale en dominant les variétés de l'arabe dialectal et du berbère et présente le symbole de l'unité culturelle de la communauté arabe dont elle est la koïnè, ce qui lui confère un statut privilégié en occupant, du moins officiellement, le sommet de l'échelle de la stratification linguistique dans ce pays. Elle est utilisée dans tous les secteurs de l'Etat (administration, domaines officiels, école, etc.), les mass média, la production littéraire, etc. où n'est pas toléré l'usage des variétés de l'arabe dialectal et du berbère.

L'arabe dialectal marocain, une des branches des dialectes arabes occidentaux, est historiquement constitué des parlers citadins, bédouins et Jbala<sup>4</sup> qui sont des variétés arabes parlées par les différentes populations (expédition militaire, tribu Bani Hilal et Bani Maâqil) qui se sont introduites dans ce pays à partir du VII<sup>e</sup> jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne. Du fait de ses origines et des variations qu'il a subies sur les dimensions historique et géographique, il est formé actuellement par un ensemble de parlers qui sont très proches les uns des autres de sorte que l'intercompréhension ne souffre pratiquement pas des différences attestées. Il a ainsi la fonction de langue commune assurant la communication sur une grande échelle, si bien qu'il tend à submerger les domaines réservés au berbère.

Attesté au Maghreb depuis la préhistoire, le berbère englobe trois dialectes (tarifit au nord, Tamazight au centre et tachelhit au sud) et est confiné dans les régions montagneuses (la chaîne du Rif, les montagnes de l'Atlas), régions qui ont été contournées par les invasions arabes<sup>5</sup>. Le nombre des berbérophones est

1. L'arabe dialectal englobe également le hassâniya, une des variétés des parlers arabes occidentaux, pratiquée par les tribus hassân de la confédération maâqil qui se sont introduites en Mauritanie et au Sahara marocain entre les VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles de Hégire.
2. « Il est néanmoins hors de doute qu'à la fin du VI<sup>e</sup> siècle, c'était un dialecte purement littéraire, distinct de tous les idiomes parlés et super-tribal. On le qualifie souvent aujourd'hui de « koïnè poétique » (Rabin 1960 : 583).
3. L'arabe moderne, la variété utilisée actuellement, diffère sur bien des points de l'arabe classique : « Si l'on considère maintenant l'état effectif de la langue, le trait le plus frappant est, écrit H. Wehr, la transposition en arabe de la phraséologie anglaise et française traduite en arabe (autrement dit le « calque »), et l'europanisation du style. En particulier, la langue des informations (presse et radio) et de la littérature due à des auteurs sans grande formation classique a une allure européenne très nette » (Wehr 1960 : 591).
4. On laisse de côté les parlers arabes des Juifs du Maghreb.
5. « Au Maroc, écrit Ph. Marçais, l'arabisation a longé le rivage atlantique, gagnant le couloir de Fès et de Taza, inondant le Gharb, le Tangérois, laissant à peu près intacts les massifs riverains de la Méditerranée et de l'intérieur, les montagnes berbères » (Marçais 1960 : 597).

de toute vraisemblance important au Maroc<sup>6</sup> où, vu le taux élevé de l'analphabétisme en milieu rural, une grande partie de la population berbérophone est monolingue, ce qui confère aux variétés du berbère un emploi exclusif dans tous les domaines (excepté celui du culte). De plus, l'usage du berbère tend à s'étendre hors de ses zones habituelles en raison, entre autres, de la volonté des sujets bilingues de sauvegarder leur identité linguistique et culturelle.

L'espagnol est utilisé essentiellement dans les régions qui ont été sous le protectorat espagnol qui ne présente pas cependant, comme on a tendance souvent à le croire, le seul moyen d'implantation et de diffusion de cette langue en Afrique du Nord<sup>7</sup>. Si l'usage de cette langue était florissant pendant la période du protectorat espagnol, il n'en demeure pas moins qu'il a connu depuis l'indépendance une forte régression au profit du français dont la diffusion est assurée par l'école, les mass média, etc.

Voilà un aperçu très rapide du contexte dans lequel le français, langue officielle au Maroc pendant le protectorat français (1912-1956) et première langue étrangère depuis l'indépendance, est actuellement utilisé. Son maintien, qui est justifié par le fait qu'il est la langue d'ouverture sur le monde extérieur et de l'appropriation de la science et de la technologie, n'est pas moins contesté par certaines organisations politiques (dont le parti de l'Istiqlal) qui le considère comme une des séquelles du colonialisme, un moyen de dépendance et un instrument efficace des visées néo-colonialistes. Ces positions, très répandues pendant la première et la seconde décennies après l'indépendance paraissent dépassées, voire rétrogrades, car elles ne tiennent pas compte de la situation actuelle. Le temps est, paraît-il, plus à l'engouement pour cette langue qu'à la contestation ou au rejet.

On ne dispose pas, faute d'étude sur ce sujet, de données précises sur le taux d'emploi des langues en présence au Maroc, mais l'usage du français est de toute évidence de plus en plus fréquent<sup>8</sup>. Non seulement il est utilisé en concurrence

6. Les chiffres avancés ne sont que de pures estimations des chercheurs. On estime le nombre des berbères au Maroc à 40 %, 50 % ou même plus (Chantal 1988 et Chaker 1990, respectivement).

7. Les Espagnols présentaient en effet une partie importante des populations européennes introduites tout d'abord en Algérie et ensuite en Tunisie et au Maroc dès le début de la colonisation française : « Dès les premières années de l'occupation française, d'autres colons, des Etrangers – Espagnols, Italiens, Maltais – vinrent en Algérie en aussi grand, sinon en plus grand nombre que les Français » (Lanly 1970 : 12). La même situation s'était reproduite lors de l'occupation du Maroc où certains quartiers des grandes villes étaient occupés par les Espagnols : « certains quartiers de Casablanca, Rabat et les villes d'Oujda et Tanger à prédominance espagnole ou oranienne sont bilingues comme les quartiers espagnols d'Oran ou de Sidi-Bel-Abbas » (*idem*, p.15). Même naturalisés et assimilés à la population française, ils ont continué à employer leur langue en dépit de la domination et de la diffusion du français qui n'en est pas moins influencée :

« Beaucoup de personnes âgées – des femmes principalement – ne connaissent guère que cette langue (l'espagnol), même si elles sont depuis longtemps en Afrique; mais un grand nombre de jeunes sont bilingues (...). Ce sont les bilingues espagnols qui ont introduit une partie de leur vocabulaire dans le français parlé. » (*idem*, p.123).

8. Les jeunes forment une partie importante de la population marocaine qui avoisinera soixante millions de personne en l'an 2000. On estime qu'ils auront tous, ou du moins ceux qui seront scolarisés, fait six à neuf ans de français.

avec l'arabe classique et/ou moderne dans tous les secteurs qui lui sont réservés, mais il est presque employé exclusivement dans certains d'entre eux (le domaine de l'économie, les banques, les affaires privées, etc.) (Chantal 1988). Il tend à supplanter les vernaculaires, l'arabe dialectal et le berbère, surtout chez certaines catégories sociales : « La classe dominante, couche dirigeante de la société, détenant le pouvoir politique et économique, a l'habitude, écrit Ch. Chantal, de pratiquer le français en famille, ce fait est d'autant plus accentué que les enfants sont en général scolarisés à la Mission universitaire et culturelle française (...) Ils (= ceux qui appartiennent à cette classe) parlent l'arabe marocain dans leurs relations avec les individus n'étant pas de leur classe sociale et l'arabe classique lors de la pratique de la religion et des interventions officielles » (Chantal 1988 : 119). Occupant le sommet de l'échelle sociale, cette classe présente le modèle vers lequel tendent les autres groupes sociaux (petite bourgeoisie, classe moyenne, etc) qui imitent ses habitudes sociales dont ses comportements linguistiques. Le rôle des classes dominantes comme centre d'irradiation et de diffusion des changements linguistiques étant incontestable (Labov 1976), il est renforcé, dans ce cas, par l'image que présentent l'école et surtout les mass média (la télévision, la presse, etc.) de cette langue qui, canalisant et constituant les uniques moyens d'accès à la modernité et au mode de vie occidentale, finit par les incarner. Cette confusion est telle que l'assimilation de la modernité et l'adoption du mode de vie occidentale passent inévitablement, aux yeux de la plupart, par l'usage de cette langue. Propulsée donc par, entre autres, le prestige social de la classe au pouvoir et son assimilation à la modernité ou plutôt à la version occidentale de la modernité, cette langue s'est dotée de fonctions qui dépassent de loin celle de langue seconde, langue d'ouverture, fonctions qui lui confèrent de ce fait des assises bien plus solides dans la société marocaine. Et cet ancrage social ne manque pas de lui faire revêtir une couleur locale dont les aspects présentent beaucoup d'affinités, sur le plan phonologique, grammatical et lexical, avec ce qu'on appelle le français d'Afrique du Nord, variété parlée par les colons durant le protectorat français, affinités qui mettent en relief des liens très étroits entre elles.

On n'ose guère, sans doute par crainte d'exhumer le passé et par souci de conserver au français le rôle de langue seconde, reconnaître l'aspect historique du français utilisé au Maroc et au Maghreb<sup>9</sup>, alors que rien ne permet de considérer l'indépendance qui a amené des changements dans les statuts officiels des langues en présence comme une coupure totale sur le plan de l'histoire linguistique de cette région. Si la continuité présente ici des traits spécifiques, elle n'est pas, loin s'en faut, absente, et l'on peut généraliser, à tout le Maghreb, cette constatation d'André Lanly sur la situation en l'Algérie en 1970 : « L'exode de la plus grande majorité des 'Pieds-Noirs' d'Algérie ne sera pas sans conséquences

---

9. On veut à tout prix conserver au français le rôle de langue seconde – qui n'a pas de passé, ni de présent, ni de futur dans la société marocaine – dont on peut facilement se débarrasser une fois le processus de l'arabisation achevé.

linguistiques, mais il est encore trop tôt pour les mesurer et elles ont sans doute été moins profondes qu'on pouvait l'imaginer car, après tout, les arabophones avaient appris le français des 'Pieds-Noirs' et ils continuent à parler comme auparavant : le dialecte français d'Afrique du Nord reste vivant dans ce pays. » (Lanly 1970 : 7). Mais cela ne doit pas bien entendu éclipser tout ce qui a trait aux changements qui, étant très liés avec ceux qu'a connus toute la société, ont affecté cette variété du français, son statut et les conditions de son emploi. Un des aspects les plus caractéristiques de cette évolution est sans doute l'apparition d'une forme où la présence des traits linguistiques arabes et/ou berbères est très marquée<sup>10</sup>, forme qui pourrait constituer un tournant très important dans l'histoire de cette variété.

## 2 ÉTUDE DES PARTICULARITÉS LEXICALES DU FRANÇAIS UTILISÉ AU MAROC

De toutes les variations linguistiques, celles qui affectent le lexique sont sans doute les plus récalcitrantes et les plus difficiles à décrire, et cela pour plusieurs raisons imputables tout d'abord à la nature de l'objet d'étude (le nombre des unités en cause), mais aussi aux techniques d'investigation et d'analyse.

L'étude des particularités lexicales du français utilisé au Maroc étant encore à ses débuts, tout ou presque doit être envisagé, de la définition des notions les plus élémentaires aux problèmes les plus cruciaux de la description en passant par la délimitation des données à analyser et les moyens mis en œuvre pour les recueillir. On peut certes profiter énormément des acquis des études portant sur les variétés lexicales non hexagonales du français (celle du Québec notamment), il n'en demeure pas moins que, s'agissant de réalités différentes, quelques adaptations s'imposent. Même si on exclut les terminologies et on ne retient comme matière d'analyse que les unités lexicales de la langue commune, on est confronté à différents modes d'emploi (écrit, oral) et à plusieurs domaines d'utilisation (famille, travail, mass média, littérature, etc.), qu'il faut embrasser. Car l'objectif est non seulement d'identifier, d'inventorier et de chercher l'origine des emplois caractéristiques, mais aussi de rendre compte de leurs fonctions et leurs modes d'actualisation par les locuteurs, ce qui ne manque de compliquer beaucoup la collecte des données<sup>11</sup> qui doit, à notre sens, s'articuler en deux étapes distinctes, mais complémentaires. Il faut tout d'abord inventorier et identifier les emplois caractéristiques par rapport au français des dictionnaires réalisés à Paris, le français de référence, qui apparaissent dans le plus grand

10. On l'appelle ironiquement « 'aransisijja », mot-valise construit à partir de « 'arabijja », arabe et « faransijja » français.

11. Elle est d'une importance capitale, car la valeur des résultats dépend de la manière et des moyens utilisés pour collecter les données.

nombre possible de documents écrits (journaux, revues, productions littéraires, travaux académiques, etc.) et les enregistrements des discours spontanés recueillis sur le vif. Il convient ensuite d'affiner davantage les techniques d'investigation en élaborant des questionnaires appropriés pour préciser les différentes actualisations des unités rassemblées, et ce en tenant compte de l'origine des locuteurs<sup>12</sup> et de leurs caractéristiques sociales.

Conçue comme une étape d'analyse neutre où n'intervient pas tout ce qui a trait à l'évaluation, la description des emplois lexicaux particuliers (caractéristiques, mais non exclusifs) du français utilisé au Maroc par rapport au français de référence peut se faire selon les grandes lignes du modèle de classement proposé par le groupe de recherche sur le français du Québec (Poirier 1990), qui a l'avantage, entre autres, de présenter sous une forme simple et très souple les acquis des études sur les variations lexicales du français. Aussi les données que nous avons recueillies au cours de quelques enquêtes partielles peuvent-elles être classées de la manière suivante<sup>13</sup> :

## A Axe horizontal (aspect synchronique)

### a) *Particularités lexématiques*

#### 1 Formes simples

- Formes arabes ou berbères dont les structures morphologiques sont conservées : *harira* « sorte de soupe »; *mouhtajiba* « fille ou femme qui porte le voile coranique; *haydous* « sorte de danse berbère », etc.
- Formes construites à partir de radicaux arabes : *salafisme* « mouvement réformateur de l'Islam ».

#### 2 Formes complexes : *alah ikhalik* « que Dieu vous garde », « s'il vous plaît »; *hamdou llah* « louange à Dieu, je ne manque de rien, je me porte bien »

### b) *Particularités sémantiques* : *retourner* pour « revenir », *appel* « sorte de jeu de cartes »

### c) *Particularités grammaticales*

- Genre : *le radio, le lune*, etc.
- Nombre : *la vacance*, etc.
- Construction verbale, nominale, adjectivale et adverbiale : *hypocriser*

---

12. Outre les Marocains dont la langue maternelle est soit l'arabe dialectal, soit le berbère, il faut tenir compte de la communauté de confession israélite et des Français qui résident au Maroc pour des raisons professionnelles.

13. Ce n'est qu'une esquisse qui pourrait être développée pour rendre compte des détails et des nuances d'emploi des unités lexicales.

« faire preuve d'hypocrisie »; *complémentir* pour complimenter; *crieur*, *civiliste*, *impossiblement*, etc.

#### d) Particularités phraséologiques

- Variantes d'une expression française : *donner le compte à quelqu'un* « lui présenter la note des dépenses ».
- Expression originale : *l'oeil est mortel* « effet magique du regard »; *donner son oreille à quelqu'un* « l'écouter »

#### e) Particularités de statut

Les emprunts arabes intégrés au français n'ont pas de valeur péjorative, familière, argotique, etc. quand ils sont employés dans le français utilisé au Maroc : *souk*, *sidi*, *méchoui*, *hammam*, etc.

Certains items lexicaux très fréquents en français prennent des valeurs particulières selon le contexte : *copains* (se dit des personnes qui s'assimilent aux français par leurs langages, leurs habitudes, *frère* « monsieur »).

### B Axe vertical (aspect diachronique)

a) **Emplois du français familier** : *gueuler*, *vider son sac*, etc.

b) **Emplois du français de l'Afrique du Nord** (variété parlée par les colons)

- Emprunts au sabir : *fantasia*, *mouquère*, etc.
- Emprunts à l'arabe dialectal : *médina*, *bled*, *souk*, etc. Certains lexèmes proviennent de l'argot militaire : *toubib*, *baroud*, etc.
- Emprunts à l'espagnol : *patio*, *sangria*, etc.
- Emprunts à l'italien et au corse : *tchao* « au revoir », *pitsa* « pizza ».
- Emprunts au français du Midi : *fréquenter* « relation entre amoureux », *faire médecin* « être médecin ».
- Emprunts au français populaire : *qu'est-ce que tu crois ?* « et après ? ». Dans le même sens : *et alors ?* « qu'est-ce que tu peux (ou vous pouvez) faire ? ».
- Emprunts à l'argot métropolitain : *faire gaffe*, *pognon*, etc.

c) **Emprunts à l'arabe dialectal** : *sakouk* « couscous préparé avec le petit lait », *chikhat* « groupes de chanteuses ».

d) **Emprunts au berbère** : *haydous* « sorte de danse berbère », *twiza* « corvée collective », etc.

e) **Innovations**

- à partir d'un radical arabe ou français : *ramadanien* « du ramadan », *crieur*, etc.
- dialectalismes (interférences de l'arabe dialectal et du berbère) : *jeter quelqu'un* « l'abandonner », *couper la route* « traverser la route », etc.

Cette esquisse de quelques problèmes théoriques et méthodologiques que pose l'étude des particularités lexicales du français utilisé au Maroc met en relief, entre autres, la spécificité des faits qui constituent notre objet, spécificité à laquelle doit s'adapter le modèle de description commun dont l'intérêt, qui est sans doute indéniable<sup>14</sup>, est tributaire du respect de l'articulation naturelle des faits à analyser.

---

14 On relève, entre autres, les comparaisons fructueuses entre les différentes situations francophones, le traitement informatique des données mises en commun, l'élaboration des dictionnaires des différentes variétés du français, etc.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ACHOUR, Christiane, 1990, « Pour une histoire du français en colonie – Le cas de l'Algérie », dans *E.L.A.*, n° 78, pp. 87-94.
- ALLATI, Abdelaziz, 1992, *Étude des variations phonologiques du français utilisé par les élèves de l'enseignement primaire et secondaire de Tétouan (Maroc)*, Thèse de doctorat de philosophie et lettres, Université de Liège.
- BOUKOUS, Ahmed, 1979, « Le profil sociolinguistique du Maroc », dans *Bulletin économique et social du Maroc*, n° 140, pp. 5-31.
- CHAKER, Salem, 1990, « Langue berbère. Une planification linguistique extra-institutionnelle », dans *La linguistique au Maghreb* (dir. Jochen Pleines), Rabat, Okad, pp. 237-263.
- CHARNET, Chantal, 1988, « Comprendre l'usage du français, langue étrangère au Maroc », dans les *Cahiers de linguistique sociale*, n° 13, pp. 114-133.
- CHERRAD-BENCHEFRA, Yasmina, 1986, « Les Algériens et leurs rapports avec les langues », dans *Lengas*, n° 26, pp. 45-56.
- DUMONT, Pierre, 1988, « Le français d'Afrique est-il une interlangue ? », dans *Lengas*, n° 23, pp. 37-46.
- GARMADI, Juliette, 1974, *Le français parlé en Tunisie, phonologie et syntaxe*, Paris, Université R. Descartes.
- LABOV, William, 1976, *Sociolinguistique*, Paris, Minuit.
- LANLY, André, 1962, *Le français d'Afrique du Nord*, Paris, PUF, ouvrage réédité en 1970, Paris, Bordas, collection « Études Supérieures ».
- KHATIBI, Abdelkebir, 1983, *Amour bilingue*, Montpellier, Fata Morga.
- MARÇAIS, Philippe, 1960, « Les dialectes occidentaux », dans *l'Encyclopédie de l'Islam*, 2<sup>e</sup> édition, sv. `ARABIYYA, t. 1., pp. 597-601.
- QUINSAT, François, 1991, « Emprunts à l'arabe d'Afrique du Nord. Mots argotiques, grossiers, péjoratifs ou familiers », dans *Le français moderne*, LIX, n° 2, pp. 164-187.
- RABIN, Chaim, 1960, « L'arabe classique », dans *l'Encyclopédie de l'Islam*, 2<sup>e</sup> édition, sv. `ARABIYYA, t. 1, pp. 579-585.
- WEHR, Henri, 1960, « L'arabe moderne », dans *l'Encyclopédie de l'Islam*, 2<sup>e</sup> édition, sv. `ARABIYYA, t. 1, pp. 590-592.
- WALTER, Henriette, 1984, « L'innovation lexicale chez les jeunes Parisiens », dans *La linguistique*, Paris, PUF, vol. 20, n° 2, pp. 69-84.
- WALTER, Henriette, 1987, « Intérêt et limites des questionnaires pour étudier le français oral », dans *Présence Francophone*, n° 31, pp. 31-43.
- WALTER, Henriette, 1988, *Le français dans tous les sens*, Paris, Laffont.



# **PARTICULARITÉS LEXICALES ET VARIÉTÉS DU FRANÇAIS : L'ENJEU DE L'INSTRUMENTALISATION LEXICOGRAPHIQUE**

## **À propos des inventaires du Sud et du français en Afrique Noire**

Danièle LATIN

### **1 THÉORIE ET PRATIQUE : OÙ IL IMPORTE DE NE PAS CONFONDRE LANGAGE ET MÉTALANGAGE**

L'effort de formalisation qui est effectué ici en faveur d'une typologie descriptive des particularités lexicales du français en francophonie tend à démontrer que l'instrument ainsi constitué peut avoir une portée généralisante qui le rende fonctionnellement autonome des facteurs sociolinguistiques qui interviennent à d'autres niveaux dans l'identification des variétés géolinguistiques du français (lesquels renvoient aux problèmes de la composition des corpus, de leur traitement, du jugement des locuteurs sur l'acceptabilité des usages, etc.).

Cette constatation est d'importance car elle déplace, -- définitivement, nous l'espérons -- le débat trop souvent reconduit eu égard à la nature limitatrice de l'approche différentielle au niveau lexical. En effet, cette approche, ainsi conçue, implique certes qu'on en réfère à la variété normée de la langue, mais c'est en tant que cette dernière constitue la somme historique de la codification lexicographique du français contemporain : la fonction de référence n'y joue pas aux fins d'évaluer des usages périphériques par rapport à la ou une norme sociale dominante de l'usage du français (français central dans la langue matière) mais par rapport au code formel de normalisation de la langue (français de référence dans la langue objet) dont la typologie descriptive du lexique constitue une des principales armatures.

#### **1.1 À propos de la méthode descriptive de l'IFA**

Sans revenir sur une méthodologie bien connue, je rappellerai par rapport à l'enjeu actuel que cette méthode descriptive, synchronique, différentielle, non normative s'appuie sur deux niveaux de réalisation : la configuration, selon des méthodes d'enquête et de vérification explicites, d'inventaires ou lexiques des particularités significatives à l'échelle de chacun des pays d'Afrique noire d'une part, et, d'autre part, une procédure transversale d'harmonisation et d'intégration

interafricaine, menée dans la même perspective différentielle et descriptive, mais cette fois par autoréférence au corpus lexicographique constitué par l'ensemble des données sélectionnées préalablement en vue de synthèses au plan national. Cette confrontation interne des nomenclatures et des descriptions lexicographiques en rapport avec celles-ci est heuristique puisqu'elle fait apparaître une configuration lexicale jusqu'alors restée inconsciente voire ignorée des locuteurs africains eux-mêmes – ce qui peut appeler des effets retour sur l'appréciation des variétés décrites au premier niveau, national. Telle lexie reçue au départ comme un sénégalisme ou un ivoirisme peut se révéler être d'une large interafricanité dans son emploi et sa signification, et par rapport au processus général de structuration lexico-morphologico-sémantique qu'opère ce travail de synthèse, d'autres faits se trouvent prendre au contraire un statut plus spécifique voire marginal.

J'ai déjà tenté ailleurs de souligner la nature strictement fonctionnelle de la typologie différentielle établie dans le cadre du projet IFA pour identifier linguistiquement les particularités lexicales du français en Afrique (Latin 1982, 1983). Comme on l'a rappelé, une telle typologie descriptive est un schéma abstrait : et une même lexie de la nomenclature de l'IFA recoupe souvent plusieurs des catégories de la grille descriptive utilisée pour définir ces particularités. On pourrait citer à cet égard le cas célèbre des mots voyageurs qui sont en même temps des emprunts et des néologismes en français d'Afrique parce que, après avoir été intégrés à une langue africaine, ils réapparaissent en français local avec des modifications sensibles, lexématiques ou sémantiques : tel le fameux *capitula* qui d'après Van der Vorst (G.) et Pohl (S.) cités dans l'IFA, provient du français « pantalon » intégré au kingwana où il a pris le préfixe KA-, diminutif, pour être réemprunté ensuite dans le français du Zaïre et du Rwanda et y signifier ce « large short de toile beige ou kaki » bien connu des broussards de l'époque, pour ne citer que cet exemple bien connu. La diachronie distinguera, quant à elle, les modes d'importation par translation ou cheminement à travers les langues européennes (portugais notamment), l'arabe et les langues africaines de contact, locales ou non locales (IFA 1983, Lafage 1993) des faits de superposition. Elle opposera par ex. le cas des emprunts à des substrats ou adstrats comme *alcati* de l'arabe *al-qadi* « jugé », par le wolof *alkaati* qui donne le français sénégalais *alcati* « agent de police » et les formations par importation d'une variété donnée de français : ex. *accommoder qqn*, *barrer la porte*, *budgeter* au Rwanda, qui proviennent de la variété canadienne, ou encore les nombreux belgicisms importés et intégrés au Zaïre, Rwanda, Burundi (*assez bien de*, *bassin*, *bisser*, *blocus*, *bourgmestre*, *exemplatif*, *farde*, etc.); elle distinguera dans les emprunts à l'anglais ce qui relève d'emprunts à l'anglais international et à l'anglais d'Afrique, du Ghana, du Nigeria, du Cameroun, parfois à travers le pidgin, la création néologique étant spécifique dans le cas d'emprunts à la variété africaine de l'anglais (Latin 1984 : 175-188).

Loin d'être un handicap, cette double face du fait linguistique, qui peut s'éclairer par le chronolecte d'une part et, en synchronie, d'autre part, par la

typologie formelle de la variante lexicale, constitue (ainsi que les travaux de Jean Schmidt l'attestent sur le français du Sénégal par exemple) une forme riche de l'analyse lexicographique que l'on voudrait voir développer – les travaux d'inventaires ayant été jusqu'ici limités peu ou prou à la synchronie. En l'occurrence toutefois, l'approche diachronique nous semble constituer un outil moins déterminant pour l'identification des particularités lexicales et de leur statut intralinguistique dans la variété concernée que ne l'est l'approche synchronique. Nous y reviendrons.

Cette exemplification, parmi tant d'autres possibles, a également pour mérite de montrer que la particularité et, *a fortiori*, la variante, n'est pas la lexie, le mot ou l'expression qui fait concrètement l'objet d'une entrée et d'un traitement lexicographique.

C'est sans doute pour avoir trop souvent confondu le niveau de la théorie descriptive de la langue et celui de la description effective des usages que l'on a beaucoup incriminé la méthodologie différentielle, lui reprochant une mauvaise aptitude à l'évaluation des normes et à la prise en compte des paramètres sociolinguistiques qui, évidemment, renvoient aux normes locales ou endogènes (voir notamment Dumont 1990, Chaudenson 1993, de Robillard et Beniamino 1993). Ceci est vrai mais nous importe peu puisque, loin de porter une quelconque responsabilité dans la légitimation de la dimension sociale voire anthropologique d'une variété de langue, dimension que personne ne conteste (voir notamment Winkin 1979, Aléong 1983, Dumont 1990, Tabi-Manga 1993, de Robillard 1994), la méthode concernée poursuit une préoccupation classificatoire distincte.

## 1.2 Distinction théorique générale

C'est précisément ce que met en évidence le texte de Claude Poirier (1995) qui prend l'apparence séduisante d'un paradoxe – et l'apparence seulement – :

« En soi le français du Québec ne compte aucun québécoïsme, c'est un ensemble cohérent, une langue normale formée, pour ce qui est de son lexique, d'unités relevant de plusieurs registres et permettant l'ensemble des discours d'une société ». (...) « Cela revient à dire que « la notion de 'québécoïsme' est une abstraction qui n'a de fondement que dans la comparaison de la variété québécoise avec une autre variété » (Poirier 1995).

Ainsi paradoxalement, les notions de belgicismes, québécoïsmes, africanismes, ... ne relèvent pas de la réalité de la variété belge, québécoise, africaine à décrire. Il n'y a donc aucune continuité, aucune dépendance, aucune implication entre le système formel des oppositions fonctionnelles faisant intervenir la variante topolectale du système descriptif du lexique français appréhendé comme un tout, et la perception de faits complexes que recouvre le concept de particularité lexicale et, plus largement, de variété de langue tel que proposé ici.

D'un côté, celui de la variété à décrire, nous sommes sur le terrain de l'observable, des faits empiriques, des usages linguistiques et sociaux, de l'autre nous sommes dans le registre de l'abstraction, dans un système d'analyse construit et théorique. Ne disons pas que nous sommes, de l'un à l'autre passés du discours à la langue, ce qui serait abusif voire faux (Rey 1993) mais disons tout de même que nous ne nous situons plus sur le plan des usages mais sur le plan de leur représentation codifiée.

### 1.3 Sociolinguistique et métalexigraphie

Ainsi autant nous comprenons Albert Valdman (1980), Gabriel Manessy et Paul Wald (1984), Pierre Dumont (1986 : 46) quand, en sociolinguistes, ils soulignent le caractère fictif ou abstrait, formel, construit pour les besoins de la codification de la langue, de concepts tels que ceux de « français régional » ou, plus récemment de « variété » et les rejettent au profit d'autres concepts plus opérationnels en sociolinguistique, tels que ceux de « changement linguistique » ou de « variation », autant, quand on se place dans une perspective lexicographique ou « dictionnaire », est-il nécessaire et inévitable de passer de la continuité empirique de l'observation dans la discontinuité de l'ordonnement sans que ce saut épistémologique soit perçu comme une réduction illégitime de la réalité linguistique. Il s'agit plutôt du passage d'un niveau théorique à un autre.

## 2 DE LA PARTICULARITÉ OU DE LA VARIANTE À L'IMAGE DE LA VARIÉTÉ

### 2.1 Points de vue épilinguistiques

Par ailleurs, il entre dans le modèle lexicographique une volonté d'analyse intralinguistique, comme celle que, plus modestement nous appuyons au niveau du réseau dans les travaux d'inventaires descriptifs du lexique, mais aussi un traitement sémiotique du corpus exploité selon une visée qui est tout à la fois normative, pédagogique, culturelle et politique. Pour le propos qui nous occupe la visée politique d'aménagement de l'espace francophone n'est évidemment pas un facteur négligeable : il fait explicitement partie de l'enjeu. Cependant autant il peut paraître dangereux pour l'approche sociolinguistique de n'observer que le lexique pour définir une variété, autant il apparaît difficile de faire l'économie de l'étude structurée du lexique d'un pays ou d'une zone donnée, sous peine de ne pas pouvoir démontrer les caractéristiques d'une variété géographique dont on est par ailleurs culturellement convaincu.

Nous examinerons rapidement sous cet angle deux textes, par ailleurs d'une égale qualité et excellence, qui sont de visée épilinguistique et qui portent l'un et

l'autre sur une définition du français d'Afrique. D'une part, ce commentaire de Pierre Dumont :

« Le français d'Afrique n'est pas une invention de linguistes en mal d'imagination. C'est une réalité avec laquelle il faut maintenant compter. Il existe un français régional africain aux nombreuses variétés, dont certaines ont été déjà amplement décrites : emprunts, interférences, calques, néologismes de tous ordres. Mais par delà cette créativité débordante, preuve (s'il en était besoin) de la vitalité extraordinaire du français en Afrique, est apparu un phénomène plus souterrain, d'une ampleur jusque là insoupçonnée. Langue de l'innovation référentielle, le français est en train de devenir le véhicule de valeurs expressives spécifiquement africaines, le lieu de production d'un sens africain, le berceau d'un véritable et nouvel univers sémiotique. Nous avons assisté à l'avènement du FLA (= français langue africaine) » (Dumont 1990 : 8-9).

Ce commentaire fait référence à l'existence d'un français d'Afrique conçu dans sa dimension régionale (entendons « transrégionale ») comme à une variété dont le lien constitutif pertinent n'est pas tant d'ordre strictement linguistique ou sociolinguistique que plus largement culturel puisqu'il repose sur l'importance de l'investissement sémiotique de la langue en rapport avec les valeurs culturelles africaines. Il y a là une critériologie importante sur le plan de la délimitation de la variété. Celle-ci est indépendante de la typologie descriptive de la particularité lexicale qui dans son aspect formel est cependant active sinon décisive dans le processus général de transfert du sens culturel retenu comme facteur définitoire. Il est clair également que la variété se trouve cernée ici en termes d'évaluation et d'image porteuse sur le plan socioculturel et sous l'angle d'une politique d'aménagement de la langue en francophonie africaine. Aucune vue précise de la variété ne peut toutefois être donnée à l'appui hormis la caractérisation de traits lexicaux et morphosémantiques, dont la portée convaincante pour l'image du français langue africaine s'accroît en raison de leur précision et de leur idiosyncrasie<sup>1</sup>.

Un autre commentaire épilinguistique intéressant pour sa valeur d'option sur la variété africaine du français nous est fourni par Claude Hagège. Le propos évaluatif est porteur d'une idéologie favorable à la vocation multiple du français en tant que langue fédératrice. On y perçoit le souffle puissant d'un idéologue des langues en même temps que l'importance de l'enjeu macropolitique de cette reconnaissance de la variété africaine du français. Je cite ce passage :

« Or le français, langue européenne, est en train d'acquiescer dans certaines parties du monde francophone un visage nouveau et original. Il s'agit notamment

1. Le même auteur avait cependant déclaré : « Les efforts entrepris par les linguistes pour dégager une typologie de ces différentes variétés de français n'ont pas été couronnés de succès parce que les critères retenus, d'ordre phonique, morphologique ou sémantique, ne peuvent pas rendre compte des variations sociales, c'est-à-dire du véritable usage qui est fait de la langue par ceux qui la parlent. » (Dumont, 1986 : 45-46).

de l'Afrique, où le français, aujourd'hui, est soit langue officielle unique (Bénin, Congo, Gabon, Niger, etc.) soit langue officielle parallèlement à d'autres : l'anglais (Cameroun), l'arabe (Mauritanie, Tchad), une langue africaine (Burundi, Rwanda), ou plusieurs langues africaines (Côte-d'Ivoire, Sénégal, Zaïre, etc.). Dans de nombreux quartiers des grandes villes, Abidjan, Bangui, Dakar, Lomé, N'djaména, Yaoundé, etc., on rencontre des formes créolisées du français, très variables et fort intéressantes du point de vue linguistique. Mais il existe aussi, bien qu'il ne soit pas lui-même tout à fait unifié, un français africain écrit, au statut de plus en plus affirmé. Né, pour une part, des rapports coloniaux, il est mis à contribution par une littérature de valeur, qui rétablit une continuité subtile avec les usages non écrits, tendant ainsi à abolir la barrière qui, en France, les sépare depuis fort longtemps du registre littéraire. Résultat d'une appropriation du français, cette langue prend une voie originale par rapport à celle de Paris. Elle prolonge l'Europe en Afrique d'une manière créatrice, puisqu'elle n'est pas encore devenue opaque aux francophones d'Europe, et que dans le même temps, née sur un autre terreau, elle les conduit à se déprendre du jacobinisme qui donnerait la norme parisienne pour référence obligée de toutes les francophonies du monde. Ainsi apparaît au plein jour la fécondité du français, enrichi, hors d'Europe, par des apports nouveaux » (Hagège 1992 : 116-117).

Ce texte pose des principes fondés et originaux, notamment sur l'utilité d'être attentifs à des modèles autres issus de la configuration originale de la variété dans son émergence spontanée. Il est possible que doivent s'ensuivre d'autres choix quant aux critères de sélection et à la reconnaissance des statuts des différents corpus propres à légitimer la variété.

La suite du commentaire concerne le lexique en rapport avec la définition de la variété de français :

« Cette langue que l'on peut, au prix d'une simplification, appeler le français africain, possède dans son lexique et sa grammaire des traits que l'on retrouve presque partout en dépit de sa diversification d'un lieu à l'autre selon les langues africaines différentes auxquelles sont faits les emprunts. De nombreuses études (cf. Dumont 1990, *passim*) ont relevé une longue série de mots et d'expressions qui intéressent tous les francophones en leur montrant quels échos d'une grande langue européenne que les Africains, depuis qu'ils l'ont reçue en partage, réfléchissent vers son continent d'origine. On trouve ainsi *couloirdeuse*, *échangère* « prostituée », *deuxième bureau* « petite amie en additif aux liens conjugaux », *droguiste* « guérisseur » (africanisation d'un mot qui reçoit un sens lié aux pratiques ancestrales). On rencontre encore *ambiancer* « mettre de l'animation », *charlater* « consulter un charlatan », *amourer* « avoir des relations sexuelles » (...). »

J'arrête ici l'illustration faite par Hagège. Bien que ces mots soient extraits de l'IFA, ils sont nivelés et rendus dérisoires par rapport à l'objet que l'auteur prétend montrer. Pourquoi ? Parce que et indépendamment des prédilections personnelles ou inconscientes du vocabulaire choisi, qui interfèrent, ces faits de langue ne permettent pas par eux seuls de montrer une variété. Cette variété, pour

se manifester, pour émerger, doit être signifiée dans son contexte, dans ses formes et ses sens, avec ses registres et connotations; elle doit être supportée par un texte qui les présente dans une structure signifiante et les situe socialement, culturellement et linguistiquement dans la logique d'une autodéfinition : j'ai défini par là la structure du texte lexicographique.

Quel que soit le bonheur des vues de l'analyse sociolinguistique ou politique, une définition de la variété de langue reste donc du domaine de l'interprétation tant qu'elle n'est pas induite d'un descriptif intralinguistique systématique, reflétant objectivement le fonctionnement des faits de langue et de leur variation aux différents niveaux de l'ensemble géolinguistique concerné.

Le fait implique que pour des ensembles à plusieurs niveaux d'intégration comme le sont les grandes zones géolinguistiques du Sud, la variété soit à la fois définie oppositionnellement aux autres variétés de l'espace francophone et entredéfinie à l'intérieur de chacun des ensembles et sous-ensembles qu'elle subsume. Et il me semble à cet égard difficile de théoriser *a priori* la délimitation de la ou des variétés africaine(s), comme semble le souhaiter notre conférencier inaugural, qui va jusqu'à parler à propos de l'Afrique Noire et de ses divisions étatiques de « préalable à toute description lexicale ».

À partir du moment où l'on pose que la catégorisation de la variété de langue et de ses marqueurs relèvent, non du niveau de l'observable empirique (langue matière) mais d'une résultante de l'analyse méta- et épilinguistique, il apparaît que la meilleure chance que l'on ait de ne pas trahir la réalité complexe et hétérogène des usages est d'admettre que ces ensembles légitimes devront se déduire des descriptions intralinguistiques focalisées jouant différenciellement à l'intérieur de ces sous-ensembles.

## 2.2 Utilité des inventaires descriptifs nationaux et (trans)régionaux

Dans cette logique, l'analyse actuellement engagée dans le cadre des inventaires nationaux et transnationaux de la francophonie du Sud et le processus de structuration lexicographique inductif que celle-ci entraîne au niveau d'une variété large de français non encore normée constituent une approche utile pour la connaissance et l'émergence des variétés de français. Cette démarche oblige en effet à respecter plusieurs filtrages et permet de situer par l'analyse intralinguistique le statut des particularités ou variantes lexicales en les intégrant dans un système sémiotique cohérent (texte lexicographique).

J'illustrerai ce point de vue à partir de l'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique Noire*, travail que je connais mieux que les travaux homologues qui se sont structurés pour le Maghreb et l'Océan Indien et qui ont adapté leur méthodologie à la spécificité de leurs terrains respectifs.

### 3 QUELQUES FAITS D'ÉMERGENCE DE LA VARIÉTÉ À PARTIR DE L'ANALYSE (BANQUE DE DONNÉES FONCTIONNELLES) ET DE LA SYNTHÈSE LEXICOGRAPHIQUE DE L'IFA (TEXTE DE L'INVENTAIRE)

En ce qui concerne les hiérarchisations, objet principal de l'enjeu quant à l'image à construire de la variété donnée, on repère classiquement, trois axes principaux de variation (Rey 1983 : 548-9) : le topolecte, le chronolecte et le sociolecte.

#### 3.1 Le topolecte

Le rôle du paramètre géographique est manifeste dans la sélection des items des nomenclatures : il s'agit bien de relever des mots d'usage au Sénégal, au Togo, au Cameroun, etc., la nomenclature a donc une physionomie prioritairement géographique même si l'attestation du fait de langue à l'échelle nationale n'est pas la preuve d'une exclusivité d'emploi par rapport à d'autres pays ou zones non normées du français. Le paramètre topolectal est en outre déterminant dans le classement des unités fonctionnelles qui composent la microstructure des articles : autrement dit, il est structurel pour l'inventaire transnational puisqu'il peut recouper fonctionnellement tous les descripteurs retenus par ailleurs par la description lexicale. Pour une même lexie largement attestée au plan africain, la variable géographique (qui se confond en général avec une localisation nationale) peut jouer en rapport avec la graphie, la prononciation, la nature grammaticale du mot (exemple : *champignon*, qui au Zaïre est employé comme non comptable). Elle intervient nécessairement dans la hiérarchisation des unités de sens chaque fois que des différenciations sont attestées d'un pays à l'autre pour un même mot : ainsi *biche* peut signifier de façon transnationale en Afrique « antilope, gazelle », mais est restreint à la désignation d'« antilope de petite taille » au Niger et au Tchad. Au Sénégal seulement, en raison sans doute de l'importance de la bijouterie, il désigne couramment un bijou : « broche en or ou en argent qui représente la tête de l'animal stylisée » (IFA).

Le facteur géographique subsume par ailleurs le système sociolectal à chaque fois qu'il y a différenciation marquée de niveau de langue, de registre, de connotation. Faut-il dire enfin qu'il sous-structure les paradigmes de dérivés, composés et de synonymes qui diffèrent nécessairement d'un pays à l'autre. C'est le paramètre géographique qui permet la synopsis d'un usage lexical et l'émergence des paradigmes dans la banque de données comme dans le texte plus sélectif de l'Inventaire. Ces deux outils complémentaires constituent de ce fait des instruments heuristiques de grand intérêt pour percevoir et analyser les idiosyncrasies du lexique des différents pays d'Afrique et leur relation d'inclusion-exclusion avec l'ensemble africain recensé.

### 3.2 Le chronolecte : cas particulier des emprunts aux langues africaines et de leur intégration

Pierre Dumont (1986 : 69) reconnaît que l'IFA est le seul document ayant systématiquement recensé les emprunts faits par le français aux langues africaines. Les études sur cette question, que ce soit dans le sens de l'emprunt au français vers les langues africaines ou inversement, tournent surtout, selon lui, sur les formes d'intégration des emprunts linguistiques : distinction est rappelée entre les « cognats » (= termes communs à des langues apparentées ou prétendues telles (Lacroix 1970 cité par Dumont 1986), les xénismes et pérégrénismes (Guilbert 1975), l'auteur y distinguant le niveau linguistique et le niveau anthropologique. Ainsi le xénisme peut être linguistiquement intégré (exemple : *tiéboudiène*, qui peut se traduire par « riz au poisson » en fr. du Sénégal bien que le sémantisme des deux mots, selon lui, ne se recouvre pas totalement) alors que les pérégrénismes (Guilbert 1975) désignent des emprunts non encore totalement intégrés au système de la langue réceptrice (Dumont 1986 : 71).

Il serait difficile de ne pas reconnaître que les emprunts constituent une partie organique de la variété africaine du français même si une entrée massive d'emprunts dans une langue fait nécessairement problème pour l'équilibre de cette langue, ainsi que le montre le cas de l'anglais dans la variété québécoise. Or la connaissance de l'origine du mot et de son évolution en français ne peut ici être un facteur déterminant pour décider de son appartenance significative à une variété donnée. *Alcati*, bien sénégalais, est malgré tout marginal en raison de sa nature obsolète. Il convient donc de multiplier les critères d'analyse. Outre les critères d'intégration, qui viennent d'être rappelés, et auxquels il convient d'ajouter les critères sociolinguistiques, le critère d'utilité référentielle ainsi que ce que Claude Frey a appelé « la percée culturelle de l'échange », on peut peut-être signaler que la confrontation synoptique que permet l'IFA ou tout inventaire différentiel de ce type donne en sus l'occasion d'apprécier en synchronie la surface objective d'interface de l'emprunt dans les bilinguismes locaux et régionaux et le français.

Ce dernier facteur peut constituer un critère d'interprétation fonctionnel non négligeable. Je citerai à dessein le cas du mot *banco*, selon Boubou Hama (1967, cité dans IFA) il s'agirait d'un mot français emprunté par le zarma mais le mot vient aussi du mandingue *baka* : « argile rouge », du malinké, du haoussa, du dioula, selon les lieux et les communautés. Le terme est d'une utilité référentielle évidente puisqu'il désigne une « sorte de pisé, matériau de construction traditionnelle, fait de terre argileuse délayée avec de la paille hachée et parfois du sable ou du gravier ». En relation paradigmatique avec *latérite* et *poto-poto* sur le plan interafricain, mots dont il n'est pas synonyme, *banco* est d'usage général et courant (tous contextes, tous milieux, attesté tant à l'oral qu'à l'écrit, dans tous les pays d'Afrique occidentale répertoriés, contrairement à *pisé* et à *torchis* du français central, qui sont inusités voire inconnus en général en dehors des milieux

techniques. Le terme est producteur de néologie (voir le composé *banco-coquillage* au Sénégal); enfin, il a translaté par un grand nombre de langues africaines : la convergence de ces facteurs prouvant l'appropriation de ce mot par de nombreuses communautés linguistiques et la surface intralinguistique du mot font de lui un mot à part entière du français d'Afrique, quelle que soit au reste l'étymologie du mot. Seule cette contextualisation de facteurs permet à notre avis d'apprécier la nature exacte du statut d'appartenance d'une lexie à la variété africaine.

### 3.3 Le sociolecte : marques d'usage et marqueurs sociolinguistiques

Un des principaux enjeux d'une métalexigraphie francophone sera sans aucun doute d'adapter les marques d'usage classiques qui renvoient à une société déterminée et le plus souvent sans équivalents avec les sociétés des autres zones de l'espace social et géopolitique francophone, particulièrement pour les pays du Sud de la francophonie. La tâche certes n'est pas aisée, mais il apparaît nécessaire que des marqueurs sociolinguistiques spécifiques soient étudiés et retenus dans la terminologie de la métalangue lexicographique à venir.

Modestement les inventaires ont parfois forgé quelques instruments qu'il conviendrait d'analyser conceptuellement : ainsi, pour ne citer qu'un exemple, la marque 'dial' (= dialectal), ajoutée comme marque pertinente dans le lexique de certains pays comme la Côte-d'Ivoire et le Tchad, a été maintenue dans l'Inventaire interafricain malgré sa non-opérationnalité pour d'autres pays, l'équipe responsable jugeant que cette première synthèse devait pouvoir utiliser des descripteurs fonctionnels multiples en rapport avec la nature hétérogène de la situation linguistique de référence. Cette démarche inductive doit pouvoir susciter par la suite comparaisons et normalisations conséquentes.

## 4 CONCLUSION

La démarche d'inventaire des particularités lexicales propre à une zone de français non encore normé oblige à subsumer au plan formel les particularités lexicales relevées en un système sémiotique cohérent, celui d'un texte lexicographique qui intègre les caractéristiques de la variété de langue à des descripteurs et marqueurs lexicographiques sélectionnés et définis en connaissance de cause (entendons en connaissance du terrain de référence). Elle contribue de ce fait à l'émergence des variétés de français concernées dans leur strict statut endogène et intralinguistique.

Cette phase descriptive nous paraît importante pour comprendre l'écologie des usages au moment où ces particularités par ailleurs comparées à d'autres variantes topolectales vont acquérir un statut linguistique nouveau.

Si ce processus d'analyse limité à l'approche lexicale n'est pas le tout de l'enjeu de l'aménagement linguistique du français à l'échelle des diverses composantes de l'espace communicatif francophone, une instruction scientifique du français en francophonie ne doit pas pour autant négliger cet apport lié à différents niveaux de structuration du sens lexicographique. Le futur Trésor de notre langue commune n'en sera que plus représentatif des micro-usages de la francophonie, de ses langages et de ses valeurs.

### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BAGGIONI, Daniel, (éd.), 1993, *Encyclopédies et dictionnaires français (Problème(s) de norme(s) et de nomenclature)*, Centre Dumarsais, coll. « Langues et Langage » n° 3.
- BAL, Willy, 1977, « Unité et diversité de la langue française », dans Reboullet André & Michel Tetu (éds), *Guide culturel. Langues et civilisations d'expressions françaises*, Paris, Hachette, pp. 5-28.
- BAL, Willy, 1979, « À propos de quelques mots d'origine portugaise en Afrique noire », dans *Afro-Romanica Studia*, Albufera, Ediçoes Poseidon, pp. 147-161.
- BAL, Willy, 1983, « Introduction. Genèse et travaux de base », dans *IFA* (1983. Rééd. 1988), pp. IX-XXII.
- BÉDARD, Edith & Jacques MAURAI (éds), 1983, *La norme linguistique*, Québec, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, Le Robert, coll. « L'ordre des mots ».
- CORBELL, Jean-Claude, 1982, « Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire », dans *Le français moderne*, t. 50, pp. 74-78.
- DUMONT, Pierre, 1986, *L'Afrique noire peut-elle encore parler français ?* Paris, L'Harmattan.
- DUMONT, Pierre, 1990, *Le français langue africaine*, Paris, L'Harmattan.
- Equipe IFA, *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, 1988, Paris, EDICEF/AUPELF, coll. « Universités francophones », 1<sup>re</sup> édition AUPELF, 1983.
- GUILBERT, Louis, 1975, *La créativité lexicale*, Paris, Larousse, (Cité dans Pierre Dumont 1986 : 71).
- HAGÈGE, Claude, 1992, *Le souffle de la langue. Voies et destins des parlers d'Europe*, Paris, Éditions Odile Jacob.
- LAGANE, René & Jacqueline PINCHON (éds), 1972, *La norme*, Langue française, Paris, Larousse, décembre 1972, n° 16.
- LATIN, Danièle, 1984, « Des anglicismes dans l'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* », dans *Langues et cultures, Mélanges offerts à Willy Bal, Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*, t. 9, nos 3-4, pp. 175-188.
- LATIN, Danièle, 1990, « Quelques considérations sur l'apport de l'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* à la lexicographie du français en francophonie », dans Clas André & Benoît Ouoba (éds), *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace du français*, Paris, AUPELF, John Libbey Eurotext, coll. « Universités francophones – Actualité scientifique », pp. 27-32.
- LATIN, Danièle, 1992, « L'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*. Contribution à l'étude systématique de la variation du français en contexte linguistique africain », dans *Actes du XIII<sup>e</sup> Congrès international de linguistique et de philologie romanes*, Université de Trèves, 1986 (D. Kremer, éd.), t. 1, Tübingen, Max Niemeyer Verlag.

- LATIN Danièle, Ambroise QUEFFELEC & Jean TABI-MANGA (éds), 1993, *Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies*, Premières Journées scientifiques du Réseau thématique de recherche « Étude du français en francophonie » de l'UREF (Université de Nice, 18-22 septembre 1991), Paris, AUPELF, John Libbey Eurotext, coll. « Universités francophones – Actualité scientifique ».
- MANESSY, Gabriel & Paul WALD, 1984, *Le français en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan et I.D.E.R.I.C.
- POIRIER, Claude, 1995, « Les variantes topolectales du lexique français : propositions de classement à partir d'exemples québécois », dans ce volume.
- RACELLE-LATIN, Danièle, 1982, « Introduction », dans *IFA (AELIA). Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire (G-O)*, Québec, AUPELF-ACCT, pp. 13-37.
- RACELLE-LATIN, Danièle, 1983, « Présentation de l'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* », dans *IFA*, 1983, XXXVIII-LIII; 1988, XXIII-XXXIV.
- REY, Alain, 1972, « Usages, jugements et prescriptions linguistiques », dans Lagane, René et Jacqueline Pinchon (éds), *La norme*, pp. 4-26.
- REY, Alain, 1982, « Vers une description des variantes du français. L'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* », dans *Le français dans le monde*, n° 170, pp. 71-75.
- REY, Alain, 1983, « Norme et dictionnaires (domaine du français) », dans Bédard, Edith et Jacques Maurais (éds), *La norme linguistique*, pp. 541-569.
- REY, Alain, 1993, « Décrire les variétés du français : prolégomènes », dans Latin D. *et alii*, pp. 5-12.
- ROBILLARD, Didier de & Michel BENIAMINO (éds), 1993, *Le français dans l'espace francophone. Description linguistique et sociolinguistique de la francophonie*, Tome 1, Paris, Champion.
- ROBILLARD, Didier de, 1994, *Contribution à un inventaire des particularités lexicales du français à l'Île Maurice*, Paris, AUPELF-EDICEF, coll. « Universités francophones », série « Actualités linguistiques francophones ».
- TABI-MANGA, Jean, 1993, « Modèles socioculturels et nomenclatures », dans Latin D. *et alii*, pp. 37-46.
- SCHMIDT, Jean, 1984, « Quelques aspects du lexique des textes anciens en français sur l'Afrique noire », dans *Bulletin ROFCAN*, n° 5, Abidjan, ILA/INaLF-CNRS, pp. 91-157.
- VALDMAN, Albert, 1983, « Norme locale et francophonie », dans Bédard Edith et Maurais Jacques (éds), *La norme linguistique*, pp. 667-706.
- WINKIN, Yves, 1979, « Variétés de langue dans la Communauté française de Belgique : proposition pour une ethnographie de la communication », dans *Actes du colloque « la Belgique vue par la sociologie »*, Louvain-la-Neuve, Groupe de sociologie wallone, U.C.L. 39-51. (Cité dans J.-M. Klinkenberg, D. Racelle-Latin & G. Connolly (éds), 1981, *Langages et collectivités : le cas du Québec*, Montréal, Leméac.)

# DU RÉGIONALISME LEXICAL AU LEXIQUE RÉGIONAL

## L'exemple du français de Madagascar

Claudine BAVOUX

### 1 PRÉSENTATION

#### 1.1 Quelle problématique ?

L'étude d'un domaine lexical d'une variété de français, que nous évoquerons plus loin, nous a conduite à préciser notre définition du *régionalisme* lexical et, du même coup, du *lexique régional*, non pas en théorie mais en situation, sur un terrain périphérique où le français se présente comme un stock de matériel linguistique (formes et règles) en grande partie hérité, que la communauté linguistique soumet à un processus de resémantisation destiné à l'adapter à ses propres besoins langagiers et sociaux. Dans ce type de situation, les *régionalismes lexicaux*, c'est-à-dire les lexies qui présentent un écart évident par rapport à la norme centrale, perdent une grande partie de leur spécificité par rapport aux lexies dites *standard*.

La définition du lexique régional qui fonde notre analyse, appliquée à ce type de situation, nous permettra de poser le difficile problème de l'inscription de la variété dans la durée, autrement dit d'apporter un élément de réponse à la question de savoir si la variété coloniale et la variété post-coloniale présentes successivement sur le marché linguistique local sont des variétés distinctes ou deux états d'une même variété.

#### 1.2 Quelle démarche ?

Une réflexion sur ce sujet a été entamée à St-Denis de la Réunion en juillet 1993, lors de la 1<sup>re</sup> table ronde du Moufia qui réunissait les membres de « l'équipe FROI » (programme AUPELF-UREF *Le français en francophonie*) et quelques membres extérieurs à l'équipe, présents à la Réunion ou venus d'Europe. Notre communication sur *la structuration d'un domaine du lexique francophone malgache : exemple du lexique de la catégorisation sociale* avait alors alimenté un débat extrêmement fécond de la part du public, notamment de D. Baggioni, D. de Robillard et B. Maurer, débat qui avait ouvert des pistes et permis de mieux

poser la question, de passer en fait du problème de la plus ou moins grande structuration d'un (domaine du) lexique régional à un problème plus essentiel qui se trouve en amont du premier, qui est de savoir sur quelle définition, explicite ou implicite, du lexique régional on s'appuie quand on cherche à mettre en évidence la cohérence linguistique ou la cohésion sociolinguistique (Robillard 1993) d'un lexique. À la suite de ce débat, il nous a été possible d'élaborer une proposition de définition, ou du moins un réajustement de la définition de concepts-clés tels que *régionalisme lexical*, *lexique régional* et *variété régionale*, opératoire sur notre terrain, dont nous rendons compte ici.

## 2 UN CADRE THÉORIQUE

En étudiant le lexique de la catégorisation sociale de la variété régionale dont nous avons postulé l'existence (Bavoux 93 par ex.) et que nous appelons *français de Madagascar*, nous avons pu mettre en lumière une structuration du sens autour de grands axes et de grandes oppositions (dedans vs dehors, haut vs bas, grand vs petit, etc.), structuration qui correspond en même temps à une vision / division de la réalité sociale (pour reprendre la terminologie de Bourdieu 1982) passant par une catégorisation du sens qui se fait au moyen d'un réglage social (Siblot 1993) ou, pour emprunter une terminologie plus classique, d'une resémantisation. La question qui se pose est évidemment de savoir si la structuration du champ référentiel qui en résulte est bien du ressort du linguiste, du sociolinguiste, ou si elle appartient à l'ethnologue, à moins qu'elle ne relève d'une linguistique du cognitif. Une réponse à cette question avait été apportée par D. Baggioni en 1991 à propos de la Réunion, dans une analyse des interactions langagières et de leurs enjeux identitaires :

« Faut-il, se demandait-il, aborder ces réalités par le biais de la sociologie ou par la « surface » linguistique ? L'alternative nous semble dépassée par la problématique sociolinguistique, surtout en matière lexicologique et lexicographique, puisque, pour celle-ci, tout « fait » de langue, non seulement « traduit », mais structure les rapports sociaux. Dans cette perspective, les « faits linguistiques » sont aussi les « faits sociaux » et les problèmes d'antériorité et / ou de causalité sont effacés au profit des dispositifs discursifs qui intègrent le social et le linguistique dans un même ensemble fonctionnel » (Baggioni 1991 : 113).

Il semble qu'une dérive hors du champ de la linguistique puisse être évitée grâce aux outils de la sociolinguistique et de la pragmatique qui permettent une description des faits plus proche de la langue (de la production sociale de sens) que du discours (de l'interaction individuelle). Il apparaît en effet que les points de vue sociolinguistique et pragmatique sont assez proches quand il s'agit de définir la notion de lexique et de rechercher la cohérence du système dans la production sociale de sens. On notera qu'un dénominateur commun à ces points de vue est le rejet d'une conception essentialiste qui ferait du mot un contenant

et du sens un contenu. La praxématique (Lafont, Siblot), quant à elle, systématise sa conception du matériel lexical en mettant l'accent sur une caractéristique importante du sens, qui est d'être l'objet d'une production, d'un réglage. *Production et réglage de sens* sont des concepts qui complètent utilement celui de *matériel lexical*; on aurait pu tout aussi bien parler avec Bourdieu de *produits d'un habitus linguistique* présents sur le *marché linguistique local*. Cette terminologie, qui sent sa sociologie, ne répond pas de notre part à un désir de jargonner ou de rendre obscur ce qui peut être dit clairement; elle est nécessaire si on veut tenter d'aborder des domaines lexicaux peu structurés d'un point de vue sociolinguistique, autrement dit chargés d'une faible valeur socio-identitaire, mais cependant organisés selon une structuration minimale liée à la production d'un sens régional. Il apparaît bien que le lexique le moins structuré du point de vue de l'usage social qui en est fait trouve sa cohérence dans un réglage endogène (régional, local) du sens, alors même qu'une grande partie des lexies qui le composent sont des emprunts au français courant. Ces quelques remarques nous conduisent à nous interroger sur la pertinence de la notion de *régionalisme*.

### 3 RÉGIONALISME LEXICAL OU LEXIQUE RÉGIONAL ?

On peut dire de façon un peu schématique que, dans la perception courante, ce qui différencie un *régionalisme* d'une autre lexie employée dans le même énoncé par un locuteur d'une variété régionale, ce n'est finalement que sa coloration exotique, sa *couleur locale*, pourrait-on dire pour reprendre une expression très usitée en littérature. Si les emprunts aux langues locales entrent sans conteste dans cette catégorie, les autres lexies sont toujours sujettes à discussion : faut-il par exemple considérer comme lexie régionale l'adjectif *méchant*, dans son sens local de « sévère » (*Le prof est méchant, il nous met jamais la moyenne*), l'écart sémantique par rapport au standard est-il suffisamment important ou suffisamment significatif pour que le *méchant* malgache soit tenu pour un régionalisme ? Il semble que la décision que l'on prendra dans ce cas comme dans d'autres soit sujette à discussion.

Quant au *lexique régional*, il est couramment défini comme l'ensemble des *régionalismes* lexicaux propres à une variété non-standard, venant s'ajouter à un stock plus ou moins complet de lexies standard. Cette conception, qui peut rester informulée, peut en induire une autre qui nous paraît très contestable, qui voit dans le lexique régional un ensemble cohérent, une sorte de lexique dans le lexique (standard), ou à côté du lexique standard, pouvant donc faire l'objet d'une description linguistique classique. Notre hypothèse est que les *régionalismes* lexicaux ne forment pas à eux seuls un ensemble distinct qui viendrait s'ajouter à l'ensemble plus ou moins complet des lexies standard, mais qu'ils sont au contraire intimement mêlés à l'ensemble du lexique de la variété qui comprend par ailleurs la quasi totalité des lexies standard chargées elles aussi d'exprimer un

sens régional (malgache, dans le cas pris en exemple). Il semble d'ailleurs que les recherches menées actuellement sur les variétés périphériques du français dans le monde confirment cette idée (voir en particulier pour le français d'Afrique, Dumont 1991).

Les domaines lexicaux ordinaires, celui de l'école, de la politique, de l'administration, du commerce, etc., ne présentent pas de cohérence linguistique remarquable : les paradigmes sont rares et incomplets, on ne décèle pas d'oppositions entre termes marqués et termes neutres, comme on a pu en déceler dans le domaine de la catégorisation sociale nécessairement très marqué par l'usage social. Pourtant, ces domaines, comme l'ensemble du domaine lexical régional, en produisant un sens régional, se révèlent structurants autant que structurés. Pierre Dumont en fait la remarque quand il souligne le fait qu'un mot aussi universel que le mot *soleil* n'a pas le même sens en Afrique qu'en France et que :

« ... le halo africain qui entoure les mots français dans leur usage sénégalais, togolais, ivoirien ou autre est à intégrer à la compétence implicite des sujets parlants et, à ce titre, doit être soumis à un travail d'explication qu'on peut confier au lexicographe. On peut donc concevoir des lexiques régionaux qui ne se contenteraient pas d'énumérer des sens ou des valeurs particuliers à tel ou tel pays mais qui tenteraient d'élucider la manière dont se structure l'univers sémantique » (Dumont 1991 : 73).

La production d'un sens local passe par la resémantisation de l'ensemble du matériel linguistique hérité, les lexies entrant dans un système d'oppositions qui les rend solidaires les unes des autres, qu'il s'agisse des lexies dites standard, des *régionalismes* empruntés aux langues en contact (français des îles, créole, malgache, etc.) ou des néologismes formels. On voit à l'examen du lexique scolaire, que nous prendrons en exemple, que la production d'un sens local concerne aussi bien les lexies dites régionales telles que :

*monter* = « passer dans la classe supérieure »  
*faire un cours* = « suivre une leçon particulière, recevoir l'aide d'un répétiteur »  
*prof de cours* = « répétiteur, répétitrice donnant des leçons particulières »  
*(é)craser un cours* = « faire l'école buissonnière »  
*T1, T2, etc.* = « première, deuxième années d'enseignement, etc. »  
*zéro calebasse* ou *zéro bourboure* = « zéro pointé »  
*pampianatre* = « instituteur »  
*SFF* = « école primaire »  
*SAFF* = « collègue, premier cycle secondaire »

que des lexies dites standard :

*école* = « établissement primaire, secondaire et même supérieur »  
*lycée français* = « tout établissement dépendant de l'ambassade de France »  
*madame* = « la maîtresse » (*Que fait madame ? Madame efface le tableau*)  
*montrer un exercice* = « expliquer un exercice ».

Il semble bien que dans le lexique scolaire, pris au hasard, on puisse mettre en évidence, indépendamment d'une organisation de type sociolinguistique autour

des pôles enseignement scolaire vs cours particuliers, une structuration liée tout simplement, ici comme ailleurs, à la production d'un sens régional. Aussi pensons-nous que la frontière que l'on trace habituellement pour séparer les lexies régionales des autres lexies, considérées comme standard du fait qu'elles sont empruntées à la variété standard, est scientifiquement peu pertinente. En fait, elle ne se justifie pas si on accepte l'idée que c'est l'ensemble du lexique qui est affecté d'un sens régional.

#### 4 UN ÉLÉMENT DE RÉPONSE À LA QUESTION DE LA DIACHRONIE

Nous nous sommes longtemps posé la question de savoir si on avait à faire, à Madagascar (en Algérie, en Tunisie, etc.) avec le français des colons et le français des francophones de l'après indépendance, à des variétés successives mais distinctes ou à des états de la même variété. En partant des définitions que nous venons de proposer du régionalisme et du lexique régional, il est possible d'apporter un élément de réponse à ce problème difficile et pourtant, pensons-nous, actuel, des relations entre français colonial et variété régionale post-coloniale de français. La question n'a, semble-il, jamais été posée à Madagascar où les travaux sur la variété régionale de français font cruellement défaut. On peut cependant se référer à la description d'une situation proche de la situation malgache, qu'on trouvera dans la thèse de D. Morsly sur le français d'Algérie, ou plus exactement sur *le français dans la réalité algérienne*. On est en droit de rapprocher les situations algérienne et malgache qui se ramènent à un schéma de *diglossie complexe* (Chaudenson 1984), de comparer la diglossie franco-malgache superposée à une ancienne diglossie merina-autres dialectes malgaches à la diglossie franco-arabe superposée à une ancienne diglossie arabo-berbère. Malheureusement, chez D. Morsly, la question des relations entre la variété pied-noir et la variété des francophones algériens d'aujourd'hui ne donne pas lieu à une problématisation. L'auteur mentionne pourtant, dans la rubrique des procédés néologiques, la néologie par réactivation de termes vieilliss empruntés « au français pied-noir », mais elle ne pose pas la question de la place et du devenir de la variété.

En quels termes convient-il de la poser ? Nous proposons ici de recourir aux outils évoqués précédemment, et particulièrement à la définition qui fait de la lexie un « outil de la nomination » permettant de coupler la catégorisation du référent et celle du sens (Siblot 1993 : 199). Il est clair que les colonisateurs ont exercé un pouvoir de nomination en baptisant, débaptisant et rebaptisant la réalité malgache. On a assisté, aux débuts de la colonisation, à une véritable entreprise de redéfinition des mots et, plus profondément, de nomination et d'appropriation de la réalité locale dans sa *couleur locale* et dans sa dimension quotidienne. On vit alors se développer une variété nouvelle de français, un français de Madagascar destiné à dire le Madagascar non des Malgaches, mais des coloniaux. Il est à noter

que le réglage de sens permis par les lexies françaises rencontrait parfois une limite, non pas en raison d'une insuffisance du *programme de sens* mais plutôt, pensons-nous, parce que les représentations en œuvre dans la catégorisation du réel et du sens dressaient un obstacle d'ordre idéologique. Les Français de la colonie refusaient, pour des raisons strictement idéologiques, d'appeler les paysans malgaches des paysans, préférant les appeler des *pamboules*, « les églises des églises », préférant les appeler des *fiangounes*, « les femmes des femmes », préférant les appeler des *ramatous*, etc., comme pour consacrer la frontière qui existait à leurs yeux entre une femme européenne et une femme malgache, un paysan européen et un paysan malgache, ou une église européenne et une église malgache. Quoi qu'il en soit, il nous paraît important de rappeler que les coloniaux ont, avant même les Malgaches, opéré une première resémantisation du lexique français, motivée par un besoin de nommer une réalité exotique mais aussi et surtout de construire, en la disant, une vision coloniale de la réalité malgache destinée à supplanter la vision indigène.

La question qui nous intéresse est de savoir quelle est l'attitude des francophones de la période post-coloniale face à cette variété, la variété des colons, dont ils doivent assumer d'une façon ou d'une autre l'héritage. Bien qu'aucune étude précise n'ait été faite sur ce point à notre connaissance, on peut émettre quelques hypothèses. D'abord, si on considère le sort fait à l'ensemble du lexique, il semble qu'un tabou pèse sur les lexies que nous avons, dans une ébauche du *Trésor des particularités lexicales de la francophonie malgache* à paraître, affectées de la marque « colo » (colonial), soit parce que le référent a disparu, soit parce que la communauté actuelle ne reprend pas à son compte des termes à valeur péjorative. Nous donnerons en exemple la liste des lexies marquées « coloniales » du domaine de la catégorisation sociale, aujourd'hui frappées de tabou :

**ASSIMILÉ** *Adj. et N.* Malgache jugé suffisamment francisé pour accéder à certains avantages, dont l'école européenne.

**BANIAN (bagnan)** *N. m.* Commerçant indien. *Ling. Sociol.* : Le sens de ce terme a fluctué au cours des temps, tantôt se généralisant (un commerçant), tantôt se restreignant (commerçant de religion hindoue, bijoutier).

**BARBARE** *N. et Adj.* Indigène par opposition à civilisé et à demi-civilisé.

**CÉLESTE** *N. m.* Chinois.

**CIVILISÉ** *N. m.* Indigène ayant reçu une formation de type européen. Lettré.

**COLON** *N. m.* Etranger installé à Madagascar. *Ling. Etymol.* : sens dérivé de COLON = Exploitant installé sur ses concessions.

**COLONIAL** *N. m.* Européen vivant dans la colonie.

**DÉCIVILISÉ** *N.* Européen vivant à la façon malgache, soit parce qu'il vit en brousse, soit parce qu'il subit l'influence de sa « ramatou ». L'image du décivilisé est le négatif de celle du zanatany, du point de vue occidental.

- DEMI-CIVILISÉ** *N. m.* Dans la langue coloniale, nom donné aux Malgaches (mais parfois à une partie seulement d'entre eux, Merina et Betsileo) considérés comme plus « évolués » que des barbares, et moins que de véritables civilisés.
- EUROPÉEN** *N. m.* Restriction de sens fréquente : l'Européen, c'est en fait le Français. 𐀀𐀁 *Ling. Sociol.* : terme usité durant l'époque coloniale, puis disparu, mais qu'on voit réapparaître parfois depuis les années 90.
- ÉVOLUÉ** *N.* Indigène appartenant à la catégorie des scolarisés. Lettré.
- EXOTIQUE** *N.* Nom donné aux Indiens et Chinois pendant la période coloniale.
- INDIGÈNE** *N.* Nom donné aux Malgaches et aux Africains vivant dans la colonie pendant la période coloniale. 𐀀𐀁 *Ling. Sociol.* remplace « naturel » vers 1880 et sera remplacé par « autochtone ».
- INHAMBANE** (inambane) *N. m.* Terme injurieux servant, chez les colons de Madagascar et à La Réunion, à désigner les noirs et les Malgaches. 𐀀𐀁 *Ling. Etymol.* : généralisation du sens de « inhambane » = nom d'une tribu du Mozambique.
- LETTRE** *N. m.* Indigène instruit. 𐀀𐀁 *Ling. Sociol.* : plus rare qu'en Afrique.
- MADAGASCARIEN** *N. m.* colon de Madagascar.
- MALGACHE** *N. Pr.* Européen implanté à Madagascar. 𐀀𐀁 *Ling. Etymol.* : sens dérivé de celui de « Malgache » = de la colonie de Madagascar.
- NATUREL** *N. m.* Indigène. 𐀀𐀁 *Ling. Etymol.* : emprunt à la langue coloniale; *Ling. Sociol.* remplacé par « indigène » vers 1880 puis par « autochtone »; *auj.* sorti de l'usage.
- ORIGINAIRE** *N.* Terme de la langue coloniale désignant les Français de Madagascar.
- RACOUTE** (rakoute, rakoto) *N. m.* Homme malgache.
- RAMATOU** (ramatoa, ramatoue) *N. f.* Femme malgache. 𐀀𐀁 *Ling. Etymol.* : emprunt au malg. « ramatoa » = titre donné aux femmes mariées = madame, avec un glissement de sens et un changement de catégorie.
- RANGA** *N. m.* Homme malgache. 𐀀𐀁 *Ling. Etymol.* : emprunt au malg. « rangahy » = titre donné aux hommes âgés, avec un glissement de sens (cf. ramatou et racoute).
- RAZANE** *N. m.* Vieillard, vieux Malgache. 𐀀𐀁 *Ling. Etymol.* : emprunt au malg. « razana » = ancêtre défunt, avec un glissement de sens.

Nous n'insisterons pas sur les lexies désignant un référent sans valeur sociolinguistique marquée. Leur sémantisme ne change guère : on emploie toujours *râpe-coco* et *brède* dans le même sens. Il est évident, d'autre part, que de nouveaux référents occasionnent l'apparition de néologismes.

Reste donc, exception faite des mots tabou et des lexies non marquées désignant des *realia*, tout le lexique hérité, réapproprié et soumis à un travail de

resémantisation. Il y a là un vaste domaine d'étude, que nous ne faisons ici que signaler et dont un des aspects les plus intéressants réside dans les réussites et les ratés du réglage visant, en gros, à débarrasser la variété de son caractère systématiquement stigmatisant (nous avons défini la langue coloniale comme la langue de la fascination et du mépris). Cela n'est pas chose aisée, car soixante-quinze ans de présence coloniale ont structuré la représentation que les Malgaches eux-mêmes ont de leur réalité. Les locuteurs de la variété régionale se trouvent dans certains cas piégés par les mots, comme le montrent les deux exemples suivants : celui du locuteur malgache qui, partant en voyage en France, dit qu'il « rentre en France »; celui de cet autre locuteur malgache qui emploie le mot *métropole* pour parler de la France... D'autres ratés, socialement très pénalisants, ont été signalés par M.-A. Batifol (1990) chez des étudiants de filières scientifiques dont l'erreur, une fois repérée, revenait à attribuer à des termes très courants utilisés en science un sens ordinaire, en l'occurrence non pertinent, celui qui se rencontre dans les interactions entre francophones de Madagascar. Cependant, malgré les difficultés rencontrées, les francophones d'aujourd'hui, à l'instar de leurs prédécesseurs, utilisent le lexique comme un outil de nomination et de production d'un sens plus proche de leur vision de la réalité, contribuant ainsi à l'émergence d'une réalité malgache.

## 5 POUR CONCLURE

Nous reprendrons en conclusion les éléments de réponse auxquels nous sommes arrivés concernant la définition que nous proposons du *régionalisme lexical* et du lexique francophone malgache, définition qui nous permet, sinon de résoudre, du moins de ne pas éluder le difficile problème de l'identité dans le temps qui se pose dans le cas d'un français périphérique issu de (ou succédant à) un français colonial.

1. La notion de *régionalisme* nous paraît peu pertinente; elle disparaît derrière celle de *lexique régional* et derrière celle de *matériel linguistique*. Le *régionalisme* n'est qu'une lexie à peine plus exotique qu'une autre à l'intérieur du lexique d'une variété périphérique.
2. La notion de *lexique régional* doit être précisée. Elle renferme des ambiguïtés, parfois même une conception erronée. On aurait intérêt à toujours bien préciser que le lexique régional n'existe que mêlé au lexique dit standard d'une variété périphérique. Mais on peut aussi régler le problème en appelant lexique régional l'ensemble des ressources lexicales, autrement dit le stock de matériel de toutes origines qui permet à la communauté francophone locale d'exprimer sa vision du monde. Il ressort de ce qui précède que l'on peut rencontrer dans une situation de francophonie périphérique des lexies standard en deux lieux : d'une part à l'intérieur du lexique de la variété périphérique (où elles produisent un sens local) et d'autre part à l'intérieur du lexique de la

variété standard qui se rencontre, par exemple, dans le milieu scolaire, au moins dans les manuels (où elles véhiculent un sens standard).

3. Le lexique colonial n'a pas disparu avec l'indépendance du pays. Il constitue un héritage accepté sur la côte; à ce titre, le français actuel des *côtiers*, le *petit français*, peut être considéré comme un état ultérieur de la variété des colons. Il est en partie expulsé de la variété régiolectale tananarivienne, mais en partie repris pourtant, volontairement ou involontairement, le français des standardisants malgaches, des journalistes par exemple, étant contaminé par le français venu de la côte et des milieux populaires. La définition qui fait de la lexie un outil producteur de sens nous permet de décrire les modalités de l'héritage linguistique : le stock de lexies présent sur le *marché linguistique* (Bourdieu 1982) à l'indépendance a été soumis à un nouveau réglage de sens qui s'est accompagné de ratés, de mises à l'index, etc., autant de phénomènes qui restent à étudier.
4. Nous avons eu recours dans cet article à des concepts empruntés à la sociologie, à la pragmatique et à la praxématique pour exprimer une conception de la variété de langue résolument sociolinguistique, le concept saussurien de signe (signifiant + signifié) ne nous permettant pas de rendre compte du processus de production de sens, si important dans les situations où l'on voit une langue étrangère s'imposer par la force, se plaquer sur une réalité rigoureusement étrangère, puis subir un nouveau réglage de la part des anciens colonisés. Les choses sont en fait un peu plus complexes du fait que le francophone malgache de l'indépendance s'est trouvé confronté à deux variétés de français, et non pas à une, comme il l'a cru. Son effort de réappropriation d'une réalité dont il avait été dépossédé passe par une appropriation du sens des deux lexiques présents sur le marché linguistique local, le lexique hérité du français de la colonie, devenu le français officiel de l'Etat malgache et celui du français des colons. Ces lexiques appartiennent à deux variétés, dont l'une, avec un statut *de facto* de langue seconde, fait l'objet d'une demande sociale très forte et l'autre, sans statut officiel, garde une valeur identitaire difficile à assumer. Les locuteurs auraient une meilleure maîtrise de la situation linguistique s'ils avaient du français une image plus nuancée. Mais ne distinguant pas les variétés présentes, ils nourrissent à l'égard du français, toutes variétés confondues, des sentiments très ambigus. On peut faire l'hypothèse qu'une meilleure connaissance de la variété endogène du français jouerait en faveur d'une réconciliation des francophones malgaches avec leur *langue seconde*.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BAGGIONI, Daniel, 1991, « Ethno- et sociotypes dans les créoles et français des îles de l'Océan Indien », dans *Cahiers de praxématique* n°17, *Le même et l'autre en discours*, pp. 113-130.
- BATIFOL, Marie-Ange, 1990, *Les difficultés linguistiques des étudiants malgaches des filières scientifiques*, Université de la Réunion / URA 1041 du CNRS.
- BAVOUX, Claudine, 1993, « Francophonie malgache : images et réalités », dans D. de Robillard et M. Beniamino, éd., *Le français dans l'espace francophone*, t. 1, Champion, pp. 173-188.
- BAVOUX, Claudine, 1993, « La structuration d'un domaine du lexique francophone malgache. Exemple du lexique de la catégorisation sociale », Actes de la première Table Ronde du Moufia, dans *Travaux et documents* n° 3, Université de la Réunion, octobre 93.
- BOURDIEU, Pierre, 1982, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard.
- CHAUDENSON, Robert, 1984, « Diglossie créole, diglossie coloniale », dans *Mélanges offerts à Willy Bal, Contacts de langues et de cultures (2)*, *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*, pp. 18-29.
- CHAUDENSON, Robert, 1993, « Francophonie, 'français zéro' et français régional », dans D. de Robillard et M. Beniamino, éd., *Le français dans l'espace francophone*, t. 1, Champion, pp. 385-405.
- DUMONT, Pierre, 1990, *Le français langue africaine*, Paris, L'Harmattan.
- MORSLY, Dalila, 1988, *Le français dans la réalité algérienne*, Thèse de doctorat, Paris-Sorbonne.
- ROBILLARD, Didier de, 1993, *Contribution à un inventaire des particularités lexicales du français de l'île Maurice*, Vanves, EDICEF-AUPELF.
- SIBLOT, Paul, 1993, « Praxis et catégorisation du sens », dans Daniel Baggioni, éd., *Encyclopédies et dictionnaires français (problèmes de norme(s) et de nomenclature)*, centre Dumarsais, revue *Langues et langages* n° 3, pp. 49-57.

## ANNEXE : les régionalismes du lexique scolaire

**CRASER (crazer)** *V.tr.* Jeune scol. Faire l'école buissonnière, ne pas assister à un ou à plusieurs cours. **Presse Art.** : « ...on invite maintenant les élèves à 'crazer' la classe » (JDM 13.06 1991). **Oral** : « On a crazé le cours de français » ɥɥ *Ling. Etymol.* : néologisme formé par troncation de « écraser » ou peut-être à partir de l'expression « heure creuse » réalisée /èr krèz/; *Ling. Sociol.* circonscrit à la langue scolaire = Écraser.

**DOUBLER** *V.tr.* Enf. scol. Redoubler une classe. **Oral** : « Il a doublé plusieurs fois » (loc. nat.) ɥɥ *Ling. Morpho.* : néologie formelle, par suppression du préfixe ≠ monter.

**ÉCOLAGE** *N. m.* Cour. Gén. Frais d'inscription dans un établissement scolaire. **Presse Art.** : « Les enseignants sont payés en fonction des écolages » (TRI 29.10 1991). **Presse P.A.** « Ecolage : 50 000 Fmg pour 4 mois. » (MID 15.12 1992). **Oral** : « En 23, l'écolage a commencé. » (loc. nat.) ɥɥ *Ling. Etymol.* : extension d'un emploi rare en français standard (mais voir Belgique et Afrique).

**ÉCOLE** *N. f.* Cour. scol. 1) Terme générique plus usité que « collègue » et « lycée »; 2) Cours (au lycée, et même à l'université). **Oral** : « Après l'école, elle va faire un cours chez M. X. » (loc. nat.); « Ça y est ? Vous avez repris l'école à l'Université ? » (loc. allo.) ɥɥ *Ling. Etymol.* : extension d'emploi par rapport au français standard.

**ÉCRASER** *V.tr.* Jeune scol. Faire l'école buissonnière. **Oral** : « On a écrasé l'heure de physique » (loc. nat.) ɥɥ *Ling. Etymol.* : néologisme, peut-être formé sur craser < heure creuse ? \* **écraser un cours** = Craser, crazer.

**FAIRE UN COURS** *loc. verb.* Cour. scol. Assister à une leçon particulière. **Oral** : « Le soir, elle ne peut pas venir, elle fait un cours après l'école. » (loc. nat.) ɥɥ *Ling. Etymol.* : formation néologique sur « faire » + substantif.

**HISTO-GÉO** *N. f.* Spéc. scol. mod. Les matières scolaires histoire et géographie. **Écrit 1991** : « Sous la rubrique histo-géo. » (TIA : 122) **Presse Art.** : « En sortant d'un cours d'histo-géo » (TRI 11.06 1991); « ...les épreuves d'Histo-Géo et Mathématiques » (TRI 05.05 1992). **Oral** : « On a crazé le cours d'histo-géo. » (loc. nat.) ɥɥ *Ling. Morpho.* : petit écart par rapport au standard : histoire-géo, dans le même registre.

**LYCÉE FRANÇAIS** *N. m.* Cour. scol. 1) Établissement secondaire placé sous la responsabilité de l'ambassade de France, ayant pour mission de scolariser les enfants d'expatriés, ouvert également, à titre payant, aux enfants malgaches et étrangers. 2) On appelle parfois « lycée français » l'école maternelle ou primaire ou le collège relevant de la mission française. **Corpus écrit 1990** : « ...mon beau-frère nommé Z. (opérateur de la SOLIMA de Tanamakoa) près du lycée français. » (Corres.) **Presse Art.** : « Au lycée français d'Antananarivo, la situation a provoqué un tollé quasi-général. » (ROI jan. 1993). **Presse Titre** : « Malaise au Lycée français. » (TRI 31.12 1992).

- Oral** : « On va l'inscrire au lycée français en maternelle. » (loc. nat.) 𐄂𐄂  
 Attesté dans d'autres pays où existe une mission française de coopération. À Madagascar, la création des lycées français est liée à la politique de malgachisation de l'enseignement (voir 1975) \* **les élèves du lycée français** ≠ lycée malgache
- MADAME** *N. f.* Enf. scol. Nom que les enfants donnent à leur institutrice et que celle-ci utilise pour parler d'elle-même. **Oral** : « Que fait Madame ? Regardez, Madame dessine un bonhomme ». (loc. nat.) 𐄂𐄂 *Ling. Etymol.* : spécialisation de l'emploi du terme standard.
- MONTER** *V. intr.* Enf. scol. Être admis dans la classe supérieure. **Oral** : « C'est super, tout le monde monte ! » (loc. nat.) 𐄂𐄂 *Ling. Etymol.* spécialisation du sens standard ≠ doubler.
- MONTRER** *V. tr.* Cour. scol. Enseigner, expliquer une leçon, un exercice. **Oral** : « Il nous a montré une leçon de grammaire » (loc. nat.) 𐄂𐄂 *Ling. Etymol.* : extension (ou survivance) d'un emploi qui existe en français standard.
- PAMPIANATRE** *N. m/f.* Spéc. scol. fam. Instituteur, institutrice malgache. Enseignant. **Oral** : « On a réuni les pampianatres. » (loc. nat.) 𐄂𐄂 *Ling. Etymol.* : emprunt au malg. : mpampianatra, même sens; *Ling. Phono.* : amuïssement de la voyelle finale en français et réduction du groupe consonnantique initial « mp »; *Ling. Sociol. corpus Dez-1966+Obs.* : « retenu semble-t-il parce que ce terme désignait un des fonctionnaires les plus fréquemment rencontrés à Madagascar (tandis que les autres spécialités de fonctionnaires, introduites par la colonisation ou multipliées par elle, étaient désignées par les termes français correspondants ou leurs équivalents malgachisés » = mpampianatra.
- PRENDRE UN COURS** *loc. verb.* Cour. scol. Suivre un cours au lycée ou à l'université. À distinguer de « faire un cours ». **Presse Art.** : « Finalement, les étudiants des Lettres ont dû prendre leurs cours dans quelques salles de l'Établissement des Sciences » (TRI 16.04 1991) 𐄂𐄂 Attesté à l'île Maurice *Ling. Etymol.* : emprunt probable au français des Mascareignes.
- PROF DE COURS** *N. m. / f.* Jeune scol. Neutre. Répétiteur; enseignant ou étudiant dispensant à titre privé un enseignement de soutien. **Oral** : « Il ne sait pas travailler seul, il fait tous ses exercices avec sa prof de cours »; « C'est une prof de cours réputée, tout le monde fait cours avec elle » 𐄂𐄂 *Ling. Etymol.* : formation néologique à partir de « faire un cours ».
- RABE** *N. m.* Cour. scol. mod. Abréviation courante de : lycée Rabearivelo à Antananarivo et de : lycée Rabemananjara à Tamatave. **Presse Titre** : « Anciens et anciennes du Rabe. » (MID 24.01 1992). **Oral** : « Il va faire un tour au Rabe » (loc. nat.) 𐄂𐄂 *Ling. Etymol.* : recours (assez systématique) au procédé de l'ellipse. \* **aller au Rabe** (aller au lycée Rabemananjara).
- T1, T2...** [te] *N. f.* Spéc. scol. Première année, deuxième année, etc., du cursus scolaire. La T1 correspond au cours préparatoire français, la T12 correspond

à la terminale. **Écrit 1990** : « ...la formation ou recyclage de français « à Toi de parler » en T 4 » (Corres.); « En avant la T6 ! » (titre de manuel). **Oral** : « Il monte en T3 l'année prochainé. » (loc. nat.) ɽɽɽ *Ling. Etymol.* : formation néologique par siglaison du malg. « taona » = année.

**TIRER** *V. tr.* Spéc. scol. Marcher, pour un stylo. **Oral** : « Le stylo ne tire pas bien » (loc. nat.) ɽɽɽ *Ling. Etymol.* : peut-être une extension de l'emploi tirer un trait, tirer une droite = dessiner, tracer.

**ZÉRO BOURBOURE** *N. m.* Enf. scol. plais. Zéro pointé. **Oral** : « – Combien tu as eu ? – Zéro bourboure ! » (loc. nat.) ɽɽɽ *Ling. Etymol.* : formation néologique par composition; bourboure < malg. « boribory » = rond; *Ling. Sociol.* corpus Dez-1966 + Obs. : « Bourboure semble n'avoir été en usage que dans le langage des instituteurs. Entendu seulement dans l'expression : zéro bourboure = zéro tout rond, zéro pointé ».

**ZÉRO CALEBASSE** *N. m.* Spéc. scol. plais. Zéro pointé. **Oral** : « Encore un zéro calebasse ! » (loc. nat.) ɽɽɽ *Ling. Etymol.* : emprunt probable au français de la Réunion, même sens = zéro bourboure.



# LEXICOGRAPHIE VARIATIONISTE, LINGUISTIQUE, SOCIOLINGUISTIQUE :

## Antagonisme ou complémentarité ? Prédictibilité, aléatoire ou chaos ?

Didier de ROBILLARD

« *La synchronie ne connaît qu'une perspective, celle des sujets parlants, et toute sa méthode consiste à recueillir leur témoignage* »  
(Saussure, dans Sanders 1984 : 20).

« *[La] nature sociale [du langage] est un de ses caractères internes* »  
(Saussure, dans Sanders 1984 : 44).

### 1 PRÉALABLES

#### 1.1 Concision oblige...

L'espace attribué à chaque contribution nous contraint à quelques dispositifs pour condenser le texte de 23 pages qui a servi de base à notre exposé oral : références allusives, renvois (en apparence immodestes) à nos travaux antérieurs, bien que nous sachions pertinemment bien qu'ils sont trop obscurs pour que le lecteur en ait pris connaissance, élimination de la plupart des exemples cités dans la version originale.

#### 1.2 Antécédents

Lors des premières journées scientifiques du réseau « Étude du français en francophonie » de l'AUPELF-UREF, le problème de la sociolinguistique face à la lexicographie des français non-standard avait pris une part suffisamment importante pour que cela soit mentionné dans le rapport final de cette réunion (Latin *et alii* 1993 : 426). Il n'est donc pas surprenant de voir réapparaître ce problème dans ce colloque surtout pour ce qui est de deux de ses thèmes :

- En effet, cette question concerne la « typologie et classement des régionalismes lexicaux ».

- Elle touche aussi, et surtout, l'« instrumentalisation de la recherche et [les] critère[s] d'acceptabilité des régionalismes en fonction des projets des communautés concernées ».

### 1.3 Portée

Mais de manière plus générale, les questions qui vont être évoquées ici concernent les orientations globales de la linguistique, tout en ayant un lien privilégié avec la lexicographie variationniste. En effet, la réflexion qui va suivre résulte d'une pratique sur le terrain des français non-standard parce que ces variétés suscitent avec plus d'acuité ce type de questionnement, qui concerne néanmoins toute description de langue. On pourrait résumer cela en disant que ces questions, qui ne pouvaient être esquivées sur le terrain des français non-standard, à cause des caractéristiques propres de ces variétés, pourraient l'être sur d'autres terrains (compte tenu de la moindre importance de ces problèmes sur ces terrains), mais ne doivent pas l'être, parce que ces questions, quoiqu'elles y soient moins importantes, s'y posent quand-même.

Les lignes qui vont suivre n'ont pas de caractère résolument novateur. Elles se justifient cependant peut-être simplement par le fait qu'il s'agit de faire converger des éléments rarement mis en commun, et d'aborder un problème fondamental auquel sont confrontés les linguistes depuis qu'à l'intérieur, à côté ou autour (et là est bien l'enjeu majeur !) de la linguistique traditionnelle (« internaliste » ou « formelle ») est venue se construire la sociolinguistique.

De ce fait, cette communication ne peut faire autrement que de s'attaquer en même temps à plusieurs problèmes ardu, qui sont indissociables.

Nous serons contraint, par des impératifs de brièveté, de faire allusion seulement à des questions traitées plus longuement dans des travaux antérieurs. Il importe donc de classer ces questions de manière à en montrer les rapports d'interdépendance, ceci permettant, du moins on peut l'espérer, de fragmenter ce problème en questions successives que l'on pourra traiter séparément, mais selon un ordre correspondant à une hiérarchisation logique propice à une approche qui essaiera d'être claire. Ces questions peuvent se résumer ainsi :

#### **A *Comment procéder à la description de lexiques de variétés de français non-standard ? (Compte tenu de A.1 et B ci-dessous).***

**A.1** La description d'une langue comporte deux étapes :

**A.1.1** La constitution de l'ensemble de faits à décrire (« nomenclature » pour le lexique);

**A.1.2** La description des unités faisant partie de la nomenclature, qui cherche à faire apparaître la spécificité irréductible de chaque unité.

**B La description des français non-standard réclame-t-elle des méthodes nouvelles ?**

**B.1** On peut penser que cette question n'a pas lieu de se poser, compte tenu du fait que la lexicographie a suffisamment mis à l'épreuve ses méthodes.

**B.2** On peut s'interroger sur le transfert des méthodes mises au point pour la description de variétés standard à des variétés non-standard. En effet, les conditions d'« existence » de ces dernières ne sont pas les mêmes que celles prévalant pour les variétés standard, ne serait-ce que du fait de l'importance plus grande des contacts linguistiques dans le cas des variétés non-standard, ainsi que de leur moindre légitimité sociolinguistique tenant à leur caractère non-standard. Si l'on adhère à ces constats, on doit donc se poser la question de l'adéquation des méthodes actuellement disponibles (B.2.2 ci-dessous).

**B.2.1** L'approche intralinguistique « pure » court le risque de constituer des systèmes linguistiques partiellement artificiels du point de vue de l'usage des locuteurs, du fait de la non prise en compte des conditions sociolinguistiques particulières dans lesquelles se manifestent les variétés non-standard. Cette approche a cependant le mérite énorme d'avoir fait ses preuves, et d'être bien maîtrisée par les linguistes.

**B.2.2** L'approche intégrant le sociolinguistique, même si l'on pense qu'elle a l'avantage d'être plus conforme à la réalité, soulève des problèmes théoriques et pratiques considérables, que nous avons maintes fois eu l'occasion de signaler :

**B.2.2.1** Comment penser l'articulation entre linguistique internaliste et sociolinguistique ? Selon quelle hiérarchisation peut-on ordonner ces deux approches, compte tenu du fait que, si cette approche se veut opérationnelle, elle doit proposer un protocole, donc un ordre de mise en œuvre des critères ?

**B.2.2.2** Cette approche est-elle, en pratique, viable, compte tenu des complexités supplémentaires dont elle veut tenir compte ?

**B.2.2.3** Est-elle nécessaire, indispensable pour rendre compte de phénomènes observables dans la réalité ?

Nous nous proposons donc d'aborder successivement ces différents aspects, sauf le point A.1, qui fait état de questions et d'éléments de réponse qui, semble-t-il, font l'unanimité chez les linguistes. Il s'agit, on le voit bien, de se poser des questions sur l'articulation de deux types de processus : les étapes de la description lexicographique d'une part (A.1.1 et A.1.2), et les méthodes d'approche de la

langue de l'autre (B.2.1 et B.2.2). Il faut donc se demander si l'approche linguistique formelle seule convient aux deux étapes, à l'une seulement, et pourquoi, et aussi d'envisager les conséquences des choix possibles, les avantages et inconvénients, etc.

## 2 LA DESCRIPTION DES FRANÇAIS NON-STANDARD RÉCLAME-T-ELLE DES MÉTHODES NOUVELLES ?

En ce qui concerne les trois premiers points, nous avons défendu l'idée (Robillard 1991, 1993-a) que les spécificités des communautés parlant des français non-standard rendaient nécessaire l'examen de l'adéquation des méthodes traditionnelles à ces situations nouvelles.

On peut penser le contraire, si l'on ne conçoit le système linguistique que comme structure « sémiotique » de signifiants et de signifiés. En effet, selon cette conception, tous les systèmes linguistiques sont identiques dans leurs fonctionnements essentiels (alors réduits aux mécanismes formels, comme dans le programme de la linguistique générale).

Si l'on est plus attentif au discours nouveau de la sociolinguistique, on ne peut qu'adopter une position plus nuancée. Sans rejeter l'approche ci-dessus (linguistique interne ou formelle), on ne peut alors rester insensible à quelques idées :

1° *la langue vue comme structure statique* : la sociolinguistique montre bien que la linguistique formelle ne permet pas toujours de prédire l'appartenance d'une forme à une langue (cas de l'ourdou et de l'hindi, des créoles français face au français, des emprunts face à la langue emprunteuse). La (non) conformité d'une forme aux « matrices » formelles prédominant dans une langue ne permet pas de se prononcer à coup sûr sur son *identité linguistique* (le fait, pour une forme, d'être considérée, *par ses locuteurs*, comme faisant partie d'une langue). Les situations de contacts de langues (et les français non-standard correspondent à ce type de situation) font douter de la fiabilité absolue des méthodes formelles.

2° *la langue vue comme processus dynamique* : la sociolinguistique a abondamment illustré le fait que la constitution de langues (par exemple le cas des créoles, ou W. Labov (1966)), ainsi que leur évolution, est déterminée autant par des facteurs sociolinguistiques que formels. Il y a, au minimum, interaction entre ces types de facteurs, ce qui justifie, dans l'analyse en synchronie, que l'on se pose la question d'aborder les descriptions en tenant compte du facteur sociolinguistique. Nous en concluons, pour notre part, que la question de la place de la perspective sociolinguistique mérite au moins d'être posée.

C'est donc à un vieux problème que nous souhaitons nous intéresser (Saussure dans Sanders 1984 : 43-44) : jusqu'à présent, on s'est souvent contenté, par esprit

de conciliation autant que par défaut de réponse plus élaborée, de postuler une vague complémentarité des approches linguistiques et sociolinguistiques. Même si c'est une question bien ardue, et même si nous nous sentons bien mal armé pour l'aborder, il paraît, en bonne méthode, difficile de l'esquiver.

Tenter non seulement de voir en quoi ces approches sont complémentaires ou antagonistes sur le plan de la logique, mais en ce qui concerne *l'adéquation entretenue avec les processus qui sous-tendent le fonctionnement des langues dans la réalité*, véritable test de leur pertinence, tel est la difficile tâche à laquelle nous nous attelons, en demandant par avance au lecteur de pardonner notre maladresse et nos ignorances.

### 3 SOCIOLINGUISTIQUE ET LEXICOGRAPHIE VARIATIONISTE

Comme nous avons tenté de le démontrer ailleurs (Robillard 1993-c : 17-18), les approches sociolinguistiques peuvent intervenir au moins à deux moments de la description lexicographique d'une langue.

Lors de la constitution de la nomenclature, le lexicographe peut choisir de s'approcher de l'idéal du système formel, en ne retenant que les formes qui « font système », qui entrent dans un jeu d'oppositions formelles<sup>1</sup>.

Le lexicographe peut opter pour une approche plus sociolinguistique (voir *infra* 3.1, la *légitimité*), qui donne la priorité à la prise en compte du sentiment des locuteurs eux-mêmes sur les formes, et à ce que l'on peut dégager de leurs représentations sur la langue à partir de l'observation de leurs comportements, indépendamment du degré d'intégration formel ou sémantique des formes, au moins dans un premier temps. On tient alors compte des représentations des locuteurs sur la langue, faisant l'hypothèse, raisonnable, que celles-ci influencent les comportements linguistiques.

Nous ne décrivons pas en détail la mise en œuvre du critère du degré d'intégration formel, tout linguiste étant habitué à faire cela, même si l'on ne va pas jusqu'au degré de sophistication et de quantification des travaux de W.F. Mackey (1971).

Pour ce qui est du critère sociolinguistique, on part de l'idée que toute description résolument synchronique ne peut, en bonne méthode, se fonder sur l'intégration formelle seule ou *cohérence*, celle-ci pouvant, mais pas obligatoirement, être étant le résultat (à travers un processus s'étalant en diachronie)

1. On peut sans doute grossièrement distinguer deux niveaux d'exigence de ce type de critères. Le premier, le plus exigeant (conférant alors à « formel » un sens étroit), fait intervenir l'intégration sur le plan du signifiant (phonétique, phonologie, morphologie, syntaxe), le second tient compte également de l'intégration au système des signifiés et est plus « accueillant », car il permet d'intégrer plus facilement les emprunts peu ou pas intégrés formellement, mais contribuant à la structuration des signifiés en système.

de la mise en *cohésion*<sup>2</sup> de formes. Il faut cependant souligner que, puisque la mise en cohésion n'aboutit pas toujours à la mise en cohérence (cf. en français standard, certains emprunts au latin, au grec ou à l'anglais, qui ne se sont jamais totalement intégrés phonologiquement et/ou graphiquement), ce critère n'est pas suffisant. Il l'est d'autant moins que si ce critère n'est pas opératoire en ce qui concerne le français standard, relativement peu exposé aux influences étrangères, il ne peut qu'être encore plus mis en cause dans le cas des français non-standard, massivement exposés au contact interlinguistique et interculturel, ce qui ne peut qu'accroître le volume de formes potentiellement empruntables à examiner lors de la description.

Le critère formel seul s'avérant partiellement défaillant, il faut bien, surtout pour les formes ne se conformant pas aux matrices formelles de la langue étudiée, un autre critère, qui ne peut qu'être d'inspiration sociolinguistique. Nous proposons pour cela le critère du degré de *légitimité* des formes, qui résulte de la mise en cohésion des formes.

**3.1** La *légitimité* d'une forme peut être mise en évidence par deux stratégies : la première consiste à recueillir l'avis explicite des locuteurs eux-mêmes sur les formes qu'ils considèrent comme faisant partie ou non de la (variété de) langue que l'on étudie. La seconde (presque toujours partiellement au moins en contradiction avec la première) consiste à observer les comportements linguistiques des locuteurs, et à constater la valeur identitaire, registrale ou instrumentale des unités, qui sont constitutives de leur légitimité globale, et de leur mise en cohésion.

Pour éclaircir quelque peu ces propos encore trop allusifs sans doute, ajoutons que nous avons proposé de distinguer au moins trois types de légitimité : instrumentale, registrale et identitaire.

**3.1.1** La *légitimité instrumentale* conduit le linguiste à admettre une forme au sein de la nomenclature parce qu'un terme (indépendamment de son intégration formelle) semble indispensable à la communication dans une communauté linguistique donnée. Cette catégorie n'a aucune originalité par rapport aux catégories habituelles des lexicographes (emprunt), sinon que nous pensons que la légitimité instrumentale s'oppose aux deux autres types de légitimité parce que, souvent, le mieux que le linguiste puisse faire est de montrer que le terme n'est pas rejeté (non délégitimation). En effet, au contraire des autres types de termes qui ont une fonction directement sociale (marquer des registres ou des positions identitaires) rendant leur légitimité plus perceptible, les termes qui n'ont qu'une légitimité instrumentale ne suscitent pas de réaction particulière

---

2. La mise en cohésion serait le fait, pour des formes, parfois indépendamment de leur mise en cohérence, d'être utilisées par une communauté linguistique pour communiquer ou structurer linguistiquement son expérience du monde.

(positive ou négative) de la part des locuteurs parce qu'il s'agit de termes n'ayant qu'une valeur instrumentale justement : permettre de communiquer, ce qui n'est bien entendu pas propre à susciter les passions. À titre d'exemple, la catégorie des *statalismes* (Knecht, à paraître) correspond souvent à ce type de légitimité.

**3.1.2** La *légitimité identitaire* caractérise un terme lorsqu'il sert à marquer le positionnement du locuteur en utilisant la problématique de l'inclusion-exclusion. La fonctionnalité du terme réside alors dans le pouvoir qui lui est conféré de définir l'identité de celui qui l'utilise comme faisant partie d'un groupe ou comme s'en excluant. Il s'agit souvent de termes désignant des *realia* qui sont considérés comme spécifiques de la situation étudiée par les locuteurs : cuisine, flore, faune. Cela se perçoit d'ailleurs à la déception des locuteurs lorsque, cas le plus défavorable, ils apprennent que ni le terme ni la réalité correspondante n'est spécifique à une variété donnée.

**3.1.3** La *légitimité registrale* concerne les termes ayant pour fonction de marquer un certain type de situation de communication ayant ses règles propres (par exemple type de relation entre interlocuteurs), et, de ce fait, elle est parfois difficile à démêler de l'identitaire (certaines situations supposent que l'on accepte un certain type d'identité).

Le linguiste est bien contraint d'avoir recours à l'identification de la légitimité des formes *pour les locuteurs eux-mêmes*, puisqu'il n'est pas possible, comme dans le cas des variétés standardisées, d'avoir recours aux institutions pour imposer plus ou moins une variété élaborée *in vitro*, pour reprendre ce terme « calvétien » maintenant bien connu.

#### 4 LE LINGUISTE SOCIOLINGUISTE OU LE SOCIOLINGUISTE LINGUISTE ?

Ce titre fait semblant, par commodité, d'accepter l'opposition entre « sociolinguiste » (linguistique « externe ») et « linguiste » (linguistique « interne »), pour tenter de hiérarchiser les points de vue des deux, et de déterminer si l'un enchâsse l'autre, l'option consistant à conclure à la coexistence à parité des deux points de vue n'étant pas opératoire, puisque ne permettant pas de mettre en œuvre une procédure d'analyse (elle conduirait à décider qu'il n'y a pas de hiérarchie, donc pas d'ordre dans l'application des critères).

Il est intéressant de noter que le point de vue du sociolinguiste englobe celui du linguiste, alors que l'inverse paraît plus malaisé.

En effet, le sociolinguiste, en postulant que les langues sont des constructions sociales, englobe le point de vue du linguiste, qui est l'un des constructeurs d'idéologies linguistiques, même lorsqu'il se démarque du point de vue du locuteur « moyen » par une méthode scientifique, avec tout ce que cela entraîne d'indéniable spécificité (observation, vérification, possibilité de falsification, etc.).

En revanche, le linguiste formaliste pose que la langue est d'abord système, et n'examine les facteurs sociolinguistiques qu'à titre d'aspects accessoires (valeur sociolinguistique).

La position du sociolinguiste est non seulement plus « englobante » sur le plan de la logique, mais elle paraît également plus réaliste. En effet, si l'on est obligé de choisir entre l'hypothèse (farfelue, concédons-le) de l'existence de sociétés sans langues ou de langues sans sociétés, il paraît préférable d'opter pour la prédominance des sociétés sur les langues, donc à celle du sociolinguiste sur le linguistique « pur ».

On peut d'ailleurs assez facilement démontrer, en étudiant des introductions de dictionnaires (Robillard 1993-c : 8-9), que même si les lexicographes affirment souvent procéder de manière purement « internaliste » (critères formels uniquement), leur pratique, liée à la fonction sociale du dictionnaire, fait une large place au sociolinguistique (à travers ce qu'ils n'appellent pas « légitimité ») dès qu'ils sentent que l'application trop stricte du critère formel risque de les conduire à exclure des unités reconnues par la communauté linguistique.

Plutôt que d'en rester à l'orthodoxie d'une théorie que personne ne respecte, il nous semble opportun de tenter de concevoir l'articulation des critères internes et externes de manière cohérente, en tenant compte également des phénomènes à l'œuvre dans la réalité.

## 5 SYSTÈME DE LA LANGUE, SÉLECTION SOCIALE ET USAGES DE LA LANGUE

L'habitude qu'ont les généralistes de postuler des formes théoriques (par exemple, Corbin 1987 : 162-170), sur l'opposition entre les bases lexicales attestées et les bases postulées, mais non attestées, chez Halle<sup>3</sup> et Allen), permet peut-être de trouver une articulation satisfaisante entre le système de la langue et ses usages réels. On peut se servir de cette idée pour proposer une mise en rapport qui ferait du système un réservoir potentiel de formes (conformes ou non au système postulé par les linguistes), dont seulement certaines sont sélectionnées par les usages réels. Les modalités de cette sélection sont difficiles à établir : il est certain que les besoins lexicaux y sont pour quelque chose, que l'influence des langues en contact peut jouer un rôle dans le choix entre les formes potentielles, que des pesanteurs statistiques et cognitives (recherche de la régularité) peuvent être déterminantes (par exemple, néologie verbale, à l'infinitif, de préférence en *-er* : *Enceinter* plutôt qu'« \*Enceindre » (*IFA*, Bénin, Côte-d'Ivoire, Togo) mais il est

---

3. Par exemple, le modèle de Halle « surgénère » des formes théoriques, qui sont par la suite filtrées (affectées du trait [-Insertion lexicale]), pour que seules les formes attestées demeurent dans le dictionnaire.

aussi probable que le hasard ne soit pas totalement étranger à la sélection des formes.

Une chose est cependant claire : la logique formelle, surtout, bien entendu, en matière de lexique, ensemble moins systématique que les autres secteurs de la langue, ne peut tout expliquer.

Ce type d'articulation peut permettre de résoudre la rivalité, qui confine parfois au conflit, entre sociolinguistes et linguistes : le système de la langue mérite, assurément d'être décrit, mais cette structure abstraite n'est qu'un sous-système de l'ensemble global des processus qui permettent de rendre compte du fonctionnement et de l'évolution des langues, ensemble qui comporte nécessairement des facteurs sociolinguistiques.

On peut donner de multiples exemples lexicaux pour démontrer que postuler ce type d'articulation n'est pas étranger aux fonctionnements observables dans la réalité. Il suffit en effet de montrer que les potentialités du système d'une même langue sont exploitées et mises en œuvre différemment selon les communautés linguistiques réparties dans l'espace géographique (cf. le programme proposé sur les recherches autour du « français zéro » par R. Chaudenson [par exemple 1993]). Quelques exemples sont donnés plus bas. Il s'agit, dans tous les cas, de formes rencontrées en français de Maurice, correspondant aux règles générales du français standard, et non sélectionnées cependant par celui-ci, ce qui met en relief le rôle décisif de la matrice sociale. Deux secteurs ont été choisis, celui de la morphologie lexicale et celui de la valence verbale, où nous utilisons les propositions de Claire Blanche-Benvéniste *et alii* pour l'analyse, parce qu'il s'agit, à notre avis, de l'approche la plus strictement syntaxique (excluant au maximum le sémantique). Nous ne pouvons hélas pas la résumer, la place manquant ici.

*Morphologie.* L'analyse détaillée des exemples *rotiner* « faire, refaire le cannage d'un siège »; *rotineur* « artisan spécialisé dans la confection de meubles en rotin » montrerait que l'on a affaire ici, comme dans de nombreux autres cas en français de Maurice, à des constructions formellement tout à fait conformes au système de la langue, mais qui ne sont pas attestées en français standard.

*Valence verbale.* Les exemples illustrant cet aspect méritent un développement plus ample. (Les entrées en gras sont du français de Maurice).

**Tacher 1** [taʃe] Vv2<sup>4</sup> (Matrice : Ça tache là / dedans). Attacher, adhérer fortement.  
 Ex. : *le lait a taché dans la casserole.* Français standard : Matrices : Il tache ça (Vv 2), ça tache (Vv 1). La présence d'un deuxième élément de valence [+lieu] permet, en rajoutant, sur le plan sémantique, la localisation, de donner un sens différent de celui du français standard, en français de Maurice.

4. *Abréviation* : Vv 1, 2, 3 = Verbe à valence. Le chiffre suivant « Vv » indique le nombre d'éléments de valence.

**Tacher 2** [taʃe] Vv2 (Matrice : Il tache là). Rester quelque part, être réticent à s'en aller de quelque part, s'incruster. Ex. : *S'il vient, il va encore tacher ici toute la nuit*. Français standard : Matrices : Il tache ça (Vv 2), ça tache (Vv 1). La présence d'un premier élément de valence obligatoirement [+humain] permet de donner un sens différent de celui du français standard, en français de Maurice.

**Tacher 3** [taʃe] Vv1 (Matrice : Il tache). Rester coi, ne savoir quoi répondre. Ex. : *Quand Pierre a dit ça, elle a taché*. Français standard : Matrices : Il tache ça (Vv 2), ça tache (Vv 1). La seule forme monovalencielle en français standard est la structure *ça tache* (sujet inanimé). La présence, en français de Maurice, d'un sujet obligatoirement humain, permet de créer une nouvelle valeur.

On ne s'appesantira pas sur le fait qu'aussi bien dans le secteur de la morphologie lexicale que dans celui de la valence, des formes potentiellement réalisables en français standard ne sont pas attestées dans cette variété, mais sont observées en français de Maurice, ce qui met en valeur le rôle de la matrice sociale comme facteur opérant la sélection. Il reste à tenter de montrer, si possible, les règles régissant la sélection. On pense ici évidemment aux propositions de R. Chaudenson (1993 : 400<sup>5</sup>) à propos de la mise en œuvre du modèle théorique du *français zéro* au domaine lexical, lorsque cet auteur conclut que le lexique est le domaine où son modèle est le moins opératoire : les propositions ci-dessous montrent qu'il a raison (le lexique est sans doute le domaine où la forme est la moins contraignante, et où le modèle du *français zéro* est, de ce fait, le moins opératoire) mais que son propos peut être nuancé (on ne doit peut-être pas, parce qu'un comportement est *imprédictible*, penser qu'il n'y a pas *système*). D'une part, en synchronie, le critère de constitution en système peut être variable, si l'on accepte de penser qu'il y a un système complexe, constitué de deux sous-systèmes en interaction, l'un fondé sur le critère formel, l'autre sur le critère sociolinguistique (oppositions de valeur sociolinguistique). D'autre part, et en diachronie cette fois, là « théorie du chaos » pourrait conduire à admettre l'idée de « systémativité relative globale » dans les processus de changement linguistique, lorsqu'un système, dans le cours de son évolution, « choisit », de manière peu prédictible, entre plusieurs solutions également systématiques. En fait, on le comprend bien, la « systémativité relative globale » est la résultante de deux étages de processus, les uns parfaitement systématiques, les autres moins.

---

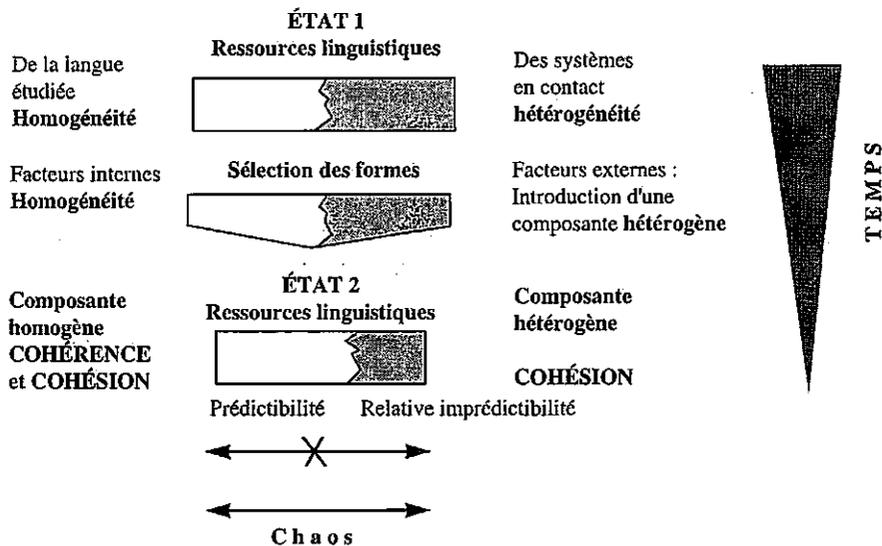
5. « Dans le domaine morpho-syntaxique, on peut donc, dans une certaine mesure *identifier* les zones où sont susceptibles de s'opérer des restructurations (c'est-à-dire des variations) et on est à même de *prévoir*, pour une partie au moins, les modes de restructuration possibles. Le lexique ne permet nullement ce type d'analyse, sauf dans quelques cas particuliers et la vague « typologie des particularités » (« lexématiques », « sémantiques », « grammaticales », « différences de connotation, de fréquence, de niveaux [...] » cf. *JFA*, 1988 : XXVII-XXVIII) n'est nullement spécifique de l'ensemble présenté mais se retrouve dans n'importe quel inventaire lexical. [...] En revanche la variation d'un ensemble (et non système) lexical ouvert est essentiellement *aléatoire*; [...] elle est soumise très fortement au jeu des facteurs extra- et inter-systémiques » (Chaudenson 1993 : 400).

**6 LINGUISTIQUE INTERNE (POSTULAT DE PRÉDICTIBILITÉ),  
SOCIOLINGUISTIQUE (APPARENCE DE HASARD) ET  
SOCIOLINGUISTIQUE (CHAOS)**

Le modèle proposé ici peut donc se résumer de la manière suivante : on postule que le système linguistique est une sorte de « réservoir » de ressources permettant de faire évoluer la langue lorsque le besoin en est perçu. Ces ressources formelles sont souvent concurrentes (plusieurs solutions possibles), et c'est la communauté linguistique qui opère des choix, selon des processus difficiles à prévoir totalement car ces mécanismes de sélection n'obéissent pas qu'à des impératifs formels : interviennent des facteurs sociolinguistiques (identité par exemple) obéissant à des logiques non formelles, qui ajoutent donc de l'imprédictibilité de deux manières :

- 1° en opérant, de manière imprédictible, des choix au sein des formes prédictibles et concurrentes (conservation de l'homogénéité du système [dans sa composante formelle]);
- 2° en opérant des choix imprédictibles parce qu'il s'agit d'importation de formes obéissant à des règles caractérisant des systèmes autres que celui de la langue d'accueil (introduction d'hétérogénéité dans le système [dans sa composante formelle]).

On peut résumer cela sous la forme du tableau 1 :



La « théorie du chaos », élaborée au sein des sciences « dures », peut sans doute venir au secours des sciences humaines pour, sinon expliquer les choses, du moins permettre de les modéliser. Il est d'ailleurs surprenant que cette théorie n'ait pas été élaborée dans le cadre des sciences humaines, car le besoin s'y faisait sentir depuis bien avant que les spécialistes des sciences dures ne s'avisent que

les objets qu'ils décrivaient comme relevant de mécanismes parfaitement prédictibles (la « mécanique céleste ») étaient en fait des systèmes en équilibre apparent à court terme, mais pas à long terme.

Même la « mécanique céleste » est maintenant perçue comme un système homéostatique à court terme, mais imprédictible à long terme : « Le ciel est imprévisible » est le titre d'un article de Hélène Guillemot (1993 : 46-49). L'auteur montre ainsi que l'orbite des quatre planètes les plus proches du Soleil (Mercure, Vénus, la Terre et Mars) est imprédictible à long terme : « Qui sait si ces planètes ne prendront pas la tangente avant même que le Soleil n'éteigne ses feux, dans cinq milliards d'années », (p. 49). L'apparente stabilité de la « mécanique céleste » ne tenait donc qu'à la myopie des astronomes, qui ne pouvaient pas effectuer de calculs sur plusieurs milliards d'années, alors qu'en sciences humaines, le rythme des changements a confronté très tôt les spécialistes de ces disciplines à ce type de problèmes.

Comment se définit le chaos ? Un système chaotique se caractérise par les traits suivants :

- 1° « [...] le chaos [...] n'est ni prédictible, ni aléatoire » (Tarnowsky 1993 : 38), il s'agit d'un « mélange subtil de hasard et de déterminisme » (Guillemot 1993 : 41), « C'est-à-dire qu'il est à la fois l'ordre et le désordre » (Guillemot 1993 : 41);
- 2° « [...] la « sensibilité aux conditions initiales » [est la] signature du chaos » (Guillemot 1993 : 48)<sup>6</sup>. Il s'agit du fameux « effet papillon »<sup>7</sup>.

Dans le dossier de *Science et Vie* n° 914 sont ainsi donnés plusieurs exemples de modifications infimes des conditions de départ qui, amplifiées par des phénomènes survenant par la suite, provoquent des changements en chaîne difficilement prévisibles. Ainsi par exemple, Guillemot (1993 : 49) cite l'exemple des corps célestes, dont les mouvements sont dépourvus de toute friction, ce qui a pour conséquence que toute perturbation, si minime soit-elle, « subsiste sans jamais être amortie » (ce que les spécialistes appellent des systèmes « conservateurs ») (Guillemot 1993 : 49). Il suffit alors que cette perturbation minimale entre en résonance avec une force plus grande pour qu'elle soit multipliée de manière exponentielle, et provoque des modifications inimaginables au départ.

- 
6. « Une erreur de 15 mètres sur la position de la Terre aujourd'hui conduira dans 10 millions d'années à une erreur de 150 mètres [...]. Mais 100 millions d'années après, l'erreur atteint 150 millions de kilomètres ! La position de la planète est alors indéterminée » (Guillemot 1993 : 48-49).
  7. « Lorenz a baptisé ce phénomène « effet papillon ». Dans l'image qu'il en donne, le battement d'ailes d'un papillon en Australie déclenche, quelques mois plus tard, une tempête aux Etats-Unis. [...] Elle montre pourquoi les systèmes chaotiques sont imprédictibles : la moindre différence de conditions initiales, le plus imperceptible changement dans leur état bouleverse complètement leur évolution » (Tarnowsky 1993 : 40).

La première caractéristique du chaos est donc le résultat de la seconde : c'est la sensibilité aux conditions initiales qui cause le chaos, en « injectant » de l'hétérogénéité au sein de l'homogénéité.

Les langues ne peuvent-elles pas être modélisées en empruntant ces idées, et en les adaptant si nécessaire<sup>8</sup> ?

Un premier constat s'impose : il semble plus facile de tenter le transfert de la théorie du chaos au comportement de la langue en diachronie, puisque les exemples que nous en avons prennent tous en compte le facteur temps, qu'ils concernent les déplacements dans l'espace (météorologie (Tarnowsky 1993 : 38), orbites de corps célestes (Guillemot 1993)) ou l'évolution des espèces animales (Pilorge 1993).

En un sens, cela correspond bien aux questions que nous nous posons, puisqu'il s'agit, dans la description des variétés de français en contact, d'enregistrer le résultat de l'évolution d'un système linguistique survenue au fil du temps. Nous ne sommes pas capable, en l'état des choses, de convertir cela en problématique synchronique, ce qui équivaldrait, un peu à l'image des analyses implicationnelles (Carayol / Chaudenson 1977, 1978), de poser la question de (la probabilité de ?) l'existence d'une forme compte tenu de l'existence d'une autre (par exemple, de l'existence d'un dérivé, une fois constatée l'existence d'une base).

On pourrait tenter de modéliser le changement linguistique, conformément aux propositions ébauchées ci-dessus, en postulant que :

1° la *composante prédictible* de la langue rassemblerait les secteurs de la langue obéissant à des règles formelles, qui proposerait en permanence aux locuteurs une palette de possibilités d'évolution dans la continuité lorsqu'est ressentie la nécessité d'innover.

2° la *composante imprédictible* proviendrait de deux processus<sup>9</sup> :

- 2.1 choix imprédictibles entre des formes régulières (hétérogénéité simple);
- 2.2 choix imprédictibles de formes irrégulières (par exemple, emprunts) (hétérogénéité double, ou au carré).

La résultante serait donc un système composite, *chaotique*, puisque ni totalement prédictible, ni totalement imprédictible.

Il reste à identifier le facteur de « sensibilité aux conditions initiales ». En quoi les langues sont-elles particulièrement sensibles à des « effets papillon » ?

On peut penser (en conformité avec ce qui nous préoccupe) à l'emprunt d'un seul mot (ce qui est peu de chose à l'échelle de l'ensemble du lexique d'une

8. Notre grande ignorance est sans doute ici un facteur qui réduit les inhibitions de tout spécialiste à se lancer dans des transferts théoriques de disciplines aussi différentes que les sciences dures et les sciences humaines.

9. Un troisième cas de figure, réductible au deux premiers, est observable : choix entre formes régulières et formes irrégulières parce qu'étrangères au système.

langue) qui peut, pendant longtemps, n'avoir aucune conséquence, puis, à cause d'un besoin lexical, provoquer l'emballement de la néologie dans le secteur correspondant, qui, au lieu d'être homogène, sera, de ce fait hétérogène pendant un temps, puis provoquera éventuellement la modification du système de la langue à long terme, si la néologie résultant de cet emprunt initial devient massive (introduction de la vélaire nasale « -ing » en français, en provenance de l'anglais). Ainsi, en français de Maurice, l'anglais *to check* donne *checker* « vérifier », *le check* « contrôleur de tickets dans les autobus », forme système avec le *contrôleur*, qui, lui, est chargé de faire payer les tickets et de les distribuer (ce qui est, par rapport au français standard, un changement important). Dans le domaine de la mécanique automobile, le démarreur ou contact est le *starter* ou *start*, et le starter devient donc le *choke*, et l'on peut *choker* plus ou moins selon les circonstances. Un dernier exemple : la polémique autour du choix entre *sidéen* et *sidaique*, ou le choix s'est articulé sur des critères sociolinguistiques (connotations de *sidaique*).

Dans tous ces cas, on pourrait peut-être parler de « systèmes conservateurs » pour les langues, surtout lorsqu'elles ont eu accès à l'écriture, une innovation atypique pouvant demeurer longtemps sans conséquences jusqu'au jour où elle est réactivée par un phénomène fortuit.

Ce modèle, pour en revenir à nos préoccupations premières, à savoir l'intégration de la linguistique « formelle » et de la sociolinguistique, permettrait donc de penser une articulation entre les deux types de facteurs, sans qu'il y ait contradiction. En effet, ce modèle, en positionnant les phénomènes prédictibles face aux processus imprédictibles, permet de les appréhender globalement, sans que l'on ait l'impression que la prise en compte du sociolinguistique soit, comme on le dit parfois, une manière d'éviter les difficultés de la formalisation « pure », ou soit en contradiction avec celle-ci.

De manière très accessoire pour notre propos, mais peut-être plus importante pour les linguistes qui ont essayé à toute force de formaliser tous les comportements linguistiques en règles, la théorie du chaos montre que les spécialistes des sciences (de moins en moins) dures eux-mêmes admettent une certaine mesure d'imprédictibilité dans leurs théories. Or, comme certains spécialistes des sciences humaines ont longtemps pris ces sciences dures comme modèle (ce qui les a conduit à ne pas tenir compte du sociolinguistique, difficilement formalisable et peu prédictible), cela peut conduire à admettre plus facilement l'introduction du sociolinguistique, et l'inévitable composante d'imprédictibilité qu'il véhicule. C'est pourquoi, en titre ci-dessus, nous avons distingué le « linguistique » (illusion de la prédictibilité) du « sociolinguistique » (illusion de l'aléatoire), pour les fondre dans le « socio-linguistique » : synthèse des deux, au moyen de l'articulation de ces deux tendances de la langue.

Il resterait, pour compléter cette réflexion, à tenter de montrer pourquoi les langues ne peuvent être totalement formalisables, ce qui revient à poser la question de la fonctionnalité du chaos.

## 7 LE CHAOS EST-IL FONCTIONNEL ?

En effet, jusqu'ici, l'option formaliste avait un terrain très solide, en montrant le rapport qu'il y a entre formalisme, cognitif et « économie de la langue », etc. Il appartient donc aux tenants de l'intégration du chaos (ce qui est une vision qui complique singulièrement les choses, il faut bien le concéder) dans la théorie linguistique à montrer en quoi celui-ci est fonctionnel, et ne peut être laissé de côté par les efforts de théorisation, puisqu'il concerne des fonctionnements à l'œuvre dans la réalité.

Peut-on penser, à l'image des zoologues qui se demandent, devant l'universalité des phénomènes chaotiques dans le règne animal, si le chaos n'aurait pas une valeur adaptative, que le chaos linguistique est peut-être fonctionnel ?

Les ornithologues, en comparant par exemple les comportements des différentes espèces d'oiseaux, observent que les espèces menacées par des prédateurs ont un comportement de vigilance chaotique (surveillance des alentours pendant la phase de nourrissage), alors que celles qui n'éprouvent que peu cette menace ont un comportement de vigilance parfaitement prédictible (Pilorge 1993 : 52-53). Le comportement de vigilance chaotique accroît donc les chances de survie de l'espèce (il est facile de déjouer la vigilance d'une sentinelle qui fait des rondes régulières), ce qui explique que cette caractéristique ait été sélectionnée par l'évolution.

Peut-on envisager, en s'inspirant de ce type de réflexion, la fonctionnalité du chaos linguistique ? Une première observation s'impose : les langues qui ont « réussi », celles qui sont en usage depuis longtemps dans des communautés linguistiques sont toutes chaotiques. *A contrario*, les langues artificielles (espéranto, volapük, etc., voir Yaguello 1984; ou Balibar 1993 : 91-93) n'ont connu que peu de succès.

Pourtant, les langues artificielles ont des avantages indubitables sur le plan cognitif, chargeant moins la mémoire que les autres, puisqu'elles visent la régularité maximale. Il faut donc penser que l'irrégularité est fonctionnelle, mais qu'elle l'est vraisemblablement sur un autre plan que sur le plan cognitif.

On pense immédiatement aux nombreux travaux de G. Manessy, sur la vernacularité et la véhicularité, qui démontrent que les vernaculaires africains sont moins réguliers que les véhiculaires correspondants. L'hypothèse qu'il propose pour expliquer cette observation recourt à la valeur identitaire des langues. En effet, plus une langue est régulière, plus elle est facile à apprendre et à mettre en œuvre. La conséquence en est que plus une langue est régulière, moins elle est apte à servir de support d'identité, puisqu'elle peut être apprise et utilisée facilement, y compris par des alloglottes. En revanche, plus une langue est irrégulière, plus elle est utilisable (sans erreurs) seulement par des locuteurs de langue première, ce qui en fait un indicateur identitaire efficace.

Une des fonctionnalités du chaos linguistique résiderait peut-être dans ce phénomène : l'irrégularité linguistique (qui ne va jamais jusqu'à l'imprédictibilité

totale, et correspond donc bien à la définition du chaos) rend les langues aptes à servir de supports d'identité.

De manière plus fondamentale encore, on peut penser que le chaos est une composante de la genèse et de l'évolution linguistique, si l'on accepte de nuancer la problématique habituelle, qui considère que l'ordre est la règle dans les langues, et le désordre l'exception.

Il est vrai que, pour les langues ayant une certaine ancienneté, l'ordre semble la règle, et c'est de cette observation que procède l'idée que les langues obéissent à l'ordre. Mais lorsque l'on considère les seules situations où l'on a pu observer la naissance des langues, celle des créoles, on s'aperçoit que ce propos mérite de sérieuses nuances. En effet, il est probable, si l'on s'en tient à la théorie de R. Chaudenson (1991) par exemple, qui postule que les créoles naissent d'apprentissages approximatifs du français, que les conditions de naissance des créoles sont assez chaotiques, et que la régularisation des systèmes approximatifs n'intervient qu'au bout d'un moment d'anomie relative. La formation d'une langue consiste donc partiellement en la régularisation de paradigmes formels, en une relativisation du désordre « primitif », et la régularité des langues, au lieu de se concevoir comme un état « normal » et stable, peut être vu comme un processus constamment à l'œuvre contre les tendances au désordre, qui, pour être généralement vaincues, n'en sont pas moins présentes en permanence (mécanismes identitaires, processus de changement).

Si l'on admet cela, il n'est pas étonnant que les langues vivantes et dynamiques (par exemple les langues en contact comme les français non-standard) soient plus chaotiques que les autres, puisqu'elles sont en cours de régularisation.

Le chaos, de ce point de vue, est un moyen d'adaptation de la langue à des besoins nouveaux, un dispositif nécessaire à toute langue vivante, et non pas une imperfection, bien au contraire. Le chaos linguistique peut être considéré comme la zone où la communauté linguistique élabore les innovations, adapte son instrument de communication. Il est vrai que, lorsque l'on analyse une langue standard, ce compartiment ne concerne qu'une partie négligeable de la langue, ce qui n'est pas réaliste dans le cas de langues en contact, en train d'élaborer un nouvel « univers sémiotique » selon l'expression heureuse de P. Dumont (1990 : 8-9). La conception du chaos linguistique comme une imperfection ne résulte que d'une idéologie linguistique formaliste *a priori* qui, comme naguère la poubelle de la performance permettait aux générativistes de rejeter tout ce qui ne convenait pas à leur formalisation *a priori*, permet de rejeter comme faisant partie de la « non-langue » tout ce qui ne correspond pas à la représentation formaliste des langues.

L'ensemble des considérations menées ci-dessus concourt à motiver le linguiste, lors de l'opération de *sélection* des faits de langue pertinents pour sa description, à mettre en œuvre d'abord le critère sociolinguistique qui, semble-t-il, « modélise » le mieux le comportement des locuteurs eux-mêmes, avant le

critère formel, en revanche adéquat pour la *description* lexicographique des formes, sans craindre, en faisant cela, de faire entrer le « désordre » dans la langue, puisque seul un artifice de méthode l'avait, jusque là, exclu ou travesti. Pour paraphraser une célèbre expression, la sociolinguistique serait-elle non seulement la « linguistique de la crise », mais aussi la linguistique du désordre enfin retrouvé, ce qui n'est qu'une autre façon de désigner une étape de plus vers une linguistique plus proche de l'observable ?<sup>10</sup>

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BALIBAR, Renée, 1993, *Le colinguisme*, Paris, PUF.
- BLANCHE-BENVÉNISTE, Claire, José DEULOFEU, Jean STEFANINI & Karel VAN DEN EYNDE, 1987, *Pronom et syntaxe. L'approche pronominale et son application au français*, Paris, SELAF.
- CARAYOL, Michel & Robert CHAUDENSON, 1977, « A study in the implicational analysis of a linguistic continuum. French Creole », dans *Journal of Creole Studies*, 1, n° 2, pp. 179-218.
- CARAYOL, Michel & Robert CHAUDENSON, 1978, « Diglossie et continuum linguistique à la Réunion », dans Gueunier et alii, *Les Français devant la norme*, Paris, Champion, pp. 175-190.
- CHAUDENSON, Robert, 1991, *Des îles, des hommes, des langues*, Paris, L'Harmattan.
- CHAUDENSON, Robert, 1993, « Francophonie, 'français zéro' et français régional », dans Robillard, Beniamino, Bavoux, éd., *Le français dans l'espace francophone*, Paris, Champion, pp. 385-405.
- CORBIN, Danielle, 1987, *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, Tübingen, Niemeyer, 2 vol.
- DUMONT, Pierre, 1990, *Le français langue africaine*, Paris, L'Harmattan.
- GUILLEMOT, Hélène, 1993, « Le ciel est imprévisible », dans *Science et Vie* n° 914, pp. 46-51.
- IFA, 1988, *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, Paris, EDICEF/AUPELF.
- KNECHT, Pierre, à paraître, « La Suisse romande : aspects d'un paysage francophone conservateur », dans Robillard, Beniamino, Bavoux, éd., *Le français dans l'espace francophone*, t. 2, Paris, Champion, 15 p.
- LABOV, William, 1966, *The Social stratification of English in New York City*, Washington, Center for Applied Linguistics.
- LATIN, Danièle, Ambroise QUEFFELEC & Jean TABI-MANGA, éd., 1993, *Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies*, Actes du colloque de Nice (18-21 septembre 1991), Paris, AUPELF-UREF John Libbey Eurotext, coll. « Universités francophones-Actualité scientifique ».

10. Il reste à examiner les conséquences de ces propositions, notamment en ce qui concerne le traitement de la description des langues comme objets historiques (sans pour autant mélanger synchronie et diachronie), à la lumière des réflexions de Prigogine et Stengers (par exemple, 1986).

- MACKEY, William Francis, 1971, *La distance interlinguistique*, Québec, Les presses de l'Université Laval.
- MANESSY, Gabriel, 1979, « Créolisation et français régionaux », dans Wald, Manessy, éd., *Plurilinguisme. Normes. Situations. Stratégies*, Paris, L'Harmattan, pp. 15-24.
- MANESSY, Gabriel, 1979, « Le français en Afrique noire : faits et hypothèses », dans *Le français hors de France*, A. Valdman, éd., Paris, Champion, pp. 333-362.
- MANESSY, Gabriel, 1984, « Français-tirailleur et français d'Afrique », dans *Mélanges offerts à W. Bal, Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, t. 9, n<sup>os</sup> 3-4, Louvain-la-Neuve, Cabay, pp. 113-126.
- MANESSY, Gabriel, 1989, « De la subversion des langues importées : le français en Afrique noire », dans Chaudenson, Robillard, éd., *Langues et développement* (Tome I), Montmagny, Marquis, pp. 133-145.
- MANESSY, Gabriel & Paul WALD, 1984, *Le français en Afrique noire tel qu'on le parle tel qu'on le dit*, Paris, L'Harmattan / IDERIC.
- MANESSY, Gabriel, 1993, « Vernacularité, vernacularisation », dans Robillard, Beniamino, Bavoux, éd., *Le français dans l'espace francophone*, Paris, Champion, pp. 407-417.
- MOUNIN, Georges, 1963, *Les problèmes théoriques de la traduction*, Paris, Gallimard.
- PILORGE, Thierry, 1993, « Vive les comportements chaotiques ! », dans *Science et Vie* n<sup>o</sup> 914, pp. 52-55.
- PRIGOGINE, Ilya & Isabelle STENGERS, 1986, *La nouvelle alliance*, Paris, Gallimard.
- ROBILLARD, Didier de, 1993, « Le concept de particularité lexicale : éléments de réflexion », dans Latin D. et alii, pp. 113-137.
- ROBILLARD, Didier de, 1993-a, « La description des variétés de français non standard : quelques points de repères », Communication présentée à la Première table ronde du Moufia, juin 1993, dans *Travaux et documents de la Faculté des Lettres et Sciences humaines* de l'Université de la Réunion, n<sup>o</sup> 3, octobre 1993, Saint-Denis (Réunion), pp. 39-64.
- ROBILLARD, Didier de, 1993-b, « L'île Maurice : un laboratoire d'étude de la francophonie à travers la problématique du 'français régional mauricien' ? », dans *Culture et pédagogie*, n<sup>os</sup> 10-11, Port-Louis, Association mauricienne des enseignants de français, pp. 63-83.
- ROBILLARD, Didier de, 1993-c, *Contribution à un inventaire des particularités lexicales du français de l'île Maurice*, EDICEF AUPELF.
- SANDERS, Carol, 1979, *Cours de linguistique générale*, Paris, Hachette.
- Science et Vie* n<sup>o</sup> 914, novembre 1993, Paris, Excelsior Publication SA.
- TARNOWSKY, Daniel, 1993, « Le chaos, monstre sensible et docile », dans *Science et Vie* n<sup>o</sup> 914, pp. 38-45.
- YAGUELLO, Marina, 1984, *Les fous du langage*, Paris, Seuil.

# LA VARIATION DU FRANÇAIS EN NOUVELLE-CALÉDONIE

## Problèmes de classement et questions spécifiques posées par les variantes phoniques et syntaxiques

Christine PAULEAU

### 1 PRÉSENTATION

La Nouvelle-Calédonie est un territoire français d'Outre-Mer situé dans le Pacifique sud, à l'est de l'Australie, c'est-à-dire aux antipodes de l'hexagone. Les substrats mélanésien (vingt-huit langues et dialectes kanak), les adstrats et superstrats divers (anglais-australien surtout, bichelamar, langues polynésiennes, indonésiennes, asiatiques...) ont fait de cet archipel francophone de 164 173 habitants (Charoy *et alii* 1989 : 21) un terrain multilingue, véritable carrefour ethno-linguistique d'Océanie. Le français y est la langue officielle et l'unique véhiculaire<sup>1</sup> entre les communautés kanak (44,8 % de la population), européenne (33,6 %), polynésienne (11,5 %), indonésienne et asiatique (4,7 %), antillaise, réunionnaise, etc. (4,4 %)<sup>2</sup>. En un tel contexte, ce véhiculaire constitue naturellement un terrain favorable à la variation linguistique...

Cette situation rappelle par certains traits celle de la plupart des pays d'Afrique noire (multilinguisme, présence d'exolingues...) : notre classement des calédonianismes a été élaboré à partir de celui des africanismes déjà établi par S. Lafage (1977 : 41-52), et l'hypothèse de la compatibilité des deux descriptions a été ainsi confirmée (voir Pauleau : 1993)<sup>3</sup>.

1. Ceci en l'absence d'un créole suffisamment développé : le tayo, créole à base française, est parlé par seulement un millier de locuteurs environ regroupés dans certaines régions (Ehrhardt 1993).
2. Chiffres de la brochure *INSEE Première* 41.
3. Notre description, caractérisée par une approche polylectale (considérant donc non seulement les déviations du lexique par rapport au « français de France », mais également les multiples usages du vocabulaire, des plus académiques aux plus triviaux) est soutenue par un corpus composé de documents hétérogènes, écrits et oraux, représentatifs des différents usages de la langue : ouvrages littéraires, manuels scolaires, presse, bandes-dessinées, albums d'histoires pour enfants, textes des comiques locaux, conversations spontanées, etc. Dans le même esprit, notre « corpus de référence » est constitué d'un ensemble d'usuels, reflets du français standard (*Le Petit Robert* – Robert 1988), mais plus largement du français hexagonal (*Dictionnaire du français non conventionnel* – Cellard *et alii* 1991, *Dictionnaire du français parlé* – Bernet *et alii* 1989, *Dictionnaire des expressions et locutions* – Rey *et alii* 1991 etc.). Nos enquêtes de terrain ont également été menées selon le principe polylectal, c'est-à-dire dans des milieux ethno-linguistiques, socio-professionnels différents et dans diverses tranches d'âge.

Avant d'évoquer les problèmes spécifiques que pose la description de certaines variantes calédoniennes, en particulier certaines variantes « phoniques » et syntaxiques, et afin de situer notre terrain par rapport à celui du Québec, établi comme jalon par le texte introductif de C. Poirier, nous ferons le bilan de l'adaptabilité au contexte calédonien du classement des québécoisismes.

## 2 BILAN DE L'ADAPTABILITÉ DU CLASSEMENT DES QUÉBÉCISMES AU CONTEXTE CALÉDONIEN

Les exemples ne manquent pas pour illustrer de calédonianismes la plupart des catégories du classement des québécoisismes.

Nous en citerons quelques-uns en suivant le classement et la terminologie de C. Poirier pas à pas<sup>4</sup> :

Les variantes « lexématiques » sont nombreuses : nous pouvons y distinguer des « formes simples » (*caféerie* « plantation de café ») ainsi que des formes plus « complexes » (composés : *plate-alu* « bateau en aluminium »; ou locutions *Ça de wizz !* « interjection »); comme le précise C. Poirier, ces variantes peuvent être créées à partir d'unités du Fr « entièrement originales » (c'est le cas des emprunts-*tama*, équivalent de « gars », emprunt au tahitien) ou créées à partir d'unités du FrR, par exemple par dérivation (*caféerie* (voir *supra*) < *café*; *caillasser* « envoyer des cailloux » < *caillasse*) ou par abréviation (*haussaire* « délégué du gouvernement » < *haut-commissaire*), encore à partir de langues d'emprunt (*tama*, équivalent de « gars », emprunt au tahitien)

Parmi les variantes « sémantiques », les plus frappantes sont les unités qui subissent un changement de dénotation (*canon* « coup de poing ») mais la variation de sens peut aussi être moins radicale et toucher seulement partiellement le sens par exemple par restriction (*parler* « médire ») ou par extension (*Javanais* « Indonésien »).

Du point de vue « grammatical », nombreuses sont les variations de comportement : *les alizés* pour l'alizé (pluriel > singulier); *le Caillou* la Nouvelle-Calédonie (N > Npr); *Chaleur !* (N > interjection)... Nous verrons également *infra* que d'autres types de variantes syntaxiques interviennent et posent des problèmes d'ordre méthodologique (voir 4).

La « phraséologie » est également un domaine intéressant à explorer en contexte calédonien : les expressions sont renouvelées continuellement dans la conversation familière, nourrissant des jeux langagiers habituels chez les locuteurs de toutes ethnies... Certaines sont tout à fait « originales » (*Ça, c'est une histoire*

---

4. Nous reprendrons donc entre guillemets les expressions que C. Poirier emploie dans son résumé de communication pour décrire son classement.

à *Gelin* équivalent de « Là tu me racontes des histoires (des mensonges) ! » – *Gelin* étant un personnage authentique du passé calédonien, qui avait la réputation d'être mythomane et farceur); d'autres sont une adaptation calédonienne de locutions hexagonales (*avoir un cocotier dans la main*, avoir un poil dans la main).

Enfin, la variation « de statut » est très fertile. Elle concerne le plan connotatif (*métropolitain* peut prendre une valeur péjorative) mais surtout celui des domaines d'emploi (certains noms scientifiques de plantes ou de poissons sont employés usuellement) et celui des registres de langue : *baboum* « accident de la circulation » passe du registre enfantin à un registre familier neutralisé, mais surtout, de nombreuses lexies illustrent la banalisation du registre dit « vulgaire ». Un des calédonianismes à la plus forte valeur identitaire est par exemple le nom masculin *enculé*, terme amical, voire affectueux, *cet enculé d'Eugène* signifiant « ce bon vieux Eugène »... Enfin, la modification de la fréquence de certains termes est également extrêmement courante, et naturellement due aux *realia* : *atoll*, *coquillage*, *australien*, etc. ont de toute évidence une fréquence et une valeur d'emploi qui divergent d'un pays européen à une île du Pacifique...

L'aspect « diachronique » est plus délicat à illustrer pour nous car nos études ont été surtout envisagées sous l'angle synchronique et l'étymologie de nombreuses lexies reste encore inconnue. En l'état actuel de nos recherches, nous pouvons seulement affirmer que nous n'avons pas repéré dans nos corpus de véritables « archaïsmes »; les « dialectalismes » ne semblent pas très courants non plus (*pochon* « sac en plastique ou en papier, utilisé dans les supermarchés » se dirait également dans le Berry ?). Quant aux emprunts, ils abondent, issus des multiples langues en contact sur l'archipel : *tcha !* (interjection < *xârâcùù*, langue kanak), *kaikai* « nourriture » < *bichelamar*, *mas* « domestique » < indonésien, *naï* « asiatique » < wallisien, *fiu* « fatigué » < tahitien, *tata* « au revoir » < anglais populaire<sup>5</sup>, etc.

### 3 DES DIVERGENCES DE STRUCTURE ET DE PRINCIPE ENTRE LES CLASSEMENTS DES QUÉBÉCISMES ET DES CALÉDONIANISMES

Toutefois, si les exemples *supra* montrent certains aspects de la compatibilité des classements des québécismes (classement 1) et des calédonianismes (classement 2), l'observation comparative du classement 1 et 2 met en évidence leurs différences de structure et de principe.

**3.1** Alors que le classement 1 distingue en premier lieu deux catégories concernant respectivement un axe synchronique et un axe diachronique, le

5. « ta-ta [tæ'ta:] » (*Harrap's* : 1982) : au revoir, anglais populaire et langage enfantin.

classement 2 n'est conçu, à la base, que dans la perspective synchronique, cette option faisant partie des choix théoriques de départ.

En effet, la priorité est d'abord donnée à la description de l'état de langue le plus facile d'accès, en l'occurrence la synchronie qui nous est contemporaine. Les autres synchronies nécessitent en effet, à notre sens, une recherche en soi, spécifique, difficile, longue (surtout pour un chercheur travaillant seul sur son terrain), et impliquant de ce fait une méthodologie particulière et la mise à plat préalable de l'état de surface que représente la synchronie contemporaine.

Toutefois, si notre classement n'est pas le fruit d'une recherche à proprement parler diachronique, il est parfois contraint d'envisager la synchronie en fonction de son passé, ne serait-ce que pour les variantes caractérisées par leur origine, comme les emprunts par exemple. Mais en l'état actuel de notre recherche, il manque parfois encore à notre description l'identification de la langue source de certains emprunts, les dictionnaires et lexiques consultés ne nous ayant pas mis sur la voie.

En revanche, la restriction de notre recherche à la seule perspective synchronique nous a permis d'affiner le classement en de nombreuses sous-catégories, comme le montre le schéma *infra* : entre autres, onze ramifications différentes distinguent les divers types de formation des variantes « lexématiques ». Soulignons en particulier la catégorie des formations hybrides, c'est-à-dire des lexies créées à partir d'emprunts combinés à une formation locale : *Aouh pardon !*, « formule familière permettant de présenter des excuses », associe par exemple un emprunt à l'ajië, langue kanak, et un terme du FrR.

**3.2** La deuxième grande divergence entre les deux classements concerne les domaines linguistiques étudiés : le classement 1 comprend des variantes lexicales (dispersées sur l'ensemble du classement), mais également des variantes syntaxiques et phraséologiques rassemblées en deux catégories respectives; le classement 2 est issu d'une recherche axée sur le lexique exclusivement.

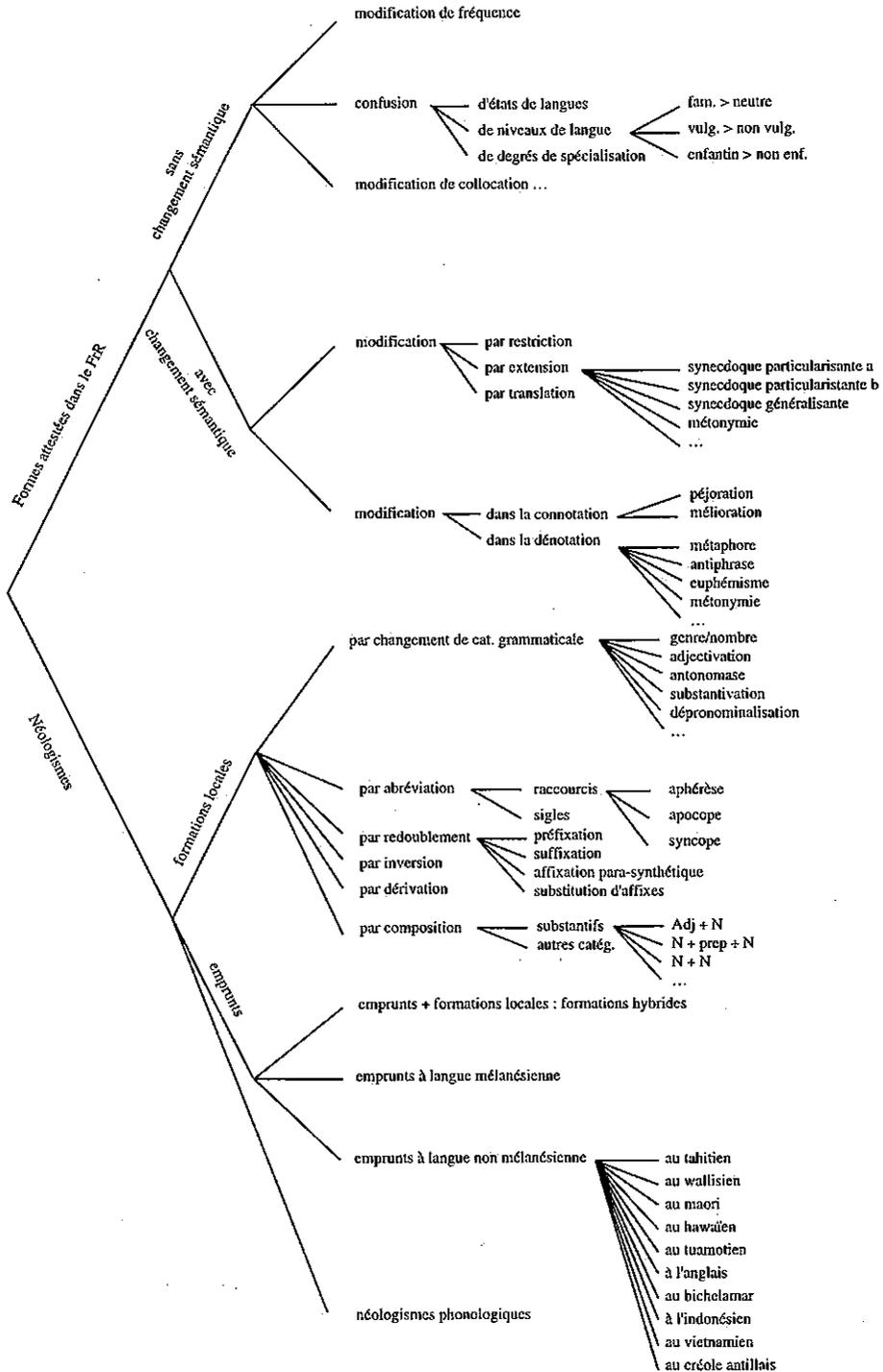
Il s'agit encore une fois d'un choix théorique et méthodologique, et d'une restriction visant à concentrer d'abord les efforts sur un domaine précis avant de poursuivre la recherche en l'étendant à d'autres aspects linguistiques.

Cependant, de la même façon que la diachronie intervient naturellement dans l'étude synchronique, les différents champs linguistiques ne s'excluent pas systématiquement. En effet, la syntaxe peut intervenir dans le domaine lexical naturellement : le changement de comportement syntaxique est un procédé de formation lexicale courant (voir en 2); or le classement 1 insère ce phénomène dans la catégorie des « québécoisismes grammaticaux », alors que le classement 2 le considère certes comme un procédé de formation d'ordre syntaxique mais globalement comme un moyen de créer des lexies<sup>6</sup>. Quant à la phraséologie, elle intervient chaque fois que l'unité lexicale ou sémantique passe du mot au groupe

---

6. Quelle est, du reste, la meilleure attitude à adopter ? Telle est la question... Voir en 4.

SCHEMA DE L'ORGANISATION DU LEXIQUE FRANCAIS  
EN CONTEXTE CALÉDONIEN



de mots ou à la phrase (*ne plus étaler* « s'épuiser »; *partir en crabe* « déraper »; *C'est un air qui court* « c'est un mal contagieux en ce moment »); nous ne faisons pas la distinction dans notre inventaire, si ce n'est bien évidemment par la mention de la nature grammaticale de l'entrée (« loc. »).

**3.3** Outre sa structure méthodologique, un principe caractérise notre classement : la perméabilité, celle des domaines linguistiques (lexique, syntaxe...), mais également celle de nos catégories de variantes régionales. Ce principe va évidemment à l'encontre de l'« étanchéité » du classement 1, et cela constitue une troisième grande divergence entre les deux classements.

En effet, nous avons rencontré au cours de nos recherches de nombreuses lexies qui combinent plusieurs types de formation lexicale : *relégué* est un nom commun formé à partir de l'adjectif du FrR (par changement de catégorie grammaticale) qui désignait, à l'époque du bagne de la Nouvelle, « le délinquant récidiviste, condamné à l'exil (restriction de sens) »; puis, ce nom a subi un autre changement dénotatif puisqu'il constitue également une insulte (*Espèce de relégué !*); de la même façon, le terme *poken* (qui signifie « anglo-saxon ») associe plusieurs procédés néologiques puisqu'il s'agit d'un emprunt à l'anglais « *english spoken* », formule affichée à l'entrée de certains magasins (« ici on parle anglais »), qui subit une abréviation par aphérèse, un changement sémantique de dénotation (le sens de la formule disparaît, le mot désignant « celui qui parle anglais »), et un changement de catégorie puisque l'unité de phraséologie devient unité lexicale.

#### **4 PROBLÈMES POSÉS PAR LE CLASSEMENT ET L'INVENTAIRE DE CERTAINES VARIATIONS CALÉDONIENNES DU FRANÇAIS**

Mises à part ces questions concernant la compatibilité des classements québécois et calédonien, il se pose, dans l'absolu, pour certains types de calédonianismes, des problèmes de description et d'inventaire.

Certaines variantes posent des difficultés tant au point de vue diachronique que synchronique, l'un entraînant le plus souvent l'autre.

Les formations locales dont l'origine est tout à fait inconnue représentent par nature des variantes difficiles à classer. Les formations phoniques, par exemple, restent, en cet état de la recherche, des énigmes du point de vue diachronique, ce qui entraîne des problèmes de classement synchronique : en effet pour certaines interjections (de surprise) telles que *Katoune ! Matane ! Watitis ! Wakistin !*, la seule hypothèse qui nous ait semblé recevable est celle d'une formation locale basée sur le jeu des sonorités puisqu'après vérification dans les dictionnaires de langues étrangères (océaniques en particulier), elles n'ont pu être identifiées comme emprunts comme nous l'avions escompté au départ. Ces formations

locales sont donc l'objet d'une nouvelle catégorie par rapport au classement de Mme S. Lafage (*op.cit.*) puisqu'elles sont de type exclusivement phonique.

Or, d'autres interjections du même type, créées, à notre sens, de façon ludique également, sont forgées à partir de signifiants préexistants dans la langue de référence : *Babylone ! Bataillon ! Baptiste ! Bathyscaphe ! Canasson ! Calisson ! Calice ! Alice !* etc. sont forgés à partir de signifiants du FrR choisis apparemment sur le seul critère phonétique, ce qui semble confirmé par le jeu des séries phonétiques en [ba] à trois syllabes, en [ka], etc. Ces lexies seraient donc à classer dans une autre catégorie<sup>7</sup> ?

Les variantes syntaxiques nous posent également des problèmes de description : d'une part, comment traduire en « entrées dictionnaires » certains usages syntaxiques tels que l'emploi particulier des possessifs toniques « à moi », « à toi »... mis pour la forme atone « mon », « ton »... : *C'est la famille à moi* « C'est ma famille ». Doit-on créer une entrée artificielle « à », ou « + Pr. pers. » alors que cette structure pourrait être donnée de façon plus cohérente à une entrée de type « possessifs », cette dernière étant par contre peu pratique dans un inventaire alphabétique... Que faire ? Le même type de question se pose pour l'élision des déterminants (*On va manger bananes*) : comment créer une entrée à partir de l'absence d'une classe de mots ?; ou pour l'usage du suffixe « -age » (utilisé dans la création ludique de mots familiers ou argotiques comme *plantage* « erreur » < *se planter*, « se tromper »), que nous avons résolu, en attendant mieux, par une entrée « -AGE » dans notre inventaire...

D'autre part, certains phénomènes syntaxiques entraînant la formation de lexies (autrement dit, variante syntaxique entraînant variante lexicale), quel critère choisir pour classer la variante en question ? *Entamer* « conduire de façon sportive », *feinter* « blaguer », *barrer* « partir », *baigner* « se laver »... sont des variantes lexicales, répertoriées comme telles dans notre inventaire, mais le phénomène syntaxique de changement de construction verbale (du transitif à l'intransitif) pourrait aussi être un critère de sous-classement dans la catégorie des variantes grammaticales... Il en est de même pour le phénomène de dissociation des morphèmes (*parler mauvais* « médire »), fait syntaxique caractérisant un fait lexical, la création d'un signifiant nouveau : comment classer ce doublet syntaxico-lexical<sup>8</sup> ?

7. Notons par ailleurs que ces variantes sont des exemples de combinaison de plusieurs types de formation (comme nous en avons déjà vu *supra*) puisqu'elles procèdent aussi de changement de dénotation, de changements de catégorie grammaticale, d'une catégorie-source – Npr ou N – à la catégorie des interjections)...

8. Soulignons que ces exemples mettent en évidence le principe de perméabilité de nos catégories, évoqué *supra*.

## 5 CONCLUSION

Remarquons enfin que les spécificités de chaque classement, québécois et calédonien, semblent être le reflet des spécificités de leurs terrains respectifs : en effet, les archaïsmes du premier rappellent que le français arriva au Québec au XVII<sup>e</sup> siècle et les dialectalismes montrent que la variation du français y est issue de l'authentique tradition française; en Nouvelle-Calédonie, le français a deux siècles de moins, les archaïsmes sont peu nombreux, et les dialectalismes « français » se perdent dans la multitude des apports « étrangers » au point qu'on ne les distingue que difficilement; en revanche, la catégorie des emprunts calédoniens est naturellement très ramifiée (voir schéma *supra*), alors que le classement québécois ne nécessite que deux classes, d'amérindianismes et d'anglicismes...

Alors que le Québec est un espace francophone où le français est langue maternelle, la Nouvelle-Calédonie est un carrefour ethno-linguistique où cohabitent des endolingues et des exolingues, avec pour fonds linguistique commun la variété calédonienne du français, unique véhiculaire inter-communautaire. De ce fait, ce véhiculaire est constitué d'un cocktail d'influences de différentes langues, substrats, adstrats, superstrats..., et l'origine des mots est souvent difficile à déterminer, au vu de cette multitude de sources possibles. Cela explique la prudence que nous manifestons en donnant d'abord la priorité à une étude synchronique, avant de nous consacrer aux recherches en diachronie qui promettent d'être délicates. Il en est sans doute de même en ce qui concerne l'étendue des domaines décrits : pour les québécismes, les langues étrangères susceptibles de créer des interférences étant moins nombreuses, cela permet peut-être une étude plus sereine, simultanément sur tous les plans...

Du point de vue sociolinguistique, le terrain calédonien se trouve en situation intermédiaire entre le contexte québécois, aux francophones natifs majoritaires, et le contexte africain, caractérisé par les non-natifs et il semble que les divergences d'orientation des classements québécois et calédonien soient le reflet de ces spécificités de terrains.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BERNET, Charles & Pierre REZEAU, 1989, *Dictionnaire du français parlé : le monde des expressions familières*, Paris, Editions du Seuil (coll. « Point », série « Point-virgule »).
- CELLARD, Jacques & Alain REY, 1991, *Dictionnaire du français non-conventionnel*, réédition, 1<sup>re</sup> éd. : 1980, Paris, Hachette.
- CHAROY, Xavier *et alii*, 1989, *Images de la population de Nouvelle-Calédonie. Principaux résultats du recensement 1989*, Paris, INSEE, Nouméa, ITSEE.
- CLAS, André & Benoît OUOBA, (dir.), 1990, *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone*, Paris-Londres, John Libbey Eurotext.
- DAROT, Mireille & Christine PAULEAU, 1993, « Le français en Nouvelle-Calédonie », dans D. de Robillard & M. Beniamino (dir.), *Le français dans l'espace francophone, description linguistique et sociolinguistique de la francophonie*, Paris, Honoré Champion Editeur, t. 1, pp. 283-301.
- EHRHART, Sabine, 1993, *Le Tayo, un créole à base française en Nouvelle-Calédonie*, Hamburg, Éd. Buske (à paraître).
- Harrap's shorter french and english dictionary*, 1982, London and Paris, Harrap.
- INSEE Première 41*, Sept. 1989, *Nouvelle-Calédonie : principales caractéristiques de la population*, Non paginé.
- LAFAGE, Suzanne, 1977, « Contribution à une analyse de l'organisation fonctionnelle du lexique français en Afrique francophone », dans *Annales de l'Université d'Abidjan*, fasc. 1, série H, pp. 41-52.
- PAULEAU, Christine, 1993, « De l'Afrique au Pacifique : transférabilité de la méthode IFA au contexte calédonien », dans *Bulletin du Réseau des Observatoires du Français Contemporain en Afrique Noire [ROFCAN]* 9, pp. 203-214.
- REY, Alain & Sophie CHANTREAU, 1991, *Dictionnaire des expressions et locutions*, réédition revue et corrigée [1<sup>re</sup> éd. : 1990], Paris, Dictionnaires Le Robert (coll. « Les Usuels du Robert »).
- ROBERT, Paul, 1988, *Le Petit Robert 1. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert.



# RÉGIONALISME LEXICAL ET FRANCOPHONIE PLURIELLE À L'ÎLE MAURICE

## Quelques remarques sur le repérage de « mauricianismes » en milieu multilingue et pluriethnique

Pravina NALLATAMBY

### INTRODUCTION

L'île Maurice accorde aujourd'hui une place très importante à la langue française malgré le statut administratif anglophone du pays et malgré sa population majoritairement créolophone. L'étude des formes lexicales utilisées par la communauté linguistique francophone mauricienne nous permet de voir comment cette petite île de l'océan Indien véhicule une image proprement locale à travers la langue française. Avant de présenter quelques exemples du corpus, il nous a paru utile de préciser les deux principales notions qui sous-tendent cette étude : la *communauté linguistique francophone hétérogène* et le *tronc commun* des mauricianismes.

Il existe à Maurice deux grandes catégories de locuteurs francophones : ceux ayant le français comme langue première et ceux l'ayant comme langue seconde. Nous avons par conséquent une communauté linguistique francophone<sup>1</sup> *hétérogène* (ou mixte). Dans le cadre de notre recherche, nous avons retenu la définition que donne Gumperz (1968 : 463) de la « communauté linguistique » qui est décrite comme étant « un groupe social bilingue ou multilingue ». Cette communauté peut elle-même être subdivisée en plusieurs sous-communautés ayant chacune ses propres normes linguistiques<sup>2</sup> et des compétences linguistiques très variables.

Il est difficile de délimiter de façon stricte une communauté linguistique francophone mixte; mais elle existe et, comprend des adultes, d'origines ethniques diverses, issus de régions urbaines et rurales, scolarisés jusqu'à un certain niveau, et ayant une connaissance du français ainsi qu'une compétence de communication. Six années de recherche sur les particularités lexicales du français à l'île Maurice nous a permis de constater que cette communauté linguistique, quelque hétérogène qu'elle soit, partage un tronc commun de « mauricianismes ». Dans le cadre de

---

1. Nous retiendrons la définition du *Petit Robert* de l'adjectif *francophone* pour la présente étude : « (lorsqu'il s'agit d'un individu), qui parle habituellement le français, au moins dans certaines circonstances de la communication, soit comme langue maternelle, soit comme langue seconde. »

2. Voir Robillard (1993) pour l'étude de la variété du français parlée par des endolingues à l'île Maurice.

la présente recherche, ce sont les formes relevant de la variété mésolectale du français qui feront l'objet d'une analyse.

Avant de décrire les caractéristiques majeures du tronc commun des mauricianismes, nous allons en présenter une typologie élaborée à partir de la grille proposée par C. Poirier (1995) pour les variantes topolectales du lexique français au Québec.

## 1 TYPOLOGIE DES MAURICIANISMES

La présentation de la typologie des mauricianismes comprendra deux étapes. D'abord, des exemples qui peuvent figurer dans les cases proposées par C. Poirier (1995), seront cités; ensuite, les modifications apportées au tableau initial pour l'adapter au contexte mauricien seront précisées.

### 1.1 Illustration du tableau d'origine

Sur le plan diachronique, nous avons relevé des formes lexicales appartenant à trois catégories : « archaïsme », « anglicisme », « innovation ».

#### 1.1.1 L'archaïsme

En ce qui concerne la catégorie des archaïsmes, on rencontre les formes suivantes : *ber* « lit d'enfant »; *chambre* « toute pièce d'habitation »; *coco* « noix de coco » et *limon* « citron ». D'emploi usuel en français mauricien, ils sont précédés de la marque « vx » dans les dictionnaires contemporains de langue générale (ex. le *TLF*). D'autres formes ou acceptions<sup>3</sup> ne sont pas attestées dans des dictionnaires contemporains mais sont néanmoins d'emploi courant dans notre corpus. Par exemple, *bonhomme* « époux »; *chopine* « petite bouteille d'environ un demi-litre » et *faire des compliments (à qqn)* « transmettre des amitiés (à qqn) ».

#### 1.1.2 L'anglicisme

En ce qui concerne l'anglicisme, nous avons retenu dans cette partie des emprunts formels. En voici quelques exemples :

---

3. L'analyse a été effectuée par R. Chaudenson (1974, t. 2).

- de l'anglais standard<sup>4</sup>, sans changement de sens : *bus stop* « arrêt de bus »; *fancy-fair* « kermesse »;
- de l'anglais standard, avec changement de sens/de forme : *casualty* « service des urgences dans un hôpital (très probablement la forme abrégée de *casualty ward* < Robert/Collins) »; *first* « première classe du cycle primaire (très probablement la forme abrégée de *first standard*);
- de l'anglo-indien : *ayurvédique* « relatif à la guérison des maladies par des plantes »; *go-down* [godam] « petit entrepôt situé autour des marchés ou dans l'arrière-cour des maisons individuelles »;
- de l'anglais local : *boiler manager* « celui qui est responsable de l'entretien des chaudières dans une usine sucrière »; *best loser* « député nommé au Parlement après des élections générales pour établir l'équilibre entre les quatre communautés représentées par les élus à l'Assemblée législative ».

### 1.1.3 L'innovation

Pour les innovations, on peut noter les formes suivantes dont l'emploi s'est développé en français local. Sur le plan lexématique, on peut rencontrer des formes dérivées telles que :

*encanteur* « celui qui est chargé de vendre aux enchères les légumes des cultivateurs à des maraîchers »;

*tabagiste* « propriétaire d'une tabagie (bureau de tabac où se vendent également des produits alimentaires) »;

et/ou des formes composées telles que :

*brosse-coco* « brosse de forme ronde, fabriquée à partir d'un tiers du volume d'une noix de coco séchée, destinée à nettoyer le parquet »;

*quadricolore* « drapeau mauricien comprenant quatre couleurs différentes disposées en bandes rectangulaires horizontales ».

Sur le plan sémantique, les lexies sont employées avec une extension ou une restriction de sens (ex. : *journée* « période de temps spécifique, allant des environs de midi à quinze heures ») ou avec un changement dans la dénotation (ex. : *cordonnier* « poisson de la famille des Siganidés, pouvant atteindre 30 cm de longueur avec un poids variant entre 500 et 1500 g. »).

Sur le plan grammatical, une forme peut s'employer avec une modification dans le contexte mauricien : par exemple, la forme *domino* « jeu de dominos (couramment pratiqué localement) » s'emploie au singulier au lieu du pluriel. On trouve également la forme *policrière* utilisée comme substantif pour désigner une « femme exerçant la fonction d'un agent de police ».

4. L'anglais standard doit être compris comme l'anglais de référence véhiculé par les dictionnaires contemporains de langue anglaise.

Sur le plan phraséologique, on rencontre des locutions verbales comme *casser/(garder) le carême* « pendant la période du carême, rompre le carême / (respecter l'abstinence), soit au cours ou à la fin de la période prédéterminée ».

Sur le plan du statut, la locution *blanc et noir* est couramment utilisée à la place de « noir et blanc », lorsqu'il s'agit de décrire une télévision, ou des photographies. Il s'agit là d'un changement dans l'usage d'une forme qui existe déjà en français standard.

En ce qui concerne le statut, on peut également parler de la fréquence relative des lexies relevant des domaines de la flore (*allamanda* « arbuste ornemental originaire du Brésil, de la famille des Apocynacées à grosses fleurs jaunes en forme de trompette »), du climat (*cyclone* « tempête tropicale très violente »), et d'une culture « métissée » ou « plurielle » (*hindi* « langue indo-aryenne des provinces du Nord de l'Inde, étudiée généralement comme langue ancestrale par des Indo-mauriciens originaires de ces régions-là »; *sari* « vêtement traditionnel des femmes d'origine indienne »).

## 1.2 Modifications apportées à la grille d'origine

### 1.2.1 L'archaïsme et les termes de voyage

On pourrait faire deux groupes d'archaïsmes : les formes relevées dans les dictionnaires contemporains avec la marque « emploi vieilli ou inusité » (voir 1.1.1) et les formes répertoriées dans des dictionnaires anciens (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles) ou citées (ou couramment employées) dans des ouvrages anciens<sup>5</sup>. Dans le deuxième cas, il s'agit surtout de lexies appartenant dans une certaine mesure à ce qu'on appelle les « termes de voyages » (Arveiller 1963) ou le « vocabulaire colonial des îles ». Elles sont de deux types : des néologismes de forme ou de sens et des emprunts.

Ces lexies relèvent en général d'une réalité locale très concrète, des domaines de la flore et la faune. La forme lexicale *brède(s)* « feuilles de différentes plantes, hachées et préparées à l'eau ou à l'huile » est citée dans les Archives réunionnaises de 1734 (Chaudenson 1974) et nous retrouvons des formes composées dans des ouvrages anciens<sup>6</sup> *brèdes de Chine* (Du Petit Thouars 1811) et *brèdes martin* (*Dictionnaire des Sciences naturelles* t. 5, 1817).

---

5. La distinction entre les « termes de voyage » et les « archaïsmes » proprement dits se situe au niveau du statut qui leur est accordé dans des dictionnaires : les premiers ne sont pas répertoriés dans les dictionnaires contemporains, contrairement aux archaïsmes qui le sont, précédés de la marque « emploi vieilli ou inusité ».

6. Il ne s'agit pas ici de rechercher la première attestation d'une lexie mais de montrer sa lexicalisation dans un ouvrage en langue française aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

Dans le domaine de la faune, on relève des emprunts au malgache, *ourite* « sorte de pieuvre comestible » chez Flacourt (1658) et au portugais, *camaron* « écrevisse ou crevette » chez Milbert (1812). D'autres lexies composées, formées de vocables français, ont également été relevées chez Milbert (1812) : par exemple, *cochon marron* « sanglier »; *coq des bois* « passereau insectivore endémique, de la famille des Muscicapidés, portant une légère crête sur la tête »; et chez l'Abbé de la Caille (1763) *mangeur de poules* « oiseau endémique de la famille des Falconidés au plumage marron dans l'ensemble avec des petits points blancs et noirs dans les parties inférieures ».

### 1.2.2 Les emprunts

En ce qui concerne les emprunts, un autre classement a été adopté compte tenu des langues qui évoluent au contact du français dans le contexte mauricien. Dans le cas des anglicismes et des créolismes, on distingue les calques des emprunts formels. Mais, pour les lexies provenant d'autres langues, seulement les emprunts formels ont été relevés pour la majorité des cas. En voici quelques exemples :

#### a) du malgache

*fataque* « plante de la famille des Graminées dont les feuilles servent de fourrage et les fleurs séchées sont utilisées pour faire des balais »;  
*vacoas* « plante originaire de Madagascar de la famille des Pandanacées, à longues feuilles étroites utilisées en artisanat local ».

#### b) du portugais

*bringelle* « aubergine »;  
*vindaye* « plat de poisson frit mélangé à des épices et macéré dans de l'huile et du vinaigre ».

#### c) du hindi

*chatini*<sup>7</sup> « mets à base de légumes, de fruits ou de poisson écrasés ou coupés en petits morceaux et mélangés à du piment et des oignons, que l'on sert comme accompagnement pour relever le goût d'un repas »;  
*caraille* « ustensile de cuisine en métal, hémisphérique, profond et ayant deux anses, généralement utilisé pour des fritures ».

#### d) du tamoul

*otomili* « coriandre »;  
*ravane* « instrument de musique dont on joue généralement pour accompagner le séga 'danse locale' ».

Nous retrouvons aussi quelques emprunts à l'arabe (*ahmadiste* « personne de foi musulmane appartenant à une secte caractérisée par la philosophie du rejet de

7. Nous remarquerons l'intégration de cette forme en français local. Compte tenu de sa fréquence, l'intégration ne s'est pas faite de la même façon en français de référence où on relève la forme anglo-indienne « chutney ». (*Le Petit Robert*)

la finalité du Prophète Mahomet »), au marathi (*bombli* « petit poisson de la famille des Harpadonidés, salé et séché importé de l'Inde »), au télégou (*ougadi* « fête marquant le nouvel an télégou ») et aux dialectes du chinois (*petsai* « plante de la famille des Crucifères donnant un chou comestible dense, et feuilles tendres de cette plante consommées comme légume »). Le degré d'intégration est variable selon les langues d'origine.

### 1.2.2.1 Les calques de l'anglais

Pour l'anglais, étant donné que les emprunts formels ont déjà été présentés *supra* (voir 1.1.2), nous allons présenter quelques exemples de calques qu'on retrouve par exemple :

#### a) sur le plan lexématique

*congé public* « jour férié »;  
*station de police* « poste de police »;

#### b) sur le plan sémantique

*professionnel* « personne exerçant une profession libérale »;  
*définitivement* « sans aucun doute »;

#### c) sur le plan grammatical

*élaborer sur* (qqch) « donner des détails sur qqch, expliquer les détails de qqch. »;

#### d) sur le plan phraséologique

*dépendre sur* « dépendre de »;  
*agir comme* « représenter »;  
*jeter le blâme sur* (qqn) « rejeter la responsabilité (de qqch) sur qqn ».

### 1.2.2.2 Les créolismes

Dans la variété du français utilisée par des locuteurs mauriciens, on rencontre un certain nombre de formes provenant du créole. En voici quelques exemples : *découilloné* « désappointé »; *domineur* « personne qui exploite son prochain et le tyrannise »; *ti-dimoune* « petites gens »; *zougadère* « joueur (pour de l'argent) ».

### 1.3.1 Les créations hybrides

Les créations hybrides pourraient constituer une autre catégorie qui comprend des unités syntagmatiques formées à partir d'un élément français et/ou d'un ou de plusieurs éléments d'emprunt. Dans le corpus d'étude, on rencontre les formes composées d'éléments de langues différentes. Par exemple,

– français + anglais :

*certificat de fitness* « document remis par une autorité qui vérifie et atteste de façon positive l'état technique correct d'un véhicule »

- français + hindi :  
*lampe Divali* « petite lampe en argile qu'on allume la nuit en grande quantité pour décorer la maison et le jardin pour la fête hindoue Divali ».
- français + créole :  
*hôtel dité* « petit restaurant où on consomme des boissons chaudes ou fraîches, des gâteaux, etc. »
- français + afrikaans :  
*poisson snoek* « poisson salé importé de l'Afrique du sud ».
- français + tamoul :  
*gâteau moutaille* « pâtisserie sirupeuse de couleur orange et aux formes enchevêtrées ».
- hindi + malgache :  
*dholl ambrevade* « petites graines (de la plante *Cajanus cajan L.*) de couleur chamois, consommées comme légume sec. »
- malgache + français + portugais :  
*cambar de chouchou* « racine comestible de la Cucurbitacée appelée chouchou. »

Dans cette première partie de l'exposé, nous avons essayé de montrer dans quelle mesure la grille proposée initialement pour le cas du Québec pourrait être utilisée dans le cadre des variantes géographiques du français de l'île Maurice, moyennant quelques modifications et une première adaptation. Il existe certes des cas ambigus qui, en fonction de l'analyse qu'on en fait, peuvent, par exemple, figurer dans deux cases à la fois. Le mot *achard* peut par exemple, être considéré comme une innovation sur deux plans : grammatical par son emploi au singulier au lieu du pluriel (tel qu'il est attesté dans *Le Petit Robert*) ou, celui du statut, si on tient compte de sa fréquence relative qui diffère pour des raisons culturelles en français de référence et en français local.

Les cas ambigus ne seront pas abordés ici car cela nécessite une étude fondée sur un autre type d'analyse. Pour mieux cerner la situation mauricienne et le tronc commun des variantes géographiques décrites d'après une grille bien précise, il ne serait pas inutile d'en donner brièvement les caractéristiques majeures.

## 2 TRONC COMMUN DES VARIANTES GÉOGRAPHIQUES DU FRANÇAIS À L'ÎLE MAURICE

### 2.1 Caractéristiques majeures

Comme on a pu le constater dans les exemples cités *supra*, le contexte mauricien reflète un découpage différent de celui du Québec : on rencontre des variantes lexicales surtout dans les deux catégories suivantes : emprunts, innovations. Pourquoi un tel regroupement ? Qu'est-ce qui caractérise un corpus constitué d'un tronc commun de particularités lexicales propres à la communauté linguistique francophone de l'île Maurice ?

Pour élaborer un tel corpus, l'objet d'étude doit être bien défini. Il existe deux façons de travailler sur un lexique dit « commun » :

- envisager une étude fragmentée (fondée sur un découpage sociolinguistique utilisant les variables sociale, géographique, ethnique, ou de compétence linguistique, etc. et, effectuée par une équipe de travail sur le terrain) et, rassembler ce qu'il y a en commun dans les multiples recensements

ou

- faire une étude globalisante et écarter ce qui semble trop spécifique à une catégorie de locuteurs sur, entre autres, les plans professionnel, social, linguistique, géographique.

Compte tenu du cadre de la présente recherche qui s'est effectuée dans un contexte doctoral et, en grande partie loin du terrain d'étude, un travail d'équipe n'était pas recommandé. La deuxième méthode a donc été privilégiée et les formes lexicales répertoriées au fil des dépouillements et des enquêtes ponctuelles sur le terrain ont été soumises à des informateurs locaux pour vérification.

## 2.2 Choix et élaboration du corpus

Le corpus d'étude a été établi à partir de sources assez variées prises dans la production langagière orale et écrite. Comme l'objectif principal était de relever des particularités lexicales communes à une majorité de locuteurs, il fallait étendre les sources et toucher ainsi le plus de locuteurs francophones locaux. Pour la documentation écrite on compte une variété de sources : la presse écrite<sup>8</sup>, des textes littéraires sous forme de romans, de nouvelles et de récits et, des manuels scolaires des cycles primaire et secondaire.

En ce qui concerne les sources orales, le dépouillement s'est effectué sur des émissions radiophoniques et télédiffusées<sup>9</sup> et sur des textes recueillis au cours d'enquêtes orales<sup>10</sup> auprès de locuteurs d'origines ethniques et géographiques diverses<sup>11</sup>.

Lorsqu'on envisage l'analyse de formes lexicales relevées dans un corpus oral parmi une communauté linguistique francophone ayant le français comme

---

8. La presse écrite, comprenant un hebdomadaire (*Week-end*), deux quotidiens (*L'Express*, *Le Mauricien*) et des articles ponctuels retenus dans des périodiques hebdomadaires (*5-Plus*, *Week-end/Scope*), a été dépouillée de façon non systématique sur une période de trois ans.

9. Ces émissions ont été enregistrées de janvier à mai 1990 sur le terrain.

10. Nous tenons à préciser que les enquêtes orales ont été effectuées auprès des locuteurs ayant la langue française comme L2, et qu'il était difficile de faire seule un échantillonnage représentatif de la communauté linguistique francophone en quatre mois. D'autres paramètres ont été retenus.

11. L'étude de la variété orale des locuteurs endolingues a été faite par de D. de Robillard (1993).

langue seconde, il est important de tenir compte de l'usage réel de ces formes dans le discours. Pour bien cerner l'objet d'étude en fonction de l'objectif principal, un point essentiel a été retenu pour l'enquête orale : il fallait arriver à diversifier certains paramètres tout en conservant une certaine unité dans l'échantillon en question. Les locuteurs étaient donc de sexes différents, d'origines ethniques diverses (indo-mauriciens et sino-mauriciens de religions différentes, musulmans, et métis), de professions variées (institutrices en préscolaire, directeurs d'école, enseignants des cycles primaires et secondaires, bibliothécaires, infirmiers, employés de bureau, femmes au foyer, entre autres) et résidaient dans des régions urbaines et rurales (l'île Maurice a une petite superficie et une quarantaine de villes et de villages ont été parcourus).

Toutefois, pour la cohérence de la recherche, deux critères ont été adoptés pour les enquêtes : d'abord, il fallait évaluer le niveau de maîtrise du français par les locuteurs (une enquête préliminaire avait été faite à ce sujet). Ainsi, les locuteurs interrogés devaient avoir une suffisamment bonne compétence linguistique orale qui leur permettait de répondre à des questions non pas de façon scolaire mais, spontanément avec la possibilité de faire des remarques sans trop de réflexion ni d'efforts. En effet, il faut garder à l'esprit que le niveau de scolarisation et la compétence linguistique du locuteur sont des éléments importants dans l'étude d'un lexique français commun dans une communauté francophone hétérogène.

Le deuxième critère à respecter était la détermination des thèmes proposés pour l'enquête; un corpus préexistant comprenant des formes relevées en 1987 et en 1989 dans des textes écrits tels que des ouvrages littéraires et la presse écrite nous a permis de délimiter le champ d'étude en retenant une série de thèmes. Dans cette première recherche parmi une communauté de locuteurs exolingues, il était important de vérifier d'abord l'usage *réel* à l'oral des formes déjà répertoriées dans des textes écrits, et d'essayer de voir dans quelle mesure elles sont marquées ou pas d'un point de vue sociolinguistique. Ainsi, les questions portaient, entre autres, sur l'enseignement, l'administration, les services de santé et de justice à l'île Maurice et dans une certaine mesure, sur la flore et la faune locales.

Après la comparaison des attestations obtenues à l'écrit et/ou à l'oral, un deuxième séjour sur le terrain (en 1992) nous a permis de réfléchir sur les marques d'usage et de tenter la description des formes répertoriées d'après leur emploi. Nous avons donc essayé de préciser certains usages spécialisés et sociaux, de distinguer les emplois oraux et écrits et, de déterminer la fréquence et la rareté des lexies avec l'aide des informateurs.

### 3 RÉFLEXIONS SUR LES CRITÈRES D'INCLUSION<sup>12</sup> DES LEXIES DANS UN INVENTAIRE LEXICAL

Le résultat des dépouillements a été positif et environ 1300 lexies ont été décrites (Nuckcheddy-Nallatamby 1993b). Il reste néanmoins certaines difficultés qui n'ont pas tout à fait été surmontées en ce qui concerne la description de certains types de lexies et leur inclusion éventuelle dans un inventaire lexical. La richesse des unités terminologiques dans des domaines traités (flore et faune locales, ustensiles et alimentation quotidienne, vocabulaire des institutions, terminologie de l'industrie sucrière, réalités socioculturelles, etc.) est très intéressante mais quelques questions restent posées : elles touchent, entre autres, la concurrence entre quelques mots anglais et leurs calques, l'usage courant de certains emprunts formels à l'anglais et leur faible degré d'intégration en français, le statut des créolismes et l'évaluation des registres de langue en général.

#### 3.1 Emploi concurrentiel de formes anglaises et de leurs traductions littérales

La politique et l'administration sont des sujets qui intéressent beaucoup les journalistes; on rencontre un certain nombre de termes employés de façon très courante dans les médias en français. Mais, comme le pays est anglophone d'un point de vue politique, la plupart des notions utilisées localement s'inspirent du système britannique. Les journalistes ont parfois essayé de trouver des équivalents en français comme dans les cas suivants :

- *adjournment time* = *ajournement*, *l'heure de l'ajournement* « moment de la clôture des travaux parlementaires »
- *question time* = *heure des questions*, *heure des interpellations* « période des séances parlementaires réservée aux questions orales posées par les députés aux ministres et à l'ensemble du gouvernement »
- *permanent secretary* = *secrétaire permanent* « chef d'un cabinet ministériel ».

Cependant, lorsqu'on lit la presse écrite ou qu'on regarde un journal télévisé, les termes anglais et français alternent dans un discours français; le journaliste ne privilégie ni l'un ni l'autre car les deux sont compris du public mauricien qui a une compétence active et/ou passive bilingue dans ces deux langues. D'autre part, il n'existe pas vraiment d'instance linguistique qui propose une politique linguistique stricte dans l'utilisation des différentes langues parlées à l'île Maurice. On pourrait dire qu'il s'agit d'une norme implicite : l'emploi concurrentiel de formes différentes est largement toléré dans ce genre de discours (presse écrite ou parlée). Mais quelle forme retenir dans un inventaire des particularités

12. Une première réflexion à ce sujet avait déjà été amorcée en 1991 (Nuckcheddy-Nallatamby 1993a).

lexicales du français à l'île Maurice ? Le terme français fera certes l'objet d'une entrée mais écarter d'emblée les formes concurrentielles anglaises serait trahir l'usage réel du français dans cette communauté linguistique francophone mauricienne, car d'après notre corpus actuel, ces lexies ont pratiquement la même fréquence que leurs équivalents français. La seule différence dans leur emploi respectif à l'écrit est typographique : l'utilisation de signes diacritiques montre que le journaliste est conscient de cette forme étrangère dans un discours français.

On pourrait alors se poser la question de l'intégration de ces emprunts formels à l'anglais qui conservent un aspect allogène à l'écrit. Pourrait-on envisager ce facteur comme un critère d'exclusion dans un inventaire lexical ? Oui, mais il faut également tenir compte de la vitalité des formes françaises créées mais pas toujours facilement admises par le public. Nous avons relevé un bon exemple du vocabulaire scolaire : *class captain* (« élève élu par ses condisciples et chargé de certaines responsabilités au nom de la classe qu'il représente ») est traduit dans un manuel scolaire par « capitaine de la classe ». Cette forme s'emploie très rarement à l'oral dans le jargon scolaire en langue française. On entend plus fréquemment *class captain*.

Parfois, pour le terme anglais, on retrouve deux ou trois équivalents en français : le terme n'est pas encore fixé en français (ex. voir *supra* : *question time* = *heure des questions*, *heure des interpellations*). L'intégration doit être évaluée dans les deux cas : pour l'emprunt formel et pour l'équivalent proposé en français. Elle doit également être liée à un autre facteur, celui de la fréquence d'emploi, avant d'être retenue comme un critère d'exclusion.

### 3.2 Anglicismes : fréquence et intégration en français

En effet, la fréquence d'emploi qui se manifeste par le grand nombre d'attestations dans des sources variées ne doit pas être écartée. Dans les domaines<sup>13</sup> politique, juridique, ou administratif, on rencontre très couramment des anglicismes tels que : *maiden speech* « premier discours que tient un député élu pour la première fois à l'Assemblée législative », *State Counsel* « titre désignant un avocat qui représente les intérêts du gouvernement » et *clerical officer* « employé de bureau en général dans un service gouvernemental »

Le degré d'intégration typographique, phonologique, graphique et morphosyntaxique est très faible pour les emprunts à l'anglais. À l'écrit, ces lexies apparaissent avec des signes diacritiques tels que les guillemets simples ou

13. On peut rencontrer également dans le quotidien des exemples tels que *craze* « engouement », *bus stop* « arrêt de bus », *flat* « appartement », etc. Ces lexies, qui ont des équivalents français concurrentiels, sont partiellement intégrées dans le discours français, mais, elles ont une fréquence d'emploi très élevée parmi la population.

doubles ou en caractères gras et/ou italiques. À l'oral, on ne peut pas déceler la moindre francisation. Sur le plan morphosyntaxique, l'intégration est partielle. Dans l'exemple suivant, l'adjectif reste invariable comme en anglais, malgré l'emploi du pluriel.

- (a) « Plus possible maintenant d'obtenir le moindre renseignement des *clerical officers* affectés au département [des impôts]. Un haut responsable du département [...] a demandé à ses *clerical officers* de ne recevoir aucun membre du public [...] et de canaliser tous ceux désirant des informations vers les inspecteurs du service [des impôts]. » (*Week-end*, 04-10-87, p. 7).
- (b) « Le président et le secrétaire du syndicat des petits employés de bureau (*clerical officers*) de l'Etat, [...] réclament une réunion urgente [...] » (*Week-end*, 19-06-88, p. 4).

Ces deux attestations relevées à un an d'intervalle montrent bien que l'anglicisme conserve toujours un caractère allogène dans un discours français. L'intégration ne peut pas à elle toute seule constituer un critère d'exclusion dans ce cas-là. Même si on a essayé de traduire cette notion en français, comme dans l'exemple (b), l'emploi du terme anglais entre parenthèses rappelle le sens de l'équivalent français proposé aux lecteurs et montre que l'emploi de l'anglicisme est indispensable dans l'usage quotidien. La fréquence de cette forme est élevée et a été rencontrée plusieurs fois dans des discours écrits et oraux.

Tous ces exemples soulignent l'ambiguïté du statut des emprunts à l'anglais dans le contexte mauricien. Nous avons déjà constaté que l'anglicisme avait un rôle social dans le parler français à l'île Maurice (Nuckcheddy-Nallatamby 1993a). C'est un facteur qu'il ne faut pas négliger; et, les trois principaux critères à retenir pour leur éventuelle inclusion (ou exclusion) dans un inventaire lexical français sont liés : il s'agit du degré d'intégration des emprunts, de celui des équivalents proposés et de leur fréquence d'emploi respectif.

### 3.3 Statut des créolismes<sup>14</sup> et marques d'usage

En ce qui concerne les créolismes, les exemples sont moins nombreux<sup>15</sup>; dans la présente étude, la difficulté réside dans la détermination de leur statut dans un discours français. Les formes suivantes ont été relevées dans la presse écrite et des textes littéraires : *découillonné*, *domineur*, *ti-dimoune*, *zougadère* (voir définition en 1.2.2.2). Ces formes sont employées avec des signes diacritiques à l'écrit. Mais leur intégration à la langue française se traduit par leur francisation sur le plan phonologique, graphique et syntaxique. Toutefois, certains locuteurs hésitent à

14. Le *créolisme* renvoie à une lexie qui n'existe pas en français, créée en créole d'un point de vue formel et/ou sémantique.

15. En effet, on rencontre très peu de créolismes à l'écrit car il s'agit plutôt d'expressions et de tournures phraséologiques que de réalités palpables. Comme les enquêtes orales étaient plus ou moins ciblées et thématiques, le corpus obtenu fut plus riche en unités terminologiques qu'en expressions.

les accepter comme des formes intégrées au français en prônant qu'il s'agit du « créole » qu'on cite pour mieux se faire comprendre du public. D'autres reconnaissent leur emploi mais, précisent qu'ils relèvent d'un registre familier. Comment les traiter dans un inventaire lexical ? Leur fréquence d'emploi est satisfaisante mais qu'en est-il du registre de langue ?

Les marques d'usage posent un problème majeur dans le cadre de la présente recherche. Il n'existe pas vraiment de normes d'usage strictes préétablies sur ce tronc commun du français à l'île Maurice. La communauté linguistique francophone les devine, constate une tolérance, évalue les situations de communication en fonction de l'interlocuteur et donne son opinion parfois trop subjective sur l'emploi d'un mot ou d'un usage social. Une grande partie des lexies peuvent être décrites et ne trahiraient pas la réalité mauricienne. Il reste néanmoins quelques lexies d'origine créole ou employées à l'oral, par exemple, dont le statut demeure ambigu. La fréquence d'emploi est certes un facteur déterminant pour l'inclusion de la forme dans l'inventaire mais comment définir de façon claire le registre d'emploi ? La langue évolue et les opinions des locuteurs appartenant à une communauté linguistique mixte sont très variées. Ce qui est familier pour un individu ne l'est pas toujours pour un autre; cette divergence d'opinions n'est pas nouvelle. La recherche actuelle porte sur un corpus large et différencié et les enquêtes orales n'en constituent qu'une petite partie. Les résultats seront meilleurs si l'approche méthodologique est modifiée : une plus grande proximité avec le terrain et les locuteurs apporteraient certainement un éclairage nouveau sur l'ensemble des données recueillies jusqu'à présent.

#### 4 CONCLUSION

Cette étude se veut évolutive et au bout de six années de recherche sur des documents écrits et oraux, on peut affirmer qu'il existe un certain nombre de lexies représentant un tronc commun propre à la communauté linguistique francophone locale. Ce tronc commun lexical reflète la vie quotidienne, sociale, culturelle et politique. Il brosse, dans une certaine mesure, une réalité sociale locale, une identité régionale, une île Maurice multiculturelle. Des Mauriciens commencent à prendre conscience de l'existence d'un *français mauricien* (Prosper 1985) que certains appellent *franglien*, « mariage entre le franglais et le mauricien » (Tsang Man Kin 1991). Des formes lexicales ont été recueillies, regroupées d'après une certaine typologie et, leurs sens explicités. La prochaine étape de cette recherche réside dans une description encore plus ponctuelle et précise de l'usage de ces variantes géographiques du français à l'île Maurice; elle pourra se faire par l'observation de cette sensibilité locale ou plutôt de cette conscience linguistique et, par l'interprétation des normes d'usage, aujourd'hui encore implicites.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### Dictionnaires et lexiques :

BAKER, Philip & Vinesh K. HOOKOOMSING, 1987, *Dictionnaire du créole mauricien*, Paris, L'Harmattan.

CHAUDENSON, Robert, 1974, *Lexique du parler créole de la Réunion*, Paris, Librairie Champion, 2 tomes.

CNRS, 1971-1993, *Trésor de la langue française-Dictionnaire de la langue française du XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, CNRS / Klincksieck / Gallimard, 16 vol. (parus jusqu'à ce jour).

*Dictionnaire des sciences naturelles 1816-1830*, Paris, 60 tomes.

ROBERT & COLLINS, 1990, *Dictionnaire français-anglais, anglais-français*, Paris, Éd. Le Robert.

ROBERT, Paul, 1990, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Éd. Le Robert.

ROBILLARD, Didier de, 1993, *Contribution à un inventaire des particularités lexicales du français à l'île Maurice*, Edicef/Aupelf, « Actualités linguistiques francophones ».

*The Oxford English Dictionary*, 1989, Oxford, Clarendon Press, (2nd ed.) 20 vol.

### Autres ouvrages :

ARVEILLER, Raymond, 1963, *Contribution à l'étude des termes de voyage en français (1505-1722)*, Paris, Éd. d'Artrey.

DU PETIT THOUARS, Aubert, 1811, *Observations sur les plantes qui croissent dans les Isles de France et de Bourbon et de Madagascar. Mélanges de Botanique et de Voyages, II*, (4<sup>e</sup> partie d'un recueil en 7 parties), Paris, A. Bertrand.

FLACOURT, Etienne de, 1658, *Histoire de la Grande Isle de Madagascar*, Paris, Jean Henault, chapitre XXXVI, pp. 114-116.

GUMPERZ, John, 1968, « Types of linguistic communities », dans J.A. Fishman (éd.) *Readings in the sociology of language*, The Hague, Mouton Publishers, pp. 460-472.

LA CAILLE, Abbé Nicolas Louis de, 1763, *Journal historique du voyage fait au cap de Bonne Espérance*, Paris, Guillyn, pp. 197-242.

LATIN, Danièle, Ambroise QUEFFELEC & Jean TABI-MANGA, eds, 1993, *Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies*, Actes du colloque de Nice (18-21 septembre 1991), Paris, AUPELF-UREF John Libbey Eurotext, coll. « Universités francophones – Actualité scientifique ».

MILBERT, Jacques-Gérard, 1812, *Voyage pittoresque à l'Île de France, au Cap de Bonne Espérance et à l'Île de Ténériffe*, Paris, A. Nepveu, 2 tomes.

NUCKCHEDDY-NALLATAMBY, Pravina, 1993a, « Le traitement lexicographique des anglicismes et des créolismes de la presse écrite d'expression française de l'île Maurice-Méthodologie et analyse », dans Latin D. *et alii*, pp. 289-296.

NUCKCHEDDY-NALLATAMBY, Pravina, 1993b, *Essai d'analyse sociolinguistique, lexicologique et différentielle des particularités lexicales du français à l'île Maurice*, Thèse de Nouveau Doctorat, Paris, Université de la Sorbonne Nouvelle, 1993, 2 vol.

POIRIER, Claude, 1995, « Les variantes topolectales du lexique français : propositions de classement à partir d'exemples québécois », dans ce volume.

PROSPER, Jean-Georges, 1985, « Le français mauricien », dans *Perspectives sociolinguistiques du français à l'île Maurice. – Journal of the Mauritius Institute of Education*, n° 8, pp. 17-21.

TSANG MAN KIN, Joseph, 1991, *Francophonie mauricienne*, Île Maurice, Édition 5-Plus/T-Printers Co. Ltd.

# II<sup>es</sup> JOURNÉES SCIENTIFIQUES DU RÉSEAU ÉTUDE DU FRANÇAIS EN FRANCOPHONIE

## Rapport général

Clémentine FAÏK-NZUJI

Du 25 au 27 janvier 1994 se sont tenues, à Louvain-La-Neuve, les deuxièmes Journées scientifiques du Réseau « Etude du français en francophonie », organisées conjointement par l'AUPELF-UREF et l'Université catholique de Louvain, avec le concours du Commissariat général aux relations internationales de la Communauté française de Belgique et du Fonds National de la Recherche Scientifique.

Cette rencontre ayant pour thème central la notion de *régionalisme lexical* s'inscrivait dans la perspective d'une réflexion méthodique sur l'aménagement linguistique du français dans les différents pays de l'espace francophone.

Au départ du projet, trois axes ont été retenus :

- 1° la typologie et le classement des régionalismes lexicaux,
- 2° l'application de l'approche des variétés ou variantes lexicales à des corpus et banques de données,
- 3° l'instrumentalisation de la recherche dans une perspective lexicologique, lexicographique et dictionnaire.

Toutefois, les travaux des deuxièmes Journées scientifiques ont porté essentiellement sur le premier point. À savoir : la typologie et le classement des régionalismes lexicaux. La principale question qui s'est posée fut de savoir si une grille typologique commune peut être applicable dans une perspective dictionnaire aux situations des pays où le français est la langue maternelle et aux situations des pays où son emploi est en concurrence avec d'autres langues.

Les « Journées » se sont déroulées de la manière suivante :

### PREMIÈRE JOURNÉE

En préalable à la présentation d'une grille descriptive permettant de mettre en relief les caractéristiques des unités lexicales face aux paramètres synchroniques et diachroniques, *Claude Poirier* explique, dans un exposé inaugural (les variantes topolectales du lexique français) le cadre général dans lequel il souhaite que soit insérée cette grille.

Il insiste sur l'antériorité de la description des unités par rapport à toute tentative de *prescription*, et met en garde contre la confusion de ces deux opérations qui sont à disjoindre rigoureusement.

Il rappelle également au passage, puisqu'il se situe dans une perspective différentielle, qu'il défend vigoureusement le problème de la détermination de la variété de référence, à ne pas confondre avec le français de référence, ou le français de Paris.

Il propose, pour sa part, de distinguer *régionalisme* de *québécoïsme* dans la perspective de l'étude des *variantes topolectales*, appellation qu'il préfère à celle de *régionalisme*.

La grille permet de croiser les paramètres synchroniques (spécificité lexicématique, sémantique, grammaticale, phraséologique, de statut) et diachroniques (archaïsme, dialectalisme, amérindianisme, anglicisme, innovation) pour décrire des unités.

Cette grille peut être utilisée :

- 1° Comme une aide à la rédaction, dans la mesure où elle permet de caractériser une unité avant d'en entamer la description dans un article de dictionnaire;
- 2° Comme structure de fond d'une base de données informatisée, qui permet ainsi au rédacteur d'avoir une idée d'ensemble du travail en cours.

La deuxième communication de la Journée, *La Wallonie* de Michel Francard, met d'abord en relief les spécificités linguistico-culturelles de la Belgique, qui ne permettent pas au chercheur de tester la grille présentée à partir de la situation québécoise sur la situation belge en général, mais sur l'un des ses sous-ensembles : le français de Wallonie ou de Bruxelles.

En effet, mise en œuvre pour le français de Wallonie, la grille ne nécessite aucun réaménagement, mais elle ne parvient pas vraiment à montrer en quoi les emplois de certaines particularités (p.ex. *gyproc*) sont différentes au Québec et en Wallonie.

Michel Francard insiste sur le fait que cette insuffisance concerne bien la *description* même des unités, l'objectif de cette opération étant bien de faire apparaître les spécificités de chaque unité. Cette faiblesse de la grille n'est pas liée aux catégories qui en sont constitutives, mais aux préalables de sa mise en œuvre.

Pour Michel Francard, la prise en compte de la dimension sociolinguistique est un préalable indispensable à la mise en œuvre de la grille parce que la mise en évidence d'une variété ne peut s'opérer qu'en tenant compte des modes de légitimation la sous-tendant. C'est donc moins l'économie de la grille qui est mise en cause que ses préalables.

C'est également à cet aspect que s'intéresse Daniel Baggioni.

Sans assimiler la démarche de Claude Poirier à celle de la dialectologie, Daniel Baggioni pense que la grille proposée est partiellement héritière de

l'approche dialectologique, qui éprouve des difficultés à appréhender les « français régionaux » en raison d'habitudes épistémologiques et institutionnelles.

En effet :

- 1° la perspective historique de la dialectologie conduit celle-ci à rechercher les *vestiges* de langues anciennes dans les variétés actuelles plus qu'elle ne s'intéresse à celles-ci;
- 2° le modèle géographique de la dialectologie en cherchant à faire apparaître des *continua*, est aveugle aux discontinuités introduites dans ces *continua* par les communautés concernées;
- 3° et enfin, il y a tendance à une certaine inertie théorique.

En ce qui concerne la grille elle-même, Daniel Baggioni situe plus son originalité dans la mise en relation des axes diachronique et synchronique que dans les catégories qui la constituent.

Il conclut en souhaitant que la problématisation des français régionaux, pour résoudre la contradiction entre la synchronie et la diachronie, prenne comme fondement les perspectives de la sociolinguistique, qui permet, en se plaçant du point de vue des locuteurs, de voir comment un héritage linguistique (diachronie) est réaménagé en permanence (synchronie) pour répondre à des besoins nouveaux.

Geneviève N'Diaye Corréard qui travaille sur le français du Sénégal complète harmonieusement les observations précédentes sur la grille de Claude Poirier. Elle s'attache à sa cohérence interne, après un rappel des problématiques mises en œuvre au sein de son équipe pour étudier le français du Sénégal, dont elle rappelle les principales caractéristiques sociolinguistiques et formelles.

Elle examine en détail les catégories de la grille, pour proposer des réaménagements visant à l'améliorer.

Ainsi pour l'axe descriptif, la catégorie « phraséologique » recouvre en réalité des particularités formelles et des particularités sémantiques et se résout donc dans ces deux catégories.

De même, la catégorie « formel » devrait comprendre seulement les particularités purement formelles (dont le signifié est aussi un constituant d'un signe lexicalisé en FR) et exclure les particularités à la fois formelles et sémantiques (pour lesquelles il n'existe pas en FR de signe lexicalisé du même domaine d'emploi que le signe qui constitue la particularité). En contrepartie, la catégorie « formel » devrait inclure les particularités graphiques (*bazin, médiats*) et les particularités phoniques non systématiques (*régistre, decret*). Sur l'axe explicatif, il faudrait créer pour les emprunts les catégories pertinentes correspondant aux différentes langues sources (au Sénégal, portugais, wolof entre autres). Enfin, l'exigence d'étanchéité des subdivisions du classement peut difficilement être maintenue, qu'il s'agisse de l'axe descriptif, où un même emploi d'un mot peut présenter deux écarts par rapport au FR (ex. : *préparer* « faire la cuisine »), ou de l'axe explicatif, où une particularité peut parfois s'expliquer par la convergence de plusieurs facteurs (ex. : gréver « faire grève »).

Geneviève N'Diaye Corréard s'interroge enfin sur l'inclusion d'un terme comme « caribou » parmi les exemples cités dans la grille de Claude Poirier.

Les appréciations, favorables ou critiques, soulignées dans les différentes communications et dans les discussions, ont conduit Claude Poirier à réagir en insistant sur deux aspects.

- 1° L'importance du facteur historique pour la situation québécoise : la provenance des unités servant souvent, chez les locuteurs, de critère d'acceptabilité. Une information factuelle et exacte, par le biais du dictionnaire, est ainsi fournie aux usagers de la langue.
- 2° Malgré des interventions qui ont souligné les points de désaccord, Claude Poirier met l'accent sur les nombreux domaines de convergence que sa perspective entretient avec les problématiques dégagées aussi bien par Michel Francard que par l'équipe de l'Océan Indien.

Les interventions, à différents moments de la Table ronde, font ressortir 5 points importants :

- 1° la nécessité de ne pas se fier à un modèle descriptif unique, étant donné que certains ont plutôt un objectif explicatif, d'autres une visée analytique, perspectives évidemment complémentaires.
- 2° l'opportunité d'aborder la description d'un point de vue « national » : celle-ci convient bien à certaines situations (Québec p.ex.), mais reflète mal la complexité des situations africaines. Une distinction claire du concept de « statalisme » s'impose : s'agit-il de termes liés aux activités de l'État et de ses émanations ou de termes dont les isoglosses coïncident avec les frontières d'un État ?
- 3° l'intérêt de la grille de Claude Poirier est autant lexicographique que lexicologique.
- 4° l'importance de traiter les aspects phonétiques compte-tenu de leur rôle emblématique, qui ne saurait être négligé.
- 5° le problème de la « réciprocité » se pose : un dictionnaire renonçant à marquer explicitement les « québécoïsmes » marquera-t-il les « francismes » (emprunts au français de France) ?

La première Journée s'est achevée avec la présentation du *Trésor des vocabulaires francophones*, banque de données conçue par quatre équipes dont Beltex (Communauté française de Belgique), Suistext, TLFQ (Québec) et INaLF-Nancy (France). Sur un mode ludique, très didactique, Michel Francard, Christian Delcourt et Marie-Louise Moreau nous ont présenté les travaux qui se font dans leurs équipes respectives.

## DEUXIÈME JOURNÉE

La première Journée ayant été consacrée à l'observation des données sociolinguistiques en milieu endogène, la deuxième Journée a été occupée par des questions liées au contact du français avec d'autres langues.

Dans son intervention, Suzanne Lafage examine les possibilités d'application de la grille classificatoire de Claude Poirier à une situation exolingue particulière, celle de la Côte-d'Ivoire. Elle tente de répondre à la question de savoir si les zones du Sud où le français n'est ni langue maternelle ni langue vraiment étrangère doivent être considérées en matière de lexique comme faisant partie à part entière de la francophonie ou si, au contraire, elles doivent être considérées comme formant une francophonie entièrement à part.

Cette question du préalable sociolinguistique n'étant pas réglée, la grille de Claude Poirier soulève un certain nombre de problèmes de compatibilité tant en ce qui concerne la situation sociolinguistique ivoirienne que celle de l'ensemble de la francophonie négro-africaine. En effet, pour la Côte-d'Ivoire, sur l'axe diachronique, le concept d'innovation ne permet pas de faire le départ entre le français académique (qui ne perçoit pas toujours les écarts avec la norme de référence franco-française idéalement retenue) et le français de la rue, typiquement ivoirien.

Toujours sur le même axe, Suzanne Lafage souligne certaines lacunes difficiles à combler dans l'état actuel des recherches sur le français d'Afrique concernant les archaïsmes et les dialectalismes. Par ailleurs, le nombre et la diversité des emprunts du français aux langues africaines (et à d'autres langues) justifieraient l'adoption des subdivisions supplémentaires relatives aux phénomènes de calque, d'hybridation, etc.

Sur l'axe synchronique, Suzanne Lafage reconnaît le caractère opératoire de la grille de Poirier, tout en souhaitant cependant qu'une place soit accordée aux volets phonétique et graphique des africanismes, et que la notion de phraséologie ait un caractère transversal.

Les mêmes difficultés d'exploitation sont soulevées par Isabelle Anzorge dans sa présentation de la situation togolaise qui pose, pour les emprunts, le problème des « termes voyageurs » toujours difficiles à classer dans une perspective topolectale et sociolectale destinée à mettre en évidence la spécificité de telle ou telle situation particulière.

Cette intervention fait également ressortir les difficultés nées de l'imbrication des français central, local et dialectal dans la pratique sociale des Togolais, y compris de ceux qui constituent l'élite.

La question des emprunts – communs à toutes les pratiques langagières camerounaises – est abordée par Rachel Efoua-Zengue qui, à travers ce problème linguistique, traite de la fonction identitaire du français parlé par les Camerounais.

Avec son exposé sur le français du Zaïre ou le français Zaïrois, Ntita Nyembwe se fait l'écho, pour le Zaïre, des difficultés d'exploitation de la grille déjà évoquées tant sur l'axe synchronique que diachronique et insiste sur la complexité de la situation sociolinguistique du français au Zaïre où l'on peut distinguer le français *au* Zaïre, le français *du* Zaïre et le français *zaïrois*, ce dernier étant caractérisé par un plus grand degré d'autonomie (lexicale et sociolinguistique) que les deux variétés précédentes.

On se pose encore une fois la question de savoir si une perspective prédictionnaire permet de faire figurer sur une grille des phénomènes difficiles à contenir dans une taxinomie et qui ressortissent plus à la sociolinguistique qu'à l'identification lexicale.

Dans sa communication sur *l'Imprégnation du français et la problématique du corpus lexical en contexte multilingue*, Atibakwa Edema montre le rôle de plus en plus important joué par les emprunts dont la présence massive (aussi bien en français que dans les langues africaines elles-mêmes qui empruntent largement au français) révèle qu'on est passé au Zaïre (ou qu'on est en train de passer) d'une situation de superposition (Willy Bal, 1973) à une situation d'imprégnation, rendue encore plus nette par les nombreux phénomènes d'aller-retour signalés par ailleurs au cours de la discussion. Ces derniers phénomènes sont de nature à rendre difficile le simple « étiquetage » de l'emprunt.

L'inventaire des centrafricanismes auquel se livre Jean Daloba dans sa communication sur les *procédés de formation des centrafricanismes* illustre la vitalité du français de ce pays et démontre qu'en terme d'acceptabilité linguistique, la « grille Poirier » peut parfaitement fonctionner dans une situation-comme celle de la Centrafrique.

Dans « *Pour une description synchronique des particularités lexicales du français au Burundi* », Jacques Hatungimana insiste sur l'aspect synchronique de son étude et sur la difficulté qu'il y a, là aussi, à adopter une perspective historique comme celle qui est dégagée par Claude Poirier. Le caractère relativement « homogène » de la situation sociolinguistique burundaise n'exclut pas des zones de difficultés d'ordre classificatoire pour ce qui concerne l'apparition d'un discours mixte au Burundi, toujours oral et non senti comme du français, bien que les locuteurs du français ne se privent pas d'emprunter à ce type de discours lorsqu'ils parlent ou écrivent le français.

Avec sa communication sur le français en usage au Burundi et au Cameroun, Claude Frey se situe résolument en amont de la grille de Claude Poirier acceptant la référence à un « français standard » et se donnant les moyens les plus adéquats pour repérer les particularismes. Dans la suite de son exposé, Claude Frey parvient à bien déterminer la pertinence des particularités relevées au Burundi et au Cameroun en faisant le départ entre la faute interférentielle et le calque ou la création néologique, ou faisant intervenir les critères de fréquence ou les paramètres de type sociolinguistique ou culturel. Ces dernières mettant en œuvre

une sociolinguistique interactionnelle qui fera découvrir un autre aspect du français en Afrique.

La communication de Moussa Daff est consacrée principalement à la présentation de sa méthodologie d'enquête accordant une place privilégiée aux enquêtes orales destinées, dans un premier temps, à vérifier les emplois des particularités relevées par ailleurs à l'écrit.

Cette communication soulèvera de nouveau, en cours de discussion, le problème de la complémentarité (ou de la contradiction) des objectifs dictionnaires et sociolinguistiques.

Les deux intervenants du Maroc, Abdelaziz Allati et Driss Gaadi, présentent successivement une vue d'ensemble de la situation sociolinguistique marocaine et – pour ce qui est de Driss Gaadi – une première approche descriptive des particularités lexicales du français au Maroc, qui tourne actuellement autour de 700 lexies, mais qui devrait être poursuivie dans le cadre du réseau « Etude du français en francophonie ».

Le classement proposé (particularités lexématiques, sémantiques et grammaticales) est conforme à la grille proposée par Claude Poirier et cette enquête, si elle donne ce qu'elle promet, devrait éclairer d'un jour nouveau la francophonie du Sud.

Danièle Latin, Coordonnatrice scientifique du réseau, a établi un rapport pertinent entre la grille de Claude Poirier et les méthodes utilisées pour les inventaires des particularités lexicales du français du Sud, plus particulièrement en Afrique noire.

Soulignant les incidences de cette formalisation sur l'épistémologie des notions de *variantes topolectales*, de *variété* et de *lexie*, elle a mis l'accent sur l'utilité de ces instrumentalisation des variétés non normées du français dans une perspective lexicographique et sur la nécessaire intégration des paramètres sociolinguistiques à la métalexigraphie du français en francophonie.

A de nombreuses reprises, se sont fait jour, tout au long des deuxièmes Journées scientifiques, des préoccupations relatives à une certaine approche sociale des faits de langue et des préoccupations plus formelles, mais non exclusives des précédentes, plus particulières aux auteurs de dictionnaires.

L'approche sociolinguistique, se situant en amont des disciplines lexicographiques, doit servir à modéliser le comportement du locuteur et à rendre compte des conditions de légitimation des unités par celui-ci. Ces conditions sont au nombre de trois :

- 1° une forme peut être légitime parce qu'elle est instrumentale,
- 2° une forme peut être légitime parce qu'elle a une valeur identitaire,
- 3° une forme peut être légitime parce qu'elle est fonctionnelle.

Les préoccupations formelles doivent intervenir, selon certains membres du réseau, après que l'on aura retenu (ou reconnu) les formes légitimes ou susceptibles d'être légitimes ou légitimées.

Il s'agira donc d'analyser les modalités d'intégration de celles-ci à la langue, étant entendu qu'une unité non intégrée formellement peut néanmoins être porteuse d'une valeur identitaire.

### TROISIÈME JOURNÉE

La Journée du 27 janvier a amené un approfondissement de la réflexion épistémique et un élargissement des investigations à d'autres champs géographiques, spécialement insulaires.

Didier de Robillard, dans une approche théorique expliquant les acquis des descriptions en cours des français de l'Océan Indien est revenu aux limites des définitions de langue comme système formel et a souligné l'importance d'un meilleur ancrage du linguistique dans le sociolinguistique.

Ses conceptions ont reçu une illustration et un prolongement dans la communication de Claudine Bavoux qui, à partir d'une observation des limites de l'analyse différentielle montre que les seules règles de structuration régissant son emploi sont de nature sociale. En conséquence, l'auteur propose de trouver les outils de description de cette structuration davantage du côté de la pragmatique (de la praxématique) ou de l'anthropologie.

Les instruments d'analyse ainsi définis ont été expérimentés à propos de l'organisation de plusieurs micro-systèmes lexicaux (domaines d'emploi, catégorisation sociale, lexique de l'école, etc.).

Christine Pauleau teste la validité de la grille en l'appliquant à la description de la variation du français en Nouvelle-Calédonie.

Elle démontre cependant que certaines catégories mises en avant pour le Québec sont absentes (archaïsmes) ou sous-représentées (dialectalismes), alors que d'autres sont sur-représentées (emprunts). L'approche synchronique lui permet d'affiner la catégorisation des particularités dont certaines, organisées en sous-systèmes, restent difficiles à classer selon les critères prédéfinis. Un bilan d'ensemble l'amène à conclure que la situation privilégiée de son champ d'étude présente de nombreuses ressemblances avec les autres zones francophones du Sud.

Adoptant une démarche et une méthodologie assez voisines, Pravina Nallatamby, qui poursuit ses recherches sur l'île Maurice s'interroge sur le repérage des mauricianismes. Sa réflexion sur les diverses typologies proposées la conduit à examiner le degré d'intégration en français des emprunts à l'anglais et au créole en contact avec la langue cible.

Le dernier intervenant, Laurent Robert, souligne l'intérêt heuristique des enquêtes systématiques dans l'identification et la caractérisation des particularismes régionaux, spécialement en Belgique romane.

Après avoir rappelé le poids de la tradition normative puriste sur le français régional de Belgique, il s'efforce de montrer la concordance des enquêtes BELTEXT avec les objectifs.

Il attire cependant l'attention sur certaines questions méthodologiques que soulève ce type d'enquête et évoque les diverses solutions élaborées pour surmonter les difficultés inhérentes à ces approches.



## DISCOURS DE CLÔTURE

par Madame Danièle Latin, coordonnatrice scientifique du réseau « Étude du français en francophonie » de l'UREF, représentant Monsieur le professeur Michel Guillou, Directeur général Recteur de l'AUPELF-UREF.

Madame le Vice-Recteur,  
Monsieur le Recteur, Vice-Président de l'AUPELF-UREF,  
Monsieur le Doyen,  
Monsieur le Président du Conseil supérieur de la langue française de la Communauté française de Belgique,  
Madame le rapporteur général,  
Messieurs les Ambassadeurs,  
Mesdames et Messieurs les invités,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers amis,

Il me revient l'insigne honneur au terme de ces II<sup>es</sup> Journées scientifiques de vous dire quelques mots au nom de l'AUPELF-UREF et de son Directeur général, Recteur, le Professeur Michel Guillou, empêché.

Cet honneur est aussi un plaisir, car je n'ai que des choses agréables à dire.

Tout d'abord, je dirai que l'AUPELF-UREF a tout lieu d'être satisfaite d'avoir contribué à cette manifestation scientifique dont la réussite a été assurée grâce à vous tous et plus spécialement grâce aux Comités responsables du réseau « Étude du français en francophonie » de l'UREF, au Comité scientifique des Journées, au Comité d'organisation de l'Université catholique de Louvain, notre hôte.

Compte tenu du caractère scientifique de cette clôture, je crois utile de souligner en effet l'importance que prend aux yeux de l'AUPELF-UREF, opérateur des Sommets pour l'enseignement supérieur et la recherche, Agence francophone pour la recherche, cette maîtrise d'œuvre responsable et rigoureuse au plus haut niveau par les scientifiques d'un domaine aussi sensible que celui de la langue française en vue d'en faire l'étude et de l'instruire en tant que français de la francophonie.

Médium et lien fondamental de la coopération francophone et de l'espace commun et solidaire que celle-ci entend renforcer, le français joue aujourd'hui au niveau historique ses chances d'être vraiment une grande langue de culture et une grande langue de culture scientifique et technique par sa capacité à devenir toujours davantage, dans le respect des autres langues partenaires, ce que Claude Hagège a appelé avec bonheur, une langue fédératrice.

D'autres langues dans l'histoire ont assuré ce rôle en Asie, en Europe – ce fut le cas du grec et du latin selon des modalités bien différentes par exemple –, et il n'est pas sans intérêt non seulement de s'interroger sur les voies et moyens d'une telle vocation de la langue mais, surtout, et par delà, de s'associer dans le travail scientifique et la recherche partagée, en tant que linguistes, philologues, sociologues, anthropologues, en tant que lexicographes, à l'édification de ce français de l'espace francophone. Enfin, par delà cet argument géopolitique, il convient de prendre connaissance et intelligence des équilibres qu'il faudra assurer à la langue française pour garantir à la fois son identité et un certain nombre de valeurs de civilisation essentielles dont le respect des identités culturelles qui la tire par ailleurs vers le pluralisme de ses formes.

Régionalisation et intégration francophone participent donc au processus d'aménagement du français contemporain comme les deux phases d'une même dialectique. Dialectique, que les premières Journées scientifiques du réseau à Nice avaient déjà tenté de cerner en termes d'équilibre inter- ou transdisciplinaire et qu'il revenait aux travaux de Louvain-la-Neuve de poser en les termes d'une première formalisation du français de l'espace francophone sous l'angle du régionalisme lexical en testant le principe de l'adaptabilité de ce modèle à l'ensemble des situations de francophonie, depuis la francophonie de langue maternelle jusqu'aux francophonies de statuts diversifiés en situations exogènes et plurilingues.

Les divers processus d'appropriation du français ont été inventoriés sur les terrains du Sud et la complexité des variations sémantiques, formelles, phraséologiques et de statut qui ont été analysées et discutées aux fins de cerner les spécificités de la notion de variété régionale et leurs conséquences lexicologiques et lexicographiques ont permis aux chercheurs de ce réseau de dépasser épistémologiquement l'étape des inventaires catalogues pour s'orienter vers l'approche de nouveaux objets et de nouvelles instrumentalisation de la recherche, allant des synthèses descriptives à caractère socio- et intralinguistique – que pourraient désormais présenter les inventaires nationaux et régionaux des particularités lexicales – jusqu'à la constitution de banques de mots et de banques de textes qui concrétiseront progressivement la métalexigraphie du français en francophonie.

Ainsi les deuxièmes Journées scientifiques de Louvain-la-Neuve reviennent-elles avec un mouvement de spirale sur les exigences sociolinguistiques formulées à Nice en soulignant une fois encore et les préalables de la recherche lexicographique et la nécessité d'intégrer ces paramètres au modèle descriptif en voie de généralisation. Elles auront de ce fait contribué grandement à faire avancer la méthodologie propre à l'objet scientifique du réseau en jetant les bases d'une méthode d'instrumentalisation de la recherche.

Ce modèle élargi du régionalisme lexical, intégrant différentes méthodologies d'approche dont la diversité est justifiée en amont par la spécificité des situations linguistiques, ce modèle plus vaste intégrant les formalisations théoriques que

profils, continuums, seuils et marqueurs appropriés des langages sociaux de la francophonie permettront de dégager, vous avez sans aucun doute contribué à le définir durant ces Journées qui furent logiquement centrées sur des questions de typologie et de catégorisation lexicographiques.

Enfin, il s'est agi au cours des débats de questions de terminologie : on parlera moins dorénavant de *français régional*, notion trop exclusivement en rapport avec la francophonie romane, mais on parlera de *variantes topolectales* ou, plus généralement de *variétés régionales* du français en référence au processus d'une régionalisation de la langue pour l'ensemble francophone. Il n'y a pas, dit-on, de science sans terminologie de la science, il n'y aura pas de langue de la francophonie sans épistémologie de sa métalangue et nous savons également que les concepts-clé qui seront retenus dans ce processus conceptuel s'étendront rapidement dans le discours public créant une nouvelle sensibilité et une nouvelle image de la langue française dans le monde : cela aussi est important et permet de prendre une juste mesure des responsabilités de la recherche dans l'histoire d'une politique de la langue à l'échelle de la francophonie. L'AUELF-UREF, conformément à la Charte de ses récentes Assises de la recherche francophone, trouve là une application directe des principes qui président à son action au plan multilatéral francophone en faveur de la promotion du français langue scientifique, thème dont elle a fait une de ses grandes priorités.

Il m'importe de souligner le rôle actif des membres du Comité du réseau « Étude du français en francophonie » ainsi que du Comité scientifique et tout spécialement celui du professeur Michel Francard, responsable du Comité d'organisation de ces Journées, membre du Comité du réseau et de l'équipe Beltext du Trésor des vocabulaires francophones, qui a su être l'acteur efficace compétent, toujours constructif et amical de ces convergences scientifiques : je voudrais l'en féliciter, l'en remercier très chaleureusement au nom de tous.

Que le professeur Claude Poirier en tant que conférencier inaugural recueille aussi nos félicitations pour son initiative scientifique qui a su catalyser notre réflexion commune.

Je remercie nos excellents présidents, animateurs et rapporteurs et félicite particulièrement notre rapporteur général, Madame Clémentine Nzuji-Faïk, dont la tâche n'a pas été simple et qui a su, de par sa compétence personnelle, faire une synthèse de vos vues théoriques dans le plus grand respect des points de vue de chaque pays et communauté. Sans aucun doute ce rapport constituera une référence de travail utile pour la poursuite de nos actions.

J'ajouterai que grâce à la participation de nos collègues du Nord en lexicographie française, nous avons pris une conscience accrue du processus que peut impliquer une métalxicographie à la mesure du français en francophonie pour rendre théoriquement et techniquement possible ce Trésor des vocabulaires francophones qui, par delà les diverses réalisations lexicographiques et dictionnaires présentes et à venir, devra d'abord et avant tout garantir une compétence des compétences, être à la fois mémoire active et un instrument de performance du français international de demain.

Je remercie à cet égard le professeur Bernard Quemada pour sa contribution personnelle aux travaux et j'associe dans ce remerciement l'ensemble des représentants des équipes du Trésor, tout spécialement le groupe Beltext pour son heureuse initiative scientifique aussi bien que pour son amicale hospitalité.

Ma gratitude va également aux grandes institutions qui nous ont apporté soutien et marques d'intérêt; au FNRS, au Conseil supérieur de la langue française, dont je voudrais remercier personnellement le Président, Jean-Marie Klinkenberg, qui a participé activement à nos travaux en tant que sociolinguiste et qui, dans son intervention, en rhétoricien qu'il est, savait trop bien que tout moment linguistique important attend son Papini et son Aristote : nous nous souviendrons de sa métaphore de la banlieue-il avait heureusement adopté un niveau largement mésolectal pour son propos - comme d'une antiphrase de nature à nous interdire, si besoin était, tout retour au jacobinisme linguistique.

Je remercie spécialement le Commissariat général aux Relations internationales de la Communauté française de Belgique qui nous a apporté son soutien et nous a offert une réception particulièrement agréable, à laquelle nos hôtes de l'UCL ont su donner tout le génie et l'humour souhaités pour les amoureux du langage que nous sommes.

Je tiens à remercier tous les participants et tout spécialement les chercheurs du Sud, membres actifs du réseau, fidèles amis, qui ont accepté de venir au Nord. Leur participation était essentielle à ces Journées scientifiques : il me plaît à souligner à cet égard le rôle important qui incombe dans le cadre de ces projets aux chercheurs de terrain et à tous ceux qui les encadrent : ils sont seuls à avoir conscience des difficultés mais aussi des richesses de ce qu'on appelle « le terrain » : l'autorité de leur point de vue est fondamentale au succès de la vaste entreprise commune que constitue l'étude du français en francophonie.

Ce double regard du Nord et du Sud, ces journées, deuxièmes du nombre, nous ont positivement parlé un langage qui n'est pas celui de la dualité mais celui de la synthèse et l'université qui nous accueille, qui est à la fois l'une des plus anciennes de l'Europe philologique, et l'une des plus jeunes dans son visage francophone, avait en elle, en tant que personnalité académique, cette sagesse de l'équilibre : elle a contribué de ce fait à enrichir la problématique scientifique qui devra inspirer l'action du réseau de l'UREF pour les années qui viennent.

Madame le Vice-Recteur, mes derniers remerciements seront donc pour l'Université que vous représentez et son Recteur et ses responsables qui nous ont si remarquablement accueillis. Monsieur le Doyen, ils vont également à votre Faculté et ses professeurs, que nous sommes heureux d'avoir rencontrés, à ses équipes de recherche dont l'équipe VALIBEL, au Comité d'organisation enfin, qui a fait miracle avec une totale efficacité et une si belle, si gentille, si gracieuse modestie, que, défiant l'impératif de la saison, nous avons souvent, avec le poète, à la faveur des pauses, aperçu, dans le domaine de Lauzelle, de « grands pommiers en fleurs en plein cœur de l'hiver... »

Je vous remercie.

## AUTEURS

Abdelaziz ALLATI

Université Abdelmalek Saadi – Faculté des Lettres et des Sciences Humaines  
Département de langue et de littérature françaises  
B.P. 26 MARTIL TÉTOUAN (Maroc)

Isabelle ANZORGE

ROFCAN, (INaLF-CNRS)  
Université de Paris III – Centre de linguistique française  
13, rue de Santeuil  
F – 75005 PARIS (France)

Daniel BAGGIONI

Université de Provence – UFR LACS  
Centre des Lettres et Sciences Humaines  
29, avenue Robert Schuman  
F – 13631 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1 (France)

Claudine BAVOUX

URA 1041 du CNRS  
Université de la Réunion  
avenue de la Victoire, 26  
F – 97489 SAINT-DENIS Cedex (La Réunion)

Moussa DAFF

Université Cheikh Anta Diop de Dakar  
Faculté des Lettres et Sciences Humaines  
DAKAR-FANN Sénégal (Afrique)

Didier de ROBILLARD

URA 1041 du CNRS  
Université de la Réunion  
avenue René Cassin, 15  
BP 7151, F – 97715 SAINT-DENIS Messag. Cedex 9 (La Réunion)

Clémentine FAIK-NZUJI

Université catholique de Louvain  
Faculté de Philosophie et Lettres  
Collège Erasme  
Place Blaise Pascal, 1  
B – 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE (Belgique)

Michel FRANCARD

Université catholique de Louvain  
Faculté de Philosophie et Lettres  
Collège Erasme  
Place Blaise Pascal, 1  
B – 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE (Belgique)

Claude FREY

Université de Yaoundé I,  
Département de L.L.F. – Mission de Coopération  
B.P. 1616  
YAOUNDÉ Cameroun (Afrique)

Jacques HATUNGIMANA

Université du Burundi  
Doctorant UCL, département d'études romanes  
Faculté de Philosophie et Lettres  
Place Blaise Pascal, 1  
B – 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE (Belgique)

Jean-Marie KLINKENBERG,

Président du Conseil Supérieur de la langue française,  
Université de Liège, Faculté de Philosophie et Lettres  
Place Cockerill, 3  
B – 4000 LIÈGE (Belgique)

Suzanne LAFAGE

Université de Paris III - Sorbonne Nouvelle  
ROFCAN, INALF, CNRS  
27, rue Damesme  
F – 75013 PARIS Cedex 05 (France)

Danièle LATIN

Coordonnatrice scientifique du réseau « Étude du français en francophonie »  
Bureau Afrique de l'AUFELF-UREF  
B.P. 10.017 DAKAR-Liberté Sénégal (Afrique)

Pravina NALLATAMBY

Conseil international de la langue française  
rue de Navarin, 11  
F – 75009 PARIS (France)

Geneviève N'DIAYE CORRÉARD

AUFELF (Bureau Afrique)  
BP 10017 Liberté  
DAKAR, Sénégal (Afrique)

Nita NYEMBWE

Centre de linguistique théorique et appliquée (CELTA)  
B.P. 4956 KINSHASA/GOMBE Zaïre (Afrique)

Christine PAULEAU

ROFCAN/Université de Paris III  
Centre de recherche sur le Français Contemporain, UFR de linguistique française  
rue de Santeuil, 13  
F – 75231 PARIS Cedex 05 (France)

Claude POIRIER,

Centre International de recherche en aménagement linguistique  
Université Laval  
SAINTE-FOY (Québec) G1K 7P4 (Canada)

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Préface</b>	5
<b>Introduction</b>	7
<b>Avant propos</b>	
Jean-Marie KLINKENBERG, <i>La banlieue et les arpenteurs.</i>	9
<b>Exposé inaugural</b>	
Claude POIRIER, <i>Les variantes topolectales du lexique français : propositions de classement à partir d'exemples québécois.</i>	13
<b>Mise en perspective</b>	
Michel FRANCARD, <i>Lorsque le français doit compter avec les parlars régionaux. La description des variantes topolectales de la Wallonie.</i>	57
Daniel BAGGIONI, <i>Variante géographique du français. Remarques sur les présupposés théoriques et la grille de classement de C. Poirier.</i>	67
Geneviève N'DIAYE CORRÉARD, <i>Le français du Sénégal et le classement des particularités lexicales.</i>	79
<b>Communications</b>	
Suzanne LAFAGE, <i>De la particularité lexicale à la variante géographique ? Une notion évolutive en contexte exolingue.</i>	89
Isabelle ANZORGE, « <i>La variante topolectale</i> ». <i>Problèmes posés dans le cadre exolingue du Togo.</i>	101
Ntita NYEMBWE, <i>Le français du Zaïre ou le français zaïrois ? Considérations lexicales.</i>	111
Moussa DAFF, <i>Enquête lexicale et français oral au Sénégal : état de la méthodologie d'enquête mise au point par l'équipe sénégalaise.</i>	119
Jacques HATUNGIMANA, <i>Pour une description synchronique des particularités lexicales du français au Burundi.</i>	129
Claude FREY, <i>De la référence au particularisme : un continuum. Application au français en usage au Burundi et au Cameroun.</i>	139
Abdelaziz ALLATI, <i>Le français utilisé au Maroc : quelle méthode de description pour les particularités lexicales ?</i>	149

Danièle LATIN, <i>Particularités lexicales et variétés de français : l'enjeu de l'instrumentalisation lexicographique (à propos des inventaires du Sud et du français en Afrique Noire).</i>	159
Claudine BAVOUX, <i>Du régionalisme lexical au lexique régional : l'exemple du français de Madagascar.</i>	171
Didier de ROBILLARD, <i>Lexicographie variationniste, linguistique, sociolinguistique : antagonismes ou complémentarités ? Prédicibilité, aléatoire ou chaos ?</i>	185
Christine PAULEAU, <i>La variation du français en Nouvelle-Calédonie : problèmes de classement et questions spécifiques posées par les variantes phoniques et syntaxiques.</i>	203
Pravina NALLATAMBY, <i>Régionalisme lexical et francophonie plurielle à l'île Maurice : quelques remarques sur le repérage de « mauricianismes » en milieu multilingue et pluriethnique.</i>	213
Clémentine FAÏK, <i>Rapport général.</i>	227
Danièle LATIN, <i>Discours de clôture.</i>	237
Auteurs	241
Table des matières	243











Créée à l'initiative de l'**Université des Réseaux d'Expression Française**, la collection *Universités francophones* s'insère, depuis 1988, dans le paysage éditorial international. L'**UREF** met ainsi à la disposition des étudiants et des chercheurs des ouvrages de haute qualité scientifique.

Rédigés par des équipes à caractère multilatéral, manuels, monographies et actes de colloques abordent des problématiques intéressant l'ensemble du monde francophone. En outre, ils s'adaptent, grâce à une politique de prix particulière, à ses différentes réalités économiques : autant de conditions contribuant à la reconnaissance et au succès de la collection.

Le réseau « Étude du français en francophonie » de l'AUFELF-UREF a réuni, sur le thème du régionalisme lexical, des chercheurs travaillant sur le français dans les pays d'Afrique noire, du Maghreb, de l'Océan indien, ainsi que des spécialistes venus du Nord (Canada, Belgique, France).

Ce thème a été abordé au départ de trois axes de réflexion : la **typologie** et le classement des régionalismes lexicaux (aspects descriptifs et méthodologiques); l'application de cette méthodologie à la **récolte des données** et à leur organisation (corpus, banques de données, etc.); l'**instrumentalisation de la recherche** et les critères d'acceptabilité des régionalismes en fonction des projets des communautés concernées.

Cet ouvrage dégage une large convergence heuristique dans l'étude des variétés régionales du français, particulièrement dans la perspective d'une production de **lexiques régionaux**.

Il est édité par Michel Francard, professeur à l'Université catholique de Louvain, responsable du comité d'organisation des journées scientifiques, et par Danièle Latin, coordonnatrice du réseau « Étude du français en francophonie »

#### **Michel Francard**

*Professeur de linguistique française et de sociolinguistique à l'Université catholique de Louvain, il a consacré plusieurs études aux variétés du français dans la francophonie et aux parlers romans de Wallonie. Il anime le groupe de recherche VALIBEL, qui étudie les pratiques et les représentations linguistiques des francophones de Belgique.*

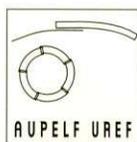
#### **Danièle Latin**

*Docteur en Philosophie et Lettres, coordonnatrice du réseau « Étude du français en francophonie », elle est l'auteur d'ouvrages sur Céline et Simenon, ainsi que de nombreux travaux portant sur le français en Afrique. Elle a notamment assuré la coordination des travaux d'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire.*

210,00 FF

60,00 FF – UREF / Prix préférentiel : Afrique, Asie, Amérique du Sud, Haïti

HACHETTE 59-4671.0  
ISBN 2-8011-1091-4





“Champs linguistiques” crée un nouvel espace de réflexion sur tous les aspects du langage en éclairant la recherche contemporaine en linguistique française, sans a priori théorique et en ne négligeant aucune discipline.

Pour les linguistes professionnels: une occasion de donner libre champ à leurs recherches.

Pour les amoureux de la langue: une manière d'élargir le champ de leurs connaissances.

Pour les étudiants: un outil de travail et de réflexion.

Le réseau « Étude du français en francophonie » de l'AUPELF-UREF a réuni, sur le thème du régionalisme lexical, des chercheurs travaillant sur le français dans les pays d'Afrique noire, du Maghreb, de l'Océan indien, ainsi que des spécialistes venus du Nord (Canada, Belgique, France).

Ce thème a été abordé au départ de trois axes de réflexion: la **typologie** et le classement des régionalismes lexicaux (aspects descriptifs et méthodologiques); l'application de cette méthodologie à la **récolte des données** et à leur organisation (corpus, banques de données, etc.); l'**instrumentalisation de la recherche** et les critères d'acceptabilité des régionalismes en fonction des projets des communautés concernées.

Cet ouvrage dégage une large convergence heuristique dans l'étude des variétés régionales du français, particulièrement dans la perspective d'une production de **lexiques régionaux**.

Il est édité par Michel Francard, professeur à l'Université catholique de Louvain, responsable du comité d'organisation des journées scientifiques, et par Danièle Latin, coordonnatrice du réseau « Étude du français en francophonie »

#### **Michel Francard**

*Professeur de linguistique française et de sociolinguistique à l'Université catholique de Louvain, il a consacré plusieurs études aux variétés du français dans la francophonie et aux parlers romans de Wallonie. Il anime le groupe de recherche VALIBEL, qui étudie les pratiques et les représentations linguistiques des francophones de Belgique.*

#### **Danièle Latin**

*Docteur en Philosophie et Lettres, coordonnatrice du réseau « Étude du français en francophonie », elle est l'auteur d'ouvrages sur Céline et Simenon, ainsi que de nombreux travaux portant sur le français en Afrique. Elle a notamment assuré la coordination des travaux d'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire.*

210,00 FF

60,00 FF – UREF / Prix préférentiel : Afrique, Asie, Amérique du Sud, Haïti

HACHETTE 59-4671.0  
ISBN 2-8011-1091-4



REGLEX C176

